



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



20  
25



# SOMMAIRE

1

## PRÉSENTATION DU CCAS

- L'édito du Président p. 1
- Le mot de la Vice-Présidente p. 2
- L'historique et les missions du CCAS p. 3
- Les réalisations 2025 p. 11
- Les évènements 2025 p. 48
- Le Conseil d'Administration du CCAS p. 57
- Les organigrammes p. 58
- Nos partenaires p. 61
- Accueil social inconditionnel p. 66
  - L'activité de l'accueil social du CCAS

2

## PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

- L'EHPAD Les Charmilles p. 70
- Le Service Autonomie à Domicile p. 112
- Le plan national canicule p. 133
- La feuille de route "Bien vieillir à Redon" p. 137
- La cohabitation intergénérationnelle p. 145

---

# SOMMAIRE

- Redon = Ville Amie des Aînés p. 148
- Les actions pour rompre l'isolement : Festivités et animations p. 159
- La feuille de route "Vivre ensemble" p. 166
- Le service Transport Plus p. 178

3

## INSERTION

- Le service insertion p. 184
- La photographie des actions collectives 2011-2025 p. 196
- La boîte à outils du référent rSa p. 197

4

## LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET AIDE FACULTATIVE

- L'accompagnement social p. 198
- L'aide alimentaire p. 201
- Les secours p. 202
- La domiciliation p. 203
- La prise en charge des frais d'obsèques des personnes indigentes p. 208
- La Charte Culture et Solidarité p. 209

# SOMMAIRE

5

## HÉBERGEMENT ET LOGEMENT SOCIAL

- Le service logement social p. 214
- La Halte aux passants p. 231
- Le plan hivernal p. 235
- Le logement temporaire p. 237

6

## POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- La feuille de route Égalité Femmes-Hommes p. 245
- Le Programme de Réussite Éducative p. 251
- La médiation sociale p. 256

7

## FINANCES

- Le budget du CCAS p. 265
- Le budget de l'EHPAD Les Charmilles p. 266
- Le budget du SAAD GIR 1 à 4 p. 267
- Le budget du SAAD GIR 5 et 6 p. 268



# 1

## PRÉSENTATION DU CCAS

- L'édito du Président
- Le mot de la Vice-Présidente
- L'historique et les missions du CCAS
- Les réalisations 2025
- Les évènements 2025
- Le Conseil d'Administration du CCAS
- Les organigrammes
- Nos partenaires
- Accueil social inconditionnel
  - L'activité de l'accueil social du CCAS

# L'EDITO DU PRÉSIDENT



La présentation du rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon est un moment important dans la vie de cet établissement public, « fer de lance » de l'action sociale sur le territoire de la commune. Le social, c'est un travail quotidien, « de fourmi », uniquement tourné vers le service à la personne en difficulté ou en précarité. C'est un travail de l'ombre mais de proximité, effectué avec beaucoup de bienveillance.

Sous l'impulsion de Françoise Fouchet, sa Vice-présidente, Adjointe au Maire déléguée à l'Action Sociale, aux solidarités et au logement social, le CCAS conduit de nombreuses actions pour un « mieux vivre » sur la commune, dans un esprit de *solidarité, de proximité et de partenariat*.

## Solidarité

Celle-ci se manifeste par des soutiens financiers mais aussi par de nombreuses actions en direction :

- des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour prévenir leur isolement et préserver le lien social, prendre en charge leur dépendance pour qu'elles vieillissent bien chez elles ou être accueillies dans un établissement d'hébergement adapté ,
- des personnes en difficulté ou en précarité, notamment les allocataires du rSa ;
- des personnes sans domicile stable qui peuvent être accueillies, hébergées et accompagnées.

## Proximité

Au plus proche du terrain, l'organisation du CCAS lui permet d'être un interlocuteur de proximité à la disposition des personnes en difficulté, pour un accompagnement personnalisé.

## Partenariat

Une relation constante avec le tissu associatif et les institutions lui permet d'identifier les besoins et de coordonner les réponses à mettre en œuvre.

Merci aux membres du Conseil d'Administration du CCAS, à ses agents et à tous les acteurs de la solidarité qui œuvrent au quotidien pour améliorer la vie des redonnaises et des redonnais.

Monsieur Pascal Duchêne  
Président du CCAS de Redon

# Le Mot de la Vice-Présidente



Acteur incontournable de l'action sociale sur la commune, le CCAS de Redon, à travers ce rapport d'activité, met en avant la diversité de ses missions ainsi que la qualité et le sérieux avec lesquels chaque Service ou agent répond aux besoins des usagers présents sur la commune. Cette année encore et malgré un contexte sanitaire inédit, poursuivant cet objectif, de nombreuses actions ont été menées par notre établissement, autour de deux maîtres mots : « accompagnement » et « engagement ».

« Accompagnement », comme en témoigne le travail réalisé auprès des plus fragiles dans leur repérage, leur soutien ... Le CCAS est un interlocuteur privilégié des usagers.

Mais aussi « engagement », au regard des multiples actions menées au quotidien par le CCAS dans les domaines suivants :

- Personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- Insertion ;
- Lutte contre les exclusions et aide facultative ;
- Logement social et hébergement ;
- Politique de la ville et développement local.

Ce travail, le CCAS le réalise en complément et en partenariat des associations caritatives présentes sur le territoire de la commune : Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire et les Restos du cœur.

Enfin, je souhaite remercier à la fois l'ensemble des agents du CCAS pour leur professionnalisme et leur implication au quotidien, ainsi que l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels qui contribuent chaque jour à l'accompagnement de nos concitoyens les plus en difficulté.

Madame Françoise Fouchet  
Vice-Présidente du CCAS de Redon

## HISTORIQUE ET MISSIONS DU CCAS

L'action sociale répond à la volonté de construire un projet de développement social qui privilégie l'approche globale des personnes et leurs besoins, dans une logique d'efficacité et de cohérence, en s'adressant à toutes les catégories de population et en mobilisant l'ensemble des acteurs professionnels, institutionnels et associatifs.

Ces missions sont affirmées par le Décret en date du 6 mai 1995 qui consacre le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La dynamique de l'action sociale locale se caractérise par la prise en compte de l'ensemble des attentes de la population en matière sociale, que ce soit au titre du traitement de la pauvreté au sens large ou de l'aide aux personnes en difficulté par divers dispositifs ou mesures d'accompagnement.

### L'historique : deux cents ans d'histoire

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les Centres Communaux d'Action Sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils s'imposent à présent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale, peut réellement s'exercer.

### Organisation du CCAS

- Une structure paritaire

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle

induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

- Le CCAS est un « établissement public administratif ».

Conséquences :

- une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- une existence administrative et financière distincte de la commune.
- il est géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

### Missions du CCAS/CIAS

- Légale ou facultative, une mission de solidarité

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

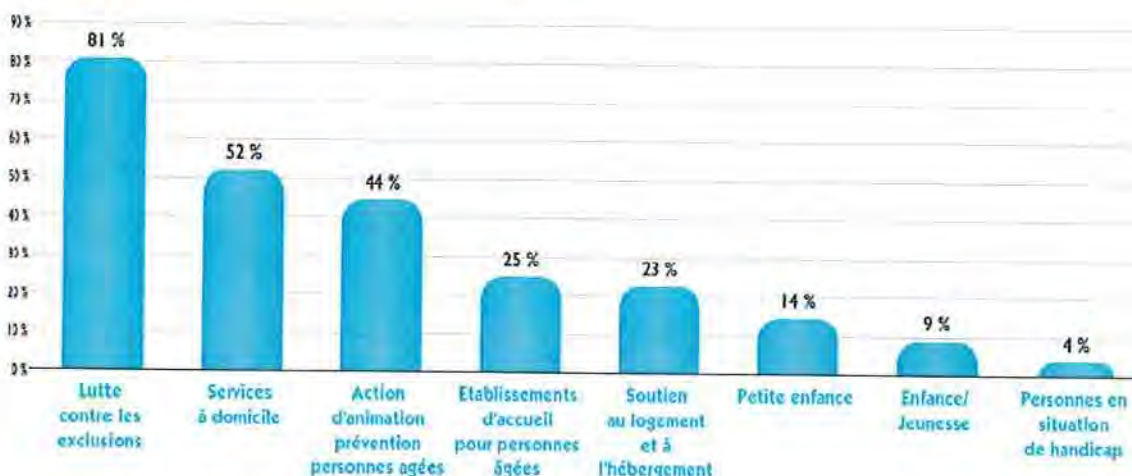
- il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc.
- il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé.
- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, rSa, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Départemental, la Préfecture ou les organismes de Sécurité Sociale.
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil Départemental.

- Les CCAS en chiffres

- Les CCAS représentent un budget consolidé de 2,6 milliards d'euros et emploient plus de 120 000 agents ;
- Ils proposent 30 millions d'heures de services à domicile par an à plus de 200 000 bénéficiaires et emploient 30 000 aides à domicile ;

- Les CCAS sont les principaux gestionnaires de logements-foyers pour personnes âgées : la proportion de logements-foyers gérés par les CCAS/CIAS adhérents à l'UNCCAS représente 57 % des logements-foyers publics et 40 % du total existant tous modes de gestion confondus (public, privé non lucratif, privé lucratif) ;
- Un établissement d'accueil de jeunes enfants sur 5 est géré par un CCAS/CIAS ;
- 4 communes sur 10 confient toute leur politique sociale au CCAS.

### Domaines d'intervention des CCAS/CIAS



source : formation UDCCAS 2021-2022

- Le CIAS, une structure d'avenir

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) permet, pour les communes qui le souhaitent, de se regrouper et de créer un établissement public intercommunal dédié à des actions sociales concertées, démultipliées par un territoire d'intervention et des moyens plus importants.

Le CIAS constitue une opportunité pour les petites communes sans CCAS, de développer ou d'améliorer leur politique d'action sociale. Il peut exercer les compétences fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles ou seulement celles définies par les communes associées.

Le CIAS ne conduit pas systématiquement à la suppression du CCAS.

Depuis la loi de cohésion sociale adoptée fin 2004 et suite à la forte mobilisation de l'UNCCAS, une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » supplémentaire est ouverte aux EPCI à fiscalité propre que sont les communautés de communes et d'agglomération. Lorsque l'EPCI opte pour cette compétence, il peut en confier l'exercice à un CIAS constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## 2020/2021 : réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

- Une obligation légale : décret n° 2016-224 du 21 Juin 2016

Comme le prévoit l'article R 123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les CCAS « produisent une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. L'ABS consiste en un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. L'ABS fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

- Des enjeux majeurs pour la cohérence de l'action sociale redonnaise :
  - 1) Démarrer et/ou renforcer une dynamique d'observation sociale sur le territoire ;
  - 2) Identifier les problématiques sociales traitées de manière insatisfaisante ;
  - 3) Disposer d'éléments de connaissance pour faire évoluer les politiques sociales de la collectivité.
- 2020, réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape : le diagnostic social

En septembre 2020, le comité de pilotage s'est réuni afin de lancer l'étude menée par le cabinet Compass. Après plusieurs mois, la restitution du diagnostic social aux membres du comité de pilotage a eu lieu en décembre 2020.

- 2021, réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape : co -construction du projet social

La co-construction s'est déroulée en plusieurs étapes :

1<sup>ère</sup> phase : le 21.09.2021 avec 49 participants

1 journée de séminaire interne afin d'élaborer une feuille de route déclinée en axes prioritaires. Lors de cette journée, les responsables des différents services, les agents, les élus se sont mobilisés afin de :

- recueillir et partager le ressenti des différents services sur les besoins sociaux identifiés ;
- co-construire de manière inter-service les enjeux à porter sur la durée du mandat ;
- faire émerger de façon transversale au sein de la collectivité un 1<sup>er</sup> niveau de priorités.

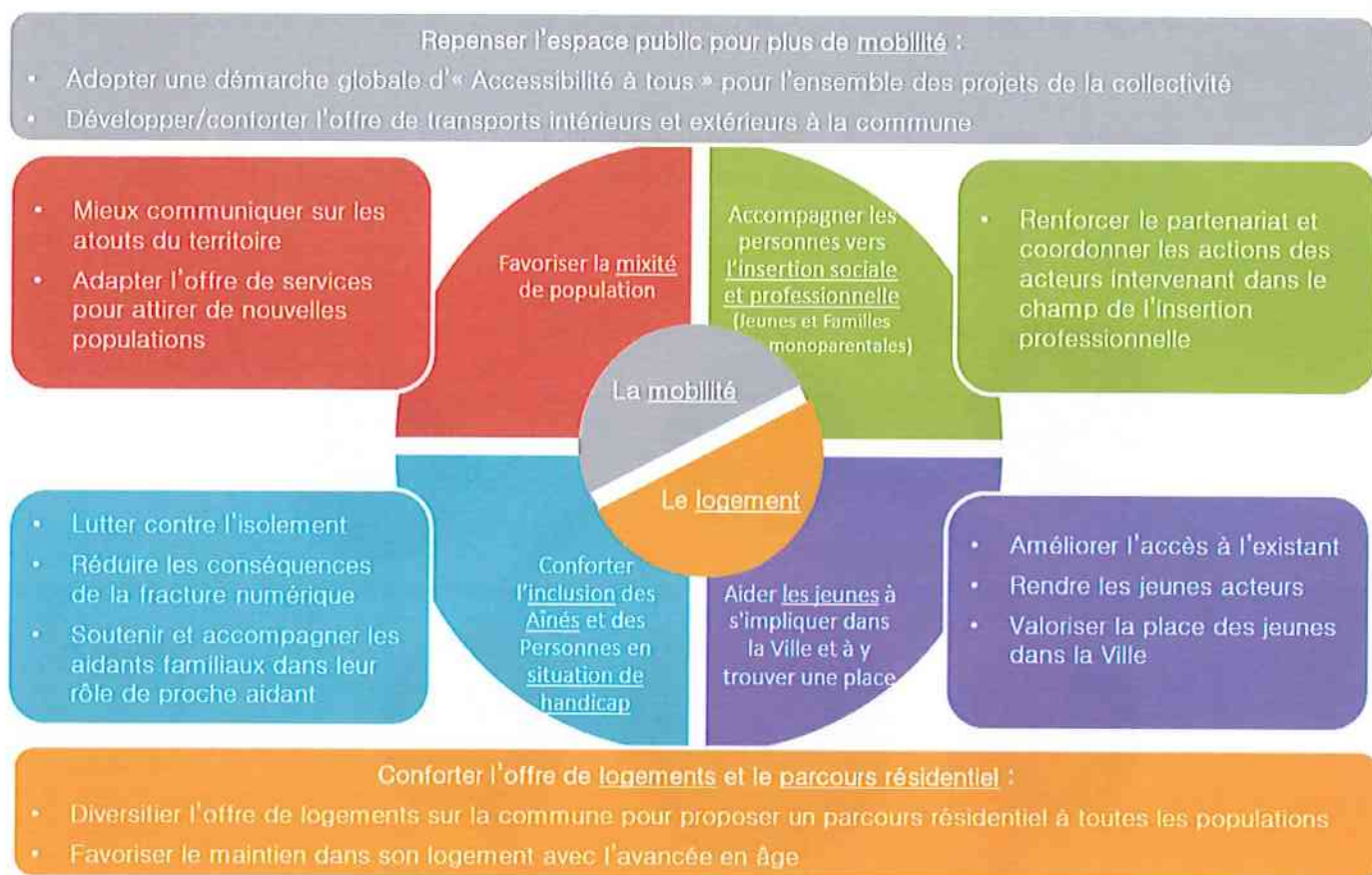
2<sup>ème</sup> phase : le 19.10.2021 avec 54 personnes

➤ ½ journée de séminaire partenarial afin de mobiliser les acteurs partenaires pour partager le projet social de la commune.

- 2022, restitution finale de l'Analyse des Besoins Sociaux

➤ Présentation du rapport au Conseil d'Administration du CCAS et au Conseil Municipal.

## Priorités pour l'élaboration du Projet Social Municipal :



- Objectif 2023 : rédaction du Projet Social Municipal

### ➤ Définitions et objectifs :

Le Projet Social Municipal a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs de la commune.

- ✓ Pour initier un projet social de territoire, les élus doivent pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des services municipaux mobilisés autour du CCAS. (Sources : UDCCAS 33, projet social de territoire).

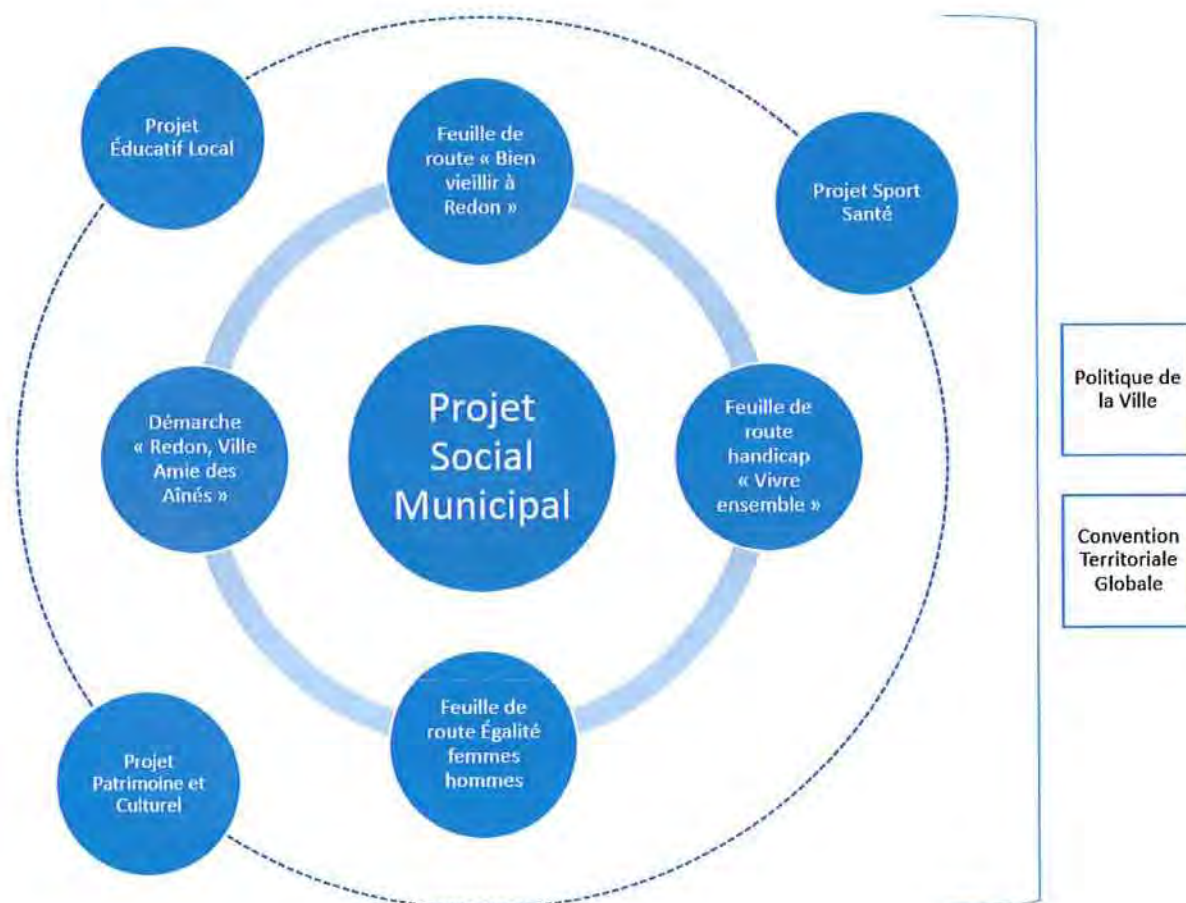
Les objectifs :

- ✓ Construire un projet social qui se décline en objectifs stratégiques avec les orientations politiques du mandat,
- ✓ Définir un plan d'action, avec des actions qui viendront compléter l'offre des services déjà portés par la ville, le CCAS et/ou par ses partenaires institutionnels et associatifs.

➤ Méthodologie :

Le Projet Social Municipal se construit à partir de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS et de l'ensemble des projets de service qui structurent déjà l'action de la municipalité de la Ville de Redon.

- ✓ S'articule avec l'ensemble des plans d'action pour une cohérence de l'intervention municipale et une transversalité avec l'ensemble des services et acteurs de terrain.



➤ Les étapes de la démarche :

Étape 1 : Construction de la méthodologie

Définir les contours du projet social :

- Étudier la grille de préconisations des résultats de l'ABS.
- Revoir les préconisations proposées, croiser les éléments de l'ABS avec les feuilles de route et diagnostics déjà existants.

Rencontrer les élus et directeurs des services concernés par les axes de travail :

- Identifier les actions et projets des services municipaux.
- Déterminer les partenaires à solliciter.

Étape 2 : Rencontre avec les partenaires

- Partager les réflexions, recenser les besoins repérés.

- Identifier les compétences et les projets communs.

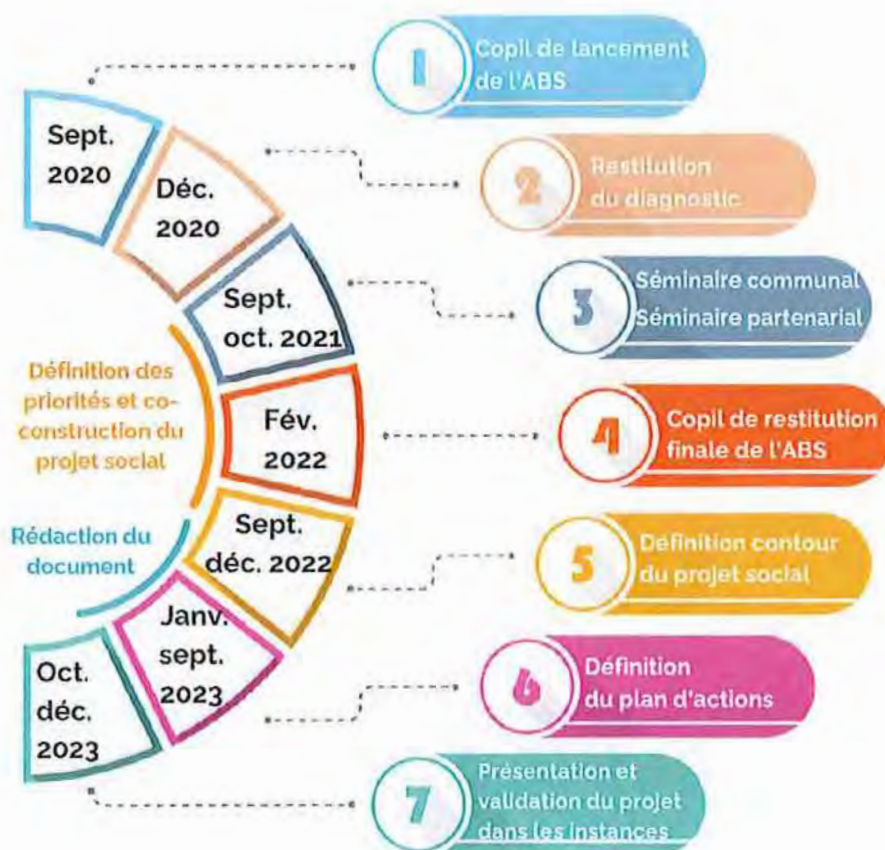
### Étape 3 : Analyse des données et rédaction du projet social

- Réaliser un schéma « hiérarchique » avec les différents niveaux de compétences et champs d'intervention.
- Synthétiser les actions et projets de la municipalité et des partenaires.
- Dégager les axes de travail et les projets à initier ou à soutenir par la Ville et le CCAS.

### Étape 4 : Restitution au Conseil d'Administration et au Conseil Municipal

### Étape 5 : Mise en œuvre opérationnelle et calendrier des actions

- Mise en œuvre des actions par les services du CCAS et ses partenaires.
- Suivi régulier par le CCAS au fur et à mesure de l'avancée des projets.
- Mise à jour des feuilles de route, des rapports d'activités, et calendrier des actions par année de mandat.



Calendrier de la démarche

→ Les axes et objectifs du projet social :

Les temps de concertations avec le groupe de travail et l'équipe du CCAS ont permis de dégager les quatre axes du Projet Social Municipal, déclinés en une douzaine d'objectifs.

## AXE 1 - OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

### Objectifs

- Assurer un premier accueil de proximité.
- Participer à réduire le non-recours aux droits afin de limiter la précarité des redonnais et redonnaises.
- Lutter contre la fracture numérique.

## AXE 2 - FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

### Objectifs

- Garantir l'effectivité des droits fondamentaux.
- Prévenir l'isolement des plus vulnérables.
- Renforcer le parcours résidentiel, de l'urgence vers l'autonomie.
- Faire de la culture, des loisirs et du sport des vecteurs d'inclusion sociale.
- Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins.
- Faire des citoyens des acteurs de l'action sociale.

## AXE 3 - DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

### Objectifs

- Créer de nouveaux dispositifs et adapter les pratiques face à l'apparition de nouvelles formes de fragilité et de nouveaux besoins.
- Poursuivre la dynamique partenariale afin d'assurer une complémentarité dans les réponses apportées.

## AXE 4 - VALORISER L'ACTION DU CCAS

### Objectifs

- Etablir une politique de communication du CCAS pour mieux valoriser ses dispositifs et ses actions.
- S'engager en faveur d'une reconnaissance de la place et de la parole des usagers pour améliorer les services rendus.

*Le projet social municipal été voté au Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 et au Conseil Municipal du 14 décembre 2023.*

## LES RÉALISATIONS 2025

### Projet social Municipal Axe 1 Offrir un accueil social inconditionnel



Ouverture de l'Espace France services au sein des locaux du CCAS.

#### Origine de la labellisation

Née de l'ambition du CCAS de proposer un service plus diversifié, il décide de se doter d'un Espace France services. Après avoir été labellisé le 20 novembre 2024, celui-ci a ouvert ses portes le 17 mai 2025. Ce nouvel espace ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics, permet un accompagnement numérique. Les agents travaillent étroitement avec les services du CCAS et les France services du Département et ceux limitrophes (Morbihan et Loire-Atlantique).



#### L'inauguration

Le 17 mai 2025, l'Espace France services de Redon a été inauguré en présence de :

- ✓ Madame la Ministre Françoise Gatel, chargée de la Ruralité,
- ✓ Monsieur Pascal Duchêne, Maire de Redon et Président du CCAS,
- ✓ Monsieur Armaury de Saint-Quentin, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine,
- ✓ Monsieur Pascal Bagdian, Sous-Préfet de Redon,
- ✓ Madame Anne-Sophie Patru, Sénatrice,
- ✓ Monsieur Jean-François Mary, Président de Redon Agglomération et de plusieurs élus de Redon.

Une déambulation a été proposée entre l'espace numérique, l'accueil et le bureau de confidentialité. Celui-ci permet d'accueillir dans de bonnes conditions les usagers et en toute confidentialité.





*Inauguration de l'Espace France services de Redon, le 17 mai 2025*

Fonctionnement et articulation avec d'autres activités dans les mêmes locaux

- Jours et horaires d'ouverture

- Lundi : 8h30 à 12h – 13h30 à 17h30
- Mardi : 8h30 à 12h
- Mercredi : 13h30 à 17h30
- Jeudi : 8h30 à 12h – 13h30 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h – 13h30 à 16h30

L'accueil du CCAS a été mutualisé avec celui de l'Espace France services.

➔ Soit 29 heures d'ouverture au public, l'obligation est de 24 heures.

- Équipements mis à disposition

L'Espace France services est doté des équipements suivants :

- ✓ Un poste informatique doté d'un photocopieur, imprimante et scanner. L'accès wifi en libre accès, gratuit, est mis à la disposition des usagers.
- ✓ Un bureau cloisonné afin d'accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches, en toute confidentialité.
- ✓ Du matériel pour réaliser une visioconférence est aussi à disposition (sur rendez-vous).
- ✓ Une salle de permanences pouvant accueillir les partenaires.



### Le personnel

Trois conseillers assurent un accueil quotidien, de 1<sup>er</sup> niveau en matière d'accueil, d'accompagnement et ou d'orientation vers les partenaires.

Avant l'ouverture de l'Espace France services, deux agents ont pu bénéficier d'immersion auprès de deux Maisons France services : *Romillé et Bain de Bretagne*.

Les conseillers ont pu bénéficier de la formation « socle métier » et avec les différents partenaires. Il y a eu 4 jours de formations « socle métier » et 6 jours de formations avec les différents partenaires.

Elles ont pu également participer aux différentes formations suivantes :


- ✓ Impôts – DGFIP
- ✓ CADAD
- ✓ CPAM
- ✓ CAF
- ✓ ANAH - MA PRIME RENOV'
- ✓ MAISON DE L'HABITAT
- ✓ ASSURANCE RETRAITE
- ✓ URSSAF
- ✓ C2P (compte de pénibilité)

Un agent a pu bénéficier d'une journée d'immersion avec le CDAD.

- Partenaires nationaux mobilisés à nos côtés au niveau local



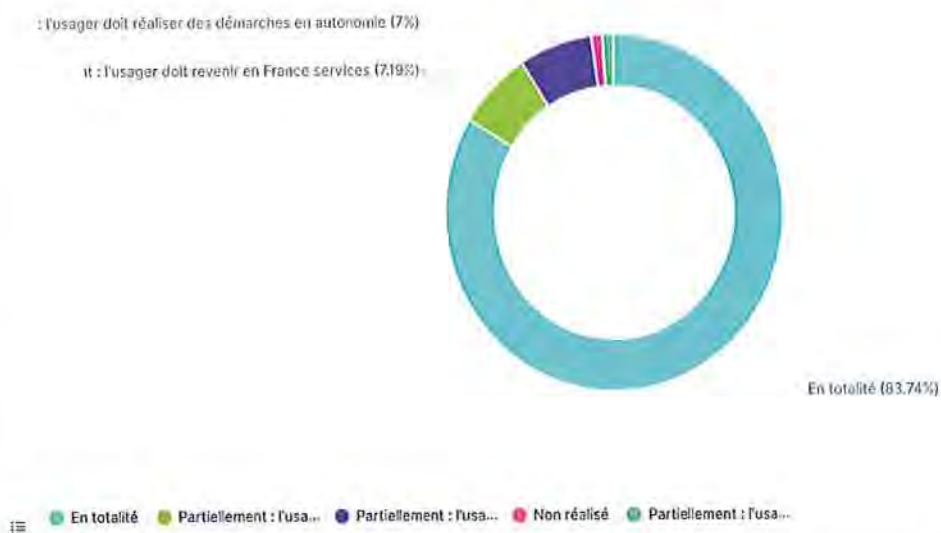
- Présentation des partenaires locaux et actions ciblées mises en œuvre

Partenaires	Permanences
AGIRC-ARRCO 	2 vendredi par mois, sur rendez-vous, en les contactant.
AVOCAT	3 <sup>ème</sup> lundi du mois en après-midi au CCAS
CONCILIATEUR	3 <sup>ème</sup> mardi du mois au Tribunal de Redon
CIDFF	1 permanence tous les 2 mois à la CAF de Redon en matinée et au CCAS l'après-midi
DÉFENSEURS DES DROITS	3 rue Charles Sillard Rendez-vous au 02.99.70.34.34

Les statistiques : Les démarches sont réalisées en une seule fois dans 83% des cas

- Taux de finalisation des démarches en un seul accompagnement et son évolution

Taux de finalisation des accompagnements



83,74 % des demandeurs ont pu finaliser avec les agents leurs démarches en un seul accompagnement. 7,19 % d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous (opération technique, mauvais codes, manque certains documents ...) et 7 % finaliseront leur dossier en autonomie.

La bonne information (codes France Connect, les papiers à apporter...) délivrée lors de la prise de rendez-vous au téléphone ou en présentiel a permis d'obtenir ce taux élevé de finalisation en une seule fois.

- Publics accueillis à l'espace France services

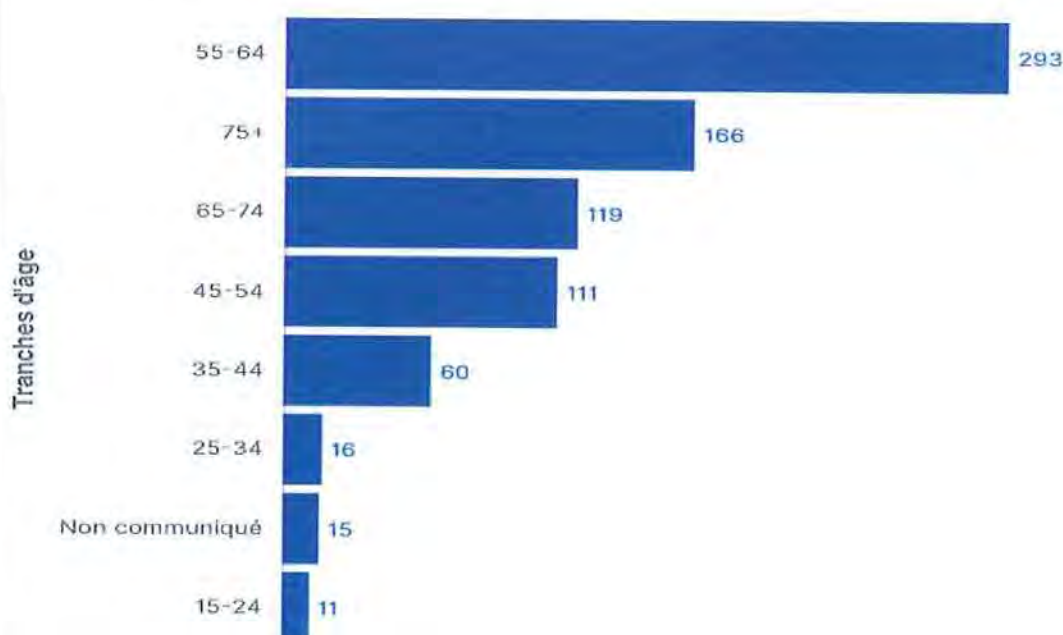
De part leur localisation, les France services accueillent historiquement un public « senior ». Toutefois, les différentes sessions d'informations proposées à différents organismes comme l'Adapei, Savs, Utopi, les Jardins Saint-Conwoïon ont permis de diversifier le public. Le bouche à oreille a également facilité cela.

Les usagers accueillis sont pour la plupart en difficulté numérique : 93 % d'entre eux sont complètement accompagnés par nos agents lors de la réalisation de la démarche.

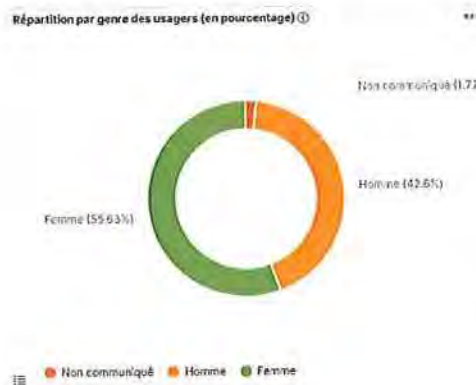
26 % des usagers participent à la réalisation de la démarche, par exemple en utilisant par moment le clavier et/ou la souris.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE	
Tranche d'âge	Nombre
Entre 15 et 24 ans	11
Entre 25 et 34 ans	16
Entre 35 et 44 ans	60
Entre 45 et 54 ans	111
Entre 55 et 64 ans	293
Entre 65 et 74 ans	119
Plus de 75 ans	166
Information non communiquée	15
<b>Total</b>	<b>791</b>

**Répartition par tranche d'âge des usagers**



RÉPARTITION PAR SEXE	
Sexe	Nombre
Femme	814
Homme	623
Information non communiquée	26
<b>Total</b>	<b>1 463</b>



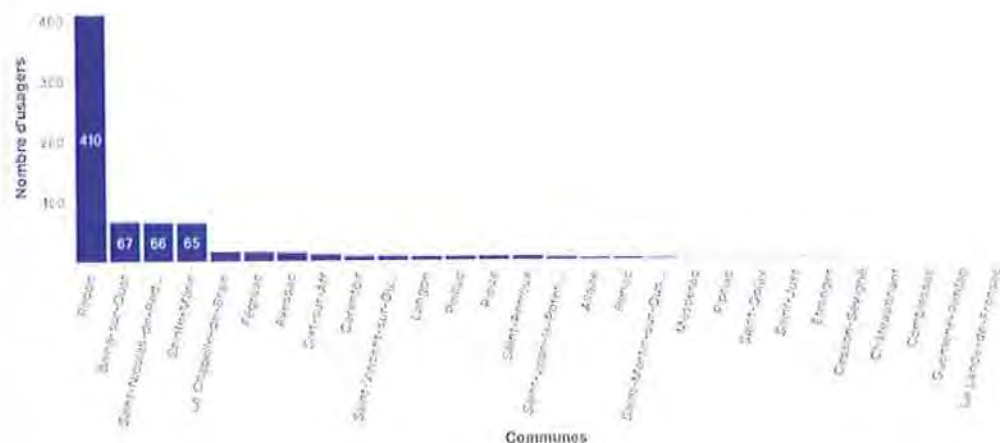
- Fréquentation par commune de résidence

Les habitants de Redon représentent plus de la moitié du public accueilli soit 53 %. Les 3 autres principales communes utilisant nos services sont Bains-sur-Oust, Saint-Nicolas-de-Redon et Sainte-Marie, les villes limitrophes à Redon.

Part de primo-usage... ①

Communes de provenance ①

56,3%



- Principaux motifs de venue et canaux de prise de contact

Une majorité des usagers se rendent directement à l'Espace France services, de manière spontanée ou sur rendez-vous (80 %), afin de réaliser une démarche, 18 % nous contactent par téléphone et 2 % par mail.

### Modalités d'accès pour les accompagnements ①



### • Evolution de l'activité

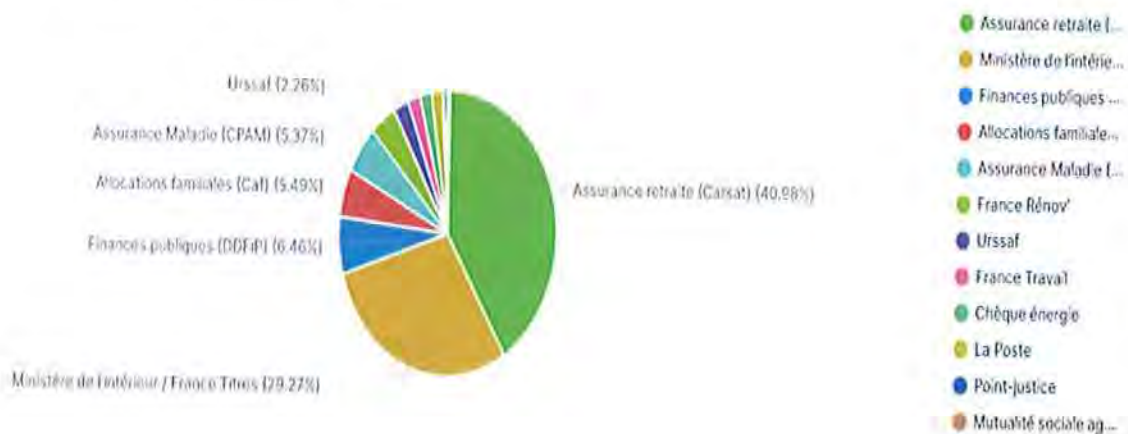
Au total, les agents France services ont réalisé près de 2 418 démarches pour 1 463 usagers du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 2 janvier 2026. Nous avons ouvert un peu avant l'inauguration.

Les démarches comprennent différentes demandes : la prise de rendez-vous, les informations par téléphone ou par mail, l'accès à la borne informatique, l'accompagnement pour une démarche...

L'inauguration et les différentes communications réalisées ont permis d'avoir une bonne fréquentation dès l'ouverture. L'espace France services réalise en moyenne 15,5 démarches par jour.

Les thématiques les plus fréquentes sont liées à la retraite personnelle (CNAV/CARSAT) (41 %) ainsi que les actes d'état civil comme la carte nationale d'identité, le permis (France TITRES) (29,3%). Selon le type d'accompagnement, la durée d'intervention des agents France services peut varier. En effet, un dossier de retraite CARSAT peut demander jusqu'à 5 rendez-vous de 1h alors que pour d'autres démarches la durée du rendez-vous est plus réduite (ex : demande de chèque énergie, création d'un compte France connect...).

### Répartition des accompagnements par opérateur national ①



THÉMATIQUES LES PLUS TRAITÉES			
Top	Thématiques	Partenaire	Nombre
1	Retraite personnelle + Pension de réversion	Assurance retraite	396
2	Immatriculation + Permis de conduire	France titres	301
3	Imposition + création d'un compte France connect	Finances publiques	50
4	Aides financières	Allocations familiales	45
5	Santé	Assurance maladie	20
6	Prime renov + CEE (certificat d'économie d'énergie)	France Renov'	45
7	Complémentaire santé	AGIRC ARRCO	45
8	Santé	CPAM	20

Les partenaires locaux représentent 8,5% (99 accompagnements) de l'activité de la structure. Le partenaire local n°1 est l'Agirc Arcco.



### Les actions d'animation et de communications mises en œuvre

Afin de mieux se faire connaître du public et accroître sa notoriété, l'Espace France services a concentré son effort sur la mise en place de nouvelles animations et de nouveaux biais de communication. Le réseau développe une offre complémentaire d'animations pour « faire venir » de nouveaux publics. Cette démarche permet de faciliter la venue des usagers et les familiariser avec le lieu, le personnel d'accueil, pour mieux les inviter à franchir le pas, se renseigner auprès de l'espace France services.

### Les animations

L'Espace France services a fait l'objet de plusieurs présentations :

- ✓ à l'occasion du Forum des parents de jeunes enfants « Familles & compagnie » ;
- ✓ auprès des salariés du jardin d'insertion Saint Conwoïon ;
- ✓ aux professionnels du SAVS et l'ADAPEI de Redon ;
- ✓ aux bénéficiaires du RSA de Redon ;
- ✓ auprès de l'ESAT UTOPI de Redon ;
- ✓ lors d'une permanence à la MAPAR (maison d'accueil des pays de Redon pour jeunes de 16 à 30 ans).

#### • Forum familles

Forum « Familles & compagnie » organisé par Redon Agglomération en partenariat avec le Centre Social et socio culturel Confluence de Redon.

Une matinée de rencontre et de partage entre parents, enfants, acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité (ateliers cuisine, d'éveil à nos 5 sens, de la motricité, du portage, des informations sur nos droits, les modes de garde...).



Présentations :

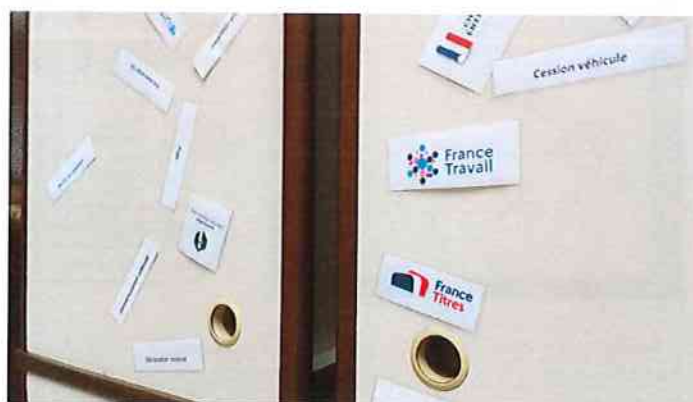
- Présentation de l'espace France services auprès des professionnels de l'ESAT UDOPI de Redon.

L'objectif de cette présentation était de présenter l'Espace France services mais également d'exposer le panel des services proposés aux différents professionnels de cette structure pour qu'ils puissent orienter correctement les personnes travaillant à l'ESAT.



- Présentation aux bénéficiaires du RSA de Redon.

L'objectif de cette présentation était de faire découvrir l'espace France services mais également expliquer les différentes démarches que celui-ci propose.



### Les actions de communication

L'Espace France services de Redon a bénéficié d'une campagne de communication locale (presse Ouest-France, Redon Mag, les Infos locales du Pays de Redon) mais aussi et surtout de bouche à oreille.

Pour présenter l'Espace France services aux différentes structures du territoire, un petit jeu « Mémo » a été inventé par la conseillère, les personnes doivent retrouver la correspondance entre l'opérateur et la démarche. Ce petit jeu ludique a été mis en place pour créer une interaction lors des présentations mais aussi pour les rendre acteur de leurs démarches grâce à une meilleure compréhension des services proposés par les opérateurs.



Une plaquette a été créée pour présenter l'Espace France services de Redon : sa localisation, les services proposés, le matériel mis à disposition, les permanences...





## Espace France services REDON

Un guichet unique pour vos démarches administratives du quotidien

“

L'espace France services simplifie l'accès aux droits, près de chez vous. Il s'adresse à tous et sans condition.

“

**Espace France services**  
1<sup>er</sup> étage  
(au sein des locaux du CCAS)  
7 rue des Douves  
35600 Redon



### Infos pratiques

-  02.99.71.22.97
-  7 rue des Douves
-  france.services@mairie-redon.fr
-  www.redon.fr

Lundi	8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h - Fermé
Mercredi	Fermé - 13h30 à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
Vendredi	8h30 à 12h - 13h30 à 16h30

**Permanences au CCAS :**  
AGIRC-ARRCO : les vendredis en semaine paire  
Point Justice : avocat, conciliateur et juriste



je ne sais pas trop ou et comment faire ma demande de carte grise

j'ai du mal à réaliser ma demande d'APL sur internet

VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !

## Nous vous accompagnons dans vos démarches du quotidien

### Famille et citoyenneté

- Pré-demande passeport / Carte nationale d'identité
- Création de compte France Connect
- Déclaration de revenus
- Déclaration trimestrielle Caf

### Emploi

- Démarches URSSAF et CESU
- Actualisation France Travail
- Aide mise en page CV/Lettre de motivation

### Retraite

- Mise à jour de la carrière
- Demande de retraite
- Pension de réversion

### Logement

- Démarche chèque énergie
- Demande d'aide pour le logement (APL)
- Aide aux dossiers MaPrimeRenov'

### Santé

- Création compte Ameli
- Attestation de Droits CPAM
- Demande de complémentaire santé solidaire (C2S)

### Déplacement

- Demande de permis de conduire
- Immatriculation de véhicule
- Cession de votre véhicule
- Prime à la reconversion

\*Liste des accompagnements non exhaustive



### Pour votre rendez-vous pensez à...



Votre téléphone portable ou tablette...



Votre adresse mail et votre mot de passe



Les documents nécessaires pour le rendez-vous



Vos identifiants France connect

Matériel à votre disposition dans votre Espace France services de Redon :  
Imprimante, scanner, ordinateur, wifi



Des visios peuvent être organisées sur place à la demande et sur rendez-vous.

Une plaquette avec les heures d'ouvertures des opérateurs a aussi été créée pour aider les usagers dans leurs démarches dans le cas où ils seraient redirigés vers l'opérateur.

## Les heures d'ouvertures des partenaires de Redon



### Caf

Lundi 8h30-12h et 13h-16h30  
Mardi et jeudi de 8h30-12h  
☎ 32 30  
📍 2 rue de Rennes



### Assurance Maladie

Mardi et jeudi  
8h30-12h et 13h-17h  
☎ 36 46  
📍 2 rue du Dr François Lagrée



### CARSAT

Lundi et mercredi sur rendez-vous à la CPAM, un conseiller CARSAT aide au complément de votre dossier.  
☎ 09 71 10 39 60  
📍 2 rue du Dr François Lagrée



### Urssaf

Accueil téléphonique  
Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
☎ 3957



### France Titres

Pour les permis  
Lundi et mercredi de 09h à 12h  
Jeudi de 13h30 à 16h  
A la Sous-Préfecture  
☎ 0 800 71 36 35  
📍 Place Charles de Gaulle

Pour la carte d'identité et passeport  
Lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30  
Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30  
Samedi de 9h-12h

A la mairie  
☎ 02 99 71 05 27  
📍 18 Place St Sauveur



### Msa

Au téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
☎ 02 99 01 80 80



### France renov'

Lundi de 8h30-12h30 et 13h30-17h30  
Mardi au Jeudi de 13h30-17h30  
A la Maison de l'habitat  
☎ 02 99 72 16 06  
📍 66 rue des Douves



### Finances Publiques

Lundi au vendredi de 09h à 12h sans rendez-vous  
lundi et jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous  
☎ 0 800 401 401  
📍 1 rue des Ecoles



### France Travail

Lundi au vendredi de 8h30-12h30 et sur rendez-vous les après-midi, fermé le Jeudi  
☎ 39 49  
📍 3 rue Charles Sillard



### La Poste

Lundi au vendredi de 9h-12h30 et 14h-18h  
samedi de 9h-12h30  
☎ 36 31  
📍 12 rue Victor Hugo



## Les permanences à l'Espace France services de Redon



### Agirc Arcco

Les vendredis en semaine paire  
☎ RDV au 09 70 65 06 60



### Permanence Avocat

3<sup>ème</sup> lundi du mois en après-midi dans les locaux du CCAS

### Conciliateur de justice

3<sup>ème</sup> mardi du mois au Tribunal

### Cidff

1 permanence au 2 mois dans les locaux de la CAF en matinée et du CCAS en après-midi  
☎ 02 99 30 80 89

### Défenseurs des droits

☎ 02 99 70 34 34

Si vous souhaitez un rendez-vous pour l'avocat et le conciliateur de justice, merci de téléphoner au CCAS au 02 99 71 22 97.

### Horaires d'ouverture de l'Espace France services de Redon

Lundi	8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h - Fermé
Mercredi	Fermé - 13h30 à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
Vendredi	8h30 à 12h - 13h30 à 16h30
☎	02 99 71 22 97
📍	7 rue des Douves

- Signalétique mise en place et future

L'Espace France services dispose de plusieurs éléments de signalétique afin qu'il soit plus aisément identifié (panneau France services, Kakémono, affiches et flyers divers...).



De plus, le CCAS refait sa signalétique extérieure et intérieure pour une meilleure visibilité et orientation.





- Communication dans les communes du territoire

Trois articles ont été consacrés à l'Espace France services de Redon pour son inauguration mentionnant sa date d'ouverture, les services proposés et informant sur les démarches qui peuvent être effectuées au sein de celui-ci...

L'Espace France services bénéficie également d'un site internet et des réseaux sociaux (Facebook, Instagram) via celui de la mairie de Redon.



### ESPACE FRANCE SERVICES

## Un nouvel accompagnement administratif et numérique au CCAS de Redon

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon a obtenu le label "France Services". Un nouvel espace, inauguré le 17 mai dernier, permet aux usagers d'être accompagnés dans les principales démarches administratives quotidiennes de 12 portails nationaux.

La création d'un Espace France Services à Redon dans les locaux du CCAS s'inscrit pleinement dans le Projet social du CCAS qui vise à garantir un accueil social inconditionnel à tous les citoyens.

Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

Pour mener à bien cette mission, un agent a été recruté afin de renforcer l'équipe du CCAS et deux personnes accompagneront les usagers au sein de ce nouvel espace.

Le service est attendu par les Redonnais puisque « certains habitants de Redon se trouvaient jusqu'à nos espaces France Services en dehors de la ville. Il était important de proposer cette offre localisée », souligne Nadège Périn, directrice du CCAS.

#### Faciliter l'accès aux démarches

France Services ne remplace pas les structures de droit commun, mais facilite l'accès aux démarches, à l'image de la pré-inscription en mairie pour l'établissement d'une carte d'identité. Les agents peuvent par exemple aider les usagers à compléter leurs dossiers, ou ils peuvent numériser, les accompagner dans l'usage des outils numériques en créant une adresse e-mail.

Le nouvel espace créé dans les locaux du CCAS dispose d'un point numérique, où les usagers peuvent effectuer leurs



Nadège Périn, directrice et Hélène Quilès accueillent le public au sein de l'Espace France Services de Redon.

démarches en ligne en toute autonomie ou avec l'aide des agents.

« Cet espace ne remplace en rien les missions habituelles du CCAS, qui conserve ses objectifs d'accompagnement », précise Nadège Périn.

#### Espace France Services (1<sup>er</sup> étage, au sein des locaux du CCAS) 7 rue des Douves

Téléphone : 02 99 71 22 97  
Email : france.services@mairie-redon.fr

#### Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Mardi : 8h30 - 12h00 / Après-midi fermé
- Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

## Redon et son pays

### France services accompagne toutes les démarches

La Ville a inauguré, samedi, son Espace France Services, avec la ministre d'Égalité Française Céline Galt. Mais à quoi sert cet espace ? Comment fonctionne-t-il ? Quel France vous explique.

**Qu'est-ce qu'un Espace France Services ?**  
Lancé en 2020, le projet d'ouvrir à Redon un Espace France Services s'inscrit dans le projet social du CCAS. Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

**Quelles démarches peuvent être accompagnées ?**  
Toutes les démarches administratives qui peuvent être accomplies en ligne sur les sites des organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.



Nadège Périn, directrice et Hélène Quilès accueillent le public au sein de l'Espace France Services de Redon.

**Qui peut en bénéficier ?**  
Ce guichet unique est ouvert à tous les habitants de la commune et des alentours qui souhaitent effectuer leurs démarches administratives. Quel que soit leur âge.

**Le guichet est-il ouvert tous les jours ?**  
L'Espace France Services est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00. Les horaires d'ouverture sont indiqués sur le site de la commune.

**Le passage progressif au tout numérique**  
Depuis 2017, les professionnels et les professionnels de la commune ont travaillé à la mise en place du tout numérique. Le site internet de la commune est devenu un véritable guichet unique pour les démarches administratives. Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

Article dans Ouest France de mai 2025

## Redon ville

### France services, le coup de pouce bienvenu face au casse-tête des démarches en ligne

Le France services de Redon, intégré au CCAS, a ouvert en mai. Depuis, les rendez-vous enchaînés, prouvent que la fracture numérique est un véritable enjeu.



Nadège Périn, directrice France Services, et Hélène Quilès devant des démarches de clients guichet.

« C'est bien d'avoir ce guichet unique, mais il faut aussi penser à ceux qui ne peuvent pas aller en ligne », explique Nadège Périn, directrice France Services. « C'est un enjeu de fracture numérique qui se pose dans toute la commune. C'est en cela que le France services est un véritable enjeu. »

**Le passage progressif au tout numérique**  
Depuis 2017, les professionnels et les professionnels de la commune ont travaillé à la mise en place du tout numérique. Le site internet de la commune est devenu un véritable guichet unique pour les démarches administratives. Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

**Le risque d'arraque en ligne est élevé**  
Le risque d'arraque en ligne est élevé. Les professionnels de la commune ont travaillé à la mise en place du tout numérique. Le site internet de la commune est devenu un véritable guichet unique pour les démarches administratives. Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

**Des besoins partout**  
Les besoins sont partout. Les professionnels de la commune ont travaillé à la mise en place du tout numérique. Le site internet de la commune est devenu un véritable guichet unique pour les démarches administratives. Ce guichet unique a en effet pour objectif de simplifier la vie des usagers en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en les mettant en lien avec onze organismes publics (Assurance retraite, Finances publiques, France Rénové, Assurance maladie, etc.) « Cet espace constitue un guichet unique permettant de rassembler et de proposer cette offre localisée », explique l'animatrice Fouchet, adjointe à l'action sociale.

Article dans les Infos du Pays de Redon de décembre 2025



Delphin BINET  
5 mois · Modifié

📍 L'Agirc-Arrco au plus près de ses clients à Redon ! 📍  
👉 Grâce à l'ouverture récente d'un espace France Services à Redon, nous avons pu développer un partenariat solide pour créer une nouvelle permanence Agirc-Arrco dédiée aux actifs et futurs retraités de REDON Agglo et des alentours !  
👉 Un grand merci aux élus de la ville de Redon pour leur enthousiasme et leur réactivité pour répondre aux besoins de nos bénéficiaires communs.  
👉 Vous vous posez des questions sur votre retraite ? Vous souhaitez anticiper et préparer cette étape sereinement ?  
👉 Un(e) conseiller(e) de l'Agence Conseil Retraite Agirc-Arrco de Rennes vous donne rendez-vous 2 vendredis par mois à partir du 5 septembre dans les locaux du CCAS de Redon pour bénéficier d'entretiens individuels. Faites le point sur votre situation, simulez votre future retraite et obtenez des conseils personnalisés. 📍  
N'attendez plus, prenez rendez-vous dès maintenant au 0 970 660 660 et préparez l'avenir en toute confiance !



## RETRAITE

### Une nouvelle permanence Agirc-Arrco à l'Espace France services

Depuis septembre, l'Espace France services accueille une nouvelle permanence, celle de l'Agirc-Arrco, qui se tient un vendredi tous les quinze jours. Une conseillère retraite de l'agence de Rennes reçoit sur rendez-vous au sein des locaux du CCAS (7 rue des Doyens à Redon). Elle accompagne les futurs retraités dont le dossier de retraite est

ouvert pour les accompagner dans la constitution de leur dossier (vérification de la carrière complète, numérotation du document, etc.). Les actifs peuvent aussi y poser leurs questions en lien avec la réglementation Agirc-Arrco et celle du régime de base de l'Assurance retraite. La conseillère peut également simuler un montant de retraite selon divers

scénarios, mettre à jour la carrière pour évaluer mieux préparer le jour du départ et évoquer les démarches à effectuer pour sa demande de retraite à venir.

Les rendez-vous peuvent se prendre en ligne sur l'espace personnel Agirc-Arrco ou par téléphone au 09 70 660 660.

### Le budget : une subvention annuelle de l'État en fonctionnement




## Les perspectives 2026

Nous souhaiterions mettre en place des ateliers numériques qui permettraient aux personnes d'acquérir un peu plus d'autonomie au niveau numérique. Plusieurs usagers ont émis ce souhait.

Nous aimerions mettre en place des permanences à l'extérieur de l'Espace France services, notamment sur le quartier Bellevue, anciennement quartier prioritaire pour pouvoir atteindre cette population qui est souvent éloignée du numérique.

Une journée porte ouverte est envisagée lors des portes ouvertes des France services qui se déroulent en octobre en lien avec le réseau d'accueil social inconditionnel.

## Objectifs 2026



Organiser des ateliers avec les partenaires

Accroître le réseau de partenaires

Ateliers numériques

Stands d'animation lors d'événements sur le territoire

Permanences extérieures

## Projet social Municipal Axe 2

Favoriser l'inclusion dans la vie de la cité  
dans une logique de parcours de l'utilisateur



MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE  
Avec pour objectif *d'établir une meilleure cohésion sociale et de faciliter l'accès à la santé pour tous.*



La Mutuelle Communale, c'est quoi ?

La Mutuelle Communale propose plusieurs formules de complémentaire santé, pour compléter la prise en charge de la Sécurité Sociale. Elle est destinée à optimiser les remboursements des soins et des frais médicaux des administrés d'une même commune.

A un tarif préférentiel, chaque habitant peut bénéficier d'une mutuelle adaptée à ses besoins et son budget. Efficace et moins chère, la Mutuelle Communale s'implique dans la vie locale, en tant qu'action concrète en faveur de la santé et du pouvoir d'achat des personnes.

La Mutuelle Communale apporte une offre à la fois utile et adaptée aux besoins des concitoyens, grâce à 3 atouts majeurs :


- Pas de questionnaire de santé
- Pas de limite d'âge
- Viser un large public comme les personnes modestes n'ayant pas ou que de faibles ressources, les seniors dont le montant de la complémentaire santé pèse sur leurs dépenses, les retraités, les demandeurs d'emploi, les intérimaires, les travailleurs non salariés (TNS)...




Les objectifs :

La Mutuelle Communale est une réponse au non-recours au droit à la santé :

- Un trop faible recours au chèque santé (Complémentaire Santé Solidaire) qui permet aux personnes en situation financière difficile de bénéficier d'une aide de la Sécurité Sociale,



4 % de la population en France (soit 2,7 millions de personnes) et 44 % des plus démunies pourraient ouvrir des droits à la Complémentaire Santé Solidaire de la Sécurité Sociale.



- Un renoncement aux soins en hausse, notamment pour les frais de prothèses dentaires et d'optique,
- Une difficulté à acheter et comparer les contrats d'assurance santé, les personnes ne bénéficiant pas de contrats collectifs sont démunies pour choisir une mutuelle santé,
- Une majoration du coût de l'assurance santé jusqu'à 200 % pour les retraités anciennement salariés bénéficiaires des garanties de contrats collectifs d'entreprise.



Un outil d'action sociale qui s'inscrit dans une démarche participative

Les projets de mutuelles communales sont pilotés par les communes directement ou via leurs CCAS, acteurs privilégiés de l'action sociale, et peuvent s'inscrire dans des dispositifs de cohésion sociale que sont les Contrats Locaux de Santé (CLS).

Un comité de pilotage permet de garantir une bonne gouvernance du projet, en associant les élus, les travailleurs sociaux, les agents des CCAS, mais aussi des professionnels de santé locaux ou encore des associations.



Le But

Favoriser l'accès aux soins en mettant en concurrence plusieurs assureurs afin d'obtenir un tarif avantageux.

- Garantir un accès facilité à la santé,
- Permettre à vos administrés d'être accompagnés à bien choisir une garantie,
- Communiquer sur le dispositif de Complémentaire Santé Solidaire,
- Faire gagner du pouvoir d'achat aux habitants,
- Recréer du lien social et de la solidarité.



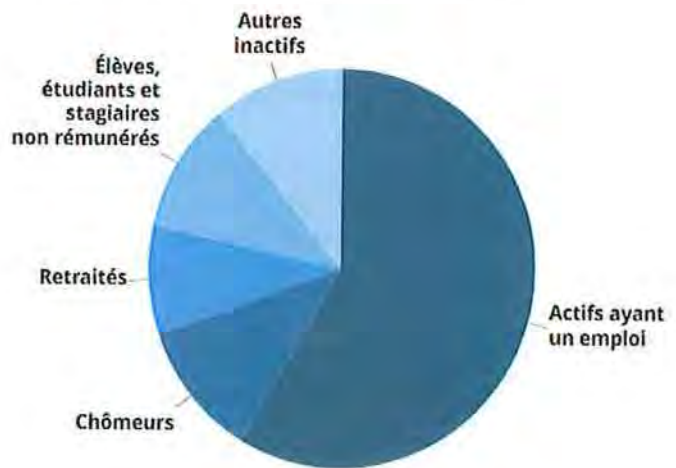
## Le public

Ces inégalités touchent particulièrement les personnes âgées, les demandeurs d'emploi ou les personnes sans emploi et à ressources financières limitées. Ces personnes ne bénéficient pas de l'écoute et de garanties de contrats collectifs plus protecteurs ou d'avantages économiques au regard d'autres populations.

En 2021 à Redon, on compte parmi la population de 15 à 64 ans :

- 11,1 % de chômeurs,
- 10,6 % d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés,
- 8,8 % de retraités ou préretraités.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



## La mise en œuvre

- ✓ Diffusion d'un appel à partenariat le 11 mars 2025 sur la plateforme Mégalis Bretagne et diffusion d'une publicité dans le journal Ouest-France 35 ;
- ✓ Analyse des offres par un consultant du cabinet ARIMA : 6 réponses ;
- ✓ 23 mai 2025 : Audition de 3 candidats ;
- ✓ Choix de l'organisme de mutuelle : Mutuelle Familiale ;
- ✓ Signature de la convention le 15 juillet 2025.



*Signature de la convention de partenariat le mardi 15 juillet 2025 entre le CCAS de Redon et l'Association LMF ASSO SANTÉ.*

**Mutuelle Familiale**  
ma complémentaire de vie®

La signature de la convention est signée à partir de tarifs bloqués jusqu'au 31 décembre 2026.



## Le public ciblé :

- ✓ Les habitants de Redon et prioritairement et sans exhaustivité ;
- ✓ Les personnes sans emploi ;
- ✓ Les retraités ;
- ✓ Les travailleurs précaires ;
- ✓ Les personnes exerçant leur profession sur la commune ;
- ✓ Les travailleurs non-salariés (T.N.S.) – Offre éligible loi Madelin ;
- ✓ Les auto-entrepreneurs ;
- ✓ Les étudiants.



## Le déploiement de la communication



Début septembre, mise en place d'une permanence, sur rendez-vous, 1 fois par semaine au CCAS (le mercredi).



Organisation de 2 réunions publiques le 10 septembre 2025 :

- 14h : Maison des Associations → 35 personnes
- 18h : Salle des mariages → 15 personnes

## MUTUELLE COMMUNALE

### Une complémentaire santé aux tarifs négociés ouverte à de nombreux Redonnais

En juillet dernier, le CCAS de la Ville de Redon a signé une convention avec la Mutuelle familiale afin de proposer aux Redonnais une mutuelle santé à des prix négociés. Stéphanie Simono, concilière mutualiste, reçoit les habitants afin de répondre à leurs questions. Elle nous explique le fonctionnement de ce nouveau dispositif.

#### A qui s'adresse la mutuelle communale de Redon ?

Tous les habitants de Redon, sauf ceux qui disposent d'une complémentaire santé professionnelle obligatoire, peuvent souscrire à cette mutuelle. La mutuelle professionnelle est obligatoire pour tous les salariés du secteur privé depuis 2016. Elle s'adresse donc à tous les autres profils, qu'ils aient déjà ou non une mutuelle : indépendants, artisans, commerçants, fonctionnaires, travailleurs CESSU, assistantes maternelles, retraités, étudiants, demandeurs d'emploi. La seule condition est de travailler ou d'habiter à Redon. Même si la personne intéressée a déjà une mutuelle, elle peut faire un comparatif avec son offre actuelle.

#### Les tarifs sont-ils moins élevés qu'une mutuelle « classique » ?

Par rapport à nos contrats habituels, nous proposons des tarifs 20 à 30% moins chers car il s'agit d'un contrat collectif négocié pour les habitants de Redon. Notre organisme propose déjà ce type de contrats collectifs à l'échelle de nombreux territoires : Quimper, Arignon, Nancy, etc.

#### Quelle démarche doit effectuer un Redonnais potentiellement intéressé par cette mutuelle ?

Les personnes intéressées peuvent me contacter par mail ou prendre rendez-vous lors des permanences. Ils me transmettront leur tableau de garantie actuelle s'ils ont



Stéphanie Simono, concilière mutualiste, organise des permanences sur rendez-vous, une fois par semaine, le mercredi, au sein des locaux du CCAS (7 rue des Douves à Redon).

déjà une mutuelle et en fait ensuite le point sur ce qui leur correspond en termes de garanties et de budget. Après avoir pris connaissance des garanties et des tarifs proposés par la mutuelle communale, c'est à eux de faire leur choix. Tous les cas sont particuliers et les demandes sont sans engagement. Le délai légal de résiliation de leur mutuelle en cours, s'ils en ont une, est de 31 jours.

Contact : Stéphanie Simono - 02 97 21 72 41  
rennes@mutuelle-familiale.fr

Un article dans le Redon Mag de décembre 2025

MUTUELLE COMMUNALE de REDON  
Présentation  
La Mutuelle Familiale



La Mutuelle Familiale  
Assurance Santé



## Les premiers chiffres

La première permanence a démarré le 24 septembre 2025 :

- ✓ 6 permanences sur la commune et 46 rendez-vous ont été effectués ;
- ✓ 84 devis ont été réalisés en permanence et par téléphone ;
- ✓ 31 contrats d'établis soit 37 % de transformations, et 48 devis en attente de réponses.

Nombre d'habitants	Nombre de personnes protégées	Nombre d'adhésions
9334	Nombre d'adhérents principaux	31
	Conjoints	6
	Enfants	3
	Total personnes protégées	40

La moyenne d'âge des adhérents principaux de Redon est de **64 ans** :

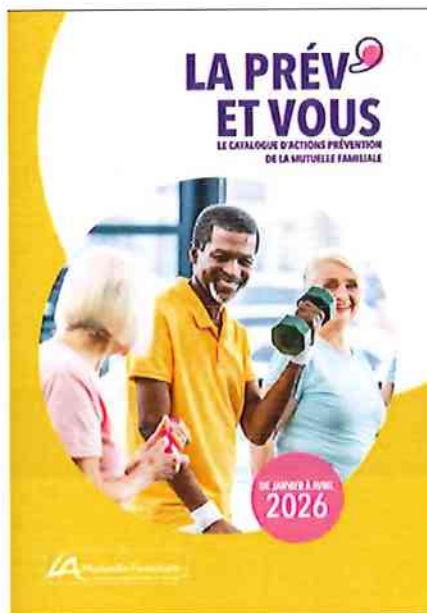
Tranche d'âge adhérents principaux	Nombre d'adhésions
- 30 ANS	1
DE 30 A 49 ANS	2
DE 50 A 70 ANS	20
PLUS DE 70 ANS	8
Total général	31

48% de nos adhérents ont choisies **l'option 3** :

Niveaux de garanties	Nombre d'adhésions
Option 1	0
Option 2	12
Option 3	15
Option 4	4
Total général	31

*Ensembles de chiffres arrêtés au 4.12.25*

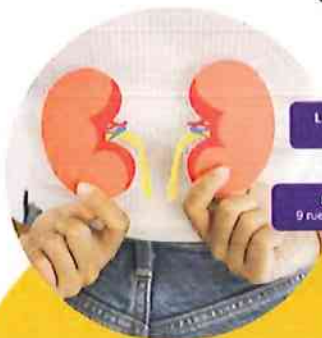
Ce partenariat permet au CCAS de proposer aux Redonnais des actions de prévention, gratuites en présentiel et en distanciel



UNE CONFERENCE PROPOSÉE PAR

 Mutuelle Familiale  
ma complémentaire de vie®

 Redon



Lundi 20 avril 2026  
de 14h à 16h

Salle Le Carré 9  
9 rue de Galeine à Redon

### DON D'ORGANES ET GREFFES, PARLONS-EN !

Quels organes peut-on donner de son vivant? Peut-on choisir de donner uniquement certains organes? Jusqu'à quel âge peut-on être donneur? Certaines religions interdisent-elles d'être donneur ou receveur? Que dois-je faire si je ne souhaite pas être donneur? .....

Le plus important, c'est d'en parler.

Renseignements et inscriptions :

CCAS  
03 99 71 22 97  
ccas@mairie-redon.fr



Le 20 avril 2026, le CCAS organisera avec la Mutuelle Familiale une conférence sur de don d'organes. Avec pour intervenant, Thomas Thuillier, Coordinateur Hospitalier des Prélèvements d'Organes et de Tissus dans un hôpital parisien et membre de la fondation Greffe de Vie.

## Expérimentation 100% recours aux droits sur deux quartiers de Redon : Centre-Le Port et Bellevue

### Rappel du projet

Dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux du Gouvernement, l'Etat a lancé l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » en fin d'année 2023. Après une phase d'appel à projets, 39 territoires ont été retenus dont la candidature de Redon Agglomération pour développer leurs initiatives et ainsi simplifier l'accès aux droits et limiter le non-recours.



Territoires zéro non-recours

Conséquence de la complexité du système de prestations sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui 34 % des personnes qui ont droit au rSa ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

Dans ce contexte, le ministère en charge des Solidarités a lancé en février 2022 l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », prévue dans la loi 3DS et inscrite dans le cadre du Pacte des solidarités, afin de simplifier et de faciliter l'accès au droit, au juste droit, des personnes.

La démarche « Territoires zéro non-recours » a été imaginée en s'inspirant de trois territoires pionniers – Vénissieux, Bastia et le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris – qui ont initié ces dernières années des projets pilotes de repérage, d'aller-vers et d'accompagnement des personnes.

### Chiffres clés

Plusieurs études constatent qu'aujourd'hui plus de 30 % des Français ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à :

- environ 34 % pour le Revenu de Solidarité Active (rSa) ;
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA) ;
- 30 % pour l'assurance chômage ;
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ;
- et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

### Objectif de l'expérimentation

L'objectif est de faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi de limiter le non-recours. L'ensemble des projets vise à développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits : accès aux rSa, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics.

### Au niveau local :

Initiée en septembre 2022 dans le cadre du Contrat Local de Santé 2 du Pays de Redon, la stratégie territoriale proposée se démarque par :

- ✓ Un co-pilotage tripartite par le CDAS de Redon, la CPAM d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération ;
- ✓ Une dynamique territoriale soutenue avec la participation de la CAF d'Ille-et-Vilaine, des Msa Porte de Bretagne.

### Objectif général :

S'assurer que l'ensemble des habitants de plusieurs quartiers ou communes du territoire de Redon Agglomération ont accès aux droits sociaux et de santé auxquels ils pourraient prétendre.

### Objectifs spécifiques :

- ✓ Permettre aux habitants de connaître les droits sociaux et de santé auxquels ils sont éligibles au regard de leur situation et de s'engager dans une démarche active d'ouverture de droits.
- ✓ Faciliter la création de lien entre les habitants et les structures ressources de droits communs du territoire.
- ✓ Contribuer à une réflexion sur les dynamiques d'aller-vers avec les dispositifs de droits communs notamment dans l'objectif de pérennisation de l'action sur les communes concernées.

**Pour la commune de Redon, les quartiers de Centre-le Port et Bellevue ont été choisis.**

### Composition et taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas

	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales *	couples avec enfant(s) *	autres	
Centre-Le Port	65,2	15,0	11,1	8,0	0,1	1,54
Beaumont-Nord	15,7	32,0	9,3	22,3	0,7	2,14
Bellevue	45,0	25,4	11,7	15,4	2,5	1,98
La Houssaye Lanrua-Nord	35,1	32,0	0,8	21,0	5,1	2,16
Redon	47,7	25,0	9,9	15,6	1,8	1,90
CA Redon Agglomération	34,7	29,6	7,3	26,7	1,7	2,22
Fougères	49,3	25,4	8,6	15,3	1,3	1,86
Vitré	40,5	26,9	8,4	23,1	1,1	2,10
Ploërmel	40,8	27,4	7,8	23,5	0,5	2,09
Ille-et-Vilaine	37,3	26,4	7,6	26,4	2,2	2,19
France métropolitaine	36,4	26,6	9,7	25,8	1,6	2,20

\* dont familles avec enfant(s) de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle de Redon

Valeurs proches de celle de Redon

Valeurs supérieures à celle de Redon

Lecture : 47,7% des ménages à Redon sont des personnes seules.

Ces deux quartiers regroupent le plus de familles monoparentales :

- ✓ 11,1 % pour Centre-le port, et 11,7 % pour Bellevue ;

A noter aussi, que ces deux quartiers regroupent aussi le plus de personnes seules :

- ✓ 65,2 % pour le centre - le port et 45 % pour Bellevue.

## Détail des facteurs de risque relatifs à la fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2016 - Traitements © Compas

	Mineurs vulnérables 0-17 ans		Au moins un parent au chômage ou en contrat précaire		Parents sans diplôme		Parents sans emploi	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Centre- Le Port	97	25,8	140	37,4	78	20,7	97	25,8
Beaumont-Nord	54	11,8	135	29,7	44	9,7	49	10,7
Bellevue	91	23,8	121	31,7	120	31,4	111	29,1
La Houssaye Lanrua-Nord	<10	-	91	23,2	34	8,5	<10	-
Redon	241	15,0	488	30,4	276	17,2	262	16,3
Fougères	672	18,5	1 234	33,9	480	13,2	670	18,4
Vitré	335	9,2	757	20,7	230	6,3	272	7,4
Ploërmel	111	5,8	348	18,2	66	3,4	166	8,7
Ille-et-Vilaine	17 835	7,5	57 198	24,1	12 601	5,3	17 856	7,5
France métropolitaine	1 785 879	13,0	3 850 760	28,1	1 421 707	10,4	1 606 556	11,7

### Septembre 2024 : démarrage de l'expérimentation

Une référente accès aux droits a été recrutée, au sein de l'équipe du CCAS, dans le cadre de cette expérimentation, début septembre et pour 15 mois. Trois jours d'accueil commun (avec la Coordinatrice et la référente accès aux droits de Pipriac) ont été organisés à son arrivée, avec des temps de présentation du projet, des informations spécifiques sur les droits de la CPAM et de la MSA, des temps d'immersion au CCAS et à l'association Iloz et des temps de co-construction.

Ses missions :

- ✓ Mise en place d'actions d'aller vers ;
- ✓ Identifier les publics ;
- ✓ Accueillir, informer et orienter ;
- ✓ Evaluer les droits ;
- ✓ Assurer le suivi des situations ;
- ✓ Participer à la vie de la structure ;
- ✓ Participer au suivi du projet.

### Démarches d'aller-vers

L'un des objectifs de l'expérimentation est d'identifier et de rencontrer les personnes en situation de non-recours, pour cela il est mis en place des démarches dites d'« aller-vers ».

L'aller-vers comporte deux idées :

- Intervenir sans attendre de demande et au-delà d'une demande ;
- Rapprocher son action des personnes.

Ici, cela prend la forme de :

- Une communication large ;
- La présence de la référente accès aux droits lors d'événements divers ;
- La mise en place de permanences délocalisées ;
- La création ou co-crédation d'événements spécifiques.

## Communication

Afin de faire connaître l'expérimentation au plus grand nombre, plusieurs canaux de communication ont été pensés.

Dès le mois de septembre 2024, 50 affiches et 1 000 flyers ont été imprimés. Dans un premier temps, distribués aux partenaires associatifs et sociaux de la commune.



Faites le point en 30 minutes  
avec votre référent local d'accès au droit  
Contact : 02 99 71 22 97



Faites le point en 30 minutes  
avec votre référent local d'accès aux droits  
Contact : 06 64 84 15 27



Puis, dans un second temps, à certains commerçants de la Ville. Cette initiative a été précédée d'un envoi de mails par le service « vie commerciale » de la Ville à tous les professionnels référencés afin qu'ils aient connaissance de la démarche avant que la Référente accès aux droits ne les rencontre. Cela a permis à certains professionnels de manifester leur intérêt. Des flyers ont aussi été mis à disposition dans les pharmacies, auto-écoles, agences d'intérim, quelques cafés, le Crédit Mutuel, U express, Intermarché, la piscine et la médiathèque.

Les Bailleurs sociaux présents sur la Ville ont accepté l'affichage dans les halls d'immeubles, ainsi que l'agence immobilière Proximo, principal gestionnaire de syndic.

D'autre part, le panneau lumineux de la Ville communique sur l'expérimentation ainsi que les réseaux sociaux de la Mairie.

Par l'intermédiaire du CCAS, des flyers ont été distribués par le biais de la distribution des colis à destination des aînés en fin d'année 2024, d'autres ont été ajoutés aux courriers donnés aux domiciliés.

**AIDES FINANCIÈRES ET SOCIALES**

**Elle vous aide à connaître tous vos droits**

**Redon fait partie des territoires « 100 % accès aux droits » depuis la rentrée. Un dispositif qui permet aux habitants de faire le point sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre pour les accompagner au quotidien.**

Depuis octobre 2024, au sein du CCAS, une référente dédiée à l'accès aux droits est à votre écoute pour vous aider à vérifier et activer l'ensemble des droits sociaux et aides financières que vous pouvez obtenir pour votre santé, vos moyens de transport, votre logement, votre accès à la culture, etc.

Lors d'un entretien personnalisé, Floriane Laruelle, conseillère en économie sociale, peut ainsi évaluer si vos droits sont bien ouverts, vous informer des démarches à suivre et vous orienter, si nécessaire, vers les partenaires compétents.

L'objectif de ce service : s'assurer que vous bénéficiez de toutes les aides et dispositifs auxquels vous avez droit, comme la Prima d'Activité, le Complémentaire Santé Solidaire (CSS) des actions de prévention, et bien d'autres. Et ainsi éviter le non-recours à certains droits.



Floriane Laruelle, référente accès aux droits.

**À la rencontre des habitants**

Afin de cibler les habitants les plus concernés par ce non-recours, Floriane rencontre les partenaires du territoire depuis la rentrée. Deux zones redonnaises sont ainsi priorisées pour cette action au regard de l'Analyse des besoins sociaux dressée par le CCAS : Bellevue, le centre et le port. Elle sera également présente sur certains événements, tels que des « soussis-café » au sein de vos immeubles et pourra se présenter à votre domicile.

Certains droits sont fortement concernés par le non-recours. « C'est le cas pour le revenu de

solidarité active (RSA). Le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pour les personnes en situation de handicap, est parfois compliqué à monter. Quant à la Complémentaire Santé Solidaire, elle est mal connue et peut pourtant concerner des personnes avec un revenu stable », souligne Floriane Laruelle.

Pour l'usager, il faut parfois faire du tri dans la jungle des droits sociaux. « Nous avons été l'ensemble des droits auxquels les habitants peuvent prétendre et on arrive à 64. Au-delà des aides financières, nous pouvons aussi aiguiller les habitants vers d'autres dispositifs utiles à leur quotidien : prévention santé, mobilité, associations... », explique Floriane Laruelle.

Cette expérimentation est le fruit de l'engagement de plusieurs partenaires (REDON Agglomération, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la CPAM, la CAF, la MSA, la Carsat). L'Etat participe au financement de cette initiative, inscrite dans le Contrat Local de Santé du pays de Redon.

« L'objectif, à la fin, sera d'évaluer les actions qui fonctionnent pour toucher les bonnes personnes, ceux qui sont parfois invisibles et qui ne touchent pas forcément le reste du temps ».

Vous pouvez prendre rendez-vous avec Floriane Laruelle pour faire le point sur vos droits ou la rencontrer, avec ou sans rendez-vous, lors de permanences hebdomadaires :

- Le lundi : 14h à 17h, Maison des Associations, 10 avenue Gaston Sébireau, salle 4 ;
- Le mercredi : 14h à 17h, Espace Jean Jaurès, 7 rue des Douves, 1<sup>er</sup> de-chaussée haut ;
- Le vendredi : 14h à 16h au sein du Foyer du port, 5 rue de l'Union.

Si ces horaires ne conviennent pas à vos disponibilités, Floriane Laruelle peut vous proposer un autre créneau, à votre convenance. En cas de difficultés pour vous déplacer, des visites à domicile sont possibles. [flaruelle@mairie-redon.fr](mailto:flaruelle@mairie-redon.fr); 06 64 64 15 27.

Pour finir, une conférence de presse s'est déroulée le 24 octobre 2024, en présence de nombreux partenaires et a donné lieu à de nombreuses publications dans la presse écrite et à la radio.

Actu - Bretagne - Ille-et-Vilaine - France

**Une expérimentation contre le non-recours aux droits à Redon et Pipriac**

À Redon et Pipriac, plusieurs acteurs et partenaires sociaux se coordonnent pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux, dans une démarche de proximité.



Floriane Laruelle, référente accès aux droits (à l'extrême gauche) lors de la conférence de presse. À sa droite, de gauche à droite : le directeur adjoint du CCAS, le directeur de l'Agence de Solidarité Sociale, le directeur de l'Agence de Solidarité Sociale, le directeur de l'Agence de Solidarité Sociale, le directeur de l'Agence de Solidarité Sociale.

Présence aux événements et actions présentes sur le territoire

Dès le début de l'expérimentation, la Référente accès aux droits a été présente sur de nombreux événements organisés par le CCAS :

- Thé dansant,
- Escape Game des seniors,
- Handicafé renversé,
- Semaine d'information de la santé mentale (SISM).

Mais également lors de la distribution alimentaire des Restos du Cœur et de la Halte du Cœur et lors des actions organisées par les MarSoins. Cela a permis de rencontrer les redonnais, de communiquer sur l'expérimentation, de distribuer des flyers et de déclencher une prise de rendez-vous dans certains cas.

Le 14 novembre 2024, la Référente accès aux droits a participé à une table ronde organisée par le Secours Catholique « Accès aux droits : quand la solidarité s'éloigne ».



### Mise en place de permanences sans rendez-vous

Début octobre 2024, ont débuté les permanences hebdomadaires et sans rendez-vous :

- Le lundi après-midi à la Maison des Associations,
- Le mercredi après-midi à la salle des commissions de l'Espace Jean Jaurès,
- Le vendredi après-midi au Foyer du port.

Cela permet de rapprocher l'action sociale des habitants et de réaliser le rendez-vous dans un lieu neutre. Des visuels spécifiques ont été créés.



### Création d'animations spécifiques

Durant le mois de novembre 2024, deux « cafés découverte » ont eu lieu au quartier de Bellevue. En 2025, des cafés découvertes ont été organisés au sein du quartier du Port.



Ces temps conviviaux avaient pour but de faire connaître l'expérimentation et étaient l'occasion pour la référente accès aux droits de rencontrer des habitants et de proposer des rendez-vous ! Ils étaient accessibles à tous les habitants, de l'affichage avait été réalisé dans tous les halls d'immeubles appartenant au bailleur social Neotoa.



## Les Rendez-vous des droits

### Déroulé

Un rendez-vous des droits se compose de plusieurs étapes :

- ✓ Un bilan Accès aux droits centré sur les thématiques Santé/Famille/Logement/Situation Professionnelle ;
- ✓ La réalisation d'une simulation d'aides et prestations via l'outil « MesDroitsSociaux.gouv » ;
- ✓ Une information complémentaire et personnalisée en fonction du profil de la personne ;
- ✓ Une recherche des difficultés d'accès aux droits rencontrées par le passé ;
- ✓ Une orientation ou un accompagnement relais vers les structures de droits communs le cas échéant.

### Les outils créés

- Pour la préparation du rendez-vous :

La liste des pièces à apporter pour le rendez-vous, envoyée par SMS à la confirmation de ce dernier.



Pour le déroulé du rendez-vous :

- ✓ Un guide des droits listant l'ensemble des prestations légales et extra-légales accessibles sur le territoire ;
  - ✓ Un mandat d'autorisation d'accès aux données personnelles le temps du rendez-vous des droits (pour les personnes qui sollicitent un accompagnement aux démarches numériques) ;
  - ✓ Une grille d'entretien, le rendez-vous des droits se présente sous la forme d'un entretien semi-directif qui comporte plusieurs objectifs :
    - L'évaluation de la situation de la personne, de ses potentiels droits non-ouverts et son orientation.
    - Le recueil d'informations sur la connaissance et l'accès aux droits élargis (santé, mobilité...) sous la forme de questions fermées.
    - Le recueil d'informations en vue de qualifier le non-recours, identifier ses motifs sous la forme de questions ouvertes et fermées.
- Pour le suivi du rendez-vous :

- ✓ Un courrier d'adressage.
- ✓ Une carte de correspondance.



À Redon, le \_\_\_\_\_

Objet : Orientation suite à un Rendez-vous des droits

Cher confrère, chère confrère,

Je vous adresse M. Mine \_\_\_\_\_ reçu(e) dans le cadre d'un rendez-vous d'accès aux droits qui, au regard de sa situation, semble pouvoir profiter de ce droit. Éléments :

---

**Un rendez-vous des droits :**

Elle se situe de l'équipement dans le territoire de la Région Bretagne, de ce fait les droits aux droits sont réservés pour couvrir la population du territoire. Le projet est un dispositif innovant et partagé ayant pour objectif principal d'aider les personnes des territoires ruraux à accéder aux droits sociaux et de santé au sein de leur territoire.

Au sein d'un réseau territorial, les référents d'accès aux droits facilitent les relations locales de proximité et assurent l'orientation vers une structure de droit reconnu (CCAS, EDA, Maison France Service, France Travail, Mouvement Citoyen, etc.) à partir d'un accompagnement à la citation des droits, ou à défaut, proposent un accompagnement direct à la citation des droits par le dispositif existant avec un suivi personnalisé par le référent de droit concerné.

Merci de votre participation.

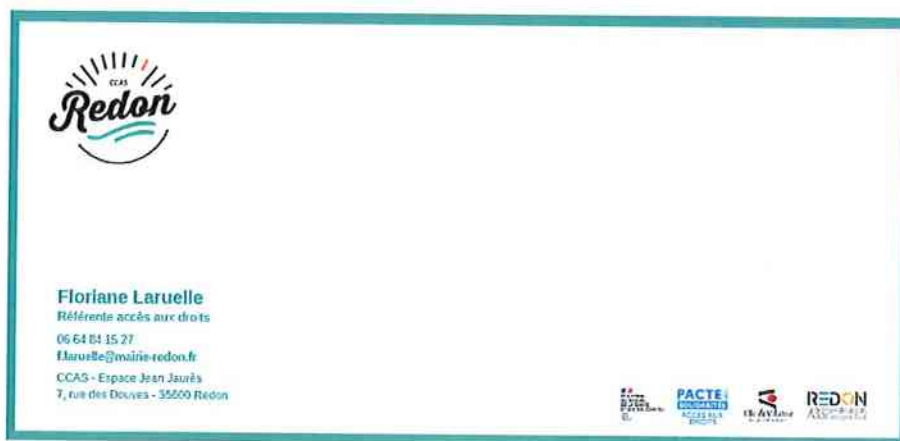
Cordialement,

F. Laruelle, Référente d'accès aux droits

 <b>Olympe</b> CFAM 7, Rue du Docteur Lagry <b>Fermement</b> : Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h <b>Sur RDV à 30€ en compte ANLU</b>	 <b>CARSAT</b> Sur RDV au 3900 RDV possible à la Casa de Redon les mercredis
 <b>CAS</b> 2, rue de France <b>Fermement</b> : Lundi 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30 Mardi et Jeudi : 8h30 à 12h <b>Prise de RDV sur le site ou au 3330</b>	 <b>CCI</b> CJC Accueil téléphonique : 02 99 71 12 13 Accueil physique sans RDV : 3 Rue Charles Sidard, 35003 Redon
 <b>COAS</b> 9 Avenue de la Gare Tél. : 02 23 31 65 50 Du lundi au jeudi : 8h 30-12h30 / 13h-17h, Vendredi : 13h-16h	 <b>CCAS</b> Espace Jean Lucis - 7, rue des douves tel : 02 99 71 22 97 Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi fermeture à 16h30 - fermé le mardi après midi)
 <b>MSA</b> Contact téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h au 02 99 01 80 80	 <b>CCF</b> 3 <sup>ème</sup> jeudi du mois Sur RDV au 02 99 30 82 82 Au CCAS, 7 rue des douves à Redon
 <b>Mission locale</b> Du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 (le vendredi de 8h30 à 17h30) 1 Rue Charles Villard à Redon Tel : 02 99 71 13 50 email : <a href="mailto:cg@ml.mlo.redon.fr">cg@ml.mlo.redon.fr</a>	 <b>CCAS</b> 3 <sup>ème</sup> lundi du mois Sur RDV à grande proximité à l'azur de CCAS (7, rue des douves) ou au 02 99 71 22 97

Cartographie des lieux d'accès aux droits physique

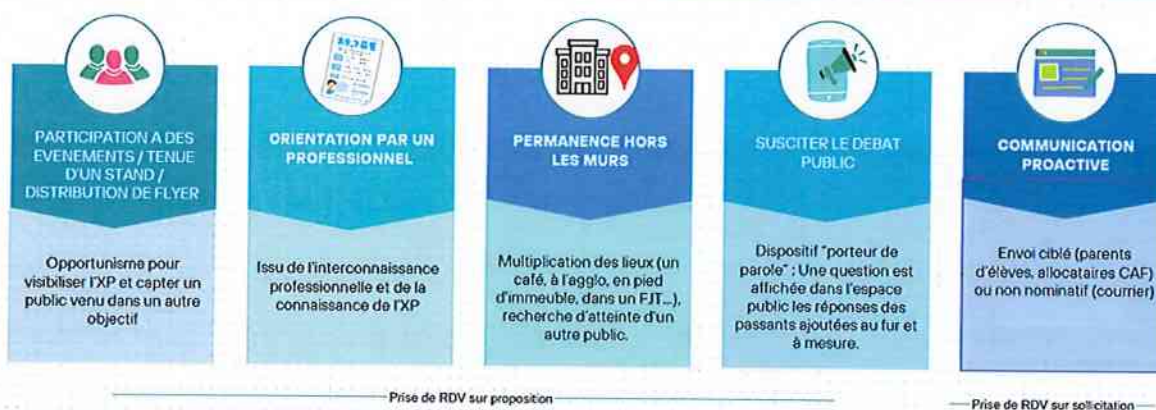




## Le bilan

# Démarches d'aller vers

Actions menées



- Affichage : 6,7 %
- Flyer : 3,4 %
- Évènements : 23,6 %
- Info par un professionnel : 33,7 %
- Presse : 4,5 %
- Partenaire de proximité : 20,2 %
- Bulletin municipal : 5,6 %
- Permanence hors les murs : 2,2 %
- Campagne SMS : 39 %
- Courrier : 43%
- Mail aux parents d'élèves : 3%
- Bouche à oreille : 6 %
- Permanence MAPAR : 9 %

# Diversité des démarches

Constat sur les démarches au 31/08 suite à 210 RDV

- Peu de RDV générés par les canaux traditionnels
- Provenance des RDV des droits :
  - 6 via l'affichage
  - 4 via la presse
  - 3 via un flyer
- Soit 18 personnes au total = 8,5% des RDV
- → Les supports de communication traditionnels se sont révélés peu efficaces pour capter le public



- Conférence de presse
- Article dans la presse généraliste (Ouest France) et numérique
- Feuillet joint au bulletin municipal
- Article dans le magazine du département
- Article dans le bulletin municipal
- Affichage dans les services publics
- Affichage sur les panneaux lumineux des communes
- ...

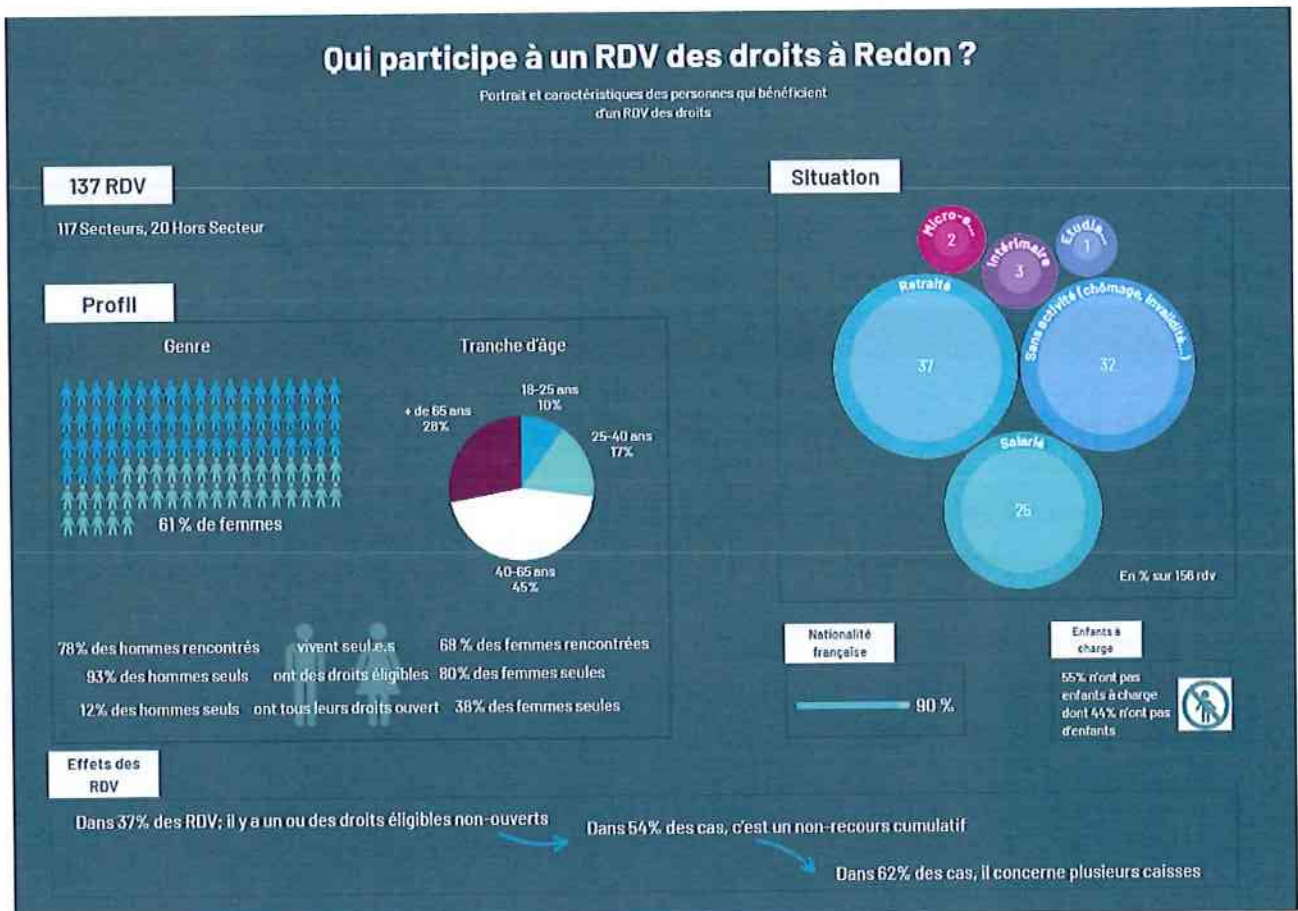
Besoin d'aide pour connaître et faire valoir vos droits ?



- Assez forte réactivité d'un public – de 40 ans sur le numérique (7 RDV en 2 mois à la période estivale)
- Apport rapide et plutôt massif des communications pro-actives

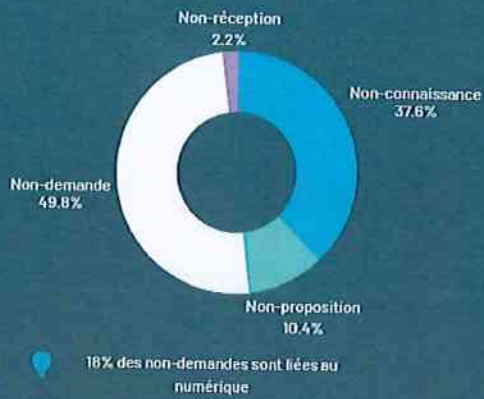


- Campagne SMS aux allocataires de la CAF
- Distribution d'un courrier d'information en BAL
- QR Code
- ....
- Les campagnes téléphonique
- Les communications sans rappel ou information préalable
- La participation à des événements hors « action sociale »

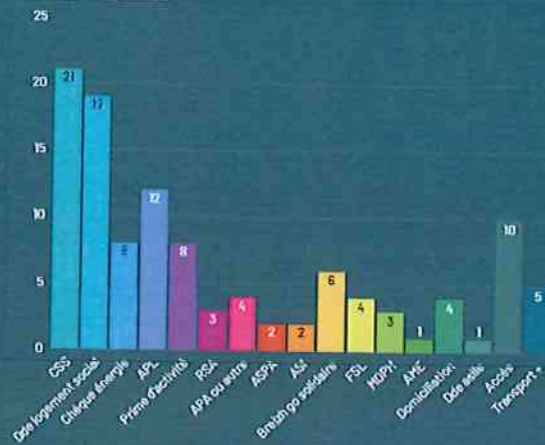


## Typologie des non-recours à Redon

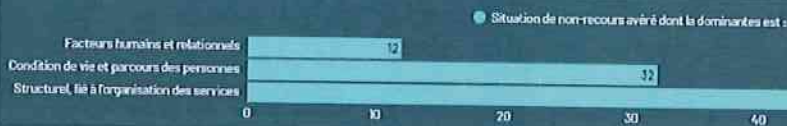
Type de non-recours



113 Droits éligibles



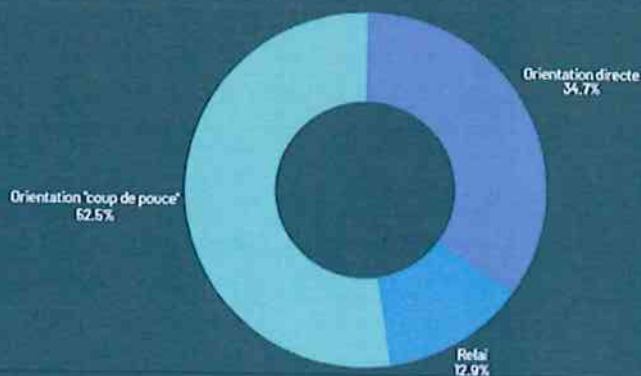
Motifs du non-recours



## Processus de suivi à l'issue d'un RDV des droits



Orientation suite au RDV des droits



Suivi à 3 mois

👉 **Orientation directe** : 36% n'ont pas fait la démarche dont 42% refusent (2/3 concernant la CSS) les autres → accompagnement coup de pouce

👉 **Orientation coup de pouce** : 8,5% n'ont pas fait la démarche toutes accompagnées par RAD ou relai vers AS

## Focus CCAS

### Atouts



Territoire bien doté en service public et permanences



Reflexe fort des habitants de se tourner vers la mairie / le CCAS comme "porte d'entrée"



Expérimentation : met en lumière le besoin et l'efficacité d'un interlocuteur unique pour initier et/ou coordonner les démarches

### Préconisations

- Feuille de route claire pour les demandes de logement social (accusé de réception, numérisation, rappel annuel).
- Communication auprès des partenaires sur le rôle et le cadre de l'intervention des agents de la maison France Service

### Difficultés



CCAS et aides facultatives ; l'Odénore a établi que plus le contexte social est tendu plus, paradoxalement, il y a de non-recours aux aides facultatives



Perte d'autonomie : le CLIC ne se déplace pas → difficulté d'accès sauf via des tiers



Mobilité : l'obligation de fournir un avis d'imposition demande... de la mobilité entraînant un non-recours identifié sur transport +



Logement social : demande en ligne rebutante pour les personnes âgées. Sur papier, manque d'information sur l'étude du dossier



Jeunes : Risque d'errance institutionnelle s'ils ne relèvent pas de la mission locale (insertion)

## Enseignements et perspectives



Premier accueil

- Les effets du vécu du premier accueil ont une incidence directe sur la situation de non-recours d'une personne
- La notion de "porte d'entrée" unique de l'action sociale est prédominante chez les habitants
- La réorientation est bien vécue lorsque l'agent mène des actions pour sécuriser le parcours de la personne (appel pour confirmation auprès du service, remise d'une plaquette, proposition de revenir si la situation reste bloquée...)



Accompagnement professionnel

- Initier une démarche par le professionnel accroît significativement la réalisation de cette dernière
- Aucun professionnel n'est désigné par la coordination des démarches entre la personne et les services
- La complexité administrative dissuade les personnes de mener par elle-même leur démarche malgré l'argument financier



Interconnaissance et relais directs

- Les communications proactives permettent de toucher massivement un large public
- C'est une démarche d'aller-vers qui favorise la coopération inter-services
- La DITP a émis un guide complet sur les communications proactives de la part d'administrations publiques



Communications proactives

- Les instances d'interconnaissance professionnelle sont importantes pour les agents, dans la réalisation de leur mission et du sentiment de reconnaissance professionnelle
- Disposer d'un contact direct au sein des services est facilitateur pour le dénouement des situations complexes



Continuité via l'ASIP

- Les agents d'accueil disposent d'outils interne et de pratique propre à leur structure qui peuvent être mutualisés
- Ils sont en première ligne pour identifier des situations de non-recours, orienter les personnes et assurer le suivi de ces dernières.

57%

## STRUCTUREL, LIÉ A L'ORGANISATION DES SERVICES

### Complexité administrative et manque de lisibilité des dispositifs

- Renvoi en cascade entre les structures
- Discontinuité dans la réponse apportée
- Complexité intrinsèque des dispositifs

### Fragmentation des interlocuteurs

- Multiplicité d'acteurs intervenant sur un même champ
- Peu de coordination effective entre les structures
- Méconnaissance mutuelle des missions et périmètres d'intervention
- Manque de lisibilité des parcours institutionnels pour les usagers
- Renvoi entre les structures sans coordination préalable

### Dématérialisation non-compensée (accès au numérique, langage, accompagnement)

- Absence de guichet unique ou référent identifié
- Maîtrise ou accès insuffisant des usages et outils numériques
- Difficulté à obtenir un contact humain en cas de blocage
- Rigidité des formulaires et automatisation des réponses
- Fragmentation des démarches numériques (chaque institution a son propre portail)

32%

## CONDITION DE VIE ET PARCOURS DES PERSONNES

### Instabilité résidentielle, administrative ou financière

- Problème de domiciliation administrative
- Absence de déclaration ou déclaration partielle
- Peur de contrôle ou de la dette
- Instabilité financière chronique

### Fatigue administrative ou désengagement

- Découragement face à la répétition des démarches
- Mémoire institutionnelle inexistante
- Incompréhension passées non résolues
- Stratégie de retrait volontaire
- Renoncement par anticipation

### Cumul des vulnérabilités (santé, isolement, violences...)

- Difficulté à initier une démarche
- Incapacité à suite la temporalité administrative
- Vision réductrice ou erronée des droits ouverts
- Absence de médiation ou de relai suffisant pour dépasser les blocages

11%

## FACTEURS HUMAINS ET RELATIONNELS

### Posture dans l'accompagnement

- Posture dans l'accompagnement (distance, jugement, contrôle ressenti...)
- Renoncement pour éviter une exposition institutionnelle vécue comme menaçante
- Mauvaise expérience passée

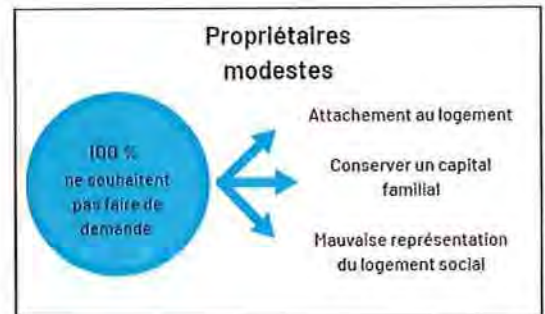
### Méconnaissance par les professionnels

- Mauvaise orientation ou absence d'orientation
- Inégalité de traitement selon l'interlocuteur
- Professionnels eux-même perdus dans la complexité des dispositifs
- Peu de temps pour qualifier la demande ou aller au-delà de l'explicite
- Manque d'interconnaissance entre les acteurs

## Focus sur le logement social

Sur un total de 203 RDV des droits, 96 sont éligibles au logement social (et n'en dispose pas actuellement)

47%



## Focus sur la santé

**16% des personnes n'ont pas de médecin traitant**

**10 % déclarent déclarent renoncer aux soins :**

- Raisons financières (« pas possible d'avancer les frais », « trop cher »),
- Manque de professionnels disponibles (« pas de dentiste », « pas de dermato », « pas de praticien »)
- Délais trop longs (« beaucoup d'attente pour un rendez-vous », « autant aller à Nantes »)
- Découragement lié aux expériences passées (« mauvaises expériences aux urgences »).

Ces renoncements concernent majoritairement les soins dentaires, ophtalmologiques et psychologiques.

**74 % ne connaissent pas l'Espace Numérique en Santé**

**99,5% ne connaissent pas ActionSanté**

**20% participent au bilan de prévention**

**27% participent aux dépistages organisés**

Pour la commune de Redon, l'expérimentation s'est terminée fin août 2025. Elle avait pour vocation de se déployer sur d'autres communes de Redon Agglomération. Mais pour plusieurs motifs, ce déploiement ne se fera pas. Le CCAS retire des enseignements de cette expérimentation notamment sur les moyens de communications à utiliser pour toucher le public. De plus, et surtout, sur le besoin exprimé par les usagers, en situation de non-recours, d'avoir une personne à disposition pouvant faire le lien avec les institutions et parfois les accompagner au sein de ces institutions pour ouvrir leurs droits. A l'heure actuelle, la structuration de nos services ne nous permet pas de proposer cet accompagnement.

Donc, pour aller plus loin dans l'accompagnement des usagers, le CCAS a pour projet de proposer l'accès à un simulateur d'accès aux droits, visible sur le site internet de la Ville. Celui-ci permettra de donner de la visibilité aux aides locales.

## Simuler mes aides

### Découvrez les aides auxquelles vous avez droit

Allocations, tarification solidaire, logement, formation, emploi, création d'entreprise, aide pour l'achat d'un vélo... Recherchez les solutions auxquelles vous avez droit. Avant de démarrer la simulation de vos aides, pensez à vous munir de vos attestations de ressources.

### Comment cela se déroule ?

La première étape consiste à remplir le questionnaire relatif à votre situation et à celle de votre famille. Remplissez-le le plus précisément possible. Il faut compter 15 minutes pour le compléter.

Il vous est ensuite proposé une série d'aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ces aides peuvent provenir de l'État, des collectivités locales, des organismes publics de protection sociale etc.

Choisissez, la ou les aides qui vous concernent et laissez-vous guider pour effectuer la demande de ces aides auprès de chaque collectivité.

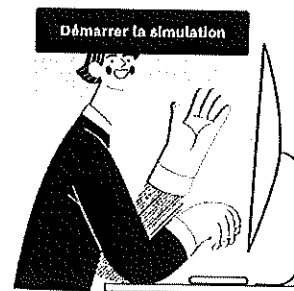
### Quels sont les documents nécessaires ?

Pour réaliser la simulation de vos aides, des informations vous seront demandées, comme vos ressources par exemple pour déterminer les aides auxquelles vous avez droit.

Dans cette simulation, nous n'avez aucun document à fournir. Pour effectuer chaque demande d'aide auprès de la collectivité concernée, il peut vous être demandé des documents et attestations.

### Qui opère ce simulateur ?

Ce simulateur est édité conjointement par les équipes de l'incubateur des services numériques de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP). Il est utilisé sur le site Mes Démarches sous licence ouverte.



Exemple de visuel sur le site d'une commune

## ÉVÈNEMENTS 2025



### Inondations

Les élus et les agents du CCAS ont tous été mobilisés pour la prise en charge des sinistrés lors des inondations.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le CCAS a la charge **de la cellule soutien à la population et hébergement**.

Le CCAS a travaillé en partenariat avec la Croix Rouge pour :

- ✓ la gestion du centre d'hébergement d'urgence pour l'hébergement des sinistrés, leur relogement,
- ✓ l'évacuation et le recensement des sinistrés,
- ✓ rechercher des bénévoles et organiser les opérations de nettoyage,
- ✓ mettre en place une collecte de dons financiers et matériels avec la gestion de la plateforme Prev'entraide.



### #Actualité #Environnement

## Une plateforme d'entraide citoyenne au service des sinistrés de Redon ! 🍌

Face aux inondations qui ont durement touché Redon la semaine dernière, la solidarité citoyenne s'est rapidement organisée. En collaboration avec la Croix-Rouge française et la mairie de Redon, nous avons ouvert notre site Prev'entraide. Une plateforme d'entraide citoyenne qui permet aux habitants de proposer leur aide et de se mobiliser efficacement pour venir en soutien aux sinistrés.

Grâce à notre plateforme, les citoyens volontaires peuvent s'inscrire et être missionnés directement par la mairie et la Croix-Rouge sur des secteurs nécessitant du nettoyage, de l'aide logistique ou un soutien aux familles.

Au delà de l'aide matérielle et le nettoyage des zones sinistrées, la plateforme permet également d'organiser l'hébergement d'urgence pour les familles évacuées.

🍌 **Envie d'aider ?** Nous appelons tous les citoyens volontaires à nous rejoindre pour poursuivre cet élan de solidarité : [Inondation sur le territoire de Redon \(35\) zone d'entraide | Prev'entraide](#)



Moment de convivialité avec les sinistrés



Coordination des opérations de nettoyage



Accueil des bénévoles



Interventions aux domiciles des sinistrés



**10 avril 2025 :**  
**Redon devient « Ville ambassadrice du don d'organes »**



**Pourquoi ?**

Chaque jour en France, près de quinze personnes sont sauvées grâce au don d'organe. Un donneur peut sauver jusqu'à sept vies. En 2023, 5 634 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus.

Alors que 93 % des Français pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, moins d'un sur deux en parle.

Deux à trois personnes meurent chaque jour en France, faute d'organes.

Aujourd'hui, la législation en matière de don d'organes repose sur le **consentement présumé**, la **gratuité** et **l'anonymat**. Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

Face à ce constat, le don d'organes étant devenu une priorité nationale, le collectif Greffes + a lancé en janvier 2023, le label « Ville Ambassadrice du don d'organes » (VADO) dans le but de promouvoir la discussion entre proche sur le don, sans tabou. L'idée est de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.



**Comment ?**

Pour devenir une ville ambassadrice, il suffit de poser un panneau arborant le ruban vert, symbole du don d'organes, au sein de la ville et de s'engager à signer une charte.

En complément de cette action, pour intensifier son soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la Ville peut :

- ✓ Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- ✓ Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;





Trophée offert par l'association  
Grégory Lemarchal



## Le CCAS s'initie à « Rendez-vous service public »



Pourquoi ?

### Simplifier la gestion administrative



#### Centraliser les informations

Les informations des usagers, des disponibilités et des rendez-vous sont centralisées pour simplifier le quotidien des agents et permettre une réponse rapide aux usagers.



#### Éviter les rendez-vous non honorés

Des notifications SMS et emails de création, de modification et de rappel de rendez-vous sont envoyées automatiquement aux usagers limitant le nombre de rendez-vous non honorés.



#### Activer la prise de rendez-vous en ligne

Votre administration peut rendre ses disponibilités accessibles en ligne. Vos usagers peuvent planifier des rendez-vous en toute autonomie via un lien spécifique à votre administration.



#### Améliorer l'expérience usager

L'interface ergonomique, aux couleurs de la charte de l'état, offre un parcours simple et rapide permettant aux usagers d'être autonomes quant à la planification et la modification de leur rendez-vous.



#### Produire des statistiques

Les données des rendez-vous, centralisées sur la plateforme, génèrent des statistiques d'activités. Vous pouvez visualiser ou exporter les données.



Dès que l'agent enregistre un rendez-vous, l'utilisateur reçoit automatiquement un sms ou un mail et 48h avant la date prévue du rendez-vous.

**Les agendas Rendez-vous service public sont fusionnés avec l'agenda de la structure.**

Nous expérimentons ce nouveau dispositif pour les rendez-vous :

- du conciliateur,
- de l'avocat,
- de l'Espace France services.

## Guide de l'urgence sociale

Le Centre Communale d'Action Sociale de Redon a édité un guide de l'urgence sociale, destiné aux personnes sans ressources et/ou sans domiciles fixes à Redon. Ce document a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'urgence sociale (les associations caritatives, le Département, le CDAS, le SIAO 35, les services de santé, etc.).

Ce guide pratique a été conçu pour répondre aux besoins essentiels des concitoyens les plus vulnérables. Il regroupe toutes les informations nécessaires à leur quotidien, telles que :

- Les lieux où se mettre à l'abri, se laver, se vêtir, laver son linge, etc.
- Les numéros d'urgence essentiels.
- Une carte des adresses utiles, la localisation des toilettes publiques et des points d'eau.

Son objectif est d'améliorer l'accès à l'information pour les personnes en situation de précarité, afin de leur faciliter l'accès aux services et à l'aide d'urgence disponible sur notre territoire.

C'est aussi un document de prévention afin d'alerter sur les risques liés aux vagues de chaleur et de froid.

### Les étapes de création du guide

Mai – juin 2024 : rédaction du guide.

Juillet – août 2024 : envoi aux partenaires pour relecture et modification.

6 septembre 2024 : date limite des retours partenaires.

Septembre 2024 : mise à jour, relecture et validation puis envoi pour création graphique.

Octobre 2024 : finalisation et impression.

Novembre 2024 : envoi du guide aux partenaires et mise à disposition à l'accueil du CCAS.

Une fois le guide validé, il est mis à disposition des professionnels de la commune, des bénévoles, ainsi que de toute personne en contact avec des publics en grandes difficultés, afin de les accompagner de manière optimale.

Afin de faciliter sa diffusion, le CCAS a également prévu une affiche pour les lieux d'accueil. Elle est accompagnée d'un QR code permettant de télécharger directement la version numérique du guide sur un smartphone.



*800 exemplaires ont été distribués depuis sa création*



### GUIDE de L'URGENCE SOCIALE à REDON



Retrouvez ce guide en utilisant le QR Code  
ou en téléchargement sur le site [www.redon.fr](http://www.redon.fr)



# Le Conseil d'Administration du CCAS



**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**Françoise Fouchet**  
Adjointe au Maire déléguée à l'Action Sociale, aux solidarités, au logement social et à l'accueil de la population.  
Vice-Présidente du CCAS de Redon

## Les Administrateurs élus par le Conseil Municipal



**Géraldine Denigot**  
Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, la jeunesse, au projet éducatif et à la citoyenneté



**Maria Torbay**  
Conseiller municipale déléguée aux personnes âgées



**Rola Abi Fadel**  
Conseillère Municipale déléguée au handicap



**Karen Lanson**  
Conseillère Municipale déléguée à l'insertion et aux droits des femmes



**Stéphanie Braut**  
Conseillère Municipale

## Les Administrateurs nommés par le Maire



**Christiane Porcher**  
Représentante des associations familiales



**Natacha Maës**  
Représentante des associations œuvrant au profit des personnes handicapées



**Marie Salitra**  
Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions



**Nicole Motte-Tchernia**  
Représentante des associations œuvrant au profit des personnes handicapées



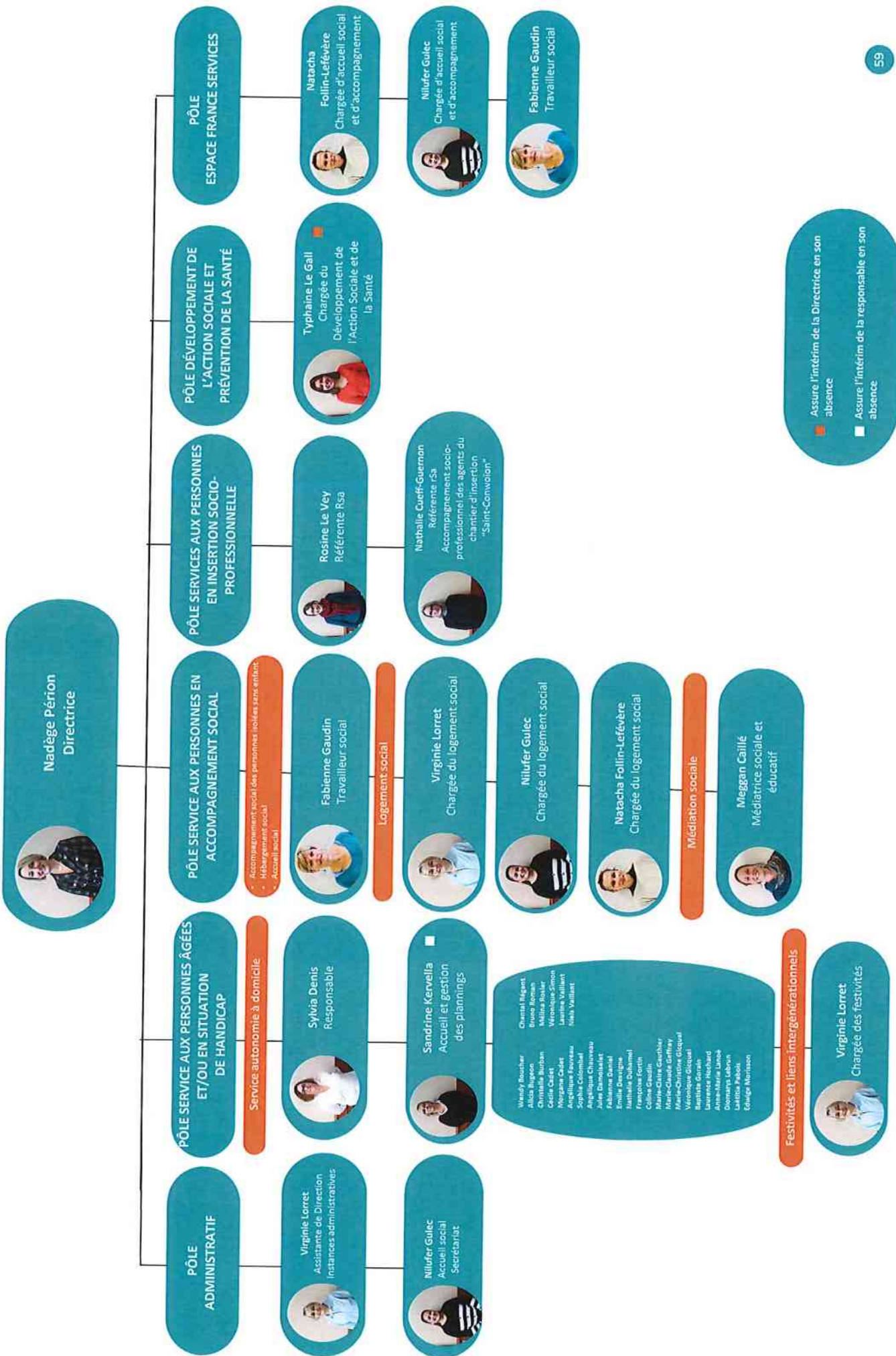
**Hubert Lémonnier**  
Représentant d'associations menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social



**Marie-Françoise Gautier**  
Représentante des associations de personnes âgées et retraités



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



■ Assure l'intérim de la Directrice en son absence  
■ Assure l'intérim de la responsable en son absence

# Organisation de l'Espace Jean Jaurès 2025



Les Archives

## Permanences

Juriste : Léna Jouvard



Avocat :



Conciliateur de justice



## Nos partenaires

Le Centre Communal d'Action Sociale de Redon soutient activement un certain nombre de partenaires par le versement de subventions ou par le biais d'un hébergement au sein des bâtiments communaux.

Nous invitons les lecteurs de ce document à se rapprocher du secrétariat pour disposer des rapports d'activité des associations citées ci-après :

Associations dont les bureaux se situent à l'Espace Jean Jaurès, sis 7 rue des Doves à Redon (cf schéma ci-avant) :

- **AIS 35** : Association d'Insertion Sociale 35 en charge de l'hébergement des personnes en réinsertion sociale dans les logements de la Rue Mermoz.
- **Les 2 Vallées 35 - association les Eaux Vives** : en charge de l'accompagnement dans le logement des personnes en souffrance psychique.

Associations dont les permanences sont réalisées à l'Espace Jean Jaurès

- **CIDFF 35** : Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille 35 dont la mission est de recevoir les personnes en quête d'une information juridique relative au droit des femmes et de la famille : ruptures de couple, garde d'enfant, pension alimentaire, violences-intrafamiliales. En droit du travail, 3 questions uniquement : rupture de contrat, harcèlement et congé parental. 6 permanences par an.
- **CDAD 35** : Permanences mises en place et coordonnées par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), en partenariat avec l'ordre des avocats de Rennes. Les : 3<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois.  
Permanences généralistes délivrées par des avocats du barreau de Rennes permettant de recevoir de l'information et un premier niveau de conseil juridique sur toutes problématiques juridiques : droit de la famille (*séparation, divorce, garde d'enfants, etc.*), de la consommation (*litiges avec un commerçant, un artisan, etc.*), du logement (*litiges bailleur/propriétaire, etc.*), du travail (*questions autour d'un contrat de travail, de la conclusion à la rupture, etc.*), droit pénal (*victimes, auteurs, etc.*).

Le CCAS de Redon est référencé comme point-justice généraliste.



30 39

**30 39**

Numéro Unique  
de l'Accès au Droit

LA JUSTICE  
DE PROXIMITÉ

Avec vous, au quotidien.

Service et appel gratuits

## Les associations caritatives

Associations caritatives	Présentation
Secours Catholique	L'association propose divers services tels que : l'initiation au tricot, des ateliers bois, informatiques, dessin, peinture et Redon mobilités partagées. Vente de vêtements. Micro-crédits. Cours de français
Croix-Rouge	L'association propose une épicerie sociale, des micro-crédits, une boutique et des meubles. Redon mobilités partagées.
Secours Populaire	L'association participe à l'aide alimentaire. Il est possible d'obtenir des meubles et de la vaisselle. Des livres sont mis à disposition. Vestiaire.
Restos du Cœur	L'association est en charge de la distribution alimentaire. Les bénéficiaires ont la possibilité de prendre une douche. Il est proposé également des micro-crédits et la participation au théâtre. Une personne de l'AIDE vient une fois par mois proposer des emplois. Un coiffeur pour hommes est présent une fois par semaine. Cours de français.

# La Halte du Cœur

La Halte du Cœur est une association loi 1901 ayant pour objectif de contribuer à remettre debout des personnes et des familles en situation de précarité ponctuelle ou durable par le biais d'une aide alimentaire participative de qualité tout en respectant la dignité de la personne.

L'aide alimentaire se présente sous la forme d'un colis de taille unique au tarif de 50 € (environ 25% de la valeur commerciale) et composé de produits secs, frais, surgelés et de fruits et légumes. Les colis sont constitués grâce à la collecte auprès d'entreprises agro-alimentaires, de denrées consommables mais refusées dans les circuits de distributions classiques (DLC courte, défaut d'emballage ou de pesage).



**La Halte  
du Cœur**  
AIDE ALIMENTAIRE  
PARTICIPATIVE



En concertation avec les associations caritatives du territoire, les élus du CCAS ont souhaité soutenir la venue de cette association afin de proposer aux redonnais une nouvelle proposition d'aide alimentaire. En fin d'année 2022, une convention de partenariat avait été signée, pour un an, entre la Halte du Cœur et le CCAS de Redon afin de définir les modalités de cette distribution. Celle-ci se déroule sur un parking, rue Auguste Régent, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois entre 12h30 et 14h. La première distribution s'est déroulée en janvier 2023.



En juillet 2024, l'association a souhaité intensifier la distribution en passant à 2 jours par mois, le lundi de 12h30 à 14h.

*Photos de la distribution de Redon*





Bilan au 31.12.2025

Bénéficiaires inscrits pour la distribution de Redon :

69 familles, soit 207 personnes (86 adultes et 121 enfants) pour un total de 99 colis possibles par mois (réel retirés en décembre : 87)

Dont : 2 familles à 3 colis/mois (plus de 6 personnes au foyer) ;

26 familles à 2 colis/mois (de 4 à 6 personnes au foyer) ;

41 familles à 1 colis/mois (de 1 à 3 personnes au foyer), dont 19 bénéficiaires seuls.



Dont bénéficiaires habitants Redon :

12 familles, soit 32 personnes (12 adultes et 20 enfants) pour un total de 15 colis possibles par mois

Dont : 0 famille à 3 colis/mois

3 familles à 2 colis/mois

12 familles à 1 colis/mois, dont 3 bénéficiaires seuls

# 2025 EN QUELQUES CHIFFRES



**11 793**  
contacts à  
l'accueil



**1 EHPAD**  
pour 116 places



**348**  
bénéficiaires  
du rSa



**16**  
enfants suivis  
dans le cadre  
du PRE



**555**  
demandes de  
logements social



**59**  
bons  
alimentaires



**223**  
nuitées à la  
Halte aux  
Passants



**154**  
bénéficiaires  
du SAAD



**80**  
domiciliations

Associations subventionnées en 2025 par le CCAS

Associations	Montant accordé Année 2025
La Croix d'Or - Alcool Assistance	100 €
Echange et partage deuil	100 €
Restos du Cœur	1 500 €
Club de l'Amitié	150 €
Club de la Houssaye	200 €
Secours populaire	3 000 €
Amicale des Territoriaux - CCAS	286 €
Amicale des Territoriaux - SAAD GIR 1 à 4	374 €
Amicale des Territoriaux - SAAD GIR 5 et 6	250 €
Amicale des Territoriaux - Les Charmilles	2 444 €
La Bicoque - GEM	1 100 €
Bibliothèque pour tous	300 €
Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine	1 677 €
APASE	100 €
ADAPEI 35	200 €
Ensemble Mieux Vivre Les Mariniers	200 €
France Adot 35	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 081 €</b>

## ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Sociale assure un premier niveau d'accueil social inconditionnel, physique et téléphonique, de tous les publics au siège situé à l'Espace Jean Jaurès, 7 rue des Douves.

L'agent d'accueil veille à identifier les besoins de chacun, puis en fonction, oriente les bénéficiaires et les accompagne vers les institutions compétentes.

L'organisation du Centre Communal d'Action Sociale est conçue de façon à garantir la permanence de l'accueil pour assurer l'urgence sociale du lundi au vendredi, en journée.

La rencontre entre l'utilisateur et l'agent d'accueil ou le travailleur social permet une écoute de la demande, l'analyse et le traitement de la situation, voire la réorientation vers d'autres partenaires.

Les objectifs :

- ✓ Permettre un bon accueil grâce à la qualité d'écoute ;
- ✓ Apporter un 1<sup>er</sup> niveau d'information sur l'accès aux droits et/ou sur les démarches à réaliser (traitement administratif, constitution d'un dossier, accès aux formulaires de demandes y compris dématérialisés, indication des pièces justificatives à joindre...) ;
- ✓ Permettre une bonne orientation grâce à l'analyse de la situation.

Années	Contacts	
	Téléphone	Visites
2011	10 380	8 696
2012	7 712	7 450
2013	9 356	7 392
2014	10 306	6 014
2015	11 088	7 200
2016	11 575	8 095
2017	10 200	9 000
2018	11 320	9 500
2019*	6 480	5 592
2020 *	6 360	4 000
2021	9 014	5 222
2022	7 082	4 953
2023	6 171	3 535
2024	6 359	3 904
2025	6 641	5 152

*\*Il apparaît une baisse au niveau de l'activité de l'accueil qui s'explique par une nouvelle manière de recenser la volumétrie des contacts.*

## Évolution des appels et visites en 2025



### Qu'est-ce que l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité ?

C'est une démarche tournée vers les habitants en situation de fragilité ou souhaitant exprimer une demande sociale.

Elle consiste à offrir à chacun, au plus près du lieu de vie, dès le premier contact :

- ✓ Une écoute attentive et une bonne compréhension de sa demande ;
- ✓ Une information de premier niveau sur l'accès aux droits et/ou sur les démarches à accomplir ;
- ✓ Si nécessaire, une orientation vers l'interlocuteur le plus compétent pour prendre en charge sa demande et/ou l'accompagner dans ses démarches.

L'accueil social inconditionnel de proximité répond à 2 enjeux :

- ✓ Améliorer l'accès aux droits des personnes, prévenir l'apparition ou la dégradation des situations de précarité ou de fragilité ;
- ✓ Renforcer la proximité des services au public.

Les permanences juridiques :



L'agent d'accueil planifie les rendez-vous du Conciliateur de Justice qui ont lieu, le 3<sup>ème</sup> mardi du mois et les rendez-vous des avocats qui interviennent dans le cadre des permanences du CDAD qui ont lieu le 3<sup>ème</sup> lundi du mois.

Une permanence avec le CIDFF se tient également tous les 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois, les rendez-vous sont pris directement avec leur secrétariat.

Les permanences des avocats et du juriste se tiennent au sein de l'Espace Jean Jaurès et les permanences du Conciliateur de Justice au sein du Tribunal de Redon.

128 rendez-vous ont été pris sur l'année 2025

66 pour les avocats

62 pour le conciliateur



- L'EHPAD Les Charmilles
- Le Service Autonomie à Domicile
- Le plan national canicule
- La feuille de route "Bien vieillir à Redon"
- La cohabitation intergénérationnelle
- Redon = Ville Amie des Aînés
- Les actions pour rompre l'isolement : Festivités et animations
- La feuille de route "Vivre ensemble"
- Le service Transport Plus

## EHPAD LES CHARMILLES – PARTIE RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Identité de l'Etablissement			
N° FINESS : 35 001 24 64 N° SIRET : 263 502 221 000 58		Date d'autorisation initiale : 01/05/1986 Reconduction : 04/01/2017	
Adresse : Résidence Les Charmilles 3 rue Lucien Poulard 35600 REDON Tél : 02 99 70 36 10 / Fax : 02 99 70 36 11 Mail : charmilles@mairie-redon.fr			
Statut : Etablissement public			
Gestionnaire de l'Etablissement : Centre Communal d'Action Sociale			
Directrice : Mme Anne Mazereau			
Propriétaires des locaux : Centre Communal d'Action Sociale			
Capacité autorisée : 116 places			
Hébergement permanent : 114 dont Unité Alzheimer : 14			
Hébergement temporaire : 2			
Population accueillie (1)			
GMP (Gir <sup>1</sup> Moyen Pondéré)		PMP (Pathos Moyen Pondéré) <sup>2</sup>	
Date de validation	Valeur	Date de validation	Valeur
2022	751.29	06/05/2021	214
2023	737		
2024	755		
2025	755		
Age moyen des résidents : 85.93 ans (88.15 ans en 2024)			
Répartition par sexe : 90 femmes et 23 hommes			
Durée moyenne de séjour : 3 ans et 3 mois			
Taux d'occupation en hébergement permanent : 98.93 % (97.18 % en 2024)			
Taux d'occupation en hébergement temporaire : 89.14 % (93.56 % en 2023)			
Pharmacie à Usage Interne : non		Option tarifaire de soin : partielle	
Sécurité incendie			
Type J	Dernier avis :	Date : 14/05/2025 (avis défavorable – levée des non-conformités en cours)	

<sup>1</sup> Groupe Iso-Ressources (GIR) : est l'outil qui détermine le niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.

<sup>2</sup> Pathos Moyen Pondéré (PMP) est un outil d'évaluation qui permet au médecin coordonnateur d'un EHPAD de qualifier et de quantifier les soins nécessaires d'une personne âgée.



# EQUIPE D'ENCADREMENT :



  
**Anne Macreux**  
 Directrice

## Responsables encadrants :

  
**Annie-Françoise Edan**  
 Responsable Pôle Administratif

  
**Alice Le Bagne**  
 Responsable Pôle Hébergement

  
**Fabrice Rouvel**  
 Chef de cuisine

  
**Marie-Anne Audo**  
 Responsable animation

  
**Violaine Eslet**  
 IDEC

## Qualiticien :

  
**Emmanuel Bide**  
 Qualiticien

## Équipe médicale :

  
**Docteur Druvert**  
 Médecin coordonnateur

  
**Docteur Barbe**  
 Médecin coordonnateur

## Équipe administrative :

  
**Roselyne Segaud**  
 Assistante administrative

  
**Mickaël Gloquel**  
 Assistant administratif

## Équipe des IDE :

  
**Camille Eskin**  
 IDE

  
**Luc-Marie Rouvel**  
 IDE

  
**Juditha Le Ferré**  
 IDE

  
**Julie Boussemile**  
 IDE

  
**Emely Gullerud**  
 IDE

  
**Romaric Le Scalliec**  
 IDE

  
**Eslan Billy**  
 IDE

## Équipe para-médicale :

  
**Aurélie Girme**  
 Psychologue

  
**Typhaine Robert**  
 Ergothérapeute

  
**Vanessa Corini**  
 Diététicienne

## INTRODUCTION

Le rapport d'activité de la résidence retrace les événements de l'année écoulée. Il présente des données chiffrées à un instant donné caractérisant l'activité de l'établissement dans plusieurs domaines (RH, population accueillie, médicale, démarche qualité, animation, etc.). Il a été élaboré par la contribution de toute l'équipe d'encadrement de l'EHPAD. Ce document permet plus largement d'accompagner les décisions stratégiques des organes décisionnels de l'établissement.

La trame du rapport d'activité respecte le cadre réglementaire précisé à l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il permettra à chacun de trouver les éléments qui l'intéressent.

## Avant-propos / Les points clefs de l'année 2025

### Finances :

L'EHPAD a terminé son exercice budgétaire 2023 en déficit à hauteur de 273 k€ au regard d'une inflation forte. L'exercice budgétaire 2024 s'est également terminé en déficit à hauteur de 77 k€. L'optimisation des dépenses sur l'année 2024 et 2025 a été recherchée pour retrouver un excédent budgétaire. Ce qui sera le cas lors de la clôture projetée en avril (+ 400 k€). Les efforts ont porté sur :

- Adhésion au Service Commun d'Achat (optimisation des dépenses alimentaires),
- Fin du contrat de prestation de blanchissage pour l'entretien des tenues professionnelles (gain de 30 k€),
- Fin du loyer versé à la SA HLM Les Foyers en résiliant par anticipation le bail emphytéotique au 31 décembre 2024,
- Constat en 2025 de la baisse du taux de livret A par rapport à 2024, d'où une dépense minorée,
- Dérogation d'ouverture d'une place temporaire supplémentaire pour répondre à un besoin de répit et d'accueil en hébergement temporaire sur l'espace de vie protégé du Hameau du Canal.

Depuis 2023, début de la période inflationniste, l'EHPAD s'est mobilisé pour faire entendre les problématiques du secteur (notamment le manque de ressources), via la fédération, FNADEPA, afin qu'une loi grand âge voit le jour permettant une revalorisation du financement alloué aux EHPADs. L'EHPAD, dans ce cadre, participe à la mobilisation nationale « Les vieux méritent mieux ». Une mobilisation portée par toutes les fédérations du secteur d'accompagnement des personnes âgées.



### Accompagnement :

- Conduite de l'évaluation qualité HAS avec la constitution d'un comité de pilotage interne (des professionnels concernant chaque secteur). Le cabinet CELAE a été retenu dans le cadre de cette évaluation interne. Elle s'est tenue les 23, 24 et 25 septembre.
- Dérogation accordée par le Département et l'ARS pour utiliser une chambre installée sur l'espace de vie du Hameau du Canal. Cette place supplémentaire permet de répondre à des situations d'urgences pour les aidants et d'apporter du répit pour la personne atteinte de trouble du comportement dans un environnement sécurisant et adapté. Aussi, cela permet à la résidence de répondre à des séjours de répit pour les familles aidantes de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.
- Maintien de l'intervention d'un infirmier hygiéniste une journée par semaine sur la résidence. Il est mis à disposition par le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir pour une intervention sur 5 EHPADs de la filière gériatrique.
- Présence d'un nouveau médecin coordonnateur à hauteur de 40 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le docteur Barbe, médecin libéral retraité ayant exercé sur la commune de Peillac.
- Fin de l'interventions de deux Infirmières en Pratique Avancée (IPA) du CHI de Redon sous la délégation de trois médecins traitants volontaires (Dr Lemasson, Dr Homery, Dr Moutel). Elles intervenaient dans le suivi de 43 résidents en appui des médecins libéraux. Le financement alloué par l'ARS au CHI de Redon n'a pas été maintenu. Aussi, leurs interventions ont été stoppées.
- Interventions des équipes mobiles du CH de Redon pour le bon accompagnement des résidents : l'équipe mobile de gériatrie et l'équipe mobile soins palliatifs interviennent rapidement selon les besoins.

### Projet de réhabilitation du secteur « grappes » de l'EHPAD :

Une consultation en procédure adaptée restreinte a été lancée pour retenir un programmiste en janvier 2024. Cette consultation s'est décomposée en 2 phases :

- une phase candidature,
- une phase offre.

Dans le cadre de la méthodologie portant sur l'analyse des offres, une audition a également été prévue. En appui d'une analyse des offres, la commission MAPA du 16 janvier 2025 a retenu le programmiste CRESCENDO. La mission s'est déroulée de février à juin 2025. Sur toute l'année 2025, des groupes de travail se sont tenus pour objectiver les besoins (via différents scénarios) et préciser des chiffrages financiers.

### Partenariat :

- Poursuite du travail collaboratif avec les EHPADs de la filière gériatrique et les EHPAD adhérents à la FNADEPA<sup>3</sup>, Fédération à laquelle la résidence adhère.
- L'EHPAD des Charmilles fait partie de la filière gériatrique du CHI de Redon avec 7 autres EHPADs :

- EHPAD de la Gacilly,
- EHPAD de Sainte-Marie,

<sup>3</sup> FNADEPA – Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et Services pour Personnes Agées

- EHPAD d'Allaire,
- L'hôpital local du Grand Fougeray,
- EHPAD de Sixt sur Aff,
- EHPAD de Pipriac,
- EHPAD de Guémené Penfao.

#### Partenariat avec le chantier d'insertion des « Jardins de Saint-Conwoïon »

La loi Egalim prévoit un volet sur le gaspillage alimentaire. Dans ce volet, deux objectifs communs se sont rassemblés avec le chantier d'insertion des Jardins de Saint-Conwoïon. Le projet de composteur s'est mis en place en 2024. Il s'est poursuivi avec plus de fluidité sur l'année 2025 avec l'ensemble des équipes. Les équipes ont de nouveau été fortement mobilisées dans le tri des déchets.

#### Communication :

- Un affichage, présentant les tenues professionnelles par secteur d'accompagnement, a également été réalisé à destination des familles pour mieux repérer les professionnels selon leur métier.
- Des vidéos thématiques ont été élaborées pour mettre en avant les différentes facettes de l'EHPAD (les métiers du soin autour des résidents, le métier de médecin coordonnateur, le lien social et l'EHPAD comme lieu de vie).

#### Ressources humaines :

Un livret d'accueil des nouveaux professionnels a été travaillé sur 2025 afin de mieux les accueillir.

#### Projet d'établissement :

Un nouveau projet d'établissement 2026-2030 a été élaboré avec les professionnels, les membres du Conseil de la Vie Sociale (les résidents et les familles) ainsi que les instances du CCAS (membres de la commission des Affaires Sociales et du Conseil d'Administration). La phrase « Œuvrons tous ensemble pour le bien être des résidents » est ressortie de façon très évidente des différents échanges qui ont eu lieu.

#### Ce travail a permis d'afficher à nouveau les missions de la résidence :

ACCUEILLIR des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans (sauf dérogation) dans le respect de leurs droits et de leurs libertés et dans la promotion de la bienveillance.

PRENDRE SOIN en garantissant le bien-être de la personne et en assurant sa protection et sa sécurité.

OFFRIR un lieu de vie agréable

ACCOMPAGNER les personnes âgées tout au long de leur vie dans l'établissement en prenant en compte leur singularité et en proposant un accompagnement personnalisé.

ASSURER la sécurité des résidents

MAINTENIR le lien social.

#### Ce travail a permis de mettre en avant les valeurs de la résidence :

- Professionnalisme : les agents s'engagent à avoir une attitude professionnelle en toutes circonstances,

- **Bienveillance** : l'établissement propose un accompagnement, dès l'entrée et tout au long du séjour, par un personnel compétent, à l'écoute, et respectueux des besoins et attentes des résidents,
- **Esprit d'équipe** : les professionnels travaillent dans le respect mutuel en équipe pluridisciplinaire, afin d'apporter un accompagnement global et adapté aux résidents.

Enfin, 4 grands axes peuvent être ressortis du projet d'établissement (2026-2030) :

- Renforcer l'accompagnement global du résident en favorisant le travail interdisciplinaire et le travail autour du projet d'accompagnement personnalisé,
- Renforcer l'attractivité de l'EHPAD en améliorant le processus RH,
- Poursuivre l'ouverture de l'EHPAD sur son territoire en facilitant l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie,
- Instaurer un comité éthique et bientraitant.

## 1. Les actions menées sur 2025 dans le cadre de la démarche qualité

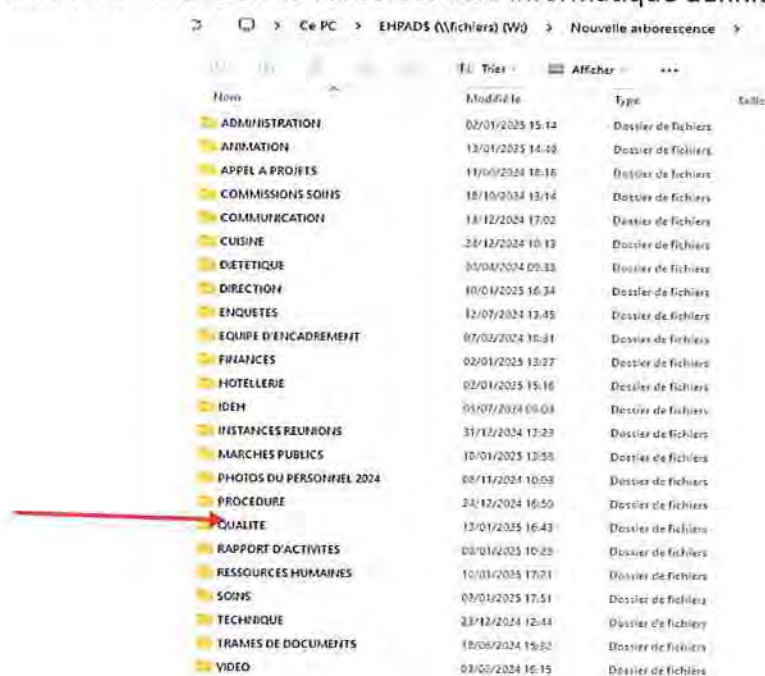
La démarche qualité se poursuit et s'est accélérée grâce à la préparation de la visite d'évaluation externe, qui s'est déroulée en septembre 2025.

En effet, la réponse au référentiel de l'HAS a permis de formaliser des pratiques quotidiennes dans les différents secteurs d'activités de l'EHPAD (soins, restauration, hôtellerie, lingerie, administratif, animation, etc.), de débiter la sensibilisation des professionnels aux thématiques d'accompagnement des résidents et ainsi de répondre aux exigences de tutelles et organismes de contrôles.

En 2026, cette démarche doit se confirmer en structurant davantage des temps d'échange, de sensibilisation et d'évaluation dans le but de satisfaire à la prochaine visite.

### Suivi des objectifs fixés pour 2025 :

- Utilisation et confirmation de l'arborescence informatique définie en 2024.



Novo	Modifié le	Type	taille
ADMINISTRATION	02/01/2025 15:14	Dossier de fichiers	
ANIMATION	13/01/2025 14:48	Dossier de fichiers	
APPEL A PROJETS	11/06/2024 18:16	Dossier de fichiers	
COMMISSIONS SOINS	18/10/2024 13:14	Dossier de fichiers	
COMMUNICATION	18/12/2024 17:02	Dossier de fichiers	
CUISINE	24/12/2024 10:13	Dossier de fichiers	
DIETETIQUE	05/04/2024 09:33	Dossier de fichiers	
DIRECTION	10/01/2025 16:34	Dossier de fichiers	
ENQUETES	12/07/2024 12:45	Dossier de fichiers	
EQUIPE D'ENCADREMENT	07/02/2024 10:21	Dossier de fichiers	
FINANCES	02/01/2025 13:27	Dossier de fichiers	
HOTELLERIE	02/01/2025 15:16	Dossier de fichiers	
IDEM	05/07/2024 09:08	Dossier de fichiers	
INSTANCES REUNIONS	31/12/2024 13:23	Dossier de fichiers	
MARCHES PUBLICS	10/01/2025 13:58	Dossier de fichiers	
PHOTOS DU PERSONNEL 2024	08/11/2024 10:03	Dossier de fichiers	
PROCEDURE	24/12/2024 16:59	Dossier de fichiers	
QUALITE	13/01/2025 16:43	Dossier de fichiers	
RAPPORT D'ACTIVITES	08/01/2025 10:29	Dossier de fichiers	
RESSOURCES HUMAINES	10/01/2025 17:21	Dossier de fichiers	
SOINS	09/01/2025 17:51	Dossier de fichiers	
TECHNIQUE	23/12/2024 12:44	Dossier de fichiers	
TRAMES DE DOCUMENTS	18/06/2024 19:52	Dossier de fichiers	
VIDEO	03/02/2024 16:15	Dossier de fichiers	

- Réalisation de la formation spécifique « Bienveillance » auprès des professionnels et de l'encadrement pour démarrer le travail de mise en conformité selon les nouvelles recommandations d'octobre 2024.
- Concrétisation de la mise en œuvre d'un COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) par la réalisation des différents temps de travail collectif (auto-évaluation, simulation d'entretien d'évaluation externe, aide à la formalisation documentaire, ...) à partir d'Avril 2025.
- Déploiement du logiciel Qualité AGEVAL avec un accompagnement par rendez-vous périodique : 7 rendez-vous visio réalisés depuis mai 2024.
- Satisfaire à la visite en juin et en juillet 2024 dans le cadre d'un contrôle sur pièces et d'un dialogue de gestion du CPOM avec la mise en place d'un plan d'actions avec échéance du 31 décembre 2025.
- Finaliser la démarche RGPD en termes d'outils avec le conseil du Centre de Gestion.

Maintien et suivi des DÉMARCHES Qualité mis en place depuis 2023 (liste non exhaustive) :

- Registre des plaintes et réclamations accompagné de la procédure de gestion des plaintes.
- Registre des Evénements Indésirables (EI) accompagné des protocoles de signalement et de traitements des EI.
- Bannettes au niveau de la bibliothèque pour améliorer la communication interne et faciliter la diffusion d'information auprès des équipes.
- Accompagnement RGPD par le Centre de Gestion 35 pour une mise en conformité documentaire.
- Gazette périodique destinée aux professionnels de l'EHPAD (3 publiées en 2025).
- Maintien du Comité de Direction, à minima tous les mois, avec intégration d'une approche QUALITÉ (12 réunions CODIR en 2025) Pour 2025, ces temps de réunions CODIR ont été utilisés principalement comme temps de travail de l'équipe d'encadrement sur le référentiel HAS (auto-évaluations) et sur des outils préparatoires pour le COPIL (Mémo).
- Maintien de la commission REPAS avec une fréquence semestrielle d'échanges avec les résidents.
- Maintien de la commission Evénements Indésirables avec une fréquence semestrielle d'échanges avec les représentants du personnel.
- Maintien de l'organisation documentaire dans l'Espace Qualité au niveau de la bibliothèque regroupant des Classeurs QUALITÉ et la mise à disposition pour les professionnels d'un ordinateur avec connexion réseau.
- Remplissage progressif du carnet individuel de suivi des formations réalisées en interne et en externe.
- Diffusion d'une Lettre QUALITE : 4 diffusions en 2025.
- Poursuite du travail d'évaluation avec l'outil DAMRI, Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux, sur les chapitres en vigueur avec l'appui de Nelly ROBERT, IDE hygiéniste.
- 3 nouvelles éditions (n°5 (février), n°6 (juin) et n°7(octobre)) du JOURNAL DES RESIDENTS ont été diffusées en 2025 :



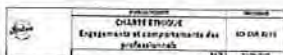
## Actions réalisées en 2025 :

### 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :

- Suivi du PAQ selon les résultats de l'inspection ARS sur pièce effectuée : 3 écarts avec délai de mise en œuvre et 7 remarques.
- Nouvelle commission GERONTOLOGIQUE réalisée le jeudi 27 mars 2025.
- ACTUALISATION de notre projet d'établissement : Définition des groupes de travail selon les thématiques spécifiques (Projet Hôtellerie et Cuisine/ Projet de Santé et Soins/ Projet Hameau du Canal/ Projet d'Animation/ Démarche QUALITE et Gestion des Risques / EI) et autres thèmes non spécifiques (Présentation et Organisation de la Résidence Les Charmilles ...)
- GESTION DU MATÉRIEL : Création d'une feuille de suivi de l'entretien des fauteuils roulants et déambulateurs (lieu, protocole, ...).
- Dans le cadre de la préparation de l'Evaluation Externe
  - Désignation des membres du COMITÉ PILOTAGE QUALITÉ pour la préparation de l'Evaluation Externe.
  - Formation « TRACEUR CIBLE » : Une formation proposée par le CAPP5 Bretagne sur la mise en place d'une des 3 méthode d'évaluation pour l'évaluation externe a été réalisée le jeudi 23 janvier 2025.
  - Période d'essai sur janvier/février pour le contrôle de température des repas Résidents avec des nouvelles modalités de relevés et traçabilité.
  - Mise en place d'une Fiche de déclaration des EVENEMENTS INDESIRABLES en format papier à la demande de professionnels pour faciliter un signalement interne de façon anonyme.
  - Mis en place d'un registre des entrées et des sorties des intervenants extérieurs à la structure dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes. Il permet de savoir qui est présent dans l'EHPAD et est suivi par l'agent d'accueil.

### 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :

- Dans le cadre de la préparation de l'Evaluation Externe
  - Affichage des 3 chartes destinées aux professionnels « Engagements et comportements des Professionnels » : ETHIQUE, BIENTRAITANCE et INFORMATIQUE.



1. Respecter la dignité de la personne et son autonomie et accompagner dans son bien-être et son développement personnel.

2. Favoriser l'autonomie et la participation de la personne dans ses choix de vie.

3. Être à l'écoute et accompagner dans son projet de vie.

4. Garantir un accès égalitaire à tous les services et à tous les lieux de la résidence.

5. Favoriser le bien-être et la santé de la personne et accompagner dans son projet de vie.

6. Respecter la vie privée et la confidentialité des informations et accompagner dans son projet de vie.

7. Favoriser l'entraide et le soutien mutuel entre résidents et accompagner dans son projet de vie.

8. Respecter l'environnement et accompagner dans son projet de vie.

9. Favoriser la participation et le dialogue avec les professionnels et accompagner dans son projet de vie.

10. Respecter les valeurs de la République et accompagner dans son projet de vie.



1. Accueillir la personne avec bienveillance et respect.

2. Être à l'écoute et accompagner dans son projet de vie.

3. Favoriser l'autonomie et la participation de la personne dans ses choix de vie.

4. Garantir un accès égalitaire à tous les services et à tous les lieux de la résidence.

5. Favoriser le bien-être et la santé de la personne et accompagner dans son projet de vie.

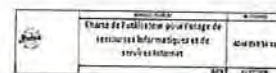
6. Respecter la vie privée et la confidentialité des informations et accompagner dans son projet de vie.

7. Favoriser l'entraide et le soutien mutuel entre résidents et accompagner dans son projet de vie.

8. Respecter l'environnement et accompagner dans son projet de vie.

9. Favoriser la participation et le dialogue avec les professionnels et accompagner dans son projet de vie.

10. Respecter les valeurs de la République et accompagner dans son projet de vie.



1. Respecter la confidentialité des informations et accompagner dans son projet de vie.

2. Favoriser l'autonomie et la participation de la personne dans ses choix de vie.

3. Garantir un accès égalitaire à tous les services et à tous les lieux de la résidence.

4. Favoriser le bien-être et la santé de la personne et accompagner dans son projet de vie.

5. Respecter la vie privée et la confidentialité des informations et accompagner dans son projet de vie.

6. Favoriser l'entraide et le soutien mutuel entre résidents et accompagner dans son projet de vie.

7. Respecter l'environnement et accompagner dans son projet de vie.

8. Favoriser la participation et le dialogue avec les professionnels et accompagner dans son projet de vie.

9. Respecter les valeurs de la République et accompagner dans son projet de vie.

10. Favoriser le bien-être et la santé de la personne et accompagner dans son projet de vie.

- Mise en conformité de la sécurisation du circuit médicament : Des aménagements dans le poste de soins ont été effectués pour sécuriser l'accès aux médicaments notamment la nuit (installations de nouveaux coffres forts). De même, une mise à jour de tous les documents relatifs à la gestion de la VALISE D'URGENCE a été travaillée et est opérationnelle.
- Affichage des 4 chartes destinées aux résidents, familles et visiteurs : ETHIQUE, DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE, BIEN-TRAITANCE et ANIMATION.



**3<sup>ème</sup> trimestre 2025 :**

- Une enquête de satisfaction (ciblée Animation) destinée aux familles s'est déroulée du 10 juillet au 30 septembre 2025. Les résultats ont été diffusés en CVS.
  - Enquête SATISFACTION auprès des familles -ANNEE 2025
  - RESIDENCE LES CHARMILLES
  - 37 réponses (31,36% du nombre de réponses attendues)

- Dans le cadre de la préparation de l'Evaluation Externe
  - Mise à jour des **PROTOCOLES SOINS** : De nouveaux documents sont en cours d'actualisation ou de rédaction pour faciliter la qualité des soins auprès des résidents (Escarres / Toilette au quotidien / Chutes / Contention / Soins bucco-dentaires / ...)
  - Travail d'harmonisation des affichages dans les salles de transmissions  
Cette nouvelle organisation documentaire reste en cours de validation pour une mise en œuvre sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026



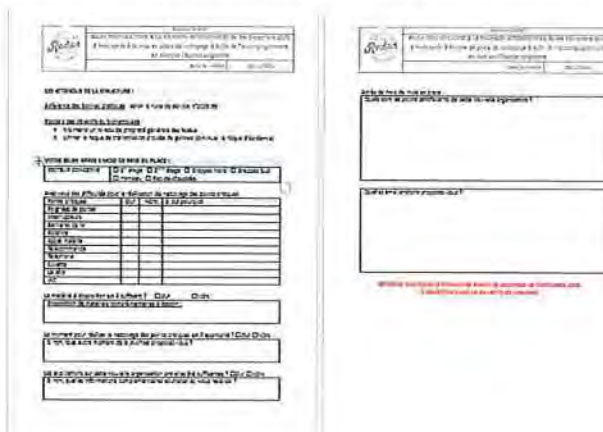
- **DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS SUR LA RÉSIDENCE LES CHARMILLES** : Afin de poursuivre la bonne prise en soin des résidents et de construire un socle dans la qualité des soins et prestations proposés, il a été décidé de désigner des interlocuteurs privilégiés :



Cette organisation nouvelle (initiée en juillet) doit être validée pour une mise en œuvre globale sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### 4<sup>ème</sup> trimestre 2025

- Travail participatif avec les professionnels pour l'entretien des logements (**Novembre 2025**)  
Ce bilan doit permettre d'harmoniser les pratiques et formaliser la nouvelle procédure d'entretien des logements des résidents pour une mise en œuvre sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026



- Une enquête destinée aux professionnels (ciblée Vie Professionnelle) s'est déroulée du 10 novembre au 19 décembre 2025. Les résultats sont prévus d'être diffusés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Enquête PROFESSIONNELLE -ANNEE 2025  
RESIDENCE LES CHARMILLES  
22 réponses (31.43% du nombre de réponses attendues)

Les résultats montrent que les professionnels sont globalement satisfaits de leurs conditions et environnement de travail.

Un plan d'actions est néanmoins défini pour améliorer les moyens et répondre aux demandes/suggestions émises.

Bilan des Actions réalisées en 2025 :

Bilan 2025 de la commission Evénements Indésirables :

- Maintien du registre des EI
- Maintien des outils de déclaration EI par les professionnels (NETSOINS)
- Maintien et suivi du PAQ
- Maintien de la communication auprès du CVS

Répartition des signalements par trimestre 2025 :

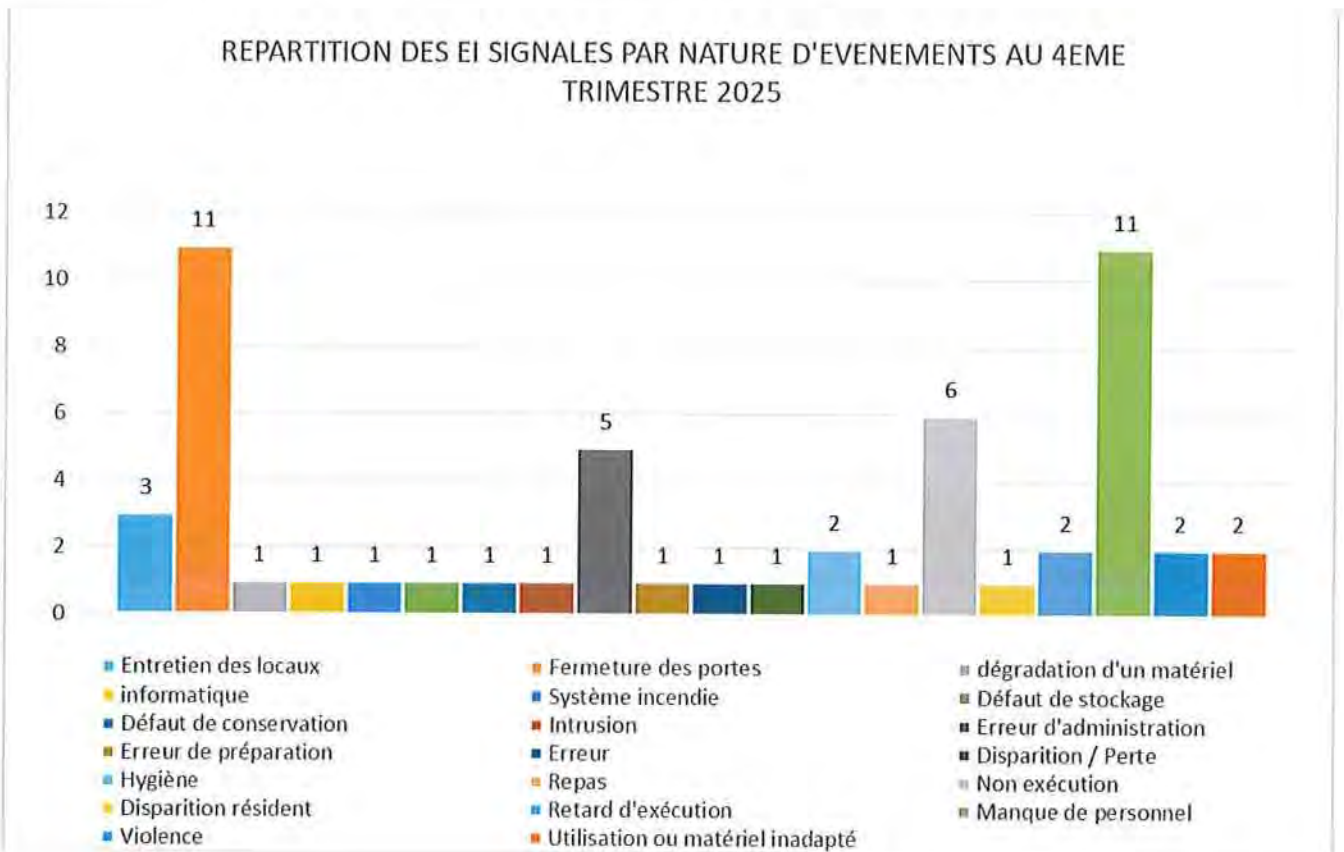
1 <sup>er</sup> trimestre 2025	2 <sup>ème</sup> trimestre 2025	3 <sup>ème</sup> trimestre 2025	4 <sup>ème</sup> trimestre 2025
33	46	85	74

Evolution en nombre de signalement depuis 2023 :

	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	Evolution
NOMBRE DE SIGNALEMENTS :	66	215	238	+ 10,69 %
NOMBRE DE DECLARATION EXTERNE	0	0	1	

Ceci montre que les professionnels utilisent de plus en plus l'outil NETSOINS pour faire des signalements en interne d'EI.

Répartition des EI signalés en interne au cours de l'année 2025 :

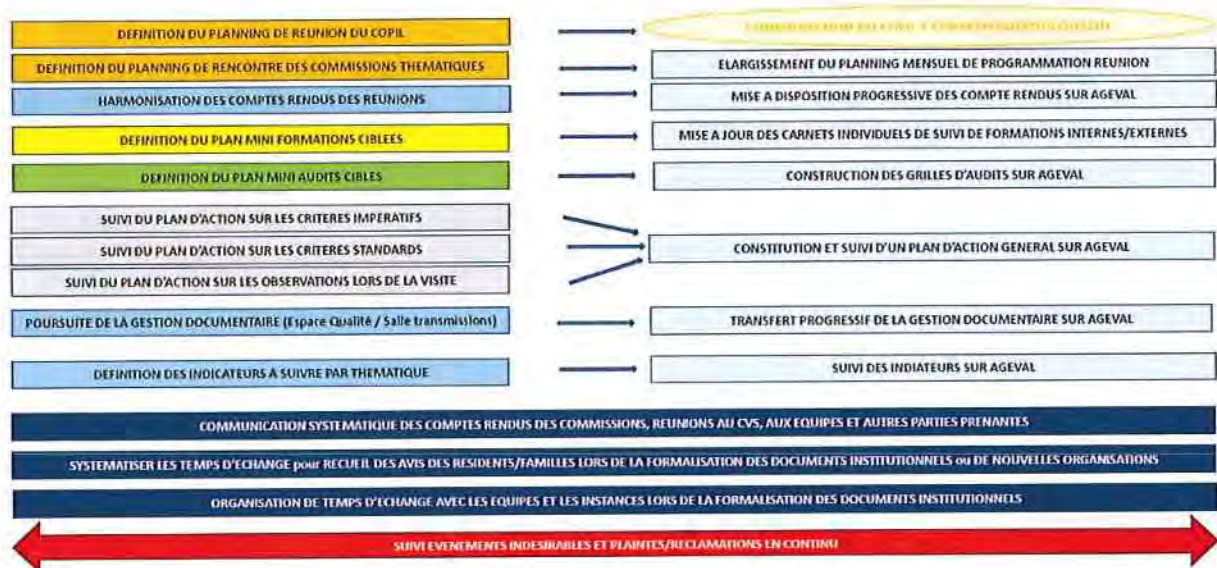


## Perspectives 2026

Afin de poursuivre la démarche QUALITE amorcée et encouragée lors de la visite d'Evaluation Externe passée, des fonctionnements vont se consolider pour 2026 :

- Poursuite du COPIL (rythme trimestriel de travail / validation).
- Déploiement de la gestion documentaire via AGEVAL (à compter du 1er janvier 2026).
- Renforcement dans la planification des commissions, des formations, des groupes thématiques QUALITÉ.

### STRATEGIE DEMARCHE QUALITE INTERNE 2026 EHPAD LES CHARMILLES REDON



#### 1. Actions institutionnelles portées sur 2025

##### A- Application de la loi EGALIM

L'EHPAD des Charmilles s'est fortement investi depuis 2023 sur le volet développement durable au bénéfice des personnes âgées accueillies sur la résidence. En effet, l'EHPAD avait répondu à un appel à projet lancé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine en juin 2023. Grâce à cet appel à projet, l'EHPAD a été accompagné dans sa démarche d'alimentation responsable par l'organisme Agro-bio 35. Cet accompagnement a permis de répondre à l'application des nouvelles règles imposées par la loi Egalim (loi du 30 octobre 2018).

En effet, la loi Egalim comporte 5 grandes mesures pour une restauration collective plus durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation des contenants et ustensiles plastiques
- L'information des convives.

Plusieurs temps de rencontres avec Agro bio 35 ont eu lieu sur toute l'année 2024, afin de finaliser notre action et devenir autonome dans notre démarche d'alimentation responsable au sein de l'EHPAD en 2025.

Un plan d'action a été proposé à l'équipe pilote sur l'EHPAD. Les actions suivantes ont été travaillées :

- Augmenter les produits biologiques et durables (50% de produits de qualité dont 20% de bio). Pour l'EHPAD, le bilan est le suivant ; 25% de produits de qualité dont 19% de produits bio, 20% de produits locaux.

Par ailleurs, différentes actions ont été proposées pour augmenter les produits de qualité :

Les actions déjà mises en place sont les suivantes :

- Proposition de bœuf bio, crème desserts bio, féculents bio et complet (semoule de couscous blanc, semoule de blé dur fine, semoule de riz, tapioca, boulgour, pâtes spaghettis, pâtes vermicelle, lentilles vertes, pois chiches).
- Augmenter l'utilisation des légumes produits par le chantier des jardins Saint-Conwoïon porté par la Ville de Redon.
- Être accompagné par « Manger bio 35 » pour l'approvisionnement de yaourts (crèmerie d'Ana SOIZ : vente directe au producteur).
- Réaliser plus de salades « maison » (entrées maisons, moins de traiteur).
- Proposer un fromage à la coupe AOP 1 fois par semaine.
- Tester plus de légumineuse.
- Utiliser un logiciel de suivi pour le Chef cuisine (indicateurs et objectifs).
- Adhésion à un service commun d'achats avec un logiciel permettant le suivi d'indicateurs et d'objectifs.
- Formation des professionnels de cuisine sur l'alimentation responsable (proposition de recettes et techniques, etc.) par le mouvement des cuisines nourricières (proposition d'un menu).
- Mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire (exemples : mise en place du compostage avec les jardins Saint-Conwoïon). C'est une action partenariale forte pour l'EHPAD qui devait rechercher une filière de recyclage de ses déchets.

#### Actions à l'étude pour 2026 :

- Proposer des animations en lien avec l'alimentation (animation de producteurs locaux), informer les résidents et les familles. Visite d'une ferme « biologique ».
- Poursuite des actions en cours (continuer à appliquer les bonnes règles du tri dans le cadre du compostage en place)
- Travail sur les différentes portions dans les assiettes selon les appétits de chaque résident (limiter le gaspillage)

À la suite de l'accompagnement, l'EHPAD a bien évolué pour le respect de la loi EGALIM.

La cuisine de l'EHPAD est approvisionnée en légumes et en fruits par les jardins Saint-Conwoïon portés par la Ville. Cet approvisionnement permet de proposer des menus de saisons.

La cuisine de l'EHPAD sert en moyenne 84 000 repas sur l'année.

Depuis le 01/01/2025, l'EHPAD réalise les achats des denrées alimentaires sur la plateforme SCA Lamballe (groupement d'achats). Cela permet un meilleur suivi des achats, meilleur suivi du respect de la loi Egalim et surtout une meilleure gestion des coûts des denrées avec plus de choix de fournisseurs.

## B- Audit cuisine

Un audit a également eu lieu en cuisine en janvier 2025 afin de faire un point sur le fonctionnement actuel. Ce moment permet de réaliser des ajustements afin d'améliorer le service proposé aux résidents. Ce temps a également été complété par une formation des cuisiniers et aide cuisine à l'hygiène alimentaire.

## C- Etude fonctionnelle plonge

Une étude fonctionnelle du poste en plonge a eu lieu en 2025. Cette démarche a été initiée avec l'appui du centre de gestion 35 (ergothérapeute). Une première rencontre entre le CDG, les professionnels intervenants en plonge, l'équipe d'encadrement et des élus a eu lieu. Ce moment a permis de réaliser un diagnostic grâce aux différents échanges et à l'observation des pratiques en plonge et du local en lui-même.

Une deuxième rencontre a eu lieu en septembre pour la restitution de l'étude avec les constats réalisés et les préconisations faites. L'EHPAD doit s'appuyer sur cette étude afin d'améliorer le poste de travail.

## D- Exposition sur les fruits et légumes des jardins de la ville

Afin de mettre en valeur le partenariat entre l'EHPAD et les jardins Saint-Conwoïn qui nous fournissent en fruits et légumes biologiques, l'EHPAD a réalisé une exposition dans les différents couloirs de la structure sur le mois de mars 2025.

Cette exposition avait été réalisée par la Ville de Redon, nous souhaitons pouvoir en faire bénéficier les résidents, les familles et les visiteurs en l'installant dans les couloirs de l'EHPAD. Celle-ci a été très appréciée par tous et a permis de mettre en lumière les fruits et légumes servis et parfois méconnus. Le ton était plutôt accrocheur pour attirer l'attention avec l'utilisation et la personnalisation d'expressions connus ou la création de « slogans ».

Le système de compostage également mis en place aux jardins avec l'EHPAD permet également le respect de la réglementation demandé pour les structures d'accueils collectifs.

## D- Dispositif nourrir ses plaisirs

En 2025, l'EHPAD a intégré le dispositif « Nourrir ses plaisirs ». Il s'agit d'un programme porté par l'ARS et la DRAAF. REDON agglomération est précurseur dans la mise en place du projet car le déploiement national n'a pas encore eu lieu.

Il s'agit du même dispositif que "plaisir à la cantine" déployé il y a quelques années dans les restaurants scolaires.

Il s'agit d'un engagement de la structure avec l'ensemble des professionnels pour travailler sur l'alimentation. Le but est que l'ensemble de la structure prenne conscience des enjeux de la restauration et de développer une culture partagée autour de l'alimentation de la personne âgée. La formation prend l'alimentation dans toutes ses spécificités (nutritionnelle, sociale, plaisir, la structure du repas, la place à table, le service...).

L'ensemble du personnel est concerné par les formations (direction, encadrants, personnel hôtelier, de cuisine, personnel de soins, animation...).

La formation est inter-établissement. 6 structures du territoire participent au programme (EHPAD des Charmilles, EHPAD de GUEMENE PENFAO, EHPAD de PIPRIAC, EHPAD d'ALLAIRE, EHPAD de FEGREAC et l'hôpital de Redon).

Le dispositif s'articule autour de 7 modules représentant 8 journées de formation (environ 1 par mois) :

- Module 1 : mise en bouche : à destination de la direction et des autres professionnels participants, des élus....
- Module 2 : Les personnes âgées, des convives singuliers : personnel de restauration, soins, paramédical, cuisine.
- Module 3 : Nourrir, un soin transversal (1 jour) : (les menus, les textures, les lois) : personnel de restauration, soins, paramédical, cuisine.
- Module 4 : Plaisir de cuisiner (2 jours) : textures modifiées, les cuissons, HACCP : pour les cuisiniers (journée de pratique) à la MAPA de Redon.
- Module 5 : Savoir-faire et faire savoir (1 jour) : valoriser le service cuisine, communiquer sur ce qui est fait en cuisine et les produits utilisés, se mettre en avant : cuisiniers, service communication, animateurs.
- Module 6 : Servir, nourrir et sourire (1 jour) : techniques hôtelière, le service, le temps du repas : équipe hôtellerie, équipe de soins.
- Module 7 : Bilan (1 jour) : tout le monde.

Une vidéo a été réalisée en 2025 sur les services hôteliers afin de mettre en avant les services proposés aux résidents.

### E- Sinistre cuisine et réseau d'eau

Plusieurs désordres sont constatés depuis la réception de l'ouvrage en 2014 en cuisine :

- Peintures qui cloquent,
- Humidité en pied de cloison,
- Corrosion,
- Moisissures.

Plusieurs passages d'un expert (mars et juin 2025) désigné par le Tribunal Administratif de Rennes, se sont poursuivis à nouveau en 2025, en présence des entreprises mises en causes. Quelques travaux ont déjà été réalisés (après prise de photos de l'état des lieux) afin de bien prendre en compte les retours du service d'hygiène :

- Grattage de la corrosion dans la zone de cuisson,
- Moisissures nettoyées dans l'économat boissons.

La mission d'expertise s'est également étendue au réseau d'eau sur lequel des problèmes de températures et débit sont examinés.

Le rapport de l'expert est attendu pour janvier 2026 pour les suites à donner.

## F- L'activité de la lingerie

Le service lingerie entretien, marque et gère le linge personnel des résidents. Une nouveauté a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et 2025 permet de faire un bilan positif de cette mise en place à savoir l'entretien de tenues professionnelles. Ce sont 726 tenues qui ont été achetées sur la résidence.

Ce traitement en interne permet d'assurer une meilleure rotation et de réaliser un gain financier sur du long terme en mettant fin au marché public d'entretien des tenues professionnelles (gain annuel autour de 30 000 €).

Le projet de 2025 a été la réflexion pour la reprise de l'entretien du linge de toilettes (serviettes et gants) en interne. Cette mise en place se fera fin février 2026.

Des coloris différents pour le linge de toilette ont été définis pour chaque services. Le but étant d'avoir le linge nécessaire pour la prise en soins du résident, améliorer les dotations et la qualité du linge fourni aux résidents.

En 2025, la blanchisserie de l'EHPAD a traité 54.77 tonnes de linge. Ce chiffre comprend le linge des résidents, les lavettes pour l'entretien des locaux et les tenues professionnelles qui sont reprises en interne pour leur entretien.

Tableau présentant le volume de linges traités sur la résidence :

	2024	2025
Kg de linge lavé	50 358,80	54 777,50
Nombre de journée de production	261	261
Moyenne quotidienne du linge traité (en kg)	192,94	209,87

La blanchisserie applique la norme RABC, système de maîtrise de la bio contamination, qui repose principalement sur de bonnes pratiques professionnelles, sur l'application de principes fondamentaux et sur une architecture correcte de la lingerie (zone aseptique, hygiène du matériel, des locaux...). En 2025 les 2 lingères ont pu participer à une formation de 2 jours sur la norme RABC afin de revoir des fondamentaux de base.

Le marquage du trousseau de linge des résidents est réalisé sur la structure. En 2025 nous avons continué à sensibiliser les familles à déposer tout le linge non marqué à l'accueil afin de limiter les pertes de vêtements.

Une action « linge perdu » a également eu lieu du 13 au 26 octobre 2025. Cette action permet aux résidents et familles de retrouver du linge égaré. Peu de linge a été récupéré lors de cette action.

De nouvelles tenues ont été achetées en 2025 afin de différencier les fonctions des hommes sur la structure (IDE couleur rouille, aide-soignant et agent social couleur bleu ciel et agent d'hôtellerie couleur bleu marine).

Des tenues ont également été achetées afin de différencier les stagiaires (ensemble blanc).

L'ensemble des casiers des vestiaires ont également été numérotés afin de permettre une meilleure gestion de l'attribution des casiers individuels.

L'intervention des bénévoles pour les petits travaux de couture se poursuit sur la résidence à hauteur d'1 fois par mois.

Une vidéo a été réalisée en 2025 afin de mettre en avant les métiers de l'hôtellerie et en particulier le métier de « lingère ».

#### Suivi des différents objectifs fixés pour 2025 :

- Réaliser un bilan sur l'internalisation de l'entretien des tenues professionnelles : retour positif.
- Réaliser un rappel de la norme RABC par une formation spécifique de 2 jours pour les 2 lingères : réalisé en juin 2025 auprès du SCA.
- Mener une réflexion sur l'entretien de linge de toilette en interne (faisabilité au niveau de la charge de travail et étude de coût) : fait, mise en place en février 2026.
- Réaliser le déploiement des outils informatiques sur l'équipe lingerie pour mieux suivre le trousseau de vêtements de chaque résidents (dépôt de nouveaux linge et remise à la famille de linges abîmés) : réalisé.

#### Objectifs fixés pour 2026 :

- Réaliser l'entretien du linge de toilettes en interne.
- Poursuivre le déploiement des outils informatiques pour l'enregistrement des trousseaux de vêtements sur le service de la lingerie.

### G- L'entretien des locaux

Concernant l'entretien des locaux, un partenariat a été mis en place fin d'année 2024 avec la section de bac pro SAPAT du lycée Beaumont de Redon afin de leur permettre de développer des capacités professionnelles et créer du lien intergénérationnel avec les résidents. Ces travaux pratiques se sont poursuivis sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Le nouveau document de traçabilité concernant l'entretien des locaux a été fonctionnel sur l'année 2025 pour assurer un meilleur suivi de l'entretien des locaux en créant un support de traçabilité partagé par les équipes soins et hôtelières.

### H- Diverses actions menées pour améliorer la sécurité et l'accompagnement des résidents

Différentes actions ont été menées sur l'année 2025 dans différents domaines allant de la sécurité du bâtiment à l'aménagement de locaux :

- Réalisation de 2 exercices de sécurité incendie par un prestataire extérieur, à la suite des demandes de la commission de sécurité,
- Nouvelle identification des locaux par de nouveaux affichages plus lisibles,

- Recrutement d'un agent technique à mi-temps avec la Ville de Redon afin de réaliser les travaux du quotidien. Le but est de répondre dans un délai convenable aux différentes demandes des résidents et maintenir un cadre de vie agréable,
- Installation d'un conteneur pour le recyclage des bidons en plastiques contenant des matières dangereuses (environnement),
- Installation de la parabole pour une meilleure réception des chaînes TV en lien avec la récurrence de problèmes de réception,
- Installation d'un nouveau logiciel pour l'appel malade « Ofélia » (ancien logiciel trop obsolète).

## I- Audit énergétique

Dans le cadre d'un appel à projet du Département d'Ille-et-Vilaine, un audit énergétique a eu lieu en décembre 2025 sur l'EHPAD. Le but est de réaliser des actions ciblées afin de réaliser des économies d'énergies. Les conclusions de l'audit seront connues au cours de l'année 2026.

### 2. L'activité générale de l'établissement

L'EHPAD Les Charmilles accueille 117 résidents répartis comme suit :

- 100 places en accueil classique,
- 14 places en unité sécurisée (Hameau du Canal),
- 3 places en hébergement temporaire. Une dérogation d'autorisation a été accordée par l'ARS et le CD 35 afin qu'une place installée et non autorisée puisse être utilisée pour répondre à des situations de répit pour les aidants notamment ayant un proche atteint d'une maladie neurodégénérative. La dérogation de place est accordée sur l'espace de vie protégée du Hameau du Canal.

- Taux d'occupation

### LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Places autorisées	2025
Hébergement permanent	114
Hébergement temporaire	3 dont 1 en unité sécurisée depuis le 27/05/2025 (dérogation du CD 35)
TOTAL	117

### TAUX D'OCCUPATION - HEBERGEMENT PERMANENT

	2024	2025
Nombre de lits	114	114
Journées prévisionnelles	41 724	41 610
Journées réalisées	40 546	41 163
Taux d'occupation	97.18 %	98.93%
Nombre d'entrées	42	39

## TAUX D'OCCUPATION - HEBERGEMENT TEMPORAIRE

	2024	2025
Nombre de lits	2	3
Journées prévisionnelles	732	948
Journées réalisées	665	845
Taux d'occupation	90.85 %	89.14 %
Nombre d'entrées	14	29

Sur l'année 2025, il y a eu 29 contrats d'hébergement temporaire formalisés. Ils ont eu plusieurs objectifs :

- du répit pour les aidants.
- la découverte du fonctionnement et la vie dans un EHPAD.
- la transition entre une sortie d'hospitalisation et un retour à domicile afin de remettre les services d'accompagnement en place.

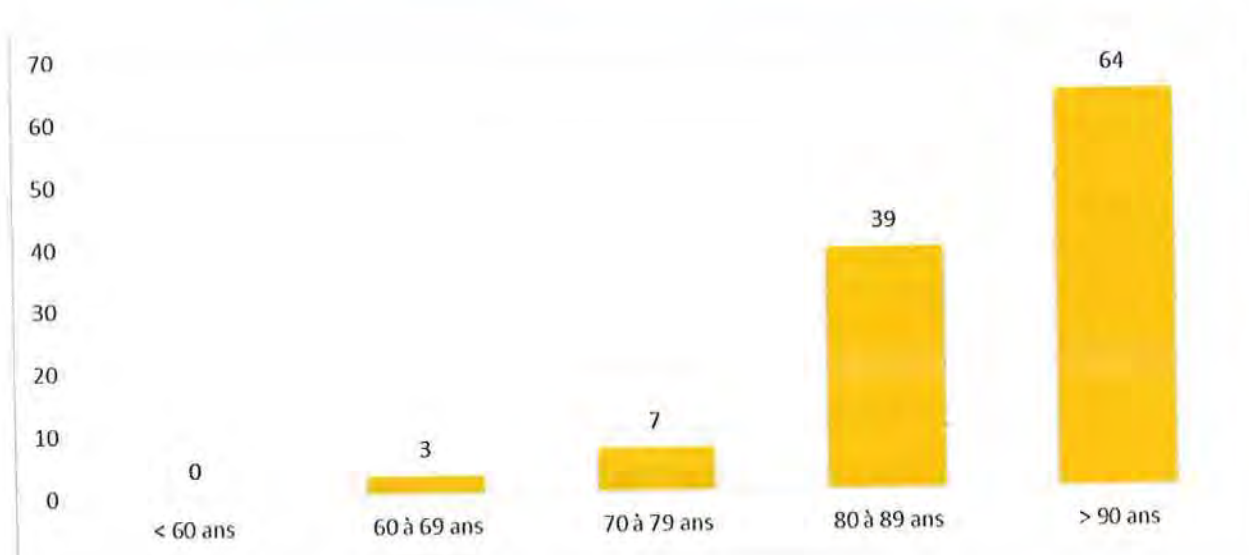
- Répartition par sexe

	2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%
Hommes	29	25,22	23	20.35
Femmes	86	74.78	90	79.65
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>100</b>	<b>113</b>	<b>100</b>

- Répartition par tranche d'âge de l'ensemble des Résidents

Tranches d'âge	2024	2025
	Effectif	Effectif
< 60 ans	0	0
60 à 69 ans	2	3
70 à 79 ans	11	7
80 à 89 ans	38	39
> 90 ans	57	57
> 100 ans	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>113</b>

Âge moyen en 2023	88,68 ans
Âge moyen en 2024	88,15 ans
Âge moyen en 2025	85,93 ans



- Répartition par tranche d'âge des admissions de 2025

68 personnes ont été admises en 2025 dont 29 en hébergement temporaire. Sur les 29 résidents admis en hébergement temporaire, 11 ont été admis en hébergement permanent à l'issue de leur séjour, 15 résidents sont retournés à domicile, 2 résidents sont entrés dans une autre structure et 1 résident est décédé.

Tranches d'âge	Effectif 2024	Effectif 2025
< 60 ans	0	0
60 à 69 ans	2	5
70 à 79 ans	9	5
80 à 89 ans	26	35
> 90 ans	18	23
TOTAL	55	57

- Provenance des résidents admis en hébergement permanent

	2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%
Domicile	15	35,71	19	48,72
Hôpital	23	54,77	13	33,33
Autre établissement	4	9,52	7	17,95
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

- Provenance des résidents admis en hébergement temporaire

	2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%
Domicile	2	15,38	24	82,76
Hôpital	11	84,62	4	13,79
Autre établissement	-	-	1	3,45
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>29</b>	<b>100</b>

- Répartition des résidents par degré de dépendance (GIR)

Le GIR (Groupe Iso-Ressources) représente le degré de dépendance d'une personne.

GIR 1 – 2 : personne très dépendante

GIR 3 – 4 : personne dépendante pour certains actes de la vie quotidienne

GIR 5 – 6 : personne autonome

	2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%
GIR 1	23	20.35	21	18.58
GIR 2	53	46.90	38	33.63
GIR 3	16	14.16	21	18.58
GIR 4	17	15.05	29	25.67
GIR 5	4	3.54	4	3.54
GIR 6	0	0.00	0	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>100</b>	<b>113</b>	<b>100</b>

- Nombre de décès

	2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%
EHPAD Les Charmilles	37	90,24	34	94,44
CH REDON	4	9,76	2	5,56
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>100</b>

- Informations concernant les bénéficiaires de l'aide sociale

TOTAL	2022	2023	2024	2025
<b>Payants</b>	108	108	99	103
<b>Aide Sociale</b>	6	6	15	11
<b>Total</b>	114	114	114	114
<b>% à l'aide sociale</b>	5.26 %	5.26 %	13.16%	9.65%

- Informations concernant les bénéficiaires de l'APA hors département 35

	APA hors département 35	%
2024	26	22.80 %
2025	26	22.80 %

Détails des résidents reconnus hors Département 35 dans les différents Conseils Départementaux (CD) concernés :

- CD 56 : 13 résidents
- CD 44 : 10 résidents
- CD 92 : 1 résident
- CD 40 : 1 résident
- CD 60 : 1 résident

- Nombre de résidents bénéficiant d'une protection juridique

	Nombre de résidents sous sauvegarde de justice	Nombre de résidents sous curatelle renforcée	Nombre de résidents sous curatelle simple	Nombre de résidents sous habilitation familiale	Nombre de résidents sous tutelle aux biens et à la personne	Nombre de résidents sous tutelle à la personne	TOTAL
2024	1	3	1	14	7	3	29
2025	1	9	1	13	5	3	32

### 3. Le rapport d'activités médicales annuelles

#### Démographie médicale

Le Docteur D. Barbe est médecin coordonnateur sur la résidence. Il intervient à hauteur d'un 0,40 ETP. Il est également formateur pour les infirmières impliquées dans la surveillance du diabète. Le Docteur Barbe a exercé le poste d'urgentiste au début de son exercice et pendant plusieurs années. Il a une grande expérience de la médecine générale en milieu rural et intervenait déjà dans l'EHPAD de La Gacilly.

Du fait des bonnes relations entretenues avec les médecins libéraux, la prise en charge médicale des résidents a pu être répartie parmi les médecins libéraux qui interviennent le plus souvent sur la résidence.

Rappelons que plus de 30% des EHPADs sur le territoire national n'a pas de médecin coordonnateur et que parmi les structures ayant un médecin coordonnateur un tiers ne respecte pas le temps de travail fixé par décret du fait de la pénurie de médecin (0,6 ETP concernant Les Charmilles).

#### Permanence des soins

Elle s'effectue avec le Centre 15 pour la nuit en semaine et durant les week-ends. Notre situation géographique aux frontières Sud du Département 35 fait que l'effecteur mobile vient généralement de Rennes et qu'il est seul pour toute la moitié du Département 35 ce qui peut induire de longues attentes pour son passage.

Durant le week-end l'infirmière en charge de la structure peut joindre le médecin coordonnateur sur son mobile pour avoir un conseil téléphonique ou demander son passage. Bien que ne faisant pas partie des fonctions du médecin coordonnateur, cela permet souvent d'éviter le déplacement d'un médecin de Rennes ou d'éviter une hospitalisation.

#### La dépendance

	Effectif	%
GIR 1	18	16.98
GIR 2	37	34.91
GIR 3	20	18.87
GIR 4	28	26.42
GIR 5	3	2.83
GIR 6	0	0.00
TOTAL	1	100

GIR 1 + GIR 2 = 51.89 % (contre 67.25 % en 2024)

Soins médico techniques importants (SMTI) : 1 soit 0.94 % (contre 2 en 2024 soit 1.77 %)

GIR Moyen pondéré : 755

## Mise en place de commissions spécialisées

Plusieurs commissions ont été mises en place durant l'année 2024 et se sont poursuivies sur 2025, chacune faisant l'objet de formations souvent de manière conjointe avec le médecin coordonnateur et l'infirmière responsable des soins (IDEC – infirmière coordinatrice).

Chaque commission a rendu les conclusions de réunions lesquelles ont été retranscrites dans un protocole qualité.

Des référents ont été nommés pour chaque commission qui se sont réunies sur 2024 suivant une périodicité variable en fonction des sujets.

## Principales commissions :

Commission contention avec apport de l'ergothérapeute

Commission chutes

Commission gestion de la douleur

Commission hygiène avec l'apport de l'infirmier hygiénistes

Commission fin de vie avec l'apport de l'équipe mobile de soins palliatifs

Commission dénutrition avec l'apport de la diététicienne

## Les chutes

Le taux de résidents ayant chuté en 2025 est de 48,07 % (versus 59,06 % en 2024, 60,74 % en 2023 et 60,90 % en 2022). Nous dénombrons 561 chutes contre 690 en 2024.

Les pathologies les plus fréquentes responsables des chutes sont les troubles neuro cognitifs et les troubles du comportement.

Les dossiers particulièrement difficiles font l'objet de décision multi disciplinaire (IDE, médecin Co, IDEC, ergo, kiné).

## Conséquences graves des chutes

Si le plus souvent les chutes se traduisent par des hématomes et quelques points de suture les conséquences sont parfois graves allant de la fracture au traumatisme crânien.

Fractures graves (9) : fémorales 5 (col fémoral)

Il faut se rappeler que les fractures du fémur et du bassin sont responsables dans 30% des cas d'un syndrome post chute qui aboutissent le plus souvent à une reprise de la marche compliquée voire impossible.

Nous sommes toujours en pénurie de kinésithérapeute intervenant sur la structure (seulement 3) ce qui ne favorise pas une reprise rapide de la marche indispensable dans les syndromes post chute.

Les prescriptions de vitamine D et de calcium ne sont pas encore systématiques et les biphosphanates (pour les femmes ostéoporose) en perfusion sont aussi peu utilisés.

Les cours de gymnastique douce ainsi que les ateliers équilibre rencontrent un succès intéressant avec toujours une moyenne de 20 participants.

Les déambulations pathologiques (le plus souvent sur le secteur protégé) sont le plus souvent préservées permettant une activité musculaire intéressante.

Le secteur animation propose chaque semaine des marches encadrées à l'extérieur de la structure.

### Suivi psychiatrique

Le suivi psychiatrique est assuré lorsqu'il est nécessaire par un psychiatre chef de service hospitalier à Vannes (Dr Alexandre Landru) et par une psychologue clinicienne formée à la géro-psi psychiatrie. Le psychiatre consulte une fois tous les 15 jours.

La consultation et la discussion thérapeutique se fait avec le médecin coordonnateur qui sera chargé de faire la liaison avec le médecin traitant du résident. Un ou 2 autres dossiers peuvent être sujets à des ajustements de traitement.

Le Docteur Landru est accessible facilement par téléphone pour un avis diagnostic ou thérapeutique. Il peut également intervenir un mercredi supplémentaire si nécessité.

Les consultations sont demandées par le médecin traitant ou par le médecin Co lorsque cela est nécessaire.

Des chiffres de 60% à 70% de résidents avec des syndromes dépressifs et/ou des troubles neurocognitifs (mineurs ou majeurs) sont régulièrement notés d'une année sur l'autre.

L'utilisation des benzodiazépines (BZD) à demie vie courte sont toujours utilisées en priorité (60% des résidents sous BZD sur les statistiques habituelles) – le produit est éliminé sur quelques heures (entre 3 heures et 10 heures). Sinon élimination sur 50 heures.

Habituellement le médecin traitant débute un anti dépresseur suivant les recommandations gériatriques de bonnes pratiques. La prescription d'un deuxième anti dépresseur est généralement réservée au médecin spécialiste.

Concernant les neuroleptiques, il est utilisé en priorité les formes en gouttes qui permettent de respecter l'adage « débuter bas et augmenter très lentement ».

28 à 30% des résidents prennent un neuroleptique.

35% prennent un hypnotique en essayant toujours de trouver la dose minimale efficace

On essaye toujours de trouver l'horaire le plus approprié en fonction de la consultation des transmissions (par exemple X minutes avant le coucher ou les soins). Lorsque cela est possible une tentative de sevrage progressif peut être enclenchée.

*Peu d'EHPAD ont la chance d'avoir une consultation de géro-psi psychiatrique de qualité et de manière très régulière.*

Un appareil d'ECG (électrocardiogramme), pour vérifier l'absence d'allongement du QT, a été acheté sur l'année 2025. Il permet d'enregistrer l'activité électrique du cœur pendant un certain temps. Il vérifie la vitesse à laquelle le cœur bat (fréquence cardiaque).

En mars 2025, nous avons organisé la réunion de coordination gériatrique avec les médecins libéraux, le docteur Pérat (HAD 35) et le docteur Loze (EMSP) pour échanger sur mieux accompagner la fin de vie par des prescriptions anticipées, par le recueil en amont des directives anticipées.

## Suivi buco dentaire des résidents

L'EHPAD bénéficie des passages du médico-bus de la Fondation St Helier. Il assure un passage tous les mois. Le dentiste programme entre 8 et 10 résidents en consultation par passage. Le bus est parfaitement accessible au fauteuil roulant et permet d'avoir un bilan buco dentaire ainsi que des soins.

## Consultations de l'équipe mobile de gériatrie et des soins palliatifs. HAD

L'équipe mobile de gériatrie du Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir est opérationnelle sous la direction du Docteur Thierry Dubois, chef de pôle gériatrique. Cette équipe peut être consultée pour un problème de discussion de diagnostic, d'examens complémentaires à demander, de traitement ou d'une hospitalisation directement en court séjour gériatrique. Ceci permet d'avoir un avis d'expert en passant par un circuit court (pas de passage aux urgences, examens complémentaires programmés...).

Le rendez-vous se fait directement avec le secrétariat du Docteur Dubois ou le médecin lui-même sur son téléphone personnel pour gagner du temps.

Le médecin Co peut expliquer le dossier médical et une des IDE de l'équipe mobile de gériatrie peut également venir sur place faire un premier bilan.

L'équipe mobile de soins palliatifs est également très présente sur la résidence. Elle est en soutien des équipes soignantes face aux problématiques d'accompagnement à la fin de vie.

La demande est faite par le médecin traitant ou par le médecin coordonnateur avec l'accord du médecin traitant.

Des référents IDE et aides-soignants sont formés par l'équipe mobile de soins palliatifs. Cette équipe est d'une grande utilité sur les fins de vie. Cette consultation se fait avec l'accord du résident et de sa famille. Elle permet de faire le lien également avec l'HAD de Ploërmel (installation de PCA, utilisation du Midazolam pour une sédation, dossier HAD dormant si pas de besoin immédiat).

## Etude de population\*

Plus de 80% des résidents ont été vaccinés pour la grippe en 2025, environ 50% sont vaccinés au moins une fois par an pour la Covid-19. Il est difficile d'avoir le chiffre exact de vaccinés parmi notre personnel.

Nous avons vécu une grosse épidémie de gastro-entérite au début de l'année 2025 mais n'avons pas eu à subir d'autres clusters épidémiques.

L'âge des résidents entrants en EHPAD ne cesse d'augmenter régulièrement approchant les 89-90 ans. Nous avons plusieurs centaines et 20 résidents de plus de 96 ans.

En 25 ans, les statistiques montrent que le nombre de personnes en France de plus de 85 ans a doublé dont 20% sont dépendants (GIR 1 ou 2).

Cette population dépendante GIR 1+ GIR 2 représente cette année 70% de nos résidents avec des situations médicales complexes, multiples et se terminant par des décompensations d'organe en chaîne lors d'un événement médical intercurrent.

Les pathologies les plus fréquentes sont les troubles neuro cognitifs mineurs ou majeurs (démence type Alzheimer ou apparentés), l'insuffisance cardiaque (30%) avec de nouveaux

médicaments qui permettent une survie prolongée, les séquelles d'AVC (20%), les dépressions, la maladie de Parkinson à des stades évolués.

Certains de nos résidents devraient être accueillis dans des USLD dont le cœur de métier est une polyopathie organique active ou susceptible d'épisodes de décompensation. Ceci nécessiterait un suivi médical rapproché, une permanence médicale de nuit, une présence continue d'IDE, un accès à un plateau technique (bilan sanguin, imagerie...).

Seulement 12 712 lits sont actuellement disponibles en USLD dans notre pays alors que 82 259 patients en EHPAD répondent aux critères d'un placement en USLD.

De même le nombre de lits en Unités de Soins Prolongés Complexes (USPC) sont notoirement insuffisants. Il serait nécessaire d'en créer 10 000 d'après les spécialistes...

Plus âgés, plus polyopathologiques les résidents les plus dépendants (GIR 1 et 2) vivent de moins en moins longtemps en EHPAD.

De nombreux décrets peuvent voir le jour mais pas de moyens supplémentaires par une loi grand âge toujours en attente.

*\*Unité de Soins de Longue Durée et EHPAD. Rapport de mission, 25 recommandations pour une prise en soins adaptée des patients et des résidents afin que nos établissements demeurent des lieux de vie. Pr Claude Jeandel, Pr Olivier Guerin Juin 2021*

*\*De l'hospice à l'EHPAD évolution du soin avec l'apparition des médecins coordonnateurs, sans évolution du modèle... retour vers le futur ! Dr Gael Durel, Revue du Conseil départemental d'Ille et Vilaine de l'ordre des médecins, décembre 2024, p 16 à p20*

### Bilan des prises en charges nutritionnelles pour dénutrition

Un bilan nutritionnel à l'entrée en EHPAD est réalisé en systématique pour chaque résident. Cela permet un diagnostic plus précoce des dénutritions :

- Parce que l'état de dénutrition peut être repéré et pris en charge dès l'entrée du résident
- Et parce que ce bilan sert de référence en cas d'altération de l'état nutritionnel en cours de séjour.

Ainsi entre juillet et décembre 2024, 19 bilans nutritionnels d'entrée ont été réalisés.

Ce bilan nutritionnel systématique explique l'augmentation du nombre de prise en charge pour dénutrition sur la résidence.

Ainsi en décembre 2025, 30 % des résidents de l'établissement ont une prise en charge nutritionnelle pour une dénutrition (ne sont pas inclus les hébergements temporaires).

Le réajustement des prises en charges nutritionnelles en place est réalisé avec l'équipe d'hôtellerie et les soignants qui sont au quotidien auprès des résidents, mais aussi les animatrices qui servent une partie des goûter.

## Bilan des animations et vie sociale

### 1-Activités collectives habituelles en salle d'animation à partir de 14h30/15h :

- \*Tous les lundis après-midi : Ciné Charmilles
- \*Les mardis après-midi : Remue-ménages sur un thème en fonction de l'actualité du mois ou de suggestions des résidents
- \*Les mercredis après-midi : « A vous de jouer » à l'oral, jeux avec des lettres, des chiffres, des mimes, charades, rébus, expressions...
- \*Tous les jeudis après-midi : « Si on chantait »
- \*3 vendredis après-midi : Temps de prière.
- \*Messe le troisième mardi du mois.
- \*Tous les samedis, « Comment vit-on ailleurs ? » : Reportages « échappées belles » en avant - première quand c'est possible
- \*« Contes et autres belles histoires », une fois par mois
- \*Loto, une fois par mois, en général le vendredi en l'absence du temps de prière.

### 2-Activités ponctuelles en parallèle de l'animation collective, en salle de réunion, restaurant coin cuisine ou autour de la cheminée à partir de 15h :

- \*Lundi : A vos tabliers ! (Pâtisserie) ou à vos économistes épluchage) ou « soin des mains » "



\*Mardi : promenade individuelle ou accompagnement individuel (Services civiques)

\*Activités manuelles saisonnières : Décoration, centre de table pour les repas à thème ...



\*Le vendredi-après midi en parallèle du temps de prières : « Pause détente : soin des mains », manucure légère, massage léger des mains et pose de vernis.

De mars à novembre environ, balade en triporteurs avec l'association « A vélo sans âge »

\* « Pause détente : bain de pieds », une fois par mois (les lundis en général).



\*Tous les lundis matin, mise en place d'un atelier pliage de linge (et une autre matinée en plus si besoin).

\*Tous les mardis et jeudis matin, « Bougeons assis » et « Bougeons debout » avec le Groupement d'Employeurs Sportifs du Pays de Redon.



\*Sorties à la journée (pique-nique) ou en demi-journée autour de Redon, vers les beaux jours. Cette année c'était par secteur.





\*Sortie au centre de loisirs (janvier 2025)

\*Sortie au Carré 9, concert professionnel (mars 2025)

\*Sortie au théâtre à Béganne (mars 2025)

\*Sortie 2 fois cette année en avril et en décembre (un dimanche avec 12 résidents environ) au thé dansant au Carré 9,



\* Chemin de croix (avril 2025)

\*Marche avec le centre social (juin 2025)

\*Sortie concert à Saint Nicolas de Redon, « Voyage en quatuor » (juin 2025)


\*Marche de la semaine bleue vers la Croix des Marins avec le centre social (octobre 2025)

\*Déambulation animée dans les rues de Redon (Novembre 2025)



\*Repas des aînés (décembre 2025) cette année nous avons emmené 25 résidents au repas des aînés du CCAS de Redon.



*Repas des aînés* • 7 décembre 2025 

5-Accompagnement individuel : 2 services civiques et une apprentie BPJEPS dans l'équipe d'animation et un bénévole venu d'Allemagne durant l'été :

Les lundis, mercredis et vendredis matin : Promenades en petits groupes, en fonction de la météo. Sorties en individuel certains après-midis, en fonction de la météo dans le jardin ou autour de la résidence ou pour une course ou rendez-vous médical de proximité.



\*Repas à thème : une fois par mois, en fonction de la saison et de l'actualité.

Janvier : Repas du nouvel an

Février : Repas asiatique

Mars : Moules frites

Avril : Repas de Pâques

Mai : Menu fête des familles

Juin/Juillet/Août : Moules frites/Septembre : Barbecues

Octobre : Repas Teillouse

Novembre : Repas Chasse

Décembre : Repas de Noël



\*Apéritifs des anniversaires : tous les derniers vendredis du mois en salle de restaurant, un verre de kir et des gâteaux apéritifs sont proposés aux résidents.

\*Mise en place d'animation avec intervenants musicaux ou invitation au restaurant des familles pour fêter les centenaires le jour de leur anniversaire. Mme Heude 100 ans, Mme Lebeau 105 ans, Mme Marsac 105 ans, Mme Loper 104 ans et Mme Glot 100 ans.



Une fois par an, nous accueillons les musiciens du Groupement Culturel Breton pour « Contes et Zik », un mélange de musique et de contes de la médiathèque les conteurs de la jolie vilaine (mai 2025)



8-Temps forts en animation :

La Galette des rois : Avec le duo M.Oger et M.Chotard (janvier 2025)

Fête des familles : Repas festif avec les proches devant un spectacle (23 mai 2025)



Fête des parents : Goûter avec un spectacle de magie (3 juin 2025)



Les Musicales aux Charmilles : « Le concert impromptu » (juillet 2025)

FNADEPA « Les vieux méritent mieux » (octobre 2025)



Arbre de Noël : avec les enfants du personnel, spectacle de marionnettes

Goûter de Noël : Duo de chanteurs (décembre 2025)



Pots de départs de retraite : Le docteur DRUVERT et l'aide-soignante Nadine



## 9-Partenariats et projets de l'année :

- Musico' Chant : Intervention ponctuelle pour l'animation de « Si on chantait »
- Harmaniac : Intervention ponctuelle pour l'animation de « Si on chantait »
- Médiation animale : Nous avons reconduit le projet de médiation animale avec Lydia Chapelier. Chaque mois elle intervient une heure avec ses animaux auprès d'un groupe de 8 résidents (aux Charmilles et au hameau).



- Partenariat avec le Secours Populaire, pour nous permettre de faire venir des intervenants amateurs. Une subvention est versée à l'association, et c'est elle qui indemniserait les chanteurs/musiciens.
- Partenariat avec l'école Henri Matisse, Jeux avec les enfants aux Charmilles et à l'école
- Partenariat avec les élèves de Beaumont, Activités manuelles avec les élèves aux Charmilles
- Partenariat avec le lycée Notre Dame, jeux, chants, activités manuelles, lecture du journal certains soirs



- ISSAT : Interventions des jeunes élèves de l'ISSAT de Redon pour des ateliers d'expression corporelle, jeux en équipes, jeux de société, petit bac...
- Présentation du projet STEF (juin 2025)
- Temps de lecture avec la Bicoque (juin 2025)
- Fresque murale au pavillon Sud : projet artistique interne qui s'est fait au long de l'année avec la participation des résidents du secteur Pavillon Sud.



#### 4. Les ressources humaines

- Les effectifs de l'EHPAD des Charmilles au 31/12/2023

Catégorie de personnel	Effectif en ETP				Postes créés 2015 / 2022
	1 <sup>ère</sup> convention 2005	2 <sup>ème</sup> convention 2010	3 <sup>ème</sup> Convention 2015	CPOM 2022	
Capacité autorisée	89 places	89 places	116 places	116 places	
Direction Administration	2,33	3,50	4	4	
Services généraux, cuisine, diététicien	5,57	11	12,10	12,60	0,5
Animation, service social	1	1	1	1	
ASH	14,67	23,50	23,50	25,50	2
Aides-soignants / AMP	14,59	28	30	32,50	2,50
Psychologue	0,25	0,50	0,50	0,50	
Infirmiers	4	7	7,50	7,50	
1 Animateur + 0,5 AS (100% soins)		1,50	1,50	1,50	
Ergothérapeute	0	0	0,50	0,50	
Médecin	0,20	0,50	0,60	0,60	
<b>TOTAL ETP</b>	<b>42,61</b>	<b>76,50</b>	<b>81,20</b>	<b>86,20</b>	<b>5</b>

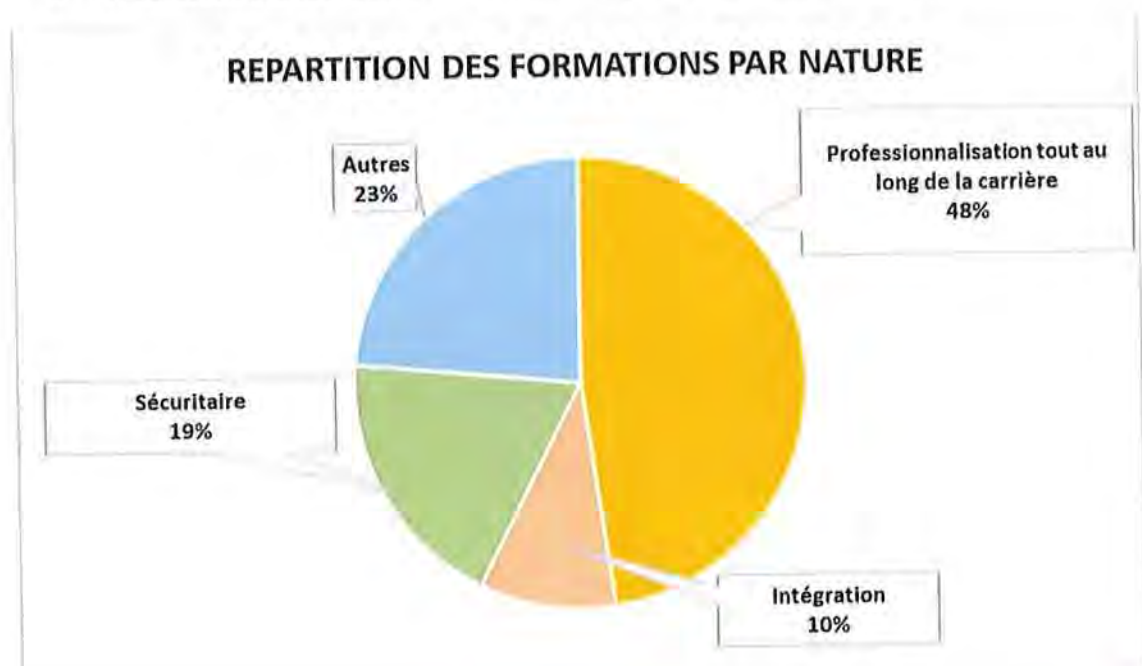
#### L'axe formation

Le plan de formation est alimenté chaque année à la suite des entretiens professionnels réalisés par les responsables de pôles. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle.

208 jours de formation ont été dispensés en 2025 :

- 34 jours de formation sécuritaire :
  - ✓ 3 agents ont suivi la formation aux gestes et soins d'urgence Initiale Niveau 2,
  - ✓ 1 agent a suivi le recyclage de la formation aux gestes et soins d'urgence Niveau 2,

- ✓ 32 agents ont suivi la formation recyclage Epi Sanitaire,
- ✓ 2 agents ont suivi la formation « habilitation électrique » non-électricien,
- 25 jours de formation d'intégration :
  - ✓ 3 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B ont effectué la formation d'intégration dans la fonction publique territoriale suite à leur titularisation.
- 107 jours de professionnalisation tout au long de la carrière :
  - ✓ Tutrice ESAT PIGA,
  - ✓ Règlementation et Obligations EPR,
  - ✓ Ajustement des compétences AS,
  - ✓ Bienveillance dans les pratiques professionnelles,
  - ✓ Nourrir ses plaisirs,
  - ✓ Maîtrise de la contamination en lingerie,
  - ✓ Référents en soins palliatifs en EHPAD,
  - ✓ Plaies chroniques IDE,
  - ✓ Prévention et la gestion des situations relationnelles difficiles,
  - ✓ Communication et travail en équipe en établissement,
  - ✓ Certibiocide désinfectants,
- 42 jours pour autres formations :
  - Formation accompagné traceur ciblé,
  - Préparation concours IDE,
  - Préparation examen professionnel adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe,
- Formation en interne :
  - Mobilité et transfert par l'ergothérapeute,
  - Précautions standard nouveaux arrivants par l'infirmière hygiéniste,



Nature de la formation	Nombre de jours de formation
Professionalisation tout au long de la carrière	107
Professionalisation au 1er emploi	0
Perfectionnement	0
Intégration	25
Sécuritaire	34
Autres	42
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>

- Le temps syndical

Les représentants du personnel ont pu faire valoir du temps syndical, selon le détail précisé ci-après :

- 376 heures au titre de 2025 (contre 504 en 2024).

## CONCLUSION

Les perspectives 2026 dans les différents volets de l'établissement :

Institutionnel :

- Mettre en place un comité éthique / bientraitant pour analyser des situations d'accompagnements le nécessitant, travailler les valeurs de l'établissement au regard de situations quotidiennes, faire appel à des experts pour prendre du recul.
- Continuer à déployer la démarche d'évaluation qualité en lien avec le rapport de l'évaluation externe réalisé par le cabinet Celaé. Mener les actions identifiées pour répondre aux critères impératifs du référentiel EHPAD.
- Assurer la diffusion du nouveau projet d'établissement (2026-2030).
- Assurer la rédaction d'une synthèse du projet d'établissement pour le rendre plus facilement accessible aux familles, résidents, professionnels, institutionnels et partenaires.

Finances

- Poursuivre le travail sur la recherche de pistes d'économie pour conserver l'excédent budgétaire retrouvé sur l'exercice 2025.
- Poursuivre l'étude de soutenabilité financière du projet de réhabilitation de l'EHPAD (niveau d'emprunt à déterminer).
- Poursuivre la réflexion sur la priorisation des dépenses d'investissement.

## Accompagnement

- Poursuivre la tenue des commissions thématiques d'accompagnements soins (contentions, chutes, douleurs, GIR, fin de vie, événements indésirables).
- Travailler les références thématiques pour chaque équipe soignante afin de partager la responsabilité quotidienne (douleurs, matériels auditifs, poids, hygiène bucco-dentaire, hygiène, qualité, rangement salle de transmission, réassort des chariots, suivi pédicure, entretien des chambres, suivi purges).
- Faire vivre le nouveau projet d'accompagnement sur l'espace de vie protégé du Hameau du Canal,
- Poursuivre le suivi des nouveaux supports de traçabilité des locaux, des fauteuils roulants et des matériels installés en chambre.
- Impulsion de différents protocoles (bio-nettoyage, décision de maintien au lit, suivi nutritionnel, etc.).
- Travailler la relation IDE/ soignant.
- Poursuivre l'application de la règle « Zéro bijou » auprès de l'ensemble des professionnels
- Remettre au cœur des accompagnement la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Réinstitutionnaliser le « vouvoiement » auprès des résidents. Un groupe de travail par secteur d'accompagnement sera mis en place pour accompagner cette règle institutionnelle.

## Ressources humaines

- Déployer le nouveau logiciel planning « Net Planning » auprès de l'ensemble des équipes (réalisation d'un mode opératoire adapté)
- Poursuivre les formations internes réalisées par l'équipe paramédicale (psychologue, ergothérapeute, diététicienne, Infirmier Hygiéniste, kiné libéral).
- Réflexion sur une organisation interne pour accompagner l'harmonisation des pratiques soignantes entre secteurs mais également accompagner la montée de compétences des jeunes professionnels en âge et en expérience.
- Poursuivre l'accueil de jeunes en stage sur la résidence pour faire connaître l'EHPAD et permettre une attractivité de recrutements.
- Utiliser le livret d'accueil des nouveaux professionnels rédigé et approuvé en 2025.
- Continuer de mettre en avant la thématique « bientraitance » dans le cadre du plan de formation annuelle.
- Continuer la tenue d'une commission « prévention des risques » pour analyser les accidents bénins et les accidents du travail en lien avec l'animateur en prévention et des professionnels.
- Vigilance sur l'équilibre des compétences par secteur d'accompagnement (ratio AS / ASH faisant fonction soins).
- Limiter le recours à l'intérim et optimiser le pool de remplacement pour limiter le coût des charges de personnel.

## Communication

- Poursuivre la mise en place de la gazette interne à destination des professionnels (1 gazette par mois ou tous les deux mois) pour créer de l'interconnaissance sur l'actualité de chaque service.
- Maintien du temps de « réunions familles » hors temps festifs pour échanger sur les questions quotidiennes et partager les projets de la résidence. La période de septembre/octobre serait priorisée.

- Poursuivre la diffusion d'un journal des résidents (1 journal par trimestre).
- Organiser un temps festif annuel avec les familles.
- Solliciter les journaux locaux pour mettre en avant les temps forts de la résidence.

### Démarche qualité

- Mettre en place la démarche qualité issue de l'évaluation qualité HAS.
- Poursuivre la dynamique du comité de pilotage au rythme d'une fois par trimestre.
- Déploiement de la gestion documentaire via le logiciel qualité AGEVAL.
- Renforcer la planification des commissions, formations, groupes thématiques qualité sur l'année
- Poursuivre la démarche RGPD en lien avec le Centre de Gestion.
- Assurer le suivi du Plan d'Action Qualité Général sur le logiciel AGEVAL (toute l'équipe d'encadrement).
- Assurer une cartographie des risques de la résidence en complément du DUERP déjà en place.

### Cuisine

- Poursuivre le travail portant sur le respect de la loi Egalim et assurer la déclaration des données de restauration sur le site Ma cantine au titre de 2025.
- Introduire des adaptations vues avec AGRO BIO dans les menus 2026.
- Travailler avec la diététicienne sur les régimes alimentaires, les menus et la dénutrition.
- Assurer le suivi des prises de températures pour les différents services plateaux et salle, dans le respect de la réglementation avec un retour aux équipes.
- Revoir l'aménagement de la plonge au bénéfice d'une étude ergothérapeute demandée au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

### Conseil de la Vie Sociale

- Installer des nouveaux membres au sein du Conseil de la Vie Sociale en mars 2026.
- Poursuivre le partage de projets au sein de l'instance avec les résidents et les familles en appui des responsables de services. Un calendrier annuel de réunions a été réalisé.
- Continuer à faire vivre la parole des résidents et des familles par des temps informels entre résidents et entre les représentants des familles et les familles.

### Animation

- Continuer à travailler l'axe du projet d'animation relatif aux accompagnements individuels.
- Diffuser le nouveau projet d'animation travaillé sur 2025.
- Poursuivre des actions permettant une ouverture sur l'extérieur (autour d'elles, partenariat avec l'école de musique, des écoles primaires, lycée, etc.).
- Organiser un projet vacances, de quelques jours, avec les résidents sur le mois de septembre.
- Piscine : continuer les sorties à la piscine cette année, une fois tous les deux mois en fonction de la possibilité d'encadrement des résidents avec l'équipe animation et un infirmier ou l'ergothérapeute.
- Développer le bénévolat.

### Travaux

- Obtenir un chiffrage précis de plusieurs scénarios demandé au programmiste, CRESCENDO CONSEIL, pour adapter des bâtiments grappes notamment aux futurs besoins des résidents, des familles et des professionnels.

## SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Mission principale du service : mettre en œuvre la politique sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à travers des accompagnements personnalisés et bienveillants qui leur permettent de rester à domicile dans de bonnes conditions.

### Les objectifs du service :

- Favoriser la mise en place de solutions pour répondre au mieux aux usagers ;
- Permettre aux personnes aidées de retrouver leur place dans la vie sociale en prévenant le repli sur soi ;
- Améliorer la prise en charge des personnes et leur maintien à domicile ;
- Renforcer la lisibilité de l'offre de service par la communication, l'information, le conseil aux personnes ;
- Veiller à rendre un service optimisé au regard des modes de financement.

### Les modalités d'accompagnement :

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile permet l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui font le choix de continuer leur vie à domicile.

Le service développe et met en œuvre les prestations visant le maintien à domicile :

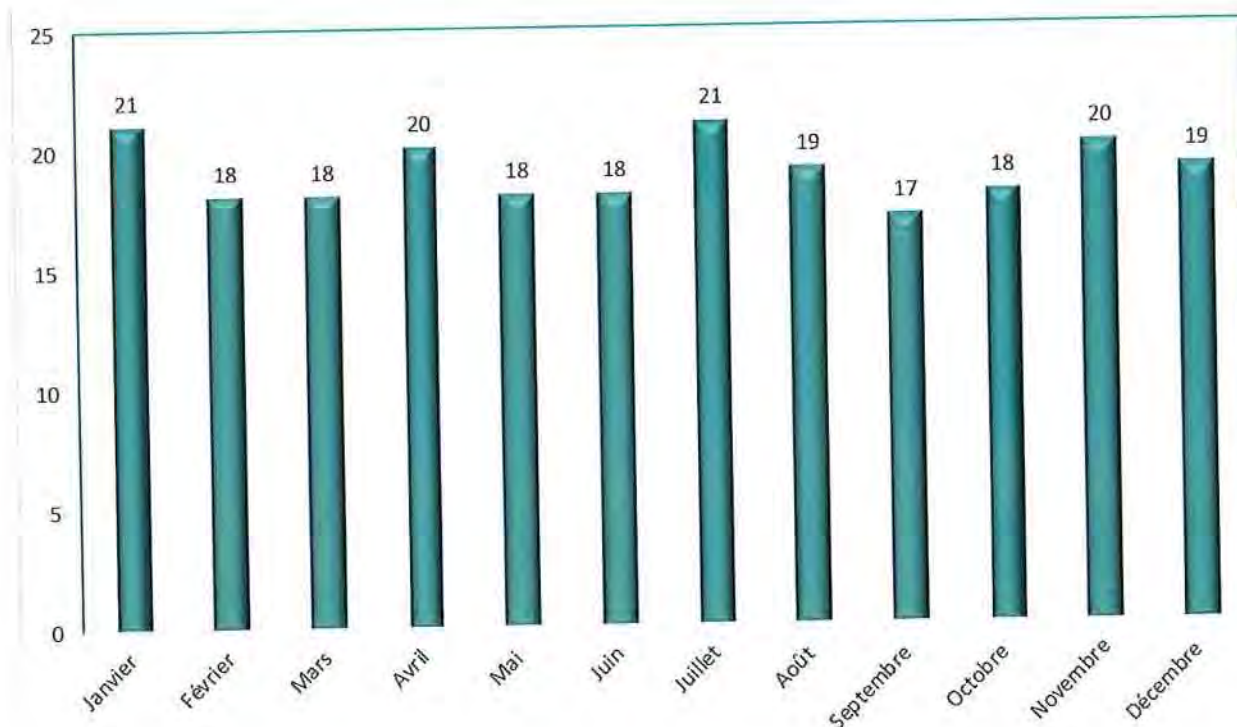
- Aide matérielle : préparation des repas, aide aux courses, travaux ménagers, entretien du cadre de vie ;
- Aide technique : lever et coucher, aide à la toilette, habillage, alimentation, transferts et déplacements, suivi de la prise des médicaments ;
- Aide relationnelle et sociale : sortie et accompagnement.

Pour la mise en œuvre de ses prestations, le service évalue les besoins des usagers en fonction de leur degré d'autonomie, accompagne dans l'instruction des dossiers de prise en charge, élabore et transmet les devis et les factures.

Le service intervient 7 jours sur 7.

## ■ SERVICE PRESTATAIRE

### Le personnel



### Les effectifs

- 19 agents étaient en poste au 31 décembre 2025,
- 27 salariées sont intervenues pour le service au cours de l'année 2025,
- 4 agents sont en absence longue durée,
- 5 jeunes ont été recrutés comme saisonniers (janvier 2025/pâques, été, Noël),
- 1 agent sera muté début janvier 2026 aux Charmilles suite à l'obtention du diplôme d'aide-soignante.

Comme chaque année, l'équipe d'intervenant à domicile varie selon la période de l'année. La fidélisation du personnel reste compliquée compte tenu des contraintes liées au poste : volumes horaires irréguliers et fractionnés avec amplitude variable, y compris le week-end et les jours fériés.

Au cours de l'année, certains agents ont bénéficié d'Autorisations Spéciales d'Absences : 2 jours pour décès, 4,50 jours pour enfant malade, 3 jours pour mariage d'un enfant et 5 jours pour mariage. On compte 1 327 jours d'absences pour maladie (soit environ 400 jours de plus que l'an passé - 12 agents concernés). Le service évolue dans un contexte professionnel exigeant marqué par des contraintes physiques et émotionnelles susceptibles d'avoir un impact sur la présence des agents.

## La formation

Le service est soucieux de la qualité des missions réalisées par ses agents et à ce titre attache une importance particulière à la formation du personnel. Les aides à domicile ont accès à la formation continue par le biais du CNFPT ou des organismes privés tels que SOFIS, notamment. La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est mieux connue des aides à domicile.

### Pour les intervenantes à domicile :

- 14 journées de formation dans l'année
- 7 aides à domicile concernées
  - o Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et Formation secourisme Premiers Secours,
  - o Formation d'intégration,
  - o Formation Aide à la toilette et bien être auprès des personnes.

De nombreuses formations ont été annulées par le CNFPT sans donner d'explications (manque de candidats, suite à des absences de salariés SAD....).

Un agent bénéficie du dispositif *Equipe Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi – EPMP*.

Un agent a poursuivi avec succès une formation d'aide-soignante en parallèle de son poste d'aide à domicile.

### Pour les agents administratifs :

- 1 agent administratif :
  - Atelier accompagnement managérial via UDCCAS,
  - Atelier Démarche Qualité avec UDCCAS et un cabinet spécialisé dans l'évaluation,
  - Divers webinaires en relation avec les SAD.

## Le recrutement

Comme les années précédentes, le service rencontre des difficultés de recrutement de personnel compétent et motivé. Les emplois de l'aide à domicile ne sont pas attractifs. Une partie du recrutement reste basée sur le repérage de stagiaires en cours de formation ou lors de la réalisation de Mise en Situation en Milieu Professionnel (MSMP).

Les freins au recrutement sont principalement :

- Le manque de candidats qualifiés ;
- La méconnaissance du métier et de ces exigences ;
- Les temps de travail non complet et des missions nécessitant des coupures dans la journée ;
- Les horaires de travail : les interventions sont concentrées sur des plages horaires spécifiques (tôt le matin, le midi, le soir jusqu'à 20h) et horaires morcelés et modifications de dernière minute ;
- La durée des interventions : courtes vis-à-vis du travail à réaliser ;
- Les métiers du service à la personne souffrent d'une mauvaise image ;
- Le risque de perdre des aides (France Travail) en cas de volume horaire trop important ;
- Les déplacements nécessitant un moyen de locomotion fiable et rapide ;

- Le manque de disponibilité des candidats (ex : ne pas travailler après 16h30, ni le mercredi, ni le week-end, ...)
- Une condition physique sans restriction médicale pour assurer la mission d'aide à la personne ;
- La pénibilité du travail qui peut être éprouvante dans certaines situations ;
- L'évolution des priorités des candidats vers le bien-être et l'équilibre personnel rend difficile l'adéquation avec les exigences du service.

Les métiers de l'aide à domicile peinent à recruter, souffrant d'un déficit d'image et d'un manque de connaissance et de reconnaissance. Pourtant les besoins sont immenses du fait de l'allongement de l'espérance de vie, du handicap...

### Les contraintes médicales

Les arrêts de travail sont nombreux, et pour certains de longue durée. Le nombre d'agents pour lesquels des restrictions médicales sont posées par le médecin de prévention (horaires limités, pas de port de charge lourde, ...) est de plus en plus important. La gestion des plannings est rendue plus difficile, et notamment avec des reprises de travail à temps partiel pour raison thérapeutique : 2 agents bénéficient d'un Temps Partiel Thérapeutique. Les pénibilités physiques et psychologiques sont loin d'être négligeables (complexité des missions réalisées...).

Un assistant de prévention a été nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il a pour mission de veiller à limiter les risques professionnels. Il participe à la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Durant l'année 2023, le travail de mise à jour et d'écriture du document unique s'est achevé.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1<sup>er</sup> salarié. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Celui-ci est mis à jour annuellement.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

### Les pistes de travail mises en œuvre pour attirer les nouveaux candidats et réduire les freins

#### a- La mise à disposition de 2 vélos électriques

Pour son service d'aide à domicile, le CCAS a répondu à un appel à projet du Département d'Ille-et-Vilaine permettant de participer au financement de la décarbonation de la flotte automobile des SAAD afin de soutenir leurs actions en faveur d'une mobilité douce. Le but était aussi d'accompagner les difficultés des SAAD confrontés à une augmentation des coûts de carburant. Deux vélos électriques ont donc été achetés, financés pour moitié par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Il s'agissait de poursuivre le test initié en 2022 et d'évaluer si la mise à disposition de vélos électriques permet de faciliter les trajets entre les domiciles des usagers, mais aussi de faciliter le recrutement de nouvelles aides à domicile qui ne disposent pas de véhicule ou qui n'ont pas de permis.



Plusieurs avantages ont été notés :

- Favoriser les mobilités douces,
- Participer à la réduction des frais de l'essence,
- Améliorer la qualité de vie au travail par une activité physique bénéfique pour la santé des agents.

Un local est aménagé afin de permettre aux agents de disposer des vélos en toute autonomie, sur réservation auprès de leur service.



#### b- Le maintien de la mise à disposition des véhicules de service :

Depuis mars 2022, le service met quatre véhicules de service à disposition des aides à domicile qui travaillent le week-end et les jours fériés. Les aides à domicile travaillant pour des missions le week-end peuvent désormais bénéficier d'un véhicule de service du samedi matin au dimanche soir et rentrer à leur domicile avec le véhicule de service.

En 2025, les véhicules ont été mis à disposition 38 fois pour seulement 4 agents : 14 fois le véhicule du CCAS (Zoé)– 24 fois pour le véhicule du service SAD (Peugeot 207), 4 agents sur 12 demandent à en disposer régulièrement. Les véhicules de la Mairie n'ont pas été utilisés en 2025.

#### c) Parrainage des nouveaux agents recrutés :

Deux objectifs :

1. Accompagner les nouvelles salariées ou nouveaux salariés dans leur prise de poste dans le but de fidéliser le personnel ;
2. Valoriser les aides à domicile « Titulaires » en leur donnant de nouvelles responsabilités.

Le fonctionnement :

Une aide à domicile titulaire a la mission d'être la marraine d'un(e) salarié(e) nouvellement recruté(e).

Pour la première rencontre, un entretien de « prise de contact » se déroule en présence des 2 salarié(e)s et de la responsable de service (1h).

Pendant les 3 premiers mois suite au recrutement d'un nouvel agent, les 2 agents se rencontrent 1h par semaine, dans une salle de réunion située au siège.

Les 3 mois suivants, les entretiens de 1h se déroulent 1 fois tous les 15 jours.

A la fin des 6 mois, un entretien tripartite (2 salariées + encadrante) est mené afin de faire un bilan de la prise de poste et de l'expérimentation.

Bilan :

- ✓ Valorise les marraines en leur demandant une forme d'engagement auprès des jeunes recrues,
- ✓ Fidélise les nouvelles arrivantes par le soutien d'une salariée plus expérimentée,
- ✓ Permet à l'agent recruté d'obtenir des réponses rapides à une problématique,
- ✓ Incite à la formation,
- ✓ Fait le lien avec l'équipe administrative.



PARRAINAGE !

#### d) l'élargissement du recrutement aux jeunes de moins de 18 ans

Nous avons élargi nos recherches auprès des lycéens âgés de 17 ans et plus. Des annonces spécifiques ont été réalisées pour être affichées au sein des établissements scolaires.

#### Le retour de l'expérience de l'été 2025

Emploi de 3 jeunes femmes et 2 jeunes hommes  
Tous étudiants, ne se destinant pas à un métier lié au service à la personne.  
Sur un quota de 20h semaine du lundi au vendredi (pas de WE)

Tâches assurées : aide aux tâches ménagères, courses pour certains.  
Recrutés sur la période juillet et août (plus ou moins en fonction de leur projet en septembre 2024).

Moyen de locomotion : voitures et/ou vélo électrique mis à disposition par le service.

Retours : saisonniers ayant assurés l'ensemble des tâches demandées avec succès, usagers satisfaits des prestations, voir ravis pour certains. Les hommes ont apprécié d'avoir un homologue pour assurer les services.  
Pour le service, plus de latitude dans les plannings au moment d'éventuels remplacements.

Vivre à Redon  
12 février · Q

Tu as 17 ans ou plus et tu cherches un job pour les vacances de printemps ?

Rejoins notre équipe en tant qu'Aide à domicile à Redon !

Tes missions :

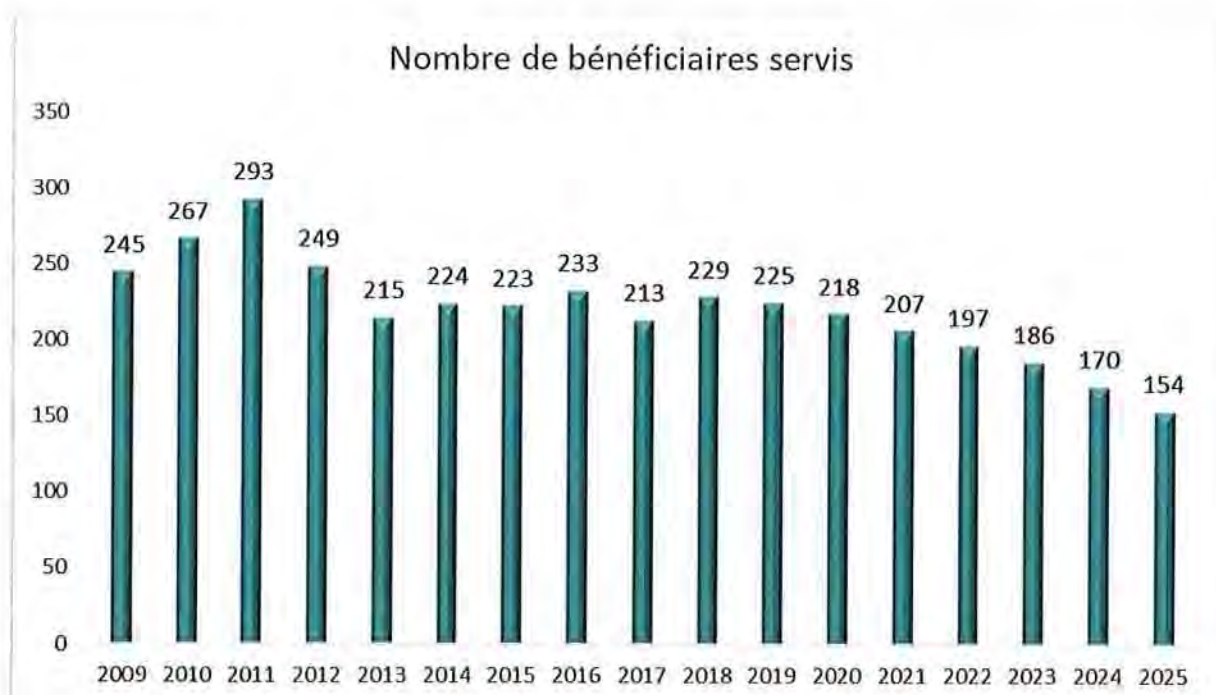
A... En voir plus



Bilan : L'opération sera réitérée cet été, et sur d'autres périodes de vacances scolaires.

Une vidéo a été réalisée à l'été 2024 pour valoriser cette expérience. Elle a été visible sur le compte Facebook de la Ville et a reçu de bons retours.

### Les bénéficiaires



En 2025, le service enregistre 154 usagers ayant bénéficié du service soit 16 de moins que l'an passé.

Au cours de l'année, le service a connu la perte de 24 usagers pour les motifs suivants :

- 9 décès, 9 entrées en structure, 2 déménagements, 4 arrêts de service.

La baisse du nombre d'usagers pris en charge sur l'année est en partie liée à une concurrence renforcée des services intervenant sur le secteur de Redon.

Certaines personnes aidées sont isolées et le service doit gérer des situations où le maintien à domicile est difficile. Les SAD peuvent aussi être en difficulté quand les attentes des familles diffèrent de la volonté des usagers.

Le service est amené à réaliser des interventions en binôme avec des aides-soignantes, et avec les services de l'Hospitalisation à Domicile (HAD). Le service est parfois confronté à des sollicitations dépassant son champ d'intervention.

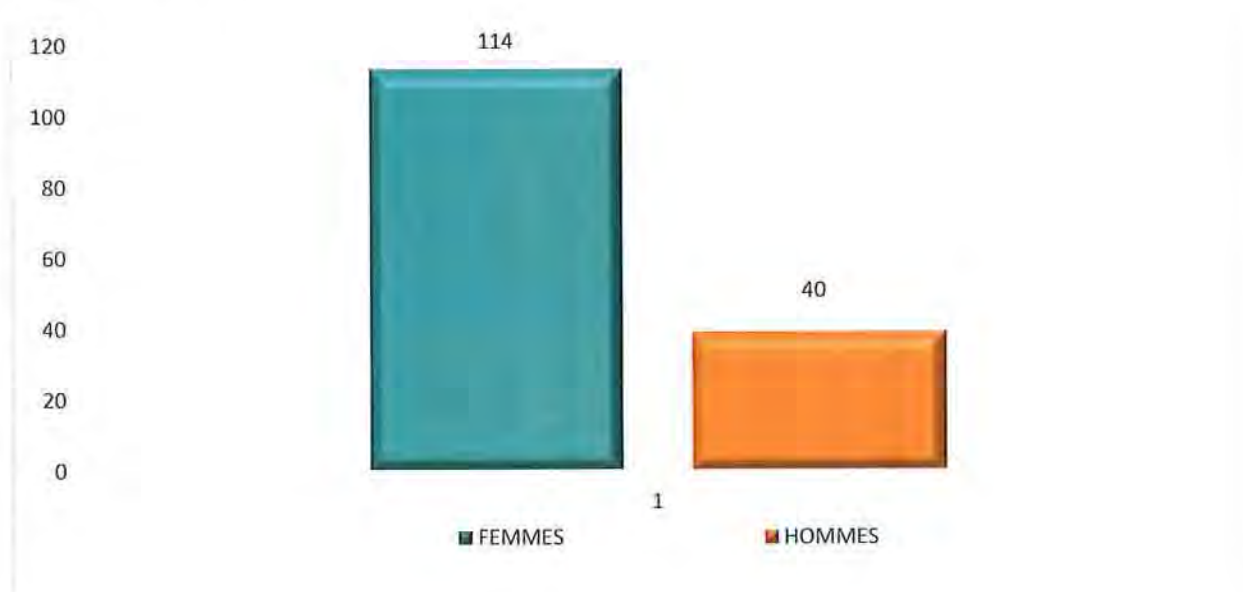
Le service s'attache à améliorer les prises en charge au bénéfice des usagers. Toutefois, celui-ci est freiné dans ses mises en place du fait de l'absentéisme des salariées et des difficultés de recrutement.

Le service s'attache à être réactif suite aux informations transmises par les aides à domicile, multiplie les visites à domicile, travaille en partenariat avec différents professionnels. Le Conseil Départemental recommande toutefois de veiller à ce que les demandes de révision

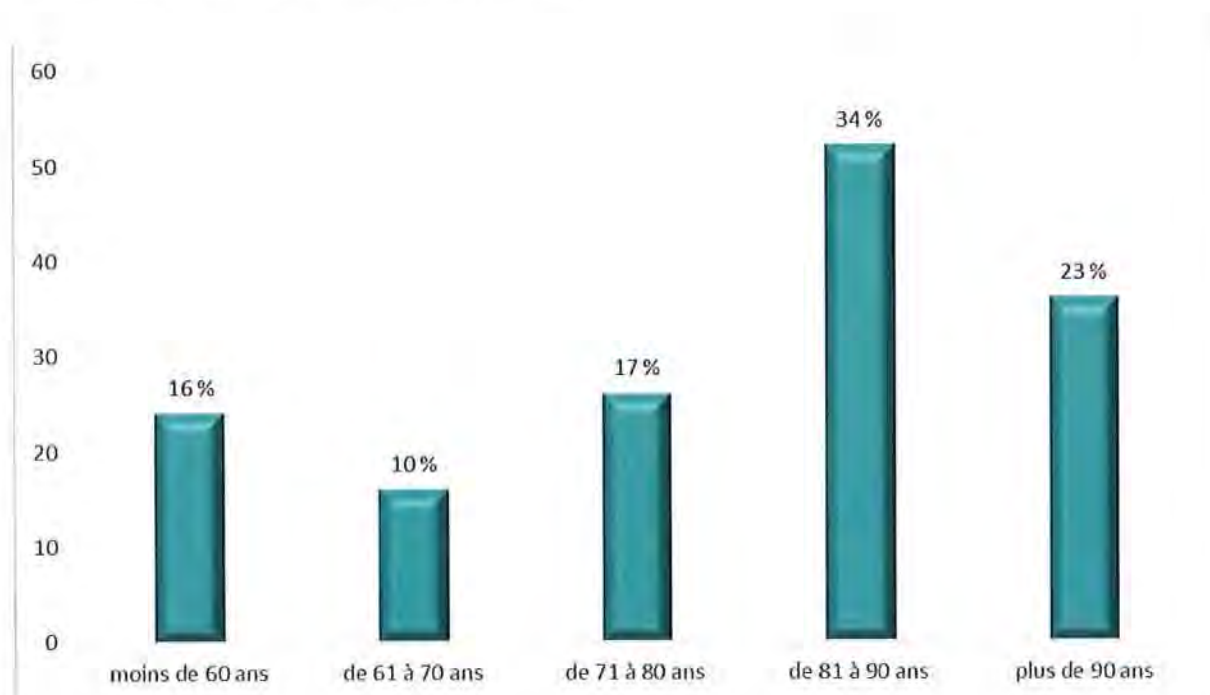
correspondent bien à une amélioration ou à une dégradation notable et durable de l'état de santé de la personne prise en charge. A noter que l'intervention à domicile est généralement déclenchée suite à un repérage de fragilités de santé. Dans le cadre de situation complexe, le SAD peut faire appel à des supports de coordination (DACTIV, Equipe mobile de gériatrie....) pour assurer la continuité de l'accompagnement.

### Répartition des usagers par sexe

114 femmes et 40 hommes.

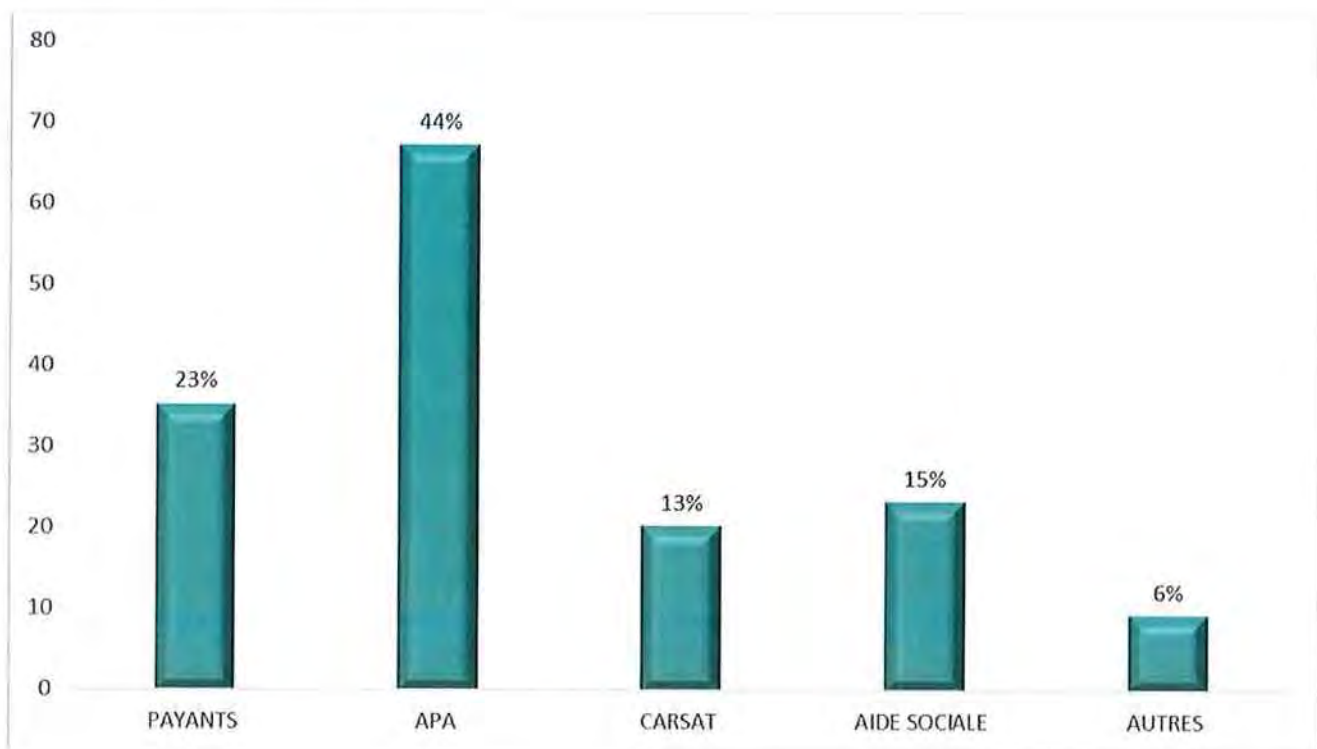


### Répartition des usagers par tranche d'âge



On note une baisse de 8 points par rapport à l'année passée dans la tranche 81/90 ans et une hausse de 3 points dans la tranche 91 ans et plus. Ces données démontrent que les usagers sont de plus en plus âgés avec un maintien plus long au domicile.

## Les types de prise en charge



## Focus sur :

### ➤ La réforme des SAAD

Entrée en vigueur progressive au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022).



## Objectif :

Les SAD faciliteront la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins permettant :

- ✓ Une réponse plus complète aux besoins des personnes avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants et de repérage de la lutte contre la maltraitance.
- ✓ Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. Les SAD deviennent la porte d'entrée unique pour l'utilisateur.
- ✓ Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.
- ✓ L'amélioration de l'attractivité des métiers en reconnaissant des missions variées au travers notamment du financement du temps consacré au lien social.

## Constat :

L'offre de services est fragmentée entre l'aide et le soin à domicile, ce qui est peu lisible pour l'utilisateur et conduit les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou leurs aidants à des démarches complexes au quotidien.

La division du secteur entre l'aide et les soins entrave la coordination.

Face à ce constat, le Gouvernement a décidé d'agir en créant de nouveaux Services Autonomie à Domicile (SAD). Ils permettront d'apporter une réponse coordonnée pour l'aide et les soins à domicile.

Les gestionnaires de structures doivent progressivement réorganiser leurs modes de fonctionnement et faire évoluer leurs missions pour former une seule catégorie de services à domicile.

## La consolidation des financements

Cette réforme s'accompagne d'une consolidation des services :

- ✓ Instauration d'un tarif plancher de 23 €.
- ✓ Création de la dotation complémentaire pour financer des actions améliorant la qualité du service rendu et les conditions de vie au travail des salariés.
- ✓ Évolution de la tarification des activités de soins.
- ✓ Financement spécifique de l'ARS pour inciter les SAD « mixtes » à la coordination entre l'aide et le soin.

## Organisation et fonctionnement des SAD :

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a créé les Services Autonomie à Domicile (SAD) qui remplacent les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) et les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) depuis le 30 juin 2023.

Il y a désormais deux catégories de services :

1) Les SAD « mixtes » dispensant de l'aide et du soin (1° de l'art. L. 313-1-3 CASF) :

- ✓ Modèle à privilégier selon la circulaire DGCS.
- ✓ Obligation d'avoir un fonctionnement intégré des activités d'aide et de soins.
- ✓ Unicité des zones d'intervention des activités d'aide et de soins.

2) Les SAD qui ne dispensent que de l'aide (2° de l'art. L. 313-1-3 CASF)

Cependant :

→ Obligation d'organiser une réponse aux besoins de soins avec d'autres services ou professionnels assurant une activité de soins à domicile.

→ Obligation de mettre en relation ou d'informer sur l'offre de soins infirmiers disponible (distinction selon que la personne est accompagnée ou non par le service).

→ Définition d'une organisation permettant de garantir cette mise en relation et cette orientation dans le projet de service.

→ A cet effet, possibilité de conclure une convention avec des structures ou des professionnels de santé assurant une activité de soins à domicile



→ Un travail de mise en conformité a été réalisé au cours de l'année 2025. Le 8 décembre 2025, nous avons reçu un courrier du Conseil départemental nous précisant que notre structure respecte les conditions d'organisation et de fonctionnement du cahier des charges des services autonomie à domicile.

→ Pour permettre cette mise en conformité, nous avons :

- signé des conventions de partenariat avec des infirmières libérales ;
- rédigé un projet de service ;
- contractualisé avec une association de médiateur à la consommation.



➤ l'APA :

Le pourcentage de dossiers APA est passé à 44 %, ce taux est en légère augmentation par rapport à l'an passé. Certains usagers étaient dans le dispositif GIR 5/6 mais glissent du fait de leur âge et de leur dépendance dans le dispositif GIR 1/4.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement dite loi ASV du 28/12/2015 et son décret d'application du 26 février 2016 ont réformé l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afin de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La loi a prévu au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année :

- une réactualisation de la participation des bénéficiaires en fonction de leurs ressources ;
- une revalorisation annuelle des plafonds.

Conformément à la loi ASV, la participation du bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie est calculée et actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction de ses ressources notamment du dernier avis d'imposition.

Les montants plafonds de l'APA sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier conformément à l'évolution de la majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTP).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'APA sera attribuée sans limitation de durée. Le droit sera accordé à vie, sauf dans certaines situations particulières nécessitant une réévaluation plus fréquente.

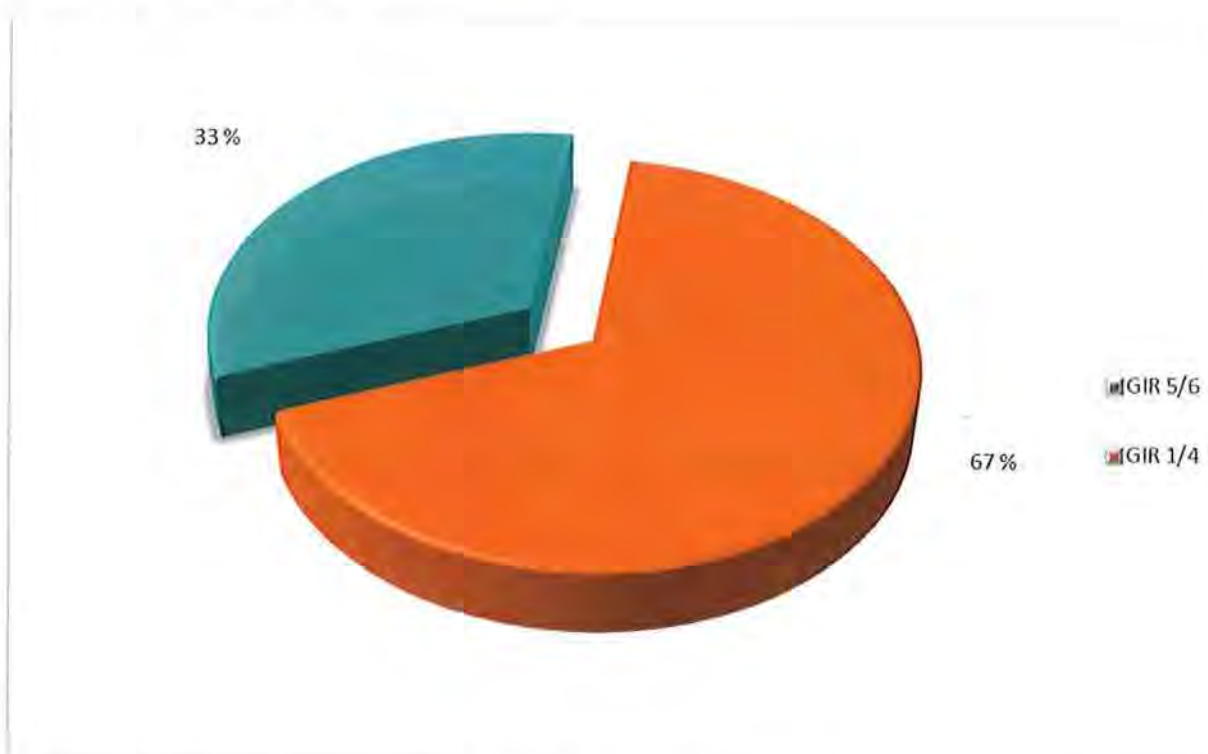
Cette évolution vise à prévenir les interruptions de droits liées aux contraintes administratives et à sécuriser le parcours des bénéficiaires.

Il est toutefois rappelé que, si la situation de la personne évolue ou si des besoins supplémentaires apparaissent, une demande de révision du plan d'aide peut être effectuée à tout moment, par courrier ou par courriel, auprès de l'agence départementale compétente.

➤ les bénéficiaires sans prise en charge :

On note que 23 % des dossiers concernent des personnes qui payent leur service au tarif plein (sans aucune prise en charge), soit une baisse de 2 % par rapport à 2024.

### Répartition des heures par GIR



On observe que plus de la moitié des heures réalisées dans le service sont prises en charge dans le cadre de l'APA. Cela s'explique par la mise en place de plans d'aide plus complexes nécessitant plus d'heures d'accompagnement des personnes. Les plans d'aide sont définis par l'équipe gériatrique : ils s'appuient sur l'évaluation des besoins mais également sur l'approche empathique et l'écoute de l'équipe gériatrique.

Dans le GIR 1/4, on comptabilise aussi les bénéficiaires PCH (Prestation Compensation du Handicap) : 5 usagers sont concernés.

### Nombre d'heures réalisées dans le cadre des prises en charge en 2025

GIR 1 à 4	14 350 heures (APA + PCH)
GIR 5 et 6	7 001 heures (aide sociale, caisses de retraite, mutuelles, ...)
Total	21 351 heures

## Classification des personnes aidées par GIR (Groupe Iso-Ressources)

57 % des personnes sont autonomes (GIR 5 et 6) et 43 % des personnes en situation de dépendance (GIR 1 à 4) (+ 3 % par rapport à 2024).

Le niveau de dépendance la plus forte relève du GIR 2 (2 usagers dans le service au cours de l'année). Le GIR 2 signifie que la personne âgée est confinée au lit ou dans un fauteuil. Ses fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et son état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. La population aidée est de plus en plus vieillissante : 36 personnes ont plus de 90 ans. Le plus jeune de nos usagers à 26 ans, la plus âgée 105 ans.

Le minimum de l'allocation APA est de 797,96 € par mois ce qui correspond au financement d'une trentaine d'heures qu'il faut utiliser au titre de l'aide à domicile, téléalarme, portage de repas, fournitures d'hygiène... L'APA est versée directement au service sauf si le bénéficiaire s'y oppose.

La collectivité départementale soutient financièrement les services prestataires d'aide à domicile autorisés et tarifés en finançant la différence entre le coût réel d'intervention de l'aide à domicile et celui pris en compte dans le calcul de l'APA qui correspond au tarif national plancher.

A compter du 1/04/2016, un barème progressif a été mis en place, celui-ci exonérant de toute participation les bénéficiaires ayant des ressources inférieures à 918,29€ par mois. Il est réactualisé tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

## Les heures réalisées au domicile des usagers par l'ensemble du service



Le volume d'heures total réalisé au domicile des usagers est de 21 351 heures en 2025. C'est un chiffre en baisse par rapport à 2022 et 2023 (- environ 1500 heures).

Rappelons que les aides à domicile réalisent des heures pour d'autres services extérieurs :

- à l'EHPAD Les Charmilles pour le week-end et les jours fériés ;
- à la Halte du Passant pour l'entretien du local chaque matin en période d'ouverture ;
- pour le CHRS MERMOZ (entretien des logements à la sortie des résidents) ;
- pour le logement temporaire (entretien ménager de la maison et entretien du linge) ;
- pour le Club de l'Amitié (conduite du minibus et entretien des locaux).

A cela s'ajoute la présence des agents aux réunions de service (évaluation des stagiaires, réunions d'équipe, entretiens professionnels). Les agents sont aussi régulièrement invités à participer à des actions partenariales formalisées en fonction du projet de service.

## Sécurité du numérique

Le Sécurité du Numérique en Santé est un programme national avec une ambition claire : généraliser le partage simple et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et mieux accompagner.



### Alors qu'est-ce qui change ?

#### 1. La transmission des données

Pour communiquer des informations médicales au sein d'un espace de confiance, les professionnels peuvent désormais utiliser des outils sécurisés : MSSanté, DMP (Dossier Médical Partagé) et Mon espace Santé. Ils garantissent la confidentialité des échanges entre professionnels et avec les patients.

#### 2. L'identification



Le Sécurité du Numérique harmonise l'identification des usagers et des professionnels dans le système de santé. Les usagers sont désormais identifiés grâce à leur Identité Nationale de Santé (INS). Cet identifiant unique les accompagne tout au long de leur parcours, dans tous les lieux de santé.

Côtés professionnels, le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé, ou RPPS+, intègre de nouveaux acteurs pour réunir tous les professionnels des champs sanitaire et médico-social au

sein d'un annuaire unique. Nous disposons ainsi de référentiels communs et utilisés par tous pour rendre plus simple et plus fiable l'identification des personnes.

### 3. Les services numériques

Pour faciliter l'usage du numérique, l'Etat finance l'évolution des logiciels des professionnels. Vous pouvez désormais accéder à tous les services numériques nationaux directement depuis votre outil de travail quotidien. Et grâce au bouton Pro Santé Connect, un seul mot de passe vous permet d'accéder à tous vos services e-Santé avec votre CPS (Carte de Professionnel de Santé).

Avec le Ségur, nous avons tous un rôle à jouer pour faciliter la transition numérique et mettre en place de vrais changements au service des patients.



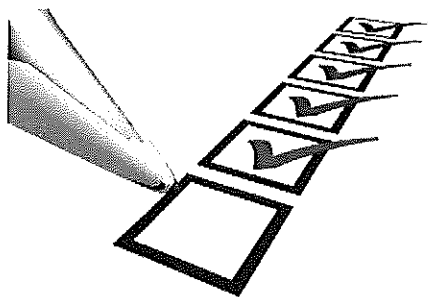
**En 2025, le SAD s'est mis en conformité : RGPD /qualification des INS.**

Pour cette mise en conformité, nous avons été accompagnés par le Groupe E Santé Bretagne : Il propose un accompagnement dédié au Ségur du numérique, afin de nous aider au déploiement de l'Identifiant National de Santé (INS), à alimenter le Dossier Médical Partagé (DMP), échanger via la Messagerie Sécurisée de Santé, à comprendre les dispositifs de financement Ségur...

Par exemple, dans le cadre du SEGUR NUMERIQUE : nous avons l'obligation d'être en règle avec le RGPD. Les établissements médico-sociaux comme le SAD ont obligation de nommer un DPO (Délégué à la Protection des Données) auprès de la CNIL.

De même, nous devons qualifier dans notre logiciel les INS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'Identité Nationale de Santé (INS) constituée de l'identifiant national de santé et des traits d'identité de l'utilisateur, tels que connus dans l'état civil. Pour se faire : il s'agit de récupérer l'ensemble des Cartes Nationale d'Identité des usagers, de vérifier la bonne identification de l'utilisateur en passant par un portail dédié «INSi\* ». A terme, cela permettra d'ajouter des documents au Dossier Médical Partagé.

\*Le téléservice INSi (Identifiant National de Santé intégré) permet aux seuls acteurs de la santé et du médico-social d'obtenir l'Identité Nationale de Santé (INS) d'un patient/usager.



## L'évaluation des SAD – Objectif 2026

### Qu'est-ce que l'évaluation HAS ?

L'évaluation instituée par la HAS s'inscrit dans le nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Elle repose sur un référentiel national unique.

Tous les cinq ans, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAD Aide, ex-SAAD) et les Services d'Aide et de Soins (SAD Aide et Soins, regroupant ex-SPASAD et SSIAD) doivent réaliser une évaluation externe menée par des organismes habilités par la HAS.

Concrètement :

- Cette évaluation externe doit être réalisée tous les 5 ans.
- Elle est conduite par un organisme indépendant, accrédité et habilité par la HAS.
- Le rapport d'évaluation suit un format standardisé — identique pour tous les ESSMS — et doit être transmis à la HAS ainsi qu'aux autorités de contrôle/tarification.
- Depuis le 16 septembre 2025, les résultats de ces évaluations sont rendus accessibles au public sur la plateforme Qualiscope.

### Quels sont les critères évalués ?

L'évaluation HAS porte sur des éléments essentiels du fonctionnement et de l'accompagnement à domicile :

#### 1. La qualité de l'accompagnement

- Adaptation aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire
- Respect de l'autonomie et des habitudes de vie

#### 2. Le respect des droits fondamentaux

- Confidentialité
- Consentement
- Accès à l'information

### 3. La sécurité et l'approche personnalisée

- Prévention des risques
- Protocoles professionnels
- Suivi individualisé

### 4. L'organisation interne

- Fonctionnement
- Communication interne
- Gestion des situations complexes

### 5. La dynamique d'amélioration continue

- Analyse des pratiques
- Suivi de la qualité
- Mise en place d'actions correctives

À l'issue de l'audit, un rapport externe est transmis : il conditionne le renouvellement de l'autorisation d'exercer et sert de feuille de route pour poursuivre la démarche qualité.



L'évaluation du SAD est prévue au **dernier trimestre 2026**.

L'évaluation est obligatoire. Elle vise à questionner les pratiques professionnelles actuelles.

C'est un levier pour améliorer la qualité des accompagnements et valoriser les équipes.

L'évaluation mettra en lumière ce qui fonctionne très bien et permet d'identifier des axes de progrès.

Nous serons accompagnés par un cabinet d'évaluation accrédité et qui mettra en lumière les actions à mettre en place pour nous améliorer.

## ■ LA TÉLÉASSISTANCE

### Le service proposé

Depuis de nombreuses années, le CCAS de Redon propose aux Redonnais, en partenariat avec la société CUSTOS basée à Rennes, un service de téléassistance. Celui-ci est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

### Comment fonctionne la téléassistance MyScutum Care ?



### Les abonnés

En décembre 2025, on compte 48 contrats actifs, chiffre égal à l'année 2024.

Nous avons réalisé 39 interventions :

- ✓ 15 nouvelles installations ;
- ✓ 11 services après-vente ont été réalisés pour changer les médaillons ou les transmetteurs ;
- ✓ 13 résiliations dont 4 entrées en structure, 4 décès, et 5 autres (changement de prestataire, ne vit plus seul...).

### Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> avril 2024 :

Forfait d'accès au service : 50,00 €

- ✓ Abonnement classique GSM/4G/5G : 25,90 € mensuel + 6,90 € mensuel pour l'installation d'un détecteur de chute brutale.
- ✓ Téléassistance avec vidéo (1 caméra incluse) : 39,90 € avec la possibilité de caméras supplémentaires en option dans la limite de 3 (6 euros par caméra). L'installation est réalisée dans les jours qui suivent l'inscription directement par les techniciens de la société CUSTOS.
- ✓ Téléassistance mobile géolocalisable 29,90 €.



### La vidéoassistance, c'est quoi ?

Ce service est une nouvelle forme de téléassistance apportant au quotidien une sécurité supplémentaire à l'abonné et une tranquillité d'esprit précieuse à son entourage. Couplant l'usage d'une caméra au bouton d'appel de téléassistance, cela permet de visualiser ce qu'il se passe au domicile quand l'abonné déclenche un appel. La plateforme MyScutum Care, ainsi que les proches, ont accès à la situation en temps réel, jour et nuit. Pour simplement vérifier que tout va bien, ou organiser l'intervention des proches ou des secours, la visio-assistance pour seniors permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des personnes fragiles, en perte d'autonomie ou dépendantes de continuer à vivre chez elles en toute sécurité



### La téléassistance mobile géolocalisable, c'est quoi ?

Le transmetteur de poche vous permet d'utiliser votre déclencheur également en extérieur lors de vos balades et vos sorties.

En cas de déclenchement, la levée de doute reste possible par interphonie ou contre-appel sur votre mobile.

Une application dédiée aux aidants familiaux permet la géolocalisation en cas de besoin avéré.

La mobilisation des moyens de secours concernant cette prestation, est limitée aux urgences vitales.

### Les différentes prises en charge possibles

La plupart des usagers n'ont pas de prise en charge mais quelques solutions sont envisageables (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la mutuelle ou la caisse de retraite principale ou complémentaire).

Le service de téléassistance MyScutum vous ouvre des droits d'éligibilité à un crédit d'impôt de 50% sur la totalité de vos frais payés sur l'année. Depuis janvier 2017, cet avantage fiscal s'applique à différents services d'aides à domicile dont la téléassistance.

### Les inscriptions

Lorsqu'un usager demande un renseignement concernant la téléassistance, le service lui remet une information concernant CUSTOS ainsi qu'une liste, réalisée par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) avec le nom des différents prestataires de Téléassistance. La société CUSTOS n'accepte plus d'inscription si l'usager ne peut pas fournir le nom d'une personne à contacter en cas d'alerte. Une intervention des pompiers d'Ille-et-Vilaine jugée non pertinente est facturée à la société 200 € TTC.

Depuis 2018, les clients de CUSTOS peuvent opter pour un abonnement avec l'option « Intervention humaine ». L'abonnement est dans ce cas de 44,90 €/mois. En cas d'alerte, une entreprise de sécurité intervient dans la limite d'un forfait de 6 interventions par an. Les interventions supplémentaires sont facturées 90 €.

## PLAN NATIONAL CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2013 a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. La France n'avait jamais été confrontée à de telles conséquences sanitaires engendrées par une canicule. Cet événement a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins à la survenue de ce type de phénomène climatique en élaborant en 2004 un Plan National Canicule (PNC) qui a ensuite été actualisé chaque année et révisé en 2013, pour permettre notamment une meilleure adéquation entre les niveaux de vigilance météorologiques et les niveaux du plan.

### Les objectifs du Plan National Canicule

Le PNC a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques identifiées.

### Définition de la Canicule :

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

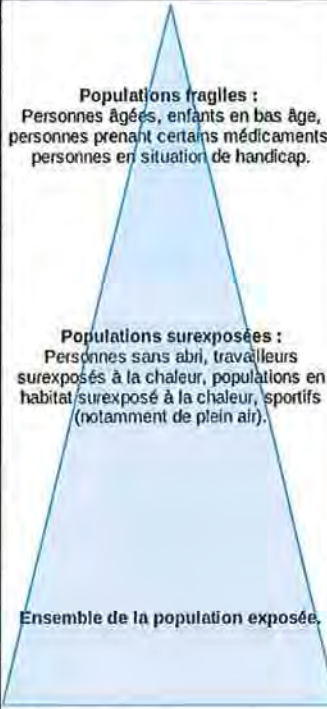
### Le plan canicule est activé tous les ans du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre

Ce plan canicule vise notamment, à repérer et à intervenir auprès des personnes à risques dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule. A ce titre, le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et personnes en situation de handicap, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Le PNC est décliné en 3 niveaux d'alerte, qui définit les actions dans les domaines de la prévention et de la gestion d'une crise et qui repose sur la mobilisation de tous (Etat, collectivités locales, associations, professionnels de la santé...).

Le Centre Communal d'Action Sociale de Redon a mis en place un dispositif dans la continuité des directives gouvernementales ; celui-ci prévoit la mise en œuvre d'actions spécifiques par niveau d'alerte pour chaque direction et service et pour chaque population dont il s'occupe.

## Les trois niveaux de vigilance du plan de gestion des vagues de chaleur :

Vigilance Météorologique		Actions de l'État	Populations susceptibles d'être Impactées
Vigilance jaune	Pic de chaleur	Chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	 <p><b>Populations fragiles :</b> Personnes âgées, enfants en bas âge, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Populations surexposées :</b> Personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, sportifs (notamment de plein air).</p> <p><b>Ensemble de la population exposée.</b></p>
	Épisode persistant de chaleur	Températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours)  * des mesures d'information peuvent être diffusées extraites du dispositif ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur (mesures de sensibilisation de la population et d'adaptation des comportements incitant à l'adoption de mesures de protection Individuelle)	
Vigilance orange	Canicule	Période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant 3 jours et 3 nuits.  Ce niveau est atteint en <b>Ille-et-Vilaine</b> lorsque, pendant 3 Jours et 3 nuits consécutifs, les températures dépassent les 33° et ne descendent pas sous les 18°.  * le préfet peut déclencher l'alerte canicule et activer les mesures de protection collective adaptées du dispositif ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur telles que la restriction d'activités (sorties scolaires, examens, grands rassemblements, manifestations sportives ou culturelles, adaptation des horaires de travail, ...) ou de limitation des émissions de chaleur d'origine anthropique (circulation automobile, feux de forêt,...).	
Vigilance rouge	Canicule extrême	Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire avec apparition d'effets collatéraux.  * le préfet peut déclencher l'alerte canicule extrême et intensifier les mesures du dispositif ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur et activer le COD en mode suivi d'évènement.	

Le Plan Canicule s'articule autour de 3 axes principaux :

1. L'information sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs ;
2. La gestion du registre des personnes fragiles isolées domiciliées sur la commune de Redon ;
3. La mobilisation des services et l'intervention des agents et des bénévoles en cas d'alerte canicule de niveau 3 ou 4. Une cellule de crise opérationnelle 24h/24 h, a été créée pour coordonner l'ensemble des actions en cas de déclenchement d'alerte.

Les obligations du Maire dans le cadre de chaque niveau d'alerte sont les suivantes :

LES MAIRES ET LES PRÉSIDENTS D'EPCI	
<b>Veille saisonnière</b>	<p><u>Mesures à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information préventive de la population, campagne de communication, (affiches, conseils), veille des informations diffusées par Météo France ;</li> <li>- Traiter les demandes d'inscription sur le registre des personnes vulnérables vivant à domicile, et veiller à sa mise à jour ;</li> <li>- Mettre à disposition des populations, notamment des populations vulnérables, les localisations des espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies ;</li> <li>- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires, notamment auprès des populations vulnérables sans oublier les impacts sanitaires indirects tels que les noyades et les augmentations de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires liées à la pollution atmosphérique.</li> </ul>
<b>Vigilance jaune : PIC DE CHALEUR OU ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR</b>	<p><u>Mesures à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les messages d'alerte de la préfecture (direction des sécurités) auprès des structures et établissements relevant de sa compétence, dont les crèches municipales, les structures d'accueil de jeunes enfants et mineurs relevant de sa compétence, les centres communaux d'action sociale (CCAS), ainsi que les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré ;</li> <li>- Relayer les messages d'alerte de la préfecture (direction des sécurités) auprès des structures intercommunales situées sur leur commune ;</li> <li>- Mettre son plan communal ou intercommunale de sauvegarde (PICS) en veille ;</li> <li>- Inciter les personnes vulnérables et fragiles à s'inscrire sur les registres communaux ;</li> <li>- Mettre à jour les registres communaux nominatifs où sont recensées les personnes âgées et/ou handicapées ;</li> <li>- Solliciter au besoin l'aide du centre communal d'action sociale et du centre local d'information et de coordination gérontologique pour susciter les inscriptions ;</li> <li>- Informer le représentant de l'État de la mise à jour de ces registres.</li> </ul>
<b>Vigilance orange : CANICULE</b>	<p><u>Mesures à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le représentant de l'État des actions menées dans le cadre du déclenchement de l'alerte canicule ;</li> <li>- Signaler au préfet les difficultés ou les problèmes rencontrés pour mettre en œuvre le niveau orange « canicule » ;</li> <li>- En concertation avec les services compétents de l'État (préfecture et inspection académique), le maire peut procéder à la fermeture des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré si la situation le nécessite ;</li> <li>- Reporter ou faire aménager, voire interdire, toute manifestation, notamment sportive, ou grand rassemblement sur la commune ;</li> <li>- Aménager exceptionnellement et temporairement les horaires des chantiers, notamment ceux du BTP, sur la voie publique.</li> </ul>
<b>Vigilance rouge : CANICULE EXTRÊME</b>	<p><u>Mesures à mettre en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activer le plan communal ou intercommunal de sauvegarde (PICS) ;</li> <li>- Informer le représentant de l'État des actions menées dans le cadre du déclenchement du niveau rouge « canicule extrême » ;</li> <li>- Signaler au Préfet les difficultés ou les problèmes rencontrés pour mettre en œuvre le niveau rouge « Canicule extrême ».</li> <li>- Pouvoir organiser le transport des personnes vulnérables habitant dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée ;</li> </ul>

Dès le déclenchement de l'alerte par le Préfet, les agents du CCAS s'engagent à contacter par téléphone 2 fois par jour, toutes les personnes inscrites sur le registre du lundi au dimanche :

- Le matin à partir de 8h30 ;
- L'après-midi à partir de 13h30.

Une visite à domicile est déclenchée à partir de toute demande formulée par la personne, mais également en cas de non réponse téléphonique ou de constat du moindre signe de changement de comportement. Lors de l'activation du plan canicule, les agents peuvent être réquisitionnés pendant leurs congés, ce qui n'est encore jamais arrivé.

## Registre des personnes fragiles et isolées :

A ce jour, 53 personnes sont inscrites sur le registre dont 20 sous mesure de protection (43 personnes étaient inscrites en 2024).

3 radiations ont été faites, dont 1 entrée en structure et 2 décès.

Personnes âgées	Personnes handicapées
33	20

Au total, 8 jours de « vigilance jaune » ont été déclenchés en juin, juillet et août.

381 appels ont été passés suite à la mise en place de cette vigilance.

Dans le cadre du PNC, les services du CCAS doivent aussi porter une attention particulière aux personnes à la rue.

Le CCAS assure une veille sociale afin de contribuer à leur repérage et à leur soutien pour les aider à faire face aux difficultés liées à la chaleur notamment par le biais de maraudes. En cas de déclenchement d'une alerte canicule, le CCAS n'exclut pas l'ouverture de la Halte du Passant afin de permettre une mise à l'abri.



Support de communication réalisé en 2019 pour informer les administrés.

## **Le CCAS de Redon a activé son Plan canicule pour 45 habitants**

Le département placé en vigilance orange canicule, le CCAS prend chaque jour des nouvelles des Redonnais inscrits sur le registre du Plan canicule.



Mairie de Redon, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, et Tiphaine Le Gall, chargée de développement de l'action sociale au CCAS rapportent qu'il est à tout moment possible d'être inscrit sur le registre du plan canicule. © Catherine Elvy

Articles « les infos » 21 juin 2025

## La feuille de route « Bien vieillir à Redon »

À la demande de Monsieur le Maire, l'objectif de 2021 était de proposer un document cadre sur la question du vieillissement de la population redonnaise et de l'action en faveur des personnes âgées. Un groupe de travail, chargé de rédiger cette feuille de route nécessaire à la rédaction du plan d'actions, a été constitué :

- ✓ *Maria Torlay – Conseillère déléguée aux personnes âgées,*
- ✓ *Nadège Périon – Directrice du CCAS,*
- ✓ *Typhaine Le Gall – Chargée du développement de l'action sociale et de la santé.*

Le programme politique à l'attention des personnes âgées s'articule autour de deux idées phares :

- 1) **L'isolement social** : lutter contre l'isolement social des personnes âgées et donc de proposer des actions en ce sens avec l'aide de partenaires.
- 2) **L'intergénérationnel** : créer et maintenir les relations intergénérationnelles par le logement et l'aménagement du parc urbain.

La feuille de route comprend les axes suivants :

- Le contexte national et législatif.
- Les résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux pour la partie « Séniors » et les enjeux à venir concernant l'accompagnement des aînés à Redon.
- Les engagements de la Ville de Redon pour ses séniors.
- Les actions à porter sur le mandat, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des actions à mettre œuvre pour les années à venir.

La feuille de route « Bien vieillir à Redon » a été adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS le 28 juin 2022. Depuis, chaque année, un bilan est présenté au Conseil d'Administration et au Conseil Municipal.

## Bilan des actions 2025

Pour atteindre son objectif de lutter contre l'isolement social, le CCAS propose chaque année diverses animations à destination des personnes âgées. Généralement, ces animations sont organisées avec plusieurs structures (caisses de retraite, CLIC,..) avec qui le CCAS a créé un solide partenariat.

### Formation d'agents au repérage des seniors isolés

Dans le cadre de la coopération MONALISA, 3 agents du CCAS ont bénéficié d'une journée de formation animée par l'association « Les petits frères des pauvres » en septembre 2025.

Ce temps de formation a permis aux agents :

- ✓ d'identifier les publics vulnérables sur un territoire : les besoins universels des personnes âgées isolées, les facteurs et signes de vulnérabilité, les critères de signalement,
- ✓ de se situer dans un réseau de soutien aux personnes âgées : les acteurs ressources sur le sujet de l'isolement,
- ✓ d'acquérir des clés d'écoute et de relation d'accompagnement auprès d'un public âgé : ajuster sa posture aux ressentis de la personne, identifier les préjugés et représentations,
- ✓ d'échanger sur les pratiques et partager des outils.

"Comment savoir si une personne âgée est isolée?"



"Comment accompagner une personne âgée en situation d'isolement?"

### Comment créer le lien ?

Trouver un prétexte pour entrer en relation, converser sur des généralités

Porter intérêt aux contacts sociaux de la personne (famille, amis, etc.), à son autonomie, à son sentiment de solitude



Accepter le refus de la personne, ne pas insister, tenter de renouer le contact plus tard

Ne pas aborder de front la question de l'isolement, éviter les questions trop directes

## Des ateliers de prévention financés par l'association Pour Bien Vieillir Bretagne

Comme chaque année, le CCAS formule des demandes d'actions dans le cadre du programme coordonné d'actions collectives (prévention santé et accès aux droits pour les retraités) mis en place par le CLIC. Ces derniers sont financés par l'Association « Pour Bien Vieillir Bretagne ».

En mai 2024, le CCAS a obtenu le financement pour 3 ateliers de prévention. Ces derniers sont mis en place à partir d'octobre 2024 jusqu'à mai 2025 et sont à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.



### Un atelier « activité physique adaptée » avec Kiné Ouest Prévention

- ✓ Format de 12 séances,
- ✓ Les mardis du 14 janvier au 29 avril 2025,
- ✓ 14 participants : 13 femmes et 1 homme.



### Un atelier « numérique » avec les Mulots

- ✓ Format de 10 séances de 2h, pour un groupe de 10 personnes,
- ✓ Les vendredis du 17 janvier au 4 avril 2025,
- ✓ 10 femmes participantes.



Retours des participantes : Elles étaient très contentes et plus autonomes : déclaration impôts seule, volonté de s'équiper d'un ordinateur portable, achat sur internet effectué seule... Elles auraient souhaité des séances supplémentaires pour approfondir.



### Un atelier « sommeil »

Animé par l'association Brain U, le programme « Bien dormir et prendre soin de son sommeil » permet aux personnes de mieux comprendre les mécanismes du sommeil, les effets de l'âge

ainsi que l'impact de l'état d'esprit sur la qualité du sommeil. C'est aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres participants, de connaître les conseils pour garder un sommeil récupérateur et de découvrir des techniques de sophrologie pour apprendre à se détendre et à lâcher prise.

Une conférence s'est tout d'abord tenue le 16 octobre 2025 à la Maison des associations. Les personnes intéressées ont pu s'inscrire à l'atelier proposé par la suite.



L'atelier :

- ✓ 6 séances animées par une psychologue et une sophrologue,
- ✓ Les jeudis : du 6 au 27 novembre et du jeudi 4 et 11 décembre,
- ✓ 12 participants.
- ✓ Le contenu des séances :
  - Le sommeil, les mécanismes et les effets du temps (âge),
  - Les conseils de prévention,
  - Les outils pédagogiques : les techniques de relaxation (sophrologue),
  - Les syndromes, les maladies, les médicaments,
  - L'analyse de l'agenda du sommeil.

### L'alimentation comme vecteur de lien social et de bonne santé

Cette année, le CCAS s'est de nouveau associé à la caisse de retraite Malakoff Humanis pour proposer un atelier sur la nutrition. L'organisation de cette animation fait suite à la journée « Faites-vous plaisir seniors » du 19 septembre 2024, en partenariat avec le Comité Action Sociale Agirc-Arrco Bretagne. En effet, à l'issue de cette journée, les participants ont partagé l'envie de découvrir le « bien manger », le souhait d'en apprendre davantage sur la nutrition et les bienfaits des aliments et pourquoi pas participer à des ateliers cuisines.

L'occasion s'est présentée lorsque Malakoff Humanis, partenaire du CCAS depuis plusieurs années, a proposé de mettre en place un cycle d'atelier animés par l'association Les Insatiables. Cette association a pour objectif de lutter contre les inégalités face à l'alimentation de tous.

Cet atelier est consacré à l'écoute du corps, de l'esprit et de l'environnement pour les sensibiliser à l'enjeu de vieillir en bonne santé.

#### Les objectifs :

- ✓ Sensibiliser les seniors aux enjeux d'une alimentation plaisir et santé et d'une activité physique régulière pour bien vieillir,
- ✓ Donner l'envie aux participants de se faire plaisir lors des repas,
- ✓ Développer les liens sociaux, partager des moments conviviaux, instructifs et gourmands,
- ✓ Faire prendre conscience aux participants de l'environnement qui les entoure, de leur corps et de la nourriture,
- ✓ Découvrir des recettes simples et gourmandes adaptées avant, pendant ou après une activité physique et à partir de produits que l'on trouve sur nos chemins,
- ✓ Susciter l'envie de reproduire les recettes à la maison.

Ces ateliers ont lieu à la salle des jardins Saint-Conwoïon les jeudis 12, 19 et 26 juin. Guidé par une diététicienne, une herboriste et une sophrologue, le groupe passe à l'action et profite des conseils avisés des professionnels le temps de 3 moments conviviaux.

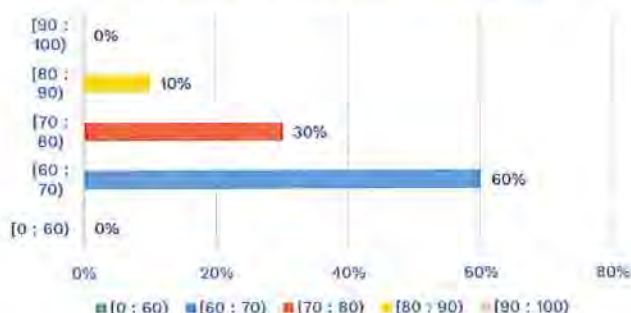
#### Profil des participants

##### ✓ Genre

- ✓ Femmes : 8
- ✓ Hommes : 1

- ✓ 50% des participants vivent seuls, depuis en moyenne 5 ans.

##### Répartition de l'âge des participants



##### Métier exercé avant d'être en retraite :

- ✓ Employé à 40%,
- ✓ Cadre et fonction intellectuelle supérieur à 20%,
- ✓ Autre à 20%.

## ATELIER 1 : ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SANTÉ : VITALITÉ

Animé par un professeur d'activité physique adaptée et par une diététicienne-naturopathe.

- Phase 1 : Temps de partage autour de l'activité physique, de son importance et ses bienfaits et mises en pratique.
- Phase 2 : Atelier cuisine pour concocter l'encas pour bien récupérer après l'exercice et conseils des professionnels sur l'hydratation, les aliments à privilégier et l'intérêt des encas.
- Phase 3 : Dégustation en pleine conscience des mets préparés.

Bilan de la journée :

**REDON – 12 JUIN 2025**

### Points positif/remarques :

- Groupe réceptif à la thématique
- Groupe participatif aux nombreuses questions
- Fluidité dans l'animation par les intervenants et avec les participants
- Présence d'une élue de la commune



**9 bénéficiaires seniors**

Partenaires opérationnels : CCAS de Redon, Elisabeth Répécaud, diététicienne, Laetitia Tortosa, sophrologue

Photos:

<https://www.facebook.com/laetitia.tortosa>



« Quand on met le corps en mouvement, on apporte de la vitalité ! » Laetitia

« Une vitalité à toute épreuve ! On va avoir de l'énergie après ! » Thérèse

« Je n'avais jamais goûté de beurre de cacahuète ! » Patricia

## ATELIER 2 : IMMUNITÉ ET RETOUR AUX SENS

Animé par un professeur d'activité physique adaptée et par une diététicienne-naturopathe

- Phase 1 : Temps de partage autour de l'alimentation et des aliments alliés du quotidien pour prévenir les maux (digestion, fatigue, immunité) et aspect sophrologie sur ces sujets.
- Phase 2 : Atelier de concoction d'infusions, mélanges d'épices et exercices pratiques de sophrologie.
- Phase 3 : Dégustation conviviale en pleine conscience des mets concoctés.

## Bilan de la journée :

REDON – 17 JUN 2025

### Points positif/remarques :

- Ambiance chaleureuse et détendue
- Le fait d'avoir déjà réalisé un atelier en amont a permis davantage de convivialité
- Travail poursuivi sur la partie sophrologie
- Découverte de nouvelles notions sur les plantes

8 bénéficiaires seniors

Partenaires opérationnels : CCAS de Redon, Par Chemins, naturalistes, Laetitia Tortosa, sophrologue



## ATELIER 3 : BALADE GOURMANDE EN PLEINE CONSCIENCE

Animé par un professeur d'activité physique adaptée et par une herboriste

- Phase 1 : Balade au cœur de la nature pour cueillir des plantes sauvages comestibles, échange sur leurs particularités, leurs bienfaits et initiation à la pleine conscience de l'environnement qui nous entoure.
- Phase 2 : Atelier cuisine pour apprendre à cuisiner le retour de la cueillette et utiliser les plantes dans des recettes saines et gourmandes.
- Phase 3 : Dégustation conviviale des recettes préparées.

## Bilan de la journée :

REDON – 24 JUN 2025

### Points positif/remarques :

- Les participants étaient fidèles depuis le début du cycle et attendaient l'atelier avec impatience
- Balade botanique dans le jardin et chantier d'insertion à proximité de la salle
- Groupe participatif même pour la balade malgré quelques difficultés à se mouvoir pour certains
- Echanges riches entre les participants et avec les professionnelles
- Confection de rouleaux de printemps avec des plantes sauvages comestibles

9 bénéficiaires seniors

Partenaires opérationnels : CCAS de Redon, Par Chemins, naturalistes, Laetitia Tortosa, sophrologue

### Photos:

<http://www.ccas-redon.fr>



«J'aime beaucoup le pissenlit, j'aimerais faire de la confiture mais je ne me suis pas encore lancée!»  
Anne-Yvonne

« Il ne mourrait pas de faim Michel à Koh Lanta ! »  
Patricia

« On va se remplir de vitalité ! »  
Marylin

... **les INSATIABLES**

## Deux thés dansants inclus dans la saison culturelle du Carré 9

Après le succès du premier thé dansant organisé en octobre dernier, la Ville renouvelle ce rendez-vous qui permet aux aînés de se réunir le temps d'une après-midi au Carré 9.

Les clubs des aînés de Redon participent à ce rendez-vous avec l'engagement des bénévoles du Club de la Houssaye, du Club de l'amitié, des Aînés Bellevue-Patton et d'Expression femmes. Quant à l'Ehpad des Charmilles, il fournit les gâteaux pour le goûter. Le Centre social Confluence fait aussi partie des partenaires et fait le lien avec ses adhérents.

Chaque année, le Carré 9 intègre deux thés dansants à sa programmation (en avril et octobre).

## COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

En 2023, le CCAS et l'association « La Maison en Ville » ont signé une convention de partenariat pour proposer de la cohabitation intergénérationnelle au sein de la Ville de Redon.



La Maison en Ville est une association qui a pour objet de favoriser le logement solidaire des jeunes étudiants ou jeunes actifs, et notamment mettre en relation des retraités de plus de 60 ans, disposant d'une chambre libre à leur domicile, avec des jeunes âgés de 18 à 30 ans en recherche de logement.

Au total, 3 formules d'encadrement juridique sont proposées selon la participation aux frais ainsi que de la présence demandée :

- la première constitue un loyer gratuit avec un engagement de présence de l'étudiant le soir.
- la seconde est un logement économique solidaire en échange d'une présence conviviale régulière et de petits coups de main.
- enfin, la troisième est un logement convivial avec loyer, dans un esprit de convivialité et de rencontre avec son logeur. Pour cette formule, il n'y a pas de critère d'âge.

Cette collaboration crée une situation "gagnant-gagnant", offrant aux jeunes actifs et étudiants des logements abordables, en échange de leur présence, tout en permettant aux retraités d'accueillir à coût modéré ou de sous-louer une partie de leur logement. Un modèle de cohabitation qui promeut la solidarité, le partage et l'inclusion sociale.

Signature de la convention en décembre 2023



*Signature de la convention le mardi 19 décembre 2023, en présence de Pascal Duchêne, Maire de Redon et Président du CCAS et Nathalie Moreau, la Co-Présidente de « La Maison en Ville ».*

En 2025, le CCAS et la Maison en Ville ont été peu sollicités par les jeunes ou bien les profils ne correspondaient pas à la formule de cohabitation intergénérationnelle. Une grande partie des demandes d'hébergements sont pour une courte durée (stages ou formation). Et en effet, en 2025, deux binômes se sont formés pour quelques mois. Pour autant, le mode de financement des binômes prévoit tout de même une participation financière de la part des jeunes et des logeurs à La Maison en Ville (350 € l'année dont 140 € le premier mois). Afin de respecter le montant de la cotisation au prorata de la durée du contrat, le conseil d'administration de La Maison en Ville a donné son accord pour réduire la cotisation du logeur.



➔ Jusqu'à présent l'association ne réalisait pas de contrat pour des courtes durées d'hébergement car ce n'est pas la demande. On constate que c'est un besoin spécifique au territoire de Redon. La convention passée entre La Maison en Ville et le CCAS a donc évolué pour proposer une cotisation moins élevée pour les hébergements de courtes durées. Le montant à verser le 1<sup>er</sup> mois est divisé par deux, soit 70 € (à la place de 140 €) puis les mois suivants le montant sera de 35 €.

Depuis son lancement, le dispositif a permis de créer 3 binômes :

- ✓ une dame âgée de 82 ans a accueilli une jeune femme en stage pour 3 semaines.
- ✓ une dame âgée a accueilli un jeune de février à juin 2025. Ce dernier était orienté par la MAPAR suite aux inondations.
- ✓ une étudiante en alternance à Rieux de fin avril à juin 2025 a été accueillie chez une dame âgée.

En parallèle, les personnes âgées positionnées restent en attente d'une proposition d'accueil. Conscients du risque que les personnes en attente perdent patience, le CCAS et la Maison en Ville tentent de nouvelles actions de communication tout au long de l'année.

- Présentation aux professionnels de la COPAS (Coordination des Partenaires de l'Action Sociale du Pays de Redon)

La COPAS est une instance qui rassemble divers partenaires du champ médical, sanitaire et social pour présenter des structures et des dispositifs du territoire et ainsi favoriser l'interconnaissance. Le lundi 16 juin 2025, La Maison en Ville et le CCAS ont présenté le dispositif à l'occasion de la COPAS sur la thématique « Adaptation du logement : comment habiter autrement ? ».

Ce temps d'information permet de présenter aux professionnels l'association, le dispositif et le conventionnement avec le CCAS. Par la suite, cela facilite les orientations des usagers vers la cohabitation intergénérationnelle.

- Stand sur le marché

Le lundi 19 mai 2025, la médiatrice de la Maison en Ville était présente sur le marché pour présenter le dispositif et échanger avec les passants.



Quelques personnes étaient intéressées par le dispositif mais malheureusement elles ne vivaient pas à Redon et donc ne répondaient pas aux conditions de la convention.

- Participation au forum spectacles « habitat seniors » organisée par le Centre Local d'Informations et de Coordination (CLIC) de Redon

Le mardi 17 juin, le CCAS et La Maison en Ville ont participé à la journée « habitat seniors » organisée par le CLIC de Redon Agglomération. Ce temps a permis de faire découvrir aux retraités une nouvelle façon d'habiter. Présents sur un stand, le public a pu être renseigné sur le dispositif, les conditions et le fonctionnement avec la Maison en Ville.

La médiatrice de la Maison en Ville a également participé au spectacle « Nouveaux nids, vies neuves » animé par la Compagnie Casus Délires pour présenter au public la cohabitation intergénérationnelle.



## REDON = VILLE AMIE DES AÎNÉS



### Adhésion au Réseau Francophone de Ville Amie des Aînés

Par délibérations concordantes du 19 mars et du 27 juin 2019, la Ville de Redon, et le CCAS qui en assure le portage, ont adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) afin de s'inspirer des bonnes pratiques et actions innovantes des membres de ce réseau en faveur des aînés de leurs territoires.

### Les motivations et objectifs de la collectivité

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, l'Organisation Mondiale de la Santé a créé l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, relayée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires qui s'engagent dans cette démarche à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitats.

Concrètement, une Ville Amie des Aînés :

- participe à la lutte contre l'âgisme,
- mène des actions globales et transversales,
- reconnaît et intègre les aînés dans leur hétérogénéité,
- favorise l'inclusion et la contribution sociale de tous,
- progresse avec la concertation et l'implication de la municipalité dans sa globalité,
- permet de prendre conscience des besoins et lacunes des territoires de vie,
- structure et fédère des actions utiles pour toutes les populations.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Redon a ainsi manifesté son intérêt pour participer à cette démarche et porter de manière opérationnelle cette participation même s'il appartient à la

Ville de Redon d'adhérer au RFVAA. Le CCAS s'engage donc à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique Villes Amies des Aînés, ainsi que les différentes étapes de la démarche.

### Calendrier de la démarche



### Le diagnostic participatif

#### ■ Portrait de territoire

Cet état des lieux donne de la visibilité sur les différentes actions menées auprès des aînés. Il est composé :

- ✓ d'une description sociodémographique du territoire ;
- ✓ du recensement des dispositifs présents sur la commune, au regard des huit thématiques de la démarche.

#### ■ La concertation avec les habitants

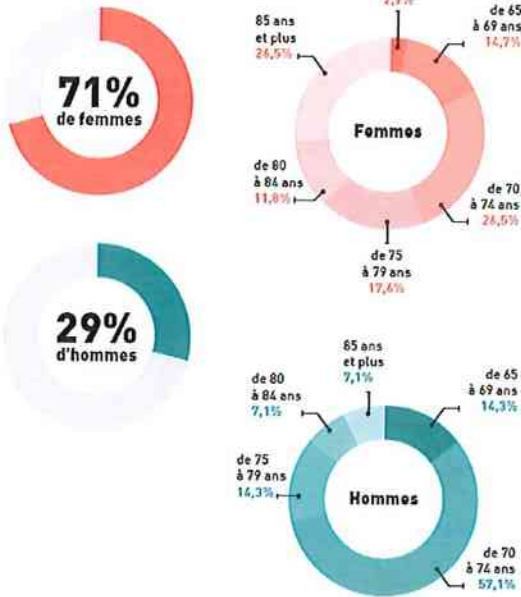
Cette démarche est dite participative car elle constitue un espace de dialogue et de collaboration entre tous les acteurs de la commune et notamment avec ses habitants.

En juin 2022, le CCAS a donné la parole à 48 redonnais âgés de 60 ans et plus se sont exprimés sur les 8 thématiques de l'OMS liées au cadre de vie :

- ✓ Lien social et solidarité,
- ✓ Autonomie, services et soins,
- ✓ Habitat,
- ✓ Transport,
- ✓ Espaces extérieurs et bâtiments,
- ✓ Participation citoyenne et emploi,
- ✓ Culture et loisirs,
- ✓ Information et communication.

## Le profil des participants

### DÉTAILS DE LA RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR SEXE ET ÂGE



### LOCALISATION DES PARTICIPANTS



Sous forme de tables-rondes, à l'aide d'un kit d'animation, les aînés étaient invités à s'exprimer et à faire émerger des réflexions sur les thématiques liées au cadre de vie. En se basant sur leur expérience de vie à Redon, les aînés se sont exprimés sur :

- ✓ ce qui est ou n'est pas adapté à leurs besoins,
- ✓ sur les améliorations à apporter pour rendre leur environnement plus confortable à vivre.



## ▪ Les résultats du diagnostic participatif

Les éléments récoltés à l'issue des tables rondes ont ensuite été analysés et synthétisés. Cette analyse permet d'identifier les besoins et préconisations exprimés par les aînés et ainsi cibler les thématiques prioritaires du plan d'action.

Le CCAS a créé un livret reprenant les résultats du diagnostic participatif. Chaque habitant ayant participé aux tables rondes a reçu ce livret, accompagné d'un courrier de remerciements.

Synthèse des résultats :



## HABITAT



- Les aînés sont attachés à leur vie de quartier (relation de voisinage) et apprécient la proximité des services et commerces.  
→ Critères qui conditionnent le bien vieillir à domicile.



- Le prix de l'immobilier à Redon = un frein pour les retraités qui souhaitent déménager dans un plus petit logement, adapté à leurs besoins.
- Un manque de solutions d'hébergements intermédiaires entre l'Ehpad et le domicile.



- En cas de perte d'autonomie, les aînés souhaitent avoir le choix : rester à leur domicile ou vivre dans un logement dit « intermédiaire » et qui favorise l'intergénérationnel :
- Foyer logement, lieux de vie non médicalisés (ex. béguinage, babayaga),
  - Résidence intergénérationnelle : en location, accessible avec ascenseur, espaces verts, « À des prix modérés et avec la possibilité de louer, avec l'avancé en âge ils n'ont pas forcément envie d'investir. »
  - Colocation intergénérationnelle, accueil de jeunes et étudiants au domicile,
  - Résidence séniors.

## TRANSPORT ET MOBILITÉ



- **Gratuité des places de stationnements** notamment au centre-ville.
- **Le vélo et la marche à pied** sont privilégiés pour se déplacer en ville et sur de petites distances = un moyen « pour garder la santé ».
- Présence de la gare.



- **Déplacement en voiture majoritaire** : avoir un véhicule pour être autonome, se déplacer librement et « se rendre aux activités » de la vie quotidienne.
- **Sentiment d'insécurité dans leurs déplacements quotidiens (voiture, vélo) :**
  - Circulation jugée parfois dangereuse (camions).
  - Avec l'avancée en âge : des difficultés à faire des manœuvres, être dans les bouchons, la circulation.
- **Services de transport en commun à améliorer = services peu utilisés par les aînés :**
  - Pas connaissance des horaires, lignes, arrêts des bus,
  - Fréquence des passages jugée insuffisante,
  - Certains secteurs de la ville ne sont pas desservis,
  - Peu d'arrêts de bus et pas toujours de bancs pour s'asseoir (ex, Saint Charles).
- Beaucoup n'ont pas connaissance du dispositif Transport Plus proposé par le CCAS.

Les préconisations des habitants...



- **Un réseau de bus régulier et accessible aux personnes à mobilité réduite, qui dessert les différents secteurs de la ville afin d'accéder aux divers services** (le médecin est souvent cité).
- Pour que les services de transports soient davantage connus et utilisés des aînés = **une communication des horaires des lignes de bus et du service Transport Plus diffusée dans le bulletin municipal ou dans la presse locale** → principales sources d'informations des aînés.
- **La mise à disposition de voiture en échange d'une petite participation.**
- **Créer un réseau de covoiturage.**

## AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS



- La présence de l'hôpital = un atout pour la ville.
- La majorité des participants souhaite rester à leur domicile et être accompagnée par les services d'aides existants : service de soins, portage de repas, aide à domicile : entretien du logement, sortie en extérieur.



- **L'hôpital a ses limites :**
  - Manque du personnel médical,
  - Les urgences sont fermées la nuit,
  - Beaucoup de transferts à Rennes = loin de leur domicile et de leur famille.
- Difficultés pour trouver un médecin traitant ou un spécialiste à Redon.



- Avoir au minimum un médecin de garde à Redon.
- La mobilité est un levier pour accéder aux soins = les services de transport doivent desservir les zones où se trouvent des services de santé (hôpital, cabinets médicaux,...).
- Avoir une meilleure connaissance de leurs droits et des services d'aides et de soins auxquels les aînés peuvent prétendre = connaître les professionnels de santé et les services d'aides à Redon.

## CULTURE ET LOISIRS



- **Un tissu associatif riche apprécié des aînés = variété des offres d'activités de loisirs.**  
→ Permet de « voir du monde », d'entretenir des liens, de faire de nouvelles rencontres mais également de « s'entretenir sur le plan physique et intellectuel. »
- **Les équipements culturels sont très appréciés, notamment la médiathèque, le théâtre et le cinéma.**



- Des difficultés de participation en lien avec :
- **Des tarifs pas toujours adaptés à leur budget,**
  - **La mobilité et l'absence de solution de transport (pas de bus le soir par exemple),**
  - **Des horaires pas toujours adaptés à leur rythme de vie « elles ne peuvent pas se déplacer le soir »,**
  - **L'accessibilité des lieux où sont proposés les animations.**



- **Les sorties en groupe pour quelques jours seraient les bienvenues, mais à des prix raisonnables.**

## PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI



- **Beaucoup d'aînés sont engagés dans une activité bénévole et se sentent utiles à la société :**  
→ Bénévole dans une association,  
→ Solidarité entre voisins,  
→ Rôle de proche aidant,  
→ Garde des petits-enfants.



- **Le passage à la retraite bouscule les habitudes de vie.**  
→ Situation parfois compliquée à vivre et peut être source d'isolement (perte des relations liées à l'activités, se retrouver seul avec son conjoint).  
→ Nécessite de la préparation.



- Pour pallier aux difficultés de mobilité et inciter à une « activité citoyenne » = proposer un réseau de covoiturage entre bénévoles.
- Certains aînés souhaitent être davantage consultés sur certains projets de la Ville = mettre en place « un conseil des aînés ».

## LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ



- **Les aînés sont attachés aux contacts de la vie quotidienne : « les voisins, les commerçants, les rencontres sur le marché »** → permet de se sentir intégrés dans la Ville.
- Maintient du lien social grâce au réseau familial, amical, au bénévolat ou à la pratique d'une activité de loisir → Les animations qui favorisent ces liens sont appréciées.



- **Des problématiques de mobilité** → constat : quand la personne n'a plus la possibilité de conduire = arrêt de l'activité.

## INFORMATION ET COMMUNICATION



- Apprécient les sources d'information en format papier : presse locale, Redon Mag,...



- **Difficultés pour trouver les informations** sur les services de transport, de santé, de loisirs et les services de la mairie. Ces informations sont importantes pour :
  - « participer à la vie de la ville »,
  - Connaître les démarches, les aides ou les activités proposées par la mairie.
- **La dématérialisation des services complexifie davantage l'accès aux informations.**
- **Source de difficulté pour les démarches administratives en lignes.**
  - Ne se sentent pas à l'aise avec l'outil informatique, se sentent dépassés ou ne sont pas équipés.

## ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS



- **Le cadre de vie est un atout** = ville à taille humaine, avec des espaces verts et fleuris, possibilités de promenade le long du canal et de la Vilaine, présence du centre-ville et sa rue piétonne.
- **Le quartier de la gare est apprécié.**



- **L'accessibilité de la voirie est à améliorer pour assurer la sécurité des déplacements** = problèmes d'accessibilité, risque de chute et d'accidents :
  - Certains trottoirs sont étroits et inaccessibles (ex. centre-ville et rue Thiers),
  - Le revêtement des sols dans certaines rues, l'état des pistes cyclables et des passages piétons,
  - Un sentiment d'insécurité pour traverser les passages piétons.
- Des bâtiments publics qui ne sont pas toujours accessibles (administrations, banques, assurances).

### Le plan d'actions

Les résultats du diagnostic participatif ont été présentés au Comité de Pilotage (Copil). S'en est suivi un temps d'échanges avec les membres du Copil et des propositions d'actions.

Le Comité de Pilotage reconnaît la transversalité des questions liées au vieillissement et la nécessité d'impliquer les services de la Ville et du CCAS pour faire face aux enjeux et constats soulevés par le diagnostic participatif.

Il a donc retenu les 3 thématiques prioritaires suivantes :

- ✓ **La communication** : Faciliter l'accès à l'information aux personnes âgées et améliorer la visibilité de l'offre existante.
- ✓ **Les espaces extérieurs et les bâtiments** : Faciliter les déplacements des aînés dans leur quotidien, notamment pour accéder aux services et commerces de proximité.
- ✓ **Le lien social et la solidarité** : Lutter contre l'isolement, développer des actions de préventions et des actions intergénérationnelles.

Une fois le plan d'action établi, la Ville et le CCAS ont mené plusieurs actions entre 2023 et 2026.

### ▪ Thématique 1 - La communication

Les préconisations des habitants...



- Recevoir les informations dites essentielles en support papier (courrier, flyer, Redon Mag) : horaires des transport en commun, Transport Plus, les actualités et les animations.
- Cours informatiques individuels à domicile pour apprendre à maîtriser l'outil.
- En mairie, avoir une personne disponible pour les aider et les accompagner dans les démarches en ligne → une présence physique les rassure.

Les actions mises en place par le CCAS :

- ✓ Création d'une newsletter pour les personnes âgées qui souhaitent être informées des événements à venir : création d'un formulaire papier ou en ligne sur le site internet de la Ville.
- ✓ Création d'un Espace France Services au sein des locaux du CCAS : accompagnement dans les démarches administratives et numérique, mise à disposition d'un ordinateur en libre-service.
- ✓ Publication d'un dossier « aînés » dans le Redon Mag, en lien avec le service communication.
- ✓ Communication sur le dispositif Transport Plus dans le Redon Mag : fonctionnement, horaires, conditions,...
- ✓ En 2022, le CCAS a déposé une demande d'aide financière auprès de la Conférence des financeurs pour développer des ateliers numériques à domicile avec l'organisme de formation Les Mulots. Malheureusement, le projet n'a pas été retenu par les financeurs.

### ▪ Thématique 2 - Espaces extérieurs et bâtiments

Les préconisations des habitants...



- Installer des bancs, notamment à certains endroits stratégiques, pour inciter les personnes âgées à marcher :
  - Dans le centre-ville,
  - Le long des chemins du halage,
  - Près de l'Ehpad des Charmilles, rue Lucien Poulard,
  - Le parcours à la Croix des Marins,
  - L'église Saint-Charles.
- Aménagement urbain et espaces verts = Certains participants encouragent à « continuer à améliorer la qualité visuelle des itinéraires, comme par exemple les abords de la gare qui rendent le trajet plaisant ».

- ✓ Le projet d'installation de bancs adaptés mis en place par le CCAS et les services techniques

La Ville de Redon est lauréate du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors pour son projet d'installation de bancs adaptés. Elle a obtenu une subvention de 19 137 € pour l'installation de bancs adaptés, comprenant les frais d'achat et d'installation de 25 bancs.

La réalisation de ce projet s'est faite en concertation avec les habitants afin de s'assurer que le mobilier urbain et leurs implantations répondent bien à leurs attentes.



### ▪ Thématique 3 - Lien social et solidarité

Les préconisations des habitants...



- **La mobilité, un facteur clé pour lutter contre l'isolement.**
- Pour continuer à se rendre à leurs activités = nécessaire d'avoir une solution de **transport en commun avec des horaires de lignes compatibles** aux activités de loisirs (club de retraités par ex.).
- **Colocation intergénérationnelle** : accueil de jeunes et étudiants au domicile = lien avec la thématique habitat.
- **Développer les animations** qui favorisent les relations sociales et intergénérationnelles : « *animations de quartier* », « *fête des voisins* », « *cafés solidaires* ».

Actions engagées :

- ✓ Poursuite des actions de prévention organisées par le CCAS (ciné-débat, forum, conférence, ateliers, etc.),
- ✓ Création de l'animation « Il était une fois Redon »,
- ✓ Mise en place de la cohabitation intergénérationnelle en partenariat avec l'association La Maison en Ville,
- ✓ Organisation de thé dansant au Carré 9, en partenariat avec la Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle et les clubs des aînés.

## Perspectives

Le LABEL « AMI DES AÎNÉS » permet de valoriser les dynamiques locales innovantes, tout en apportant un cadre méthodologique solide pour accompagner les territoires dans l'élaboration de politiques publiques inclusives, transversales et durables. Il garantit une lecture claire des étapes à franchir, tout en favorisant l'amélioration continue des actions menées en faveur du vieillissement actif.

Depuis 2025, seules les collectivités labellisées ont la possibilité de déposer un appel à projet au Fonds d'appui pour des territoires innovants et ainsi obtenir des subventions pour des projets.

La Ville de Redon étant déjà bien engagée dans la démarche, elle a la possibilité de prétendre au label. En effet, elle répond aux critères attendus pour être labellisé :

- ✓ Être adhérente au RFVAA → *signature en 2019.*
- ✓ Établir un état des lieux structuré
  - Comportant des données statistiques et démographiques.
  - Ainsi qu'un chapitre pour chaque thématique du programme VADA.
    - ⇒ *Diagnostic finalisé en janvier 2023 (valable pour le label si la réalisation date de moins de 10 ans).*
- ✓ Impliquer les aînés
  - En réalisant un diagnostic participatif → *finalisé en janvier 2023.*
  - En intégrant les préconisations issues de ce diagnostic dans un plan d'action.
  - En impliquant les aînés dans la mise en œuvre des actions. → *ex. le projet d'installation de bancs adaptés.*
  - En les intégrant au comité de pilotage.
- ✓ Organiser la gouvernance locale
  - En constituant un comité de pilotage → *première réunion en juin 2022.*
  - En identifiant les acteurs concernés par les huit thématiques de la démarche VADA.
- ✓ Rédiger un plan d'action pluriannuel
  - ⇒ *Rédigé en janvier 2023 suite à la restitution du diagnostic participatif au Copil.*
- ✓ Présenter régulièrement les avancées en assemblée délibérante

La démarche de labellisation se déroule selon un parcours progressif, encadré par le RFVAA :



Si la collectivité souhaite s'engager dans ce label, elle doit respecter 5 engagements :

- ✓ Ma Ville s'engage pour répondre au défi démographique du 21<sup>ème</sup> siècle,
- ✓ Ma Ville s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge,
- ✓ Ma Ville s'engage dans une gouvernance multipartenariale,
- ✓ Ma Ville s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés,
- ✓ Ma Ville s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Les tarifs :

- ✓ 300 € s'engager dans le processus de labellisation.
- ✓ 2 000 € de coûts d'audit (des financements CNSA sont possibles).

## 5 NIVEAUX DE PROGRESSION



## ACTIONS POUR ROMPRE L'ISOLEMENT : FESTIVITÉS ET ANIMATIONS

### ■ Goûter de la fête des mères et des pères 2025

Le traditionnel goûter de la fête des mères et des pères s'est tenu au mois de mai 2025 dans les clubs de retraités et à l'EHPAD Les Charmilles.

27 mai 2025 : organisation du goûter au Club de la Houssaye à la salle Saint-Conwoïon pour environ 40 personnes.



*Goûter au Club de la Houssaye*

27 mai 2025 : organisation du goûter au Club de l'Amitié pour environ une dizaine de personnes.

3 juin 2025 : la boisson est offerte aux résidents de l'EHPAD les Charmilles lors du goûter.

### ■ Repas des aînés destiné aux Redonnais de 72 ans et plus

Le traditionnel repas des aînés destiné aux redonnais âgés de 72 ans et plus s'est déroulé le dimanche 7 décembre 2025.

1 228 invitations ont été envoyées aux aînés, aux résidents de l'EHPAD Les Charmilles et de la Maison de retraite Les Mariniers, pour partager un moment de convivialité à la salle Le Carré 9.

397 personnes se sont inscrites pour participer à cette festivité de fin d'année et 60 bénévoles ont assuré le service.

20 personnes étaient inscrites mais ne sont pas venues au repas.



Les aînés redonnais

*Elus et bénévoles*  
*Mise à l'honneur des doyens lors*  
*du repas des aînés*



Repas des aînés • 7 décembre 2025



*Elus et bénévoles*



Repas des aînés • 7 décembre 2025



Mise à l'honneur des doyens lors du repas des aînés

### ▪ Distribution de colis aux Redonnais de 72 ans et plus

Le CCAS a organisé la distribution de colis composés de biscuits, de truffes au chocolat, d'un pain d'épices au miel et d'une confiture de Noël au domicile de tous les aînés âgés de plus de 72 ans, non-inscrits au repas des aînés.

Cette année, 60 bénévoles se sont mobilisés pour assurer la distribution au domicile des aînés à hauteur de 1 228 colis.

- 913 colis ont été distribués au domicile des usagers,
- 111 personnes sont venues récupérer leurs colis au CCAS,
- 138 personnes ne sont pas venues réclamer leur colis,
- 3 personnes l'ont refusé lors de la distribution,
- 19 personnes sont entrées en structure,
- 33 personnes ont déménagé,
- 3 personnes ont demandé à être radiées des festivités,
- 1 nouvelles personne s'est inscrite sur la liste des festivités de fin d'année.



116 colis étaient prévus également pour les résidents de l'EHPAD Les Charmilles et 104 pour ceux de la Maison de retraite Les Mariniers.

Colis distribués au domicile	Colis remis au CCAS	Colis non réclamés	Refus	Personne décédée	Personnes entrées en structure	Personnes qui ont déménagées	Personnes radiées	Nouvelle personne	TOTAL
913	111	138	3	7	19	33	3	1	1 228
1 024									

Pour l'année 2026, 1 621 personnes sont inscrites sur le listing soit 1 281 foyers, soit 15 personnes en plus par rapport à l'année 2025.

Afin de remercier les bénévoles, le CCAS les a conviés à partager la galette des rois, salle des Mariages, le 19 janvier 2026.



*Partage de la galette des rois avec les bénévoles – salle des Mariages*

### ■ Goûter de Noël 2025

Le CCAS participe tous les ans à l'organisation des goûters de Noël dans les Clubs de retraités au mois de décembre. Les résidents de l'EHPAD Les Charmilles et de la Maison de retraite Les Mariniers reçoivent leur colis à l'occasion de ce goûter.

16 décembre 2025 : organisation du goûter de Noël au Club de l'Amitié et au Club de la Houssaye.

19 décembre 2025 : un colis de Noël est remis à chaque résident lors du goûter de l'EHPAD les Charmilles.



Goûter de Noël au Club de la Houssaye



Goûter de Noël au Club de l'Amitié

### ▪ Animation « Il était une fois... Redon »

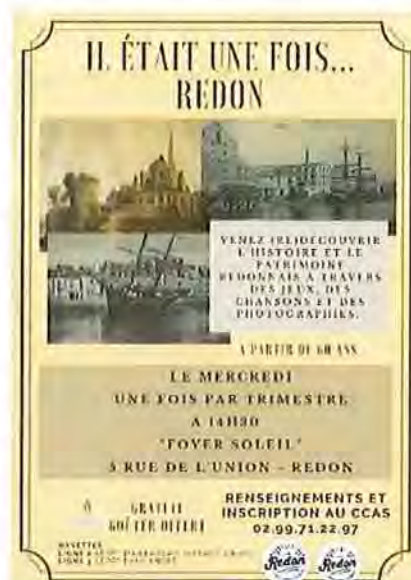
Au début du 2<sup>ème</sup> confinement, le CCAS avait mis en place une action ludique à destination des personnes âgées et en situation de handicap. L'objectif était de rompre l'isolement et de palier à l'absence d'ouverture des clubs de retraités. En lien avec le service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle de la Ville, des jeux étaient envoyés par courrier aux personnes âgées pour faire connaître l'histoire de Redon. Une fois par semaine, les personnes inscrites étaient appelées par un agent du CCAS pour les aider à trouver les réponses et à répondre aux questions.

Au vu du succès de cette action, le CCAS a souhaité réunir les personnes intéressées pour continuer à jouer, toujours en lien avec le patrimoine redonnais. De cette idée est née l'animation « Il était une fois...Redon », réservée aux personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à Redon.

Date et lieu : Une fois par trimestre, le mercredi après-midi à 14h30 à la salle Le Carré 9.

Animation : Les rencontres sont animées par Florence Poyac animatrice à la Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle (DVPVC). Pour chaque rencontre, elle propose une thématique particulière, l'occasion de partager des souvenirs et anecdotes sur des lieux et événements emblématiques de Redon.

Ainsi, les participants sont invités à (re)découvrir l'histoire et le patrimoine redonnais à travers des jeux (rébus, mots croisés, etc.), des chansons et des photographies. Un goûter est également offert. Il est convenu qu'une fois dans l'année, une visite en extérieur soit organisée.



### Les objectifs :

- ✓ Lutter contre l'isolement,
- ✓ Créer un lieu de convivialité et de partage,
- ✓ Stimuler la mémoire : partager les souvenirs, les photographies, se remémorer les lieux et monuments de Redon,
- ✓ Découvrir ou redécouvrir le patrimoine redonnais,
- ✓ Recueillir la mémoire, collecter des informations utiles au service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle (enregistrement de témoignages, photographies,...).

### L'année 2025 a été rythmée par 3 rencontres :

- Mercredi 26 mars 2025 - Portraits de Redonaises qui ont marqué l'histoire  
30 participants

En lien avec la programmation Autour d'Elles, cette séance met à l'honneur des femmes qui ont pour point commun d'être nées à Redon, d'y avoir vécu ou encore d'y être enterrées.



- Mercredi 28 mai 2025 - (Re)découverte du quartier de la Houssaye  
14 participants



- Mercredi 17 septembre 2025 – Visite du cloître Saint Sauveur

Comme chaque année, à l'occasion des journées du Patrimoine, il est proposé aux participants une visite en extérieur. Cette année, Kristine Allard a animé la visite du cloître Saint Sauveur pour les 13 personnes présentes.



Au départ ouvert qu'aux redonnais âgés de 60 ans et plus, les services ont la volonté pour 2026 d'ouvrir ces séances au tout public :

- ✓ Favoriser l'intergénérationnel, développer un partenariat avec le centre de loisir La Ruche,
- ✓ Maximiser la collecte d'information au profit du service culturel,
- ✓ Augmenter le nombre de participants aux séances proposées.

## Rédaction de la feuille de route « Vivre ensemble »

La Ville et le CCAS de Redon sont conscients des enjeux d'inclusion des personnes en situation de handicap, de la nécessité de leur donner de la visibilité dans l'espace public ou dans le milieu social, associatif, professionnel... Nombreux également sont ceux qui œuvrent au sein des associations, des structures adaptées, des partenaires institutionnels et autres acteurs du handicap présents sur la Ville et son territoire, sans pour autant que l'on ait une vision globale et coordonnée de ces actions.

En octobre 2020, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont sollicité la réalisation d'un document cadre sur la question du handicap et d'écrire ce qui est dorénavant le plan d'actions politique. La feuille de route a vocation à évoluer, elle exige un travail permanent d'écriture, de sensibilisation, d'interpellation.

Le projet "Vivre ensemble" est guidé par plusieurs objectifs :

- Promouvoir l'inclusion dans la Ville de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la Ville, les structures adaptées, les partenaires institutionnels et les associations.
- Sensibiliser les acteurs sur l'inclusion du handicap au sein de toutes les actions et politiques de la Ville et du CCAS.
- S'attacher au respect des obligations réglementaires.
- Positionner la Ville et le CCAS dans un rôle de relais et de facilitateur des actions déjà existantes au sein des structures, associations et acteurs du handicap. Cela consistera à agir de manière transversale, durable et partenariale pour accélérer la prise en compte du handicap.
- Permettre de donner à la personne handicapée sa place dans la Ville, dans les domaines de la vie quotidienne.



## ▪ Bilan des actions 2025

Le CCAS poursuit ses actions inscrites dans la feuille de route "Vivre ensemble".

### Participation au forum « Tous citoyens » du collectif Handi'Pilotes

Handi'Pilotes est un collectif d'associations et structures piloté par la Fédé, dont fait partie le CCAS.

Il a pour objectif de promouvoir l'inclusion sociale et faire participer pleinement les personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Il mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des élu.es et du grand public.

L'édition 2025 du forum a pour objectifs :

- ✓ de faire connaître les droits des personnes en situation de handicap et ce qui fait frein à l'exercice de ceux-ci,
- ✓ de combattre les préjugés dans leur diversité.

Soutien de la Ville et du CCAS :

Le collectif propose la création d'une pièce de théâtre avec des personnes accompagnées par les structures adaptées (APEA, Foyer de Vie d'Allaire, ESAT Utopie et/ou l'IME de la Bousseaie/Fandguélin).

Pour se faire, la compagnie Casus Délires coordonne le projet et accompagne la création et la mise en scène. Suite aux ateliers théâtre pour écrire la pièce, les personnes accompagnées joueront sur scène avec des personnes valides.

Pour garantir la réussite de ce projet, et toucher un maximum de public lors de la représentation, le CCAS s'est mis en lien avec le service culturel de la Ville pour proposer la mise à disposition gratuite de la salle le Carré 9.



Le mardi 4 novembre 2025, une journée pour célébrer la citoyenneté, l'inclusion et le vivre-ensemble.

Au programme :

- Déambulation festive départ Place de Bretagne : musique, zumba, mascotte, activités sportives, animations - environ 150 participants (structures adaptées, associations, citoyens),
- Vernissage photo, sur le parvis de la gare



- Soirée théâtre et échanges : Pièce jouée par des citoyens et la compagnie Casus Délires, témoignages et échanges – 237 spectateurs et 22 comédiens.





Le CCAS de Redon organise le forum « Annonce du handicap... et après ? » prévu le mercredi 23 avril 2025 de 9h à 17h à la salle Le Carré 9 à Redon.

Le forum sur le handicap est une journée visant à rassembler et soutenir les parents et aidants confrontés à l'annonce et à l'accompagnement du handicap, qu'il soit détecté à la naissance ou au cours de la vie. Cet événement est une opportunité pour les familles et les professionnels de se rencontrer, d'échanger et de trouver des ressources pour mieux vivre avec le handicap.

### Contexte de l'évènement

- Clôture les actions menées dans le cadre de la feuille de route « Vivre ensemble » votée en 2021 par le Conseil Municipal, document cadre sur la question du handicap et qui recense une série d'actions impulsées ou encouragées par la Ville et le CCAS de Redon.
- Volonté du CCAS de créer un évènement qui rassemble les acteurs du handicap sur le territoire et qui répond aux besoins exprimés/repérés par les premiers concernés (aidants, parents,...) et les professionnels du secteur.
- Les 20 ans de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### Objectifs du forum

- Réunir divers partenaires, y compris des associations et des structures locales.
- Informer et soutenir les familles et les professionnels dans leur parcours face au handicap.
- Éviter l'errance médicale, faciliter l'acceptation du handicap et réduire l'isolement des parents et des aidants.

### Organisation

Pour construire le contenu et l'organisation de cette journée selon les besoins des premiers concernés (aidants, parents,...) et des professionnels du secteur, le CCAS a monté un groupe de travail composé de :

- Service Enfance Jeunesse de la Ville de Redon
- Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- EPNAK
- Parent expert
- Membres du collectif handicap 35
- Association des Paralysés de France (APF)

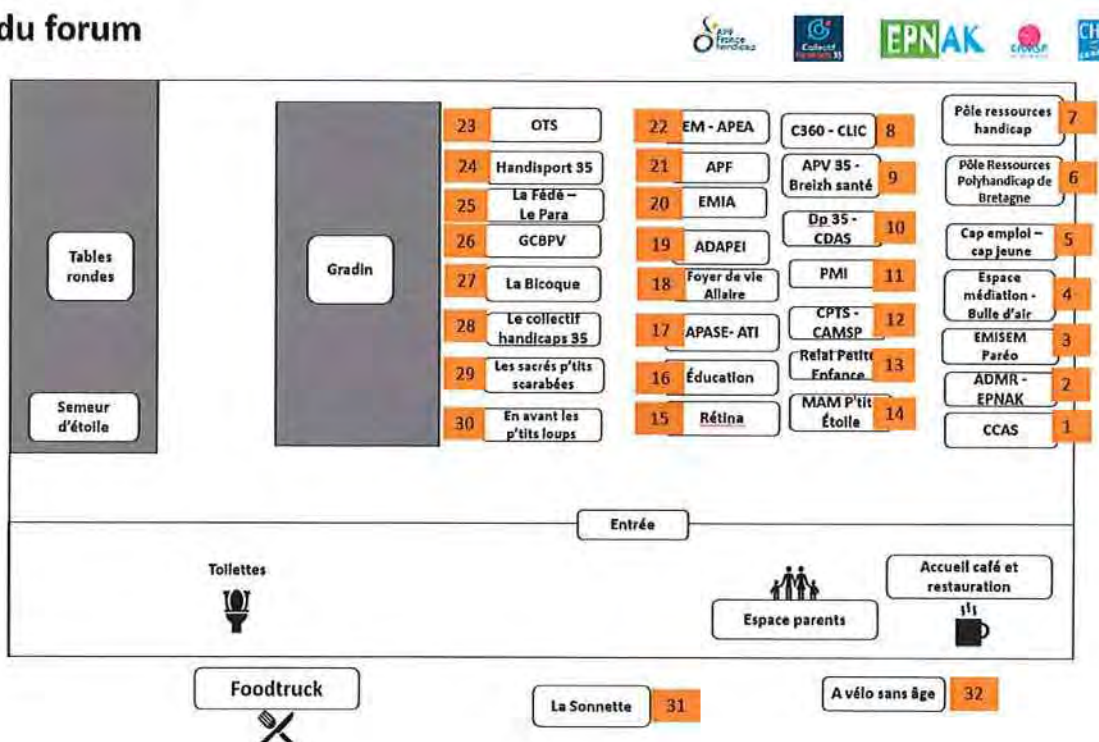
Un travail partenarial qui a permis de :

- ✓ Mobiliser des ressources et le réseau des partenaires : structures participantes au forum, recherche d'intervenants et de témoins.
- ✓ Construire le contenu de la journée en cohérence avec les besoins des familles/proches aidants.
- ✓ Diffuser largement la communication de l'évènement.
- ✓ Mobiliser des bénévoles des APEA et du GRETA : garde d'enfants, gestion accueil café,...

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE



## Plan du forum



Au total, 42 structures sont présentes au forum pour présenter leurs missions et services, les ressources existantes et échanger avec le public.

Un espace est prévu pour les parents et proches aidants pour se rencontrer et échanger dans un cadre convivial. Un foodtruck est également sur place de 11h à 14h pour assurer la restauration.



Les tables-rondes sont animées par Marie Pouliquen, modératrice et programmatrice d'événements.

Table-ronde du matin : « Première annonce : repérage en amont, annonce et acceptation »

En présence de :

- Carole FOUQUERE, pédopsychiatre au CAMSP
- Sonia DE MINIAC, infirmière puéricultrice du service génétique du CHU de Rennes
- Géraldine DELATTRE, Psychologue Éducation Nationale RASED
- Priscilla GUERMONPREZ, animatrice Relai Petite Enfance de Redon Agglomération
- Hélène RIO et Maggy REGENT, Parents témoins



## Table-ronde de l'après-midi : « Et après ? Parcours, vie de famille et aides »

En présence de :

- Solène SECHET, CLIC de Redon AGGLOMERATION, antenne MDPH 35
- Aurore LE LAY, coordinatrice Communauté 360
- Stéphanie GOURIOU, enseignante référente des élèves en situation de Handicap secteur de Redon, Éducation Nationale
- Sylvie PEROT, membre du Collectif handicap 35
- Agathe DE MINIAC et Ludovic COFFRE, parents témoin



Grâce à la mobilisation des partenaires, cette journée est une belle réussite, riche en échanges et en rencontres. L'occasion de faire connaître les ressources du territoire, d'apporter des réponses concrètes pour les familles et proches aidants mais aussi de faire du lien et de l'interconnaissance entre professionnels.

### Les retours des professionnels

- ✓ Journée riche en échanges et en rencontres.
- ✓ Belle initiative qui mérite d'être reconduite, ne serait-ce que pour l'interconnaissance des acteurs du territoire.
- ✓ Bonne organisation et animation des tables rondes et qualité des échanges.
- ✓ Organisation très bien menée et nous nous sommes sentis très bien reçus. Les sourires auxquels nous avons eu droit sur les vélos, à eux seuls, ont valu le déplacement.
- ✓ Faire du lien et de l'interconnaissance entre professionnels.
- ✓ Bon accueil et qualité du forum mis en place, tables rondes très vivantes.
- ✓ Nous avons pu échanger avec pas mal de monde. Et nous allons faire jouer la pair-aidance pour certains.
- ✓ Ce forum est une très bonne idée, pour créer du lien entre les structures et aller à la rencontre du public concerné.
- ✓ Tables-rondes parfois un peu trop axées sur le public "enfants" et parfois toujours très représentatives du combat au quotidien.

### Organisation d'un Handicafé© Renversé à Redon dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)

Créée en 1997 par l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT), la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) est organisée chaque année en novembre. Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que le CCAS de Redon renouvelle son partenariat avec LADAPT, Cap Emploi 35 et France Travail. Organisé en 2023, c'est la première fois que se tenait un Handicafé® Renversé à Redon. La réussite de ce nouveau format a encouragé à renouveler l'expérience et à proposer chaque année une nouvelle édition.

## Rappel du concept de Handicapé® Renversé :

C'est une formule simple et conviviale qui permet la rencontre entre des recruteurs et des candidats en recherche d'emploi tout en renversant les codes. Les candidats sont installés aux tables et les recruteurs viennent se présenter à eux.

## Une action multipartenaire



*Ensemble des partenaires : ADAPT, Cap emploi, France Travail, Mission Locale, cap jeune, une bénévole du réseau des réussites*

Cette année le rendez-vous est donné le mardi 18 novembre 2025 à la salle Le Carré 9.

Cette année, 12 entreprises locales et 31 candidats étaient présents au Carré 9 pour se rencontrer et échanger autour d'opportunités d'emploi dans un cadre convivial.

Les entreprises locales mobilisées :

- La roche du Theil
- POMMES AVALOU
- ADMR
- Chantier d'insertion "Les Jardins Saint-Conwoïon"
- CCAS et service d'autonomie à domicile
- J'achète local
- PERIN ET CIE
- DENIS MATERIAUX
- Approliance – NRS
- Up Intérim
- McDonald
- GEOSE





### Création d'un Arbre des possibles

Les entreprises et les candidats ont pu nourrir cet arbre en complétant des engagements représentés par des fruits. Chaque "fruit" correspond à une catégorie (découverte, insertion, engagement fort, expression libre).

## Duoday

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées, jeudi 20 novembre, le DuoDay a permis à 4 personnes en situation de handicap de découvrir les métiers de la collectivité et de partager le quotidien des équipes.

Cette année, 3 agents du CCAS sont volontaires pour former un binôme d'une journée et 1 agent de la Ville au service communication.

Cette journée a permis aux personnes de mieux comprendre les métiers du CCAS de Redon. Plus généralement, l'initiative permet aussi de sensibiliser les équipes à l'inclusion et à la diversité.



## Le programme « Club inclusif »

Club inclusif est un programme créé par le Comité Paralympique et Sportif Français pour les clubs. C'est un programme de sensibilisation financé par les collectivités territoriales, gratuit pour les clubs sportifs, leur permettant de proposer une nouvelle offre de pratique destinée aux personnes en situation de handicap.

La Ville de Redon a donné son accord pour financer la formation à hauteur de 50% soit 3 000 € dont 1 500 € financé par le CCAS.

Le programme a pour objectif de :

- ✓ Sensibiliser les clubs de sport qui n'accueillent pas encore de personnes en situation de handicap,
- ✓ Lever les freins liés aux préjugés d'accueil et d'encadrement d'un public en situation de handicap,

- ✓ Rassurer les pratiquants sur les capacités d'accueil et d'encadrement du club,
- ✓ Créer un réseau de clubs inclusifs,
- ✓ Accélérer la structuration des clubs et enrichir l'offre de pratiques sportives.

Le programme club inclusif commence en février 2026 à Redon, en partenariat avec la communauté de Bretagne Porte de la Loire. Cinq clubs redonnais vont suivre la formation afin de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur association. En parallèle, d'autres associations sportives développent déjà des créneaux en sport adapté et handisport.



## Téléthon 2025

Le CCAS coordonnait une nouvelle fois le Téléthon. Cette année, plusieurs évènements étaient organisés pour récolter des dons :

- la journée d'animation du samedi 6 décembre,
- la vente de création par l'association Expression Femmes au marché de Noël le dimanche 14 décembre,
- les tournois sportifs du club de handball et du club de rugby.

### Un évènement partenarial

Plusieurs associations locales étaient mobilisées pour l'occasion, dont trois nouveaux partenaires :

- ✓ À vélo sans âge,
- ✓ L'Amical des sapeurs-pompiers de Redon,
- ✓ L'école de VTT Pulsation de la Fédé.

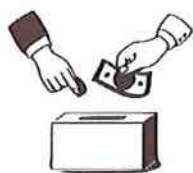


Le samedi 6 décembre, la journée a été rythmée par de nombreuses animations et a rencontré un fort succès :

- ✓ Photo avec le Père Noël,
- ✓ Animations des pompiers (14h à 18h),
- ✓ Jeux pour enfants : pêche à la ligne chamboule-tout, tombola, jeux en bois,....
- ✓ Randonnée avec le club de marche nordique,
- ✓ Atelier pilotage de VTT en descente,
- ✓ Tournoi d'échecs et de bridge,
- ✓ Restauration sur place.

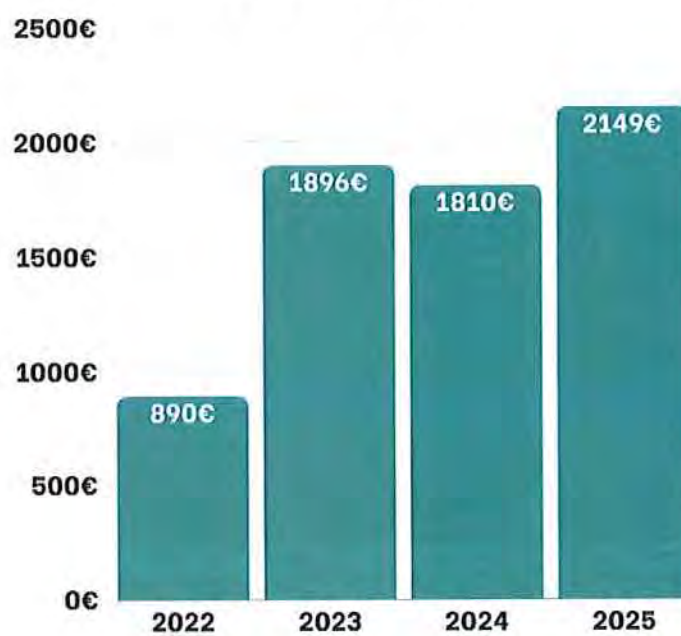


Cette année, l'ensemble des évènements a permis de récolter 2 149 € :



- ✓ 1 376 € pour les diverses animations proposées le samedi 6 décembre,
- ✓ 180 € de dons,
- ✓ 240 € des matchs du Rugby Club Redonnais et de l'ESR Handball,
- ✓ 353 € des ventes d'Expression Femmes au marché de Noël.

## TOTAL DES DONS COLLECTES AU TELETHON 2022 - 2025



## SERVICE « TRANSPORT PLUS »

### Objet du service

Le Service « Transport Plus » a pour vocation de faciliter les déplacements des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de la Ville de Redon jusqu'au centre-ville de Saint-Nicolas-de-Redon. Il permet ainsi aux bénéficiaires de pouvoir se déplacer de manière autonome pour réaliser ses courses, se rendre chez son médecin, participer à des loisirs et assurer ses démarches administratives. Il s'agit de faire appel à une société redonnaise de taxis qui assure le déplacement sur le territoire précité, moyennant un tarif préférentiel. Une course correspond à un déplacement (un aller ou un retour).

### Les bénéficiaires

- Personnes âgées redonnaises de plus de 70 ans non imposables (N – 1) ;
- Personnes redonnaises titulaires d'une carte portant le logo "Personne Handicapée" ;
- Personnes redonnaises titulaires d'une carte portant le logo "Personne Handicapée" et nécessitant un transport adapté.

### Les conditions d'usage du service

Toute l'année du lundi au samedi de 8 heures à 19 heures, sauf les jours fériés.

L'utilisateur utilise le service selon les modalités suivantes :

- Pour les personnes âgées redonnaises de plus de 70 ans non imposables (N – 1) : maximum 4 courses par mois ;
- Pour les personnes redonnaises titulaires d'une carte portant le logo "Personne handicapée" : maximum 6 courses par mois ;
- Pour les personnes redonnaises titulaires d'une carte portant le logo "Personne Handicapée" et nécessitant un transport adapté : maximum 72 courses par an.

### Les modalités de facturation

Le coût de la course est fixé à 8 € la course simple et 10 € pour une course nécessitant un véhicule adapté.

Le CCAS assume une prise en charge sur les bases suivantes, le solde étant pris en charge par l'utilisateur (nouvelles modalités depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018) :

- 2,50 € pour la course simple des usagers de plus de 70 ans non imposables en année N – 1 ;
- 3,50 € pour la course en véhicule adapté des usagers de plus de 70 ans non imposables en année N – 1 ;
- 5,50 € pour la course simple de l'utilisateur détenteur d'une carte portant le logo "Personne Handicapée" ;
- 7,50 € pour une course en véhicule adapté, des usagers détenteur d'une carte portant le logo "Personne Handicapée".

## La liste des sociétés de taxis prestataires par voie conventionnelle

- Taxis Alliance
- Taxis Chapin
- Taxis Concept taxi
- Taxis Esnaud
- Taxis Nor&Via

## Périmètre desservi

La Ville de Redon et jusqu'au centre-ville de Saint-Nicolas-de-Redon.

## Principe du service

Il s'agit pour la personne bénéficiaire de s'adresser à l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale de Redon qui vérifie sa qualité de bénéficiaire et lui délivre une carte de transport nominative valable 1 an. La carte permet à l'usager d'être identifié par les sociétés de Taxis qui pratiquent un tarif préférentiel. La prise en charge de la différence de tarif avec une course ordinaire est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

## L'utilisation du taxi

Le bénéficiaire du service est dans l'obligation de respecter le règlement de prise en charge du transporteur. En cas d'annulation de la commande, l'usager se voit appliquer les conditions d'annulation du transporteur.

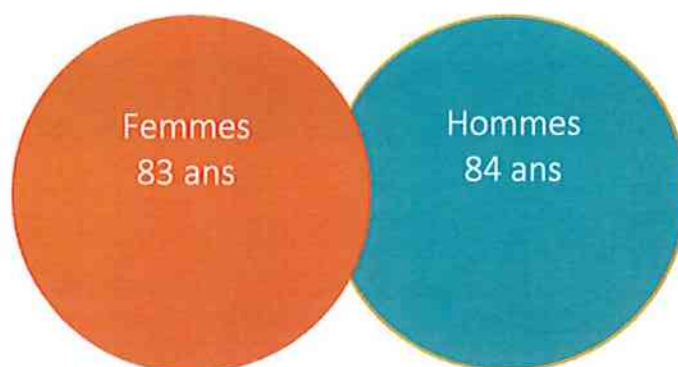
## Résiliation de l'adhésion

Tout bénéficiaire de la carte « Transport Plus » est dans l'obligation de respecter le règlement ainsi que les conditions d'utilisation du transporteur. En cas de non-respect, le Centre Communal d'Action Sociale de Redon se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'inscription au service.

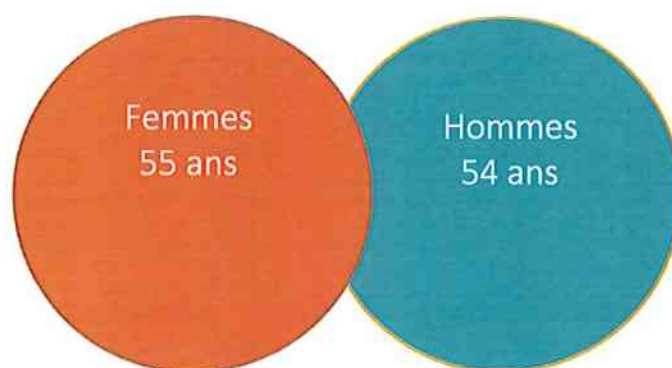
## Le public

	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes handicapées <i>Véhicule adapté</i>	Total
Hommes	8	27	3	38
Femmes	36	30	8	74
Total	44	57	11	112
Nombre de trajets	57	586	135	778

### Age moyen des personnes âgées



### Age moyen des personnes en situation de handicap



## La fréquentation

Le Service « Transport Plus » existe depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

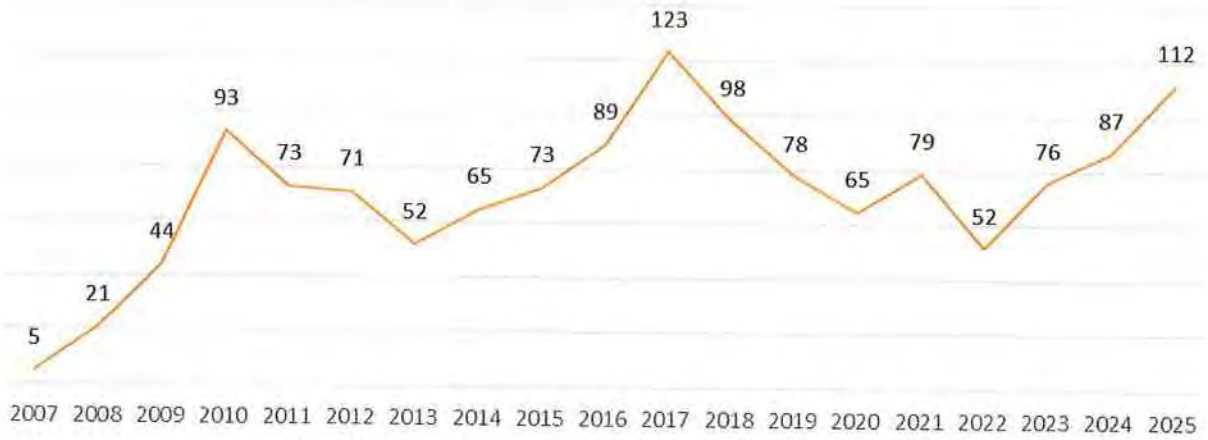
Année	Nombre de cartes délivrées	Nombre de trajets réalisés	Nombre d'utilisateurs	Coût (en €)
2007 (2 mois d'activité)	11	15	5	60
2008	34	251	21	1 004
2009	61	667	44	3 761
2010	100	1 925	93	12 380
2011	84	2 518	73	17 887
2012	94	1 923	71	13 587
2013	70	1 478	52	11 390
2014	82	1 783	65	12 033
2015	95	1 980	73	14 549
2016	114	1 933	89	14 505
2017	97	3 213	123	25 591
2018	105	2 145	98	12 476
2019	97	1 696	78	9 992
2020	79	1 498	65	6 968
2021	109	1 237	79	6 776
2022	67	1 181	52	6 795
2023	57	1 176	76	6 752
2024	52	1 075	87	6 788
2025	73	778	112	4606

Trajet moyen par personne sur l'année 2025

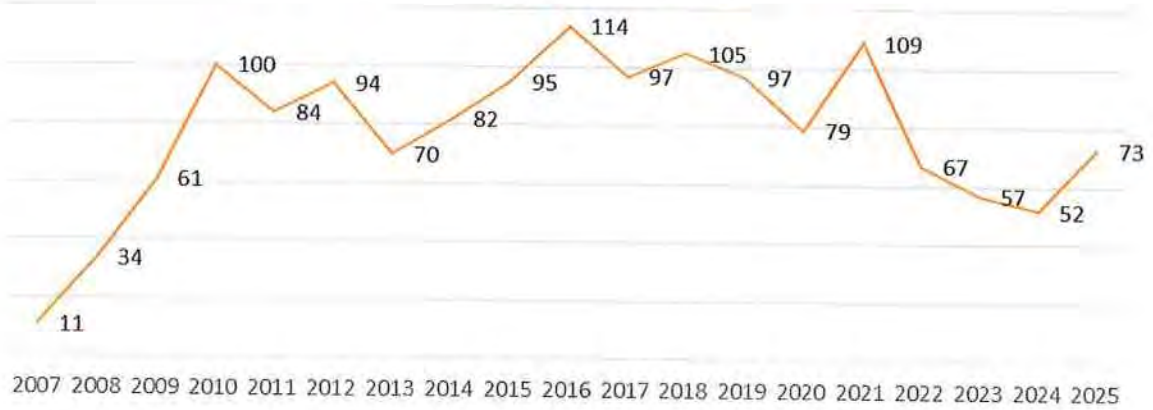
7

## Les évolutions

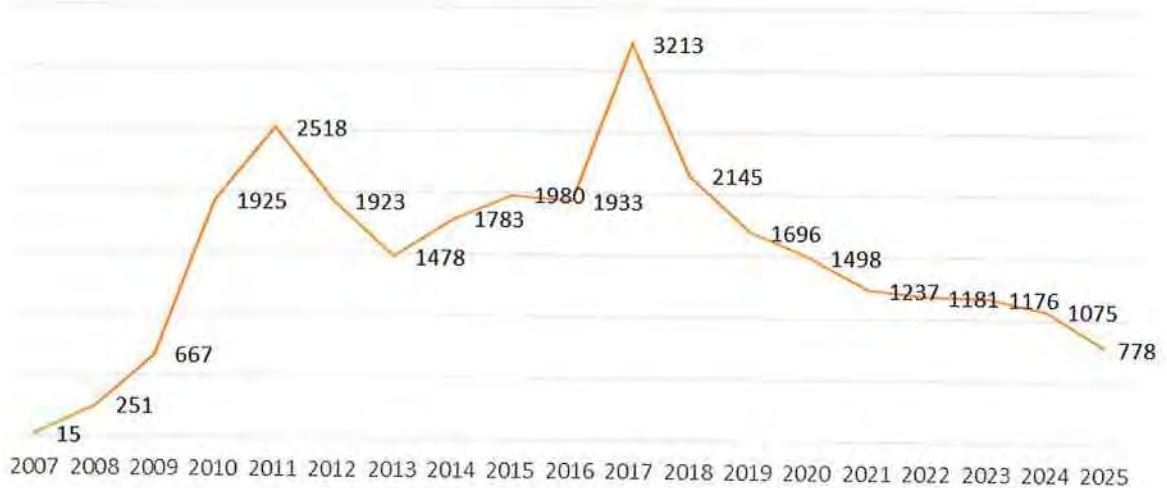
### Nombre d'utilisateurs



### Nombre de cartes délivrées



### Nombre de trajets réalisés





Ce dispositif fêtera ses 20 ans en 2027 !  
 Sera-t-il encore utilisé avec le déploiement du RED ?  
 Faut-il le faire évoluer vers un public plus qu'un autre ?



3

## INSERTION

- Le service insertion
- La photographie des actions collectives 2011-2025
- La boîte à outils du référent rSa

## SERVICE INSERTION

### Présentation du service

Le Service Insertion a pour mission l'accueil, l'accompagnement des allocataires du rSa, sur le territoire de la commune dans le cadre d'une convention de coopération avec le Département d'Ille-et-Vilaine datée de 2019.

Ses activités principales se déclinent ainsi :

- accueil et orientation des personnes : accueil du public, première évaluation de la situation, information sur l'accès aux droits, orientation ;
- accompagnement dans le parcours d'insertion : conduite d'entretiens individuels, élaboration du contrat d'insertion avec l'allocataire, partenariat et action concertée avec les différents organismes œuvrant dans le dispositif d'insertion ;
- accompagnement social global : évaluation sociale, orientation personnalisée, expertise-conseil, relation d'aide, interventions visant à répondre à des situations d'urgence, utilisation des différents dispositifs pour concourir à l'évolution des situations sociales des personnes (budget, emploi, santé, environnement social).



### Historique du Revenu de Solidarité Active

#### Juin 2009 : la généralisation du Revenu de Solidarité Active

La loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 a généralisé le Revenu de Solidarité Active (rSa) expérimenté dans une trentaine de Départements, dont l'Ille-et-Vilaine.

Cette généralisation a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, remplaçant le Revenu Minimum d'Insertion et l'Allocation Parent Isolé.

Le rSa est une prestation destinée à assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence. Il est attribué aux personnes sans emploi, ni rémunération (rSa). Il garantit à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, de disposer d'un revenu minimum.

## Janvier 2016 – instauration de la prime d’activité

La prime d’activité a remplacé le rSa activité et la prime pour l’emploi.

## 2018 – le référentiel

Dans le cadre d’une harmonisation et d’une amélioration des pratiques des référents rSa en charge de l’accompagnement des bénéficiaires du rSa sur l’Ille-et-Vilaine, la construction d’un référentiel a été mise en place avec le Conseil Départemental 35 et l’ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives). Il y a deux accompagnements possibles (suivi et renforcé).

## 2022-2024 – France Travail : vers un accompagnement renouvelé des allocataires du rSa

Officiellement annoncé le 13 décembre 2022 par Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l’Insertion, l’Ille-et-Vilaine figure parmi les 19 départements retenus pour l’expérimentation relative à l’accompagnement renouvelé des allocataires du rSa.



L’expérimentation France Travail vise à favoriser le retour à l’emploi de toutes les personnes qui en sont privées - dont les 19 395 allocataires du revenu de solidarité active en Ille-et-Vilaine. Sur le territoire pilote de Redon-Bain-Guichen, 15 professionnelles ont été recrutées pour permettre la mise en œuvre de l’expérimentation.

Le service Insertion du CCAS a démarré cet accompagnement renouvelé à partir de la mi-septembre 2023. Avant l’expérimentation, deux référentes rSa accompagnaient les bénéficiaires du rSa socle figé résidant sur la Ville jusqu’en septembre 2023 (1,3 ETP) pour trois référentes jusqu’en décembre 2024. L’entrée dans l’expérimentation imposait que les référentes rSa puissent suivre les allocataires de manière plus intensive, pour cela, celles-ci devaient contacter par téléphone une fois tous les 15 jours l’allocataire et le recevoir une fois par mois pour un entretien physique.

Cette expérimentation a pris fin en décembre 2024. Les résultats d’un accompagnement renforcé étaient positifs. Elle reflétait qu’un accueil plus soutenu favorisait une insertion socio-professionnelle du public.

## 2025 – Loi Plein emploi

En 2025, le service Insertion du CCAS retrouve ses moyens initiaux soit 1,3 ETP.

La loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023 prévoit l’intensification de l’accompagnement des demandeurs d’emploi, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés d’insertion sociale et professionnelle particulières. En parallèle, un nouveau référentiel d’accompagnement définit cet accompagnement renouvelé à l’échelle du Département d’Ille-et-Vilaine.

## Une allocation

- **Un revenu minimum garanti** : pour les personnes avec ou peu d’activité professionnelle : rSa (Revenu de Solidarité Active) ou rSa majoré = un montant forfaitaire différent selon la composition familiale.

Le montant du rSa mensuel au 31 décembre 2025 est de :

- 646,52 € (personne seule sans forfait logement) ;
  - 568,94 € (personne seule avec forfait logement).
- **Evolution du montant moyen de l'allocation RSA :**

2023	2024	2025
532€	553€	567€

- Un complément de revenu : prime d'activité : variable selon les revenus d'activités et la composition familiale.
- Un versement basé sur le principe de la subsidiarité du rSa : les ressources de l'ensemble du foyer sont prises en compte pour le calcul du rSa.

#### Un accompagnement

- Trois types d'accompagnement :

**Un accompagnement socioprofessionnel** : rôle des référents rSa des CDAS, CCAS et des conseillers des missions locales.

L'outil d'accompagnement est le CER : Contrat d'Engagement Réciproque.

L'accompagnement est à visée professionnelle et permet la levée des freins périphériques.

**Un accompagnement social** : rôle des référents rSa des CDAS, CCAS et des conseillers des missions locales.

L'outil d'accompagnement est le CER : Contrat d'Engagement Réciproque.

L'accompagnement permet à l'allocataire d'accéder à un droit (retraite, AAH...) et de bénéficier d'un suivi social.

**Un accompagnement professionnel** : rôle de France Travail. L'outil d'accompagnement est le PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

- L'accompagnement est individuel : le contrat rSa est individuel. La prestation rSa est pour l'ensemble du foyer.

252 contrats d'engagements réciproques ont été signés au 31 décembre 2025, dont 88 pour de nouvelles situations.

#### Nouveau référentiel dans le cadre de la Loi Plein Emploi

Lorsqu'un allocataire ouvre un droit au rSa et à l'issue d'un diagnostic approfondi, une modalité d'accompagnement est définie :

- accompagnement « suivi »
- accompagnement « intensif »
- accompagnement « global »

En 2025, 740 entretiens de face à face ont été réalisés : contractualisation, suivi à 15 jours et point d'étape mensuel.

### Modalité accompagnement « suivi »

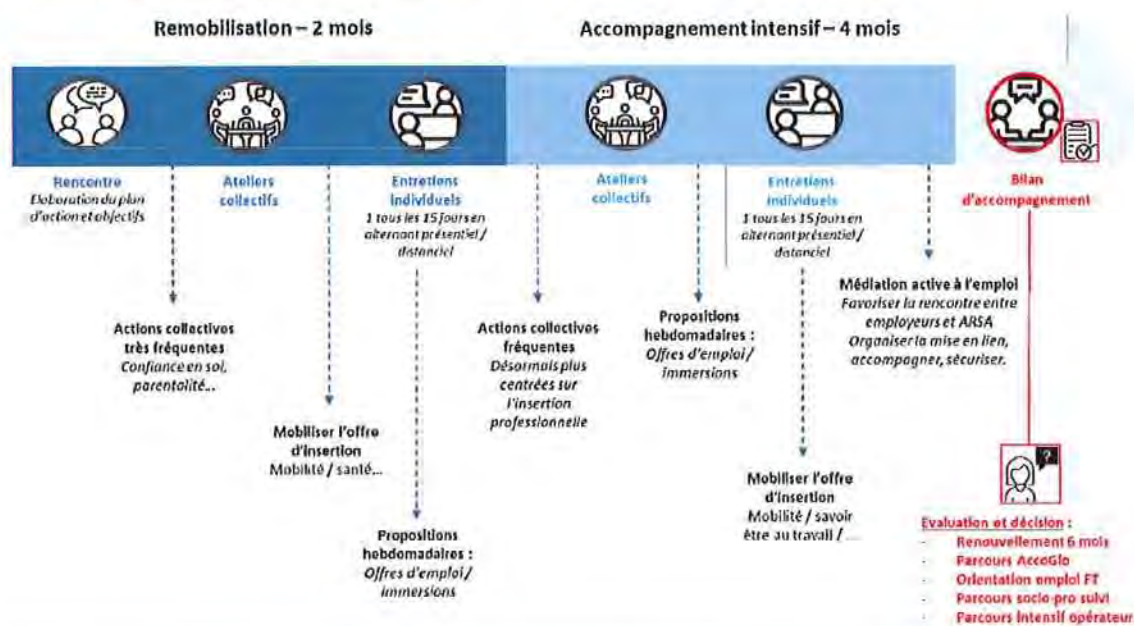
Il concerne tous les allocataires du rSa quel que soit le parcours (socioprofessionnel ou social) qui ne relève pas d'une modalité intensive, soit parce que leur situation ne justifie pas un suivi rapproché soit parce qu'ils ont déjà bénéficié d'un accompagnement intensif.

Il permet d'assurer la continuité du parcours vers l'emploi ou la formation, de sécuriser les démarches engagées et d'intervenir de manière ponctuelle pour soutenir la personne dans son projet professionnel, tout en favorisant son autonomie et sa remobilisation.

### Modalité accompagnement « intensif »

Cet accompagnement intensif est mobilisé pour les personnes en parcours socio-professionnel et prioritairement pour les nouveaux entrants dans le dispositif rSa. Il a une durée de 6 mois renouvelable une fois. Il se caractérise par 2 entretiens par mois (dont un physique), par des propositions d'offre d'insertion hebdomadaires (offre emploi, prescription, action collective...) et par l'alternance d'accompagnement individuel et d'atelier collectif. Enfin, le référent et l'allocataire s'accordent sur une quotité d'activité horaire hebdomadaire adaptée à la situation et pouvant aller jusqu'à 15 heures.

#### L'accompagnement intensif en parcours socio-professionnel - Parcours type



Sur 2025, cet accompagnement intensif a concerné :

Nombre de personnes en parcours socio-professionnel	43
Axe de travail : Accès emploi (CDD, CDDI...)	31
Axe de travail Formation	6
Activation d'Équilibre Emploi	5
Développement entreprise	1

Nombre de personnes en parcours social	21
Objectif Accès au droit auprès de la MDPH	10
Accès au droit retraite	4
Autre (soins, logement, démarches administratives...)	7

Il est à noter que le parcours social ne mobilise pas d'accompagnement intensif en tant que tel mais nécessite une part d'intensité ponctuellement.

En totalité, 263 rendez-vous physiques ou téléphoniques ont été réalisés.

7 allocataires ont participé aux actions collectives.

A l'issue de l'accompagnement, 4 personnes sont entrées en formation, 10 ont un emploi à temps partiel (CDDI chantier ou missions en association intermédiaire ou CDI), 3 ont basculé vers un suivi par France Travail, 4 ont ouvert un droit à l'AAH et une personne a obtenu la pension d'invalidité.

### Modalité « accompagnement global »

Mis en place en 2018, cet accompagnement est réalisé par un binôme composé d'un référent du CCAS/CDAS et un conseiller référent de France Travail. Cet accompagnement peut durer jusqu'à 9 mois et débute généralement par une rencontre tripartite. Il est nécessaire que la personne reste inscrite à France Travail pour le maintien de cet accompagnement. Si des allocataires oublient de se réactualiser, ils sont radiés ce qui entraîne l'arrêt de l'accompagnement global. L'objectif est d'aider les personnes à retrouver un emploi ou à accéder à une formation en travaillant conjointement sur les freins.

- En 2023, 57 accompagnements ont été effectués sur l'année ;
- En 2024, 62 accompagnements ont été réalisés ;
- En 2025, 24 accompagnements ont été prescrits.

Depuis 2025, les personnes rentrant dans le dispositif d'accompagnement global sont orientées vers un conseiller dédié à France Travail.

### Arrivée d'une nouvelle infirmière rSa

En fin d'année 2025, une nouvelle infirmière est arrivée sur le secteur. Elle est référente sur un territoire plus étendu que lors de l'expérimentation France Travail (couronne sud Rennes, Vitré, Guichen, Bain, Redon...).

Un premier rendez-vous tripartite a eu lieu avec elle et une visite à domicile a été prévue pour une situation complexe.

### Les objectifs du Département pour 2026 :

- ✓ Mise en place du nouveau référentiel d'accompagnement : appropriation référentiel, mise en œuvre accompagnement intensif, déploiement numérique ;
- ✓ Mise en place du nouveau régime de sanctions ;
- ✓ Déploiement de l'outil de suivi de parcours (horizon) et de l'outil de prise de RDV (Illisa) ;

- ✓ Des formations de prise en main à l'outil horizon vont être dispensées. Une formation à la Médiation Active va être également proposée, par le Département, aux deux professionnelles de l'insertion.

### Les grands principes du référentiel d'accompagnement :

Sortir les allocataires de la pauvreté en les accompagnant vers une sortie positive :

- vers l'emploi / la reprise d'activité.
- vers l'AAH et la retraite quand la personne peut prétendre à l'activation de ces droits qui sont plus favorables que le RSA.

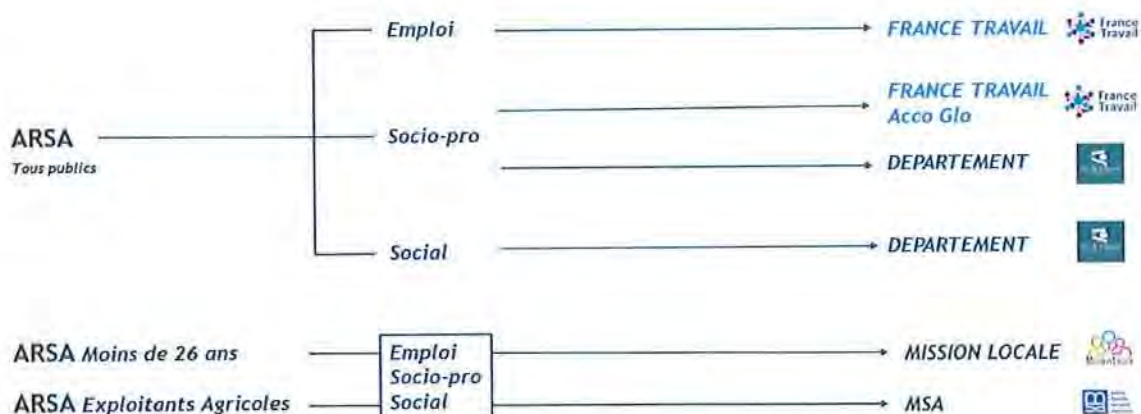
Par principe, **l'accompagnement est socio-professionnel** :

- Il garantit une progressivité des parcours permettant de maintenir l'objectif emploi comme fil rouge de l'accompagnement.
- Il mobilise une offre de service adaptée aux besoins de la personne dans une logique de reprise d'activité même si celle-ci n'est envisageable qu'à moyen ou long terme.

L'accompagnement social est strictement défini dans son périmètre : il s'adresse :

- aux publics en attente de droits (AAH, retraite),
- aux publics empêchés (santé, aidants familiaux),
- aux publics en errance.

### RAPPEL DES ORGANISMES EN RÉFÉRENCE D'ACCOMPAGNEMENT SELON LES PARCOURS



L'accompagnement intensif s'adresse :

- A tous les allocataires du rSa en parcours socioprofessionnel dès lors que le référent estime qu'il est opportun de l'engager, pour une durée déterminée.
- À la marge, aux allocataires du rSa en parcours social, quand la situation exige un accompagnement resserré même sur un temps plus court.

## ▀ LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

### Statistiques des bénéficiaires du rSa de Redon au 31 décembre 2025

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
201	239	244	228	222	354	318	351	362	361	374
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
428	356	309	300	344	398	427	407	315	394	348

Nombre de sorties du dispositif en 2025 :

- Radiation : 40 (46 en 2024) dont 15 pour ouverture de droit à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 6 pour ouverture de droit retraite ;
- Mutation : 44 (50 en 2024) soit :

dans le 44	9
dans le 56	12
dans le 35 (hors Redon)	10
dans un autre département	13
autre pays	0
	44

### L'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Nombre de personnes référencées	En droit et devoirs	Orientés vers Pôle Emploi	Suivis par la Mission Locale	Perçoit la PPA
348	165	163	20	58

#### Statistiques au 31/12/2025

Le nombre d'orientation vers France Travail est de 46 % en 2025 (54 % en 2024, 39 % en 2023 et 34,8 % en 2022).

De janvier à décembre 2025, il y a eu 13 dossiers pour suspension : 7 situations de suspension de type 1 (11 en 2024) et 6 suspensions de type 2 (totale) pour absence au rendez-vous et/ou impossibilité d'établir un contrat (8 en 2024).

Il est à noter qu'un nouveau régime des sanctions est transitoire depuis juin 2025 et sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : il définit deux types de suspension « suspension remobilisation » et « suspension suppression » ;

33 dossiers ont été vus en commission (suspension, dérogation, maintien du droit, neutralisation...).

### 1. Poursuite des inscriptions sur la plateforme de l'inclusion.

Lors de la présentation du plan pauvreté en septembre 2018, le Président de la République a annoncé l'augmentation du nombre de salariés en parcours d'insertion par l'Activité Économique (IAE), pour atteindre 240 000 en 2022.

Pour accompagner cette croissance, le "pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique" décrit une série de mesures à mettre en œuvre : la suppression de l'agrément, la simplification administrative, le partage entre acteurs... C'est dans cet objectif qu'est créée la plateforme de l'inclusion (Plateforme ITOU) : inclusion.beta.gouv.fr.

Le CCAS en qualité de prescripteur habilité (création d'un compte CCAS) repère sur la plateforme une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui correspond aux besoins de l'individu accompagné, et peut envoyer sa candidature. Le prescripteur doit notamment réaliser un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de cette personne. Le candidat est alors "éligible à l'IAE d'office". Les SIAE peuvent intégrer la candidature dans leur vivier ou lui proposer un poste. Quinze prescriptions ont été réalisées en 2025 (7 en 2024).

### 2. Equilibre Emploi.

Equilibre Emploi est un dispositif du Département qui permet aux allocataires du rSa qui travaillent dans des métiers en tension d'avoir une aide complémentaire de 5 € par heures travaillées dans la limite de 400 h. 16 personnes en ont bénéficié en 2025.

### 3. Partenariat et actions spécifiques à destination des bénéficiaires du rSa

Nom de l'action	Partenaires
Remise à niveau PREPA clés	GRETA, CLPS, AMISEP
Accès à la qualification : gamme PREPA	CLPS, GRETA, AMISEP
Orientation vers les SIAE	AIDE Association intermédiaire ; Chantiers d'insertion
Dossier MDPH	CLIC
Accompagnement social renforcé	SAVS
Accompagnement création d'activité	Association EGEE- La boutique de gestion- La MEDEFI- Interactiv- ADIE
Accompagnement budgétaire (mesure ASL ou MASP)	AIS 35 - Conseil Départemental 35
Insertion sociale et atelier de réparation de vélos	Association Un vélo pour l'Afrique
Autonomie mobilité	Programme VéloEgaux
Accès à la culture : charte culture et solidarité	Médiathèque, Théâtre, CinéManivel, Carré 9 et Conservatoire
Insertion par le logement	Maison Relais - CHRS ADSAO - CPH Amisep
Accompagnements des migrants	AMISEP, COALLIA
Auto-école sociale	En Route Vers le Permis (ERVP)

## ▪ L'AIDE INDIVIDUELLE PROFESSIONNELLE

C'est une aide financière accordée par le Département aux bénéficiaires du rSa, instruite par le référent chargé de l'accompagnement en lien avec un parcours d'insertion sociale ou professionnelle sous réserve de la signature d'un Contrat d'Accompagnement Réciproque (CER). L'opportunité de l'aide s'apprécie au regard du parcours d'insertion et du budget du foyer.

En 2025, 14 demandes d'aides ont été instruites auprès du Conseil Départemental. La plus élevée était de 534 € et la moins élevée de 60 €.

Type d'aide	Nombre
Carte grise, contrôle technique, assurance véhicule, réparation voiture	4 demandes
Frais de déplacement (bon carburant, bon de transport départemental...)	2 demandes
Démarches de santé	1 demande
Soutien psychologique Passeport mieux-être	7 demandes

En parallèle, les dossiers suivants sont réalisés avec les bénéficiaires du rSa :

Fond de Solidarité au Logement Maintien et Loge Accès	15
Secours Catholique	9
Aide constitution demande HLM, accès maison relais, logement les deux vallées	10
Bilans socio-professionnels en lien avec un dossier MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées)	20
Dossier Semaine de la Bonté	2
Dossier de Relogement Social Prioritaire	3
CCAPEX	1
Demande de mesure ASL et MASP	2
Constitution dossier retraite	4
Régie CCAS	190 €
Bons alimentaires délivrés par le CCAS	1 110 €

## ▪ LES ANIMATIONS COLLECTIVES

A la demande des élus, des actions collectives ont été initiées par le service Insertion du CCAS depuis 2011.

Elles permettent aux personnes accompagnées dans le parcours rSa de se rencontrer, d'échanger mais aussi de réaliser des activités ensemble et de rompre avec un certain isolement social.

L'objectif est de prioriser le partenariat local et de valoriser les services à disposition des bénéficiaires du rSa de la Ville de Redon : associations, services culturels, partenariat...

### 1. Reconduction des ateliers informatiques avec la Médiathèque

Suite à une réunion partenariale, l'idée est venue de proposer un atelier informatique avec la Médiathèque de Redon pour les personnes suivies dans le cadre du rSa.



En effet, beaucoup de démarches se font désormais avec une utilisation de l'outil informatique (réalisation de CV, déclaration CAF, courriers, démarches sur internet). Parfois, certaines personnes se retrouvent en difficultés pour les réaliser. Un accompagnement personnalisé a été proposé.

Une première session de 3 séances a été programmée en mars 2025 et 3 personnes y ont participé (5 inscrits). Une seconde session de 3 séances a ensuite été organisée en octobre 2025 et 4 personnes se sont mobilisées.

En fin d'année 2025, la Médiathèque étant fermée pour travaux, il n'y aura pas de session au printemps 2026.

### 2. Poursuite des actions

#### « Groupe marche »

En novembre 2023, une réunion d'information a été animée au CDAS de Redon par les animateurs du Conseil départemental 35, afin d'évoquer avec les allocataires du rSa la possibilité d'une nouvelle action menée par les référentes rSa et l'infirmière insertion du CDAS de Redon.

Deux groupes se sont créés, un groupe « Nord » pour les communes environnantes de Redon orientées vers Pipriac et un groupe « Sud » à Redon.

Durant toute l'année 2024, des marches ont pu être programmées et reconduites en 2025 à raison d'une fois par mois une heure, le lundi, le plus souvent.

En 2025, il a été compliqué de mobiliser un groupe de façon continue. Dix personnes ont participé sur l'année mais le groupe plus présent en début d'année, s'est un peu étioilé.

### « Ateliers de sport adapté. (Maison sport santé) »

A partir du 19 novembre 2024 ont pu démarrer des ateliers de sports adaptés à la Maison de l'Enfance dans le cadre d'un partenariat avec la Maison sport santé, ils ont été reconduits en 2025.

Les personnes ont été préalablement reçues pour faire un bilan de leur condition physique et de leurs difficultés de santé. Un groupe de six personnes en situation de précarité s'est réuni de 14h30 à 15h30 les mardis après-midi et ceci pendant plusieurs semaines. Ainsi deux sessions ont été organisées en mars et en septembre 2025.



Prenez rdv  
pour connaître  
votre éligibilité

## ATELIERS ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

**EN SÉANCES GRATUITES**

- Activités douces,
- Réappropriation du corps,
- Gym douce.

Pour prendre rdv  
06 58 39 14 67  
maison.sport.sante@mairie-redon.fr  
MAISON SPORT-SANTÉ  
9, avenue du Pèlerin  
35500 Redon



### 3. Nouvelle action : Un temps pour soi

L'action « Un temps pour soi » a été créée à l'issue du temps fort en 2024 avec L'Oréal et l'association Banlieues santé. En effet, ce temps avec une socio-esthéticienne avait soulevé l'enthousiasme chez les femmes inscrites qui avaient pu bénéficier d'un soin. Dans le cadre d'un partenariat inter-institutionnel entre CDAS-CCAS-Hôpital, des actions ont été proposées à des femmes sur le premier semestre 2025 pour prendre du temps pour elles.

Plusieurs actions ont eu lieu : atelier couture, atelier socio-esthétique, atelier réflexologie, atelier diététique avec en juin une sortie à la mer à la demande des participantes. Cette action va être reproposée en 2026 sur le premier semestre.



4. Deux temps forts : rencontre avec l'Espace France services et lors de la semaine de la santé mentale.

Le 21 octobre 2025, les allocataires du rSa ont bénéficié d'une présentation de l'Espace France services, ouvert au CCAS de Redon, animée par une conseillère France services. Tous les partenariats ont pu être évoqués et un jeu a été mis en place en fin de séances pour récapituler l'ensemble des informations.



Le 8 octobre 2025, un temps fort était organisé à l'École Henri Matisse dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale autour du lien social. Deux personnes sont venues visiter ces stands.



A colorful poster for an event. At the top, it says 'Ensemble pour des loisirs partagés' in a green speech bubble and 'Sport Loisirs Culture' in a blue speech bubble. The central graphic is a yellow silhouette of a head with a bouquet of flowers and leaves emerging from it. Below the graphic, the text reads: 'Mercredi 08 octobre 2025', 'De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30', 'École Henri Matisse à Redon', and 'Ateliers gratuits et ouverts à tous'. At the bottom, there are logos for 'stop!', 'Adapel', 'OTS', 'Centre Polyvalent', 'LES EAUX VIVES', 'Siom', 'Redon', and 'He &amp; Valat'. A green banner at the very bottom says 'Une action du collectif santé mentale du pays de Redon'.

## PHOTOGRAPHIE DES ACTIONS COLLECTIVES 2011-2025

**CULTURE**

Décembre 2011 : Cinéma Manivel : « Intouchables ».

Septembre 2012 : Programme du Théâtre et visite de la Médiathèque.

Juillet 2013 : Exposition Photo à La Gacilly.

Octobre 2013 : Exposition « Renouveau d'un vélo » au CDAS de Redon. (Association Un Vélo pour l'Afrique).

Mars 2014-2015 : Visite du Cinéma Manivel.

Avril 2019 : Rencontre du Photographe Charles Fréger à la Médiathèque.

Mai 2019 : Exposition des Arts en Mai à Redon.

Décembre 2018 : Documentaire « Visages Villages » d'Agnès Varda au Centre Social.

Octobre 2020 : Exposition du FRAC au CDAS de Redon.

Mai 2021 : Exposition Soutien Migrants Redon (Château de Caslou).

Juin 2021 : Sortie film « Un tour chez ma fille ».

Octobre 2021 : Visite du Site du Transformateur.

Juin 2023 : Jeu « Qui sont elles ? »

Décembre 2023 : Visite du Monastère des Calvatriennes

**BUDGET**

Mars 2012 : Echange budget avec une stagiaire GESF de la Mission Locale (Julie Guiard).

Allocataires du rSa  
en parcours d'insertion  
socio-professionnelle

**INSERTION SOCIO - PROFESSIONNELLE**

Septembre 2011 : Echange sur le thème de l'emploi avec un conseiller Pôle-Emploi, Dominique Duval.

Novembre 2014-Octobre 2019 : Visite du Chantier d'insertion de St-Jean-La-Poterie.

Juillet 2014 : Visite de la Maison de l'emploi et du Développement, 3 rue Charles Sillard.

Juin 2015 : Visite du Chantier d'insertion aux Jardins Saint-Convoion.

Juin 2015-Mai 2016 : Groupe des plus de 50 ans à Pipriac.

Mars 2016 : Rencontre Isabelle Ricordel de l'AIDE.

Avril 2017 : Rencontre Nathalie Medhaoui (CLPS de Redon).

Actions collectives (Dynamique de groupe)

**SANTÉ - BIEN ETRE**

Novembre 2011 : Puzzle avec Animatrice Territoriale Santé - avis sur le guide santé.

Avril 2012 : Swin Golf avec les animateurs sportifs du Département.

Mai 2013 : Tir à l'arc avec les animateurs sportifs du Département.

Septembre 2016 : Initiation à la Calligraphie avec René Myard.

Février 2018 : Photolangage sur le thème de la santé.

Mars 2018 : Visite du Centre d'Examen de Santé, (GES).

Mai 2018 : Atelier Nutrition dans le cadre de la Semaine de la Nutrition avec un diététicien mis à disposition par la Ligue contre le Cancer.

Mars 2022 : Exposition Droit des Femmes au CDAS, à la Médiathèque et au CCAS.

Juin - Janvier 2023 : Ateliers diététiques avec Céline Douard.

Octobre 2022 : Participation à la Semaine de la Santé Mentale

Décembre 2023 Action Marche France Travail avec l'infirmière insertion.

2024 : Deux sessions d'ateliers diététiques avec Céline Douard, Groupe de marche initié par l'infirmière rSa, et un Atelier soin socio esthétique avec la Fondation L'Oréal et l'association Banlieues santé. (10/2024)

2025 : Ateliers sport adapté avec la Maison sport santé, Marche une fois par mois.

Référent rSa  
Référent de parcours

**RENCONTRE DE PARTENAIRES**

Juillet 2012-Décembre 2015 : Présentation des activités du Centre Social par Kristell Le Guitton.

Février 2013 : Rencontre avec Mme Bocquel du Secours Catholique.

Novembre 2016 : Rencontre et discussion avec Jennyfer Austry autour des jardins partagés du Centre Social.

Octobre 2018 : Présentation de l'Association « Incroyables comestibles ».

Juin 2019 : Forum des actions collectives à Pipriac.

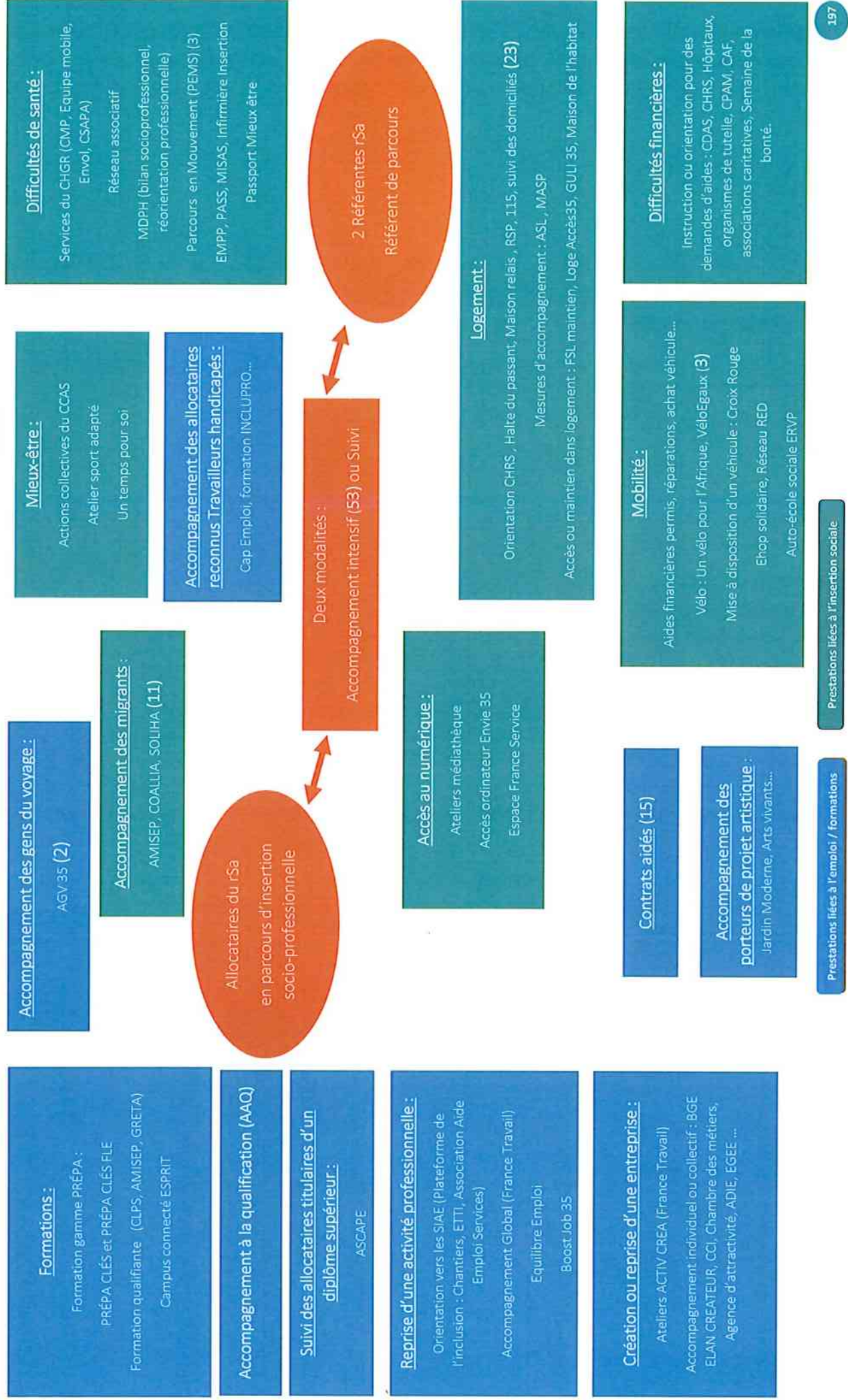
Mars 2024 : Atelier avec Redon Agglomération au sujet du compostage et du traitement des déchets.

2025 : Rencontre Espace France services et semaine santé mentale.

Prestations liées à l'emploi / formations

Prestations liées à l'insertion sociale

## LA BOITE A OUTILS DU REFERENT RSA - CCAS de Redon 31/12/2025





4

## LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET AIDE FACULTATIVE

- L'accompagnement social
- L'aide alimentaire
- Les secours
- La domiciliation
- La prise en charge des frais d'obsèques des personnes indigentes
- La Charte Culture et Solidarité

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Un travailleur social accueille sur rendez-vous les redonnaises et redonnais seuls, en couple, sans enfant ou avec enfant de plus de 21 ans. Sa mission est d'élaborer un diagnostic social de leur situation et de les accompagner sur les thèmes suivants :

- ✓ Budget, dépenses d'énergie, prévention des dettes, instruction des dossiers de surendettement,
- ✓ Aide financière ou alimentaire,
- ✓ Renseignements sur les mesures de protection (tutelle ou curatelle),
- ✓ Soutien administratif, accès aux droits,
- ✓ Aide à l'accès et au maintien dans le logement, prévention des expulsions,
- ✓ Accompagnement social global.

Les familles avec enfant(s) sont réorientées vers le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) qui a compétence en matière d'Aide Sociale à l'Enfance.

Les missions principales du travailleur social sont de prévenir les inégalités d'accès aux droits et de résoudre ou réduire les difficultés des personnes vulnérables.

Les rendez-vous avec le travailleur social ont lieu du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du CCAS. Des visites à domicile, au nombre de 28, ont lieu pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

	Rendez-vous	Absences	Annulations
2025	468	73	19

Les objets des rendez-vous sont divers, voici les principaux :

- ✓ Instruction de FSL pour des impayés de loyer, d'électricité et eau,
- ✓ Point sur le budget,
- ✓ Mise en place de la mensualisation pour les charges courantes liées au logement,
- ✓ Demande de retraite personnelle et réversion,
- ✓ Demande d'aide financière auprès de la retraite complémentaire,
- ✓ Demande d'aide alimentaire, orientation vers les associations caritatives présentes à Redon,
- ✓ Orientation vers l'association Crésus pour les dossiers de surendettement,
- ✓ Démarches en ligne,
- ✓ Aides concernant des démarches administratives.
- ✓ ...

### Les moyens utilisés :

- ✓ Accueillir et écouter l'utilisateur, l'aider, le conseiller dans la recherche de solutions,
- ✓ Analyser la situation sociale,
- ✓ Aider à la constitution des dossiers,
- ✓ Apporter un accompagnement individuel.

### Les partenaires :

- ✓ Le CDAS,
- ✓ Les travailleurs sociaux du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir,
- ✓ Le 115 et les dispositifs d'accueil d'urgence,
- ✓ Les 2 Vallées 35 – Association « Les Eaux Vives » (Structure d'accompagnement des personnes atteintes de maladie psychique),
- ✓ Les associations tutélaires (APASE – ATI),
- ✓ L' AIS 35,
- ✓ Les associations caritatives (Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du Cœur, etc...),
- ✓ La Mission Locale,
- ✓ L'Association Crésus.

### Conventionnement avec la SAUR pour la mise en place du « PASS EAU »

#### Le principe :

PASS'EAU est un dispositif conçu par SAUR qui s'adresse aux personnes en grande fragilité économique, afin d'éviter les situations d'impayés et les contentieux ou procédures juridiques qui en découlent. Le but est de permettre aux foyers aux revenus modestes et connaissant de graves difficultés financières de maîtriser leur consommation d'eau.



SAUR et le CCAS de Redon entendent coopérer étroitement afin d'assurer la mise en œuvre du « droit à l'eau » (droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables) prévu à l'article n° 2006-1772 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et l'amélioration du dispositif d'aide aux foyers en difficulté de paiement de leurs factures d'eau prévu dans le décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'eau.

Le 7 mai 2024, le CCAS a signé une convention avec la SAUR afin de pouvoir faire bénéficier aux Redonnais le dispositif nommé « Pass'eau ». Ce partenariat est possible puisque Redon Agglomération et SAUR ont décidé de constituer un compte financier d'un montant annuel de 5 468 € HT en eau potable pour venir en aide aux résidents du territoire en situation de précarité, dans le cadre de la délégation de service public à la SAUR.

#### La mise en œuvre :

Les travailleurs sociaux du CCAS identifient des personnes en situation de précarité et leur permettent de bénéficier une fois par an, d'une réduction de leur facture d'eau. PASS'EAU

permet d'apporter un soutien ponctuel à ces personnes par la déduction d'une partie du montant de leur facture. Seul le CCAS décide de l'éligibilité des foyers concernés.

La liste des foyers aidés est transmise par voie électronique, par le CCAS, et par l'intermédiaire d'un tableau de bord dont le contenu est défini entre les parties : référence du client et nombre de jetons attribués par client (aucun « flux papier » entre SAUR et le CCAS). Cette transmission se fait de manière sécurisée entre les parties via un lien sécurisé (SESF ou fichier Excel chiffré par un mot de passe). Il est demandé, aux bénéficiaires de l'aide, leur consentement. Seul le numéro de client sera transmis pour l'identification.

#### Les chiffres :

Le montant annuel du dispositif PASS'EAU est fixé à 5 468 € HT par année civile pour l'ensemble du périmètre (Ville de REDON).

En 2025 :

- **Le dispositif a bénéficié à 58 foyers ;**
- **Montant de l'aide attribuée : 5 840 € ;**
- **Moyenne par foyer : 100,70 €.**

Le montant de l'enveloppe est inférieur à celui de l'année dernière qui regroupait les enveloppes de 2022 et 2023 puisque qu'elles n'avaient pas été dépensées.

## AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire se présente sous 2 formes :

- 1- Le BON ALIMENTAIRE est délivré pour les redonnais relevant des minimas sociaux et rencontrant des difficultés temporaires. Il se présente sous la forme d'un bon à échanger contre des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène, au Super U de Redon (aucune boisson alcoolisée ne peut être acceptée).
- 2- Le BON POUR UN SANDWICH est délivré aux personnes de passage à Redon. Il est à échanger au Super U de Redon.

Aide alimentaire										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénéficiaire/ Nbre de bons alimentaires	49 (120 bons)	48 (121 bons)	59 (139 bons)	90 (137 bons)	82 (119 bons)	85 (121 bons)	94 (103 bons)	69 (165 bons)	42 (65 bons)	40 (104 bons)
Bénéficiaires/ Nbre de bons sandwiches	34 (46 bons)	41 (50 bons)	54 (63 bons)	41 (60 bons)	30 (35 bons)	30 (39 bons)	30 (38 bons)	29 (35 bons)	15 (20 bons)	19 (35 bons)
<b>TOTAL</b>	83	89	113	131	112	115	124	98	57	59

Coût de l'aide alimentaire en euros										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bons alimentaires	1 777	2 034	2 147	2 138	1 979	2 008	1 507	2 608	999	1 384
Bons sandwiches	149	350	253	240	103	158	130	186	88	101
<b>TOTAL</b>	1 926	2 384	2 400	2 378	2 082	2 166	1 637	2 793	1087	1 485

Un partenariat est mis en place avec les associations caritatives de Redon comme la Croix-Rouge pour des colis alimentaires et le Secours Catholique pour des aides financières.

## LES SECOURS

Le CCAS peut attribuer des aides financières pour les usagers rencontrant des difficultés ponctuelles.

Ces aides peuvent concerner :

- ✓ des besoins alimentaires urgents,
- ✓ l'aide au paiement d'une facture de loyer ou d'énergie,
- ✓ l'aide au paiement de médicaments,
- ✓ l'aide à la mobilité...

Type d'aides facultatives	Nombre d'aides	Coût global
Alimentation	1	20
Hygiène	2	60
Carburant	5	130
Divers transport	1	40
Téléphonie	3	60
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>310</b>

Les différentes aides ont été attribuées à 13 personnes différentes.

→ Il faut ajouter une aide de 200 € à une femme en situation de handicap pour aider au financement de l'achat d'un fauteuil roulant.

→ Il faut ajouter une aide de 300 € à un homme en situation de handicap pour aider au financement de l'achat d'un fauteuil roulant.

→ Il faut ajouter une aide de 80 € à un homme pour aider au financement d'une expertise médicale.

Pour mémoire, le montant des secours les années passées était de :

611 € en 2024  
1014 € en 2023  
533 € en 2022  
774 € en 2021  
627 € en 2020  
961 € en 2019  
441 € en 2018  
944 € en 2017  
814 € en 2016  
1 748 € en 2015  
1 578 € en 2014  
1 498 € en 2013  
1 404 € en 2012 (essentiellement des secours et déplacements)  
2 607 € en 2011 (électroménager, assurances et appareillage PH)

## LA DOMICILIATION

### Définition

La domiciliation, appelée également *élection de domicile*, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable.

La domiciliation permet :

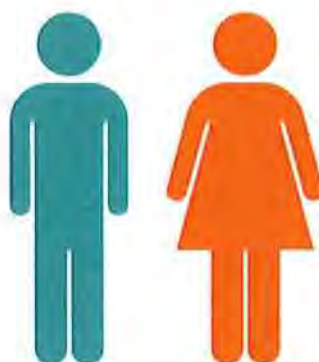
- de recevoir du courrier,
- de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations (exemples : délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle).

### Les chiffres de l'année 2025

	Prise de rendez-vous	Accord	Refus	Absent	Abandon
1 <sup>ère</sup> demande	110	59	10	37	7
Renouvellement	31	21	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>80</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>7</b>

Au 31 décembre 2025, les domiciliations sont au nombre de 80 dont 59 premières demandes et 21 renouvellements.

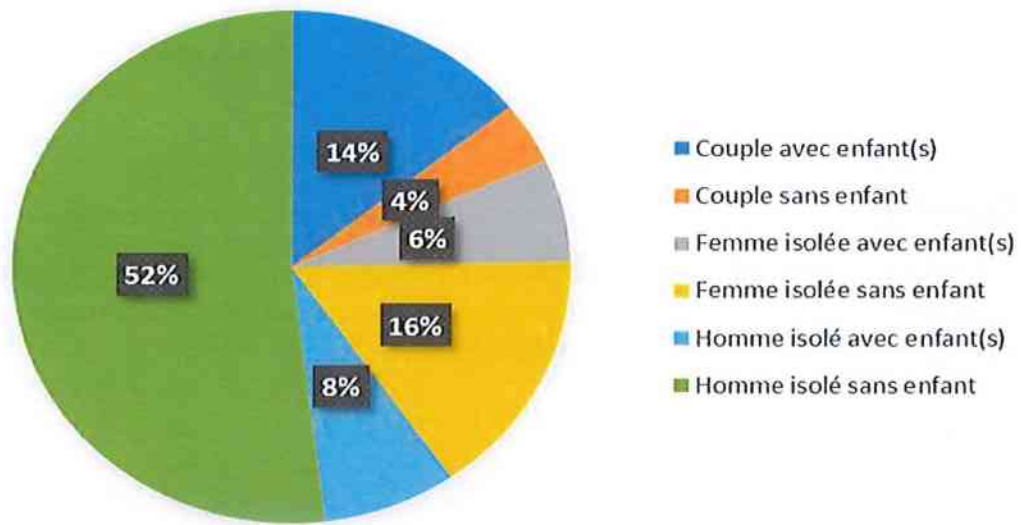
9 demandes ont été refusées pour manque de lien avec la commune, 1 a été orientée vers Coallia.



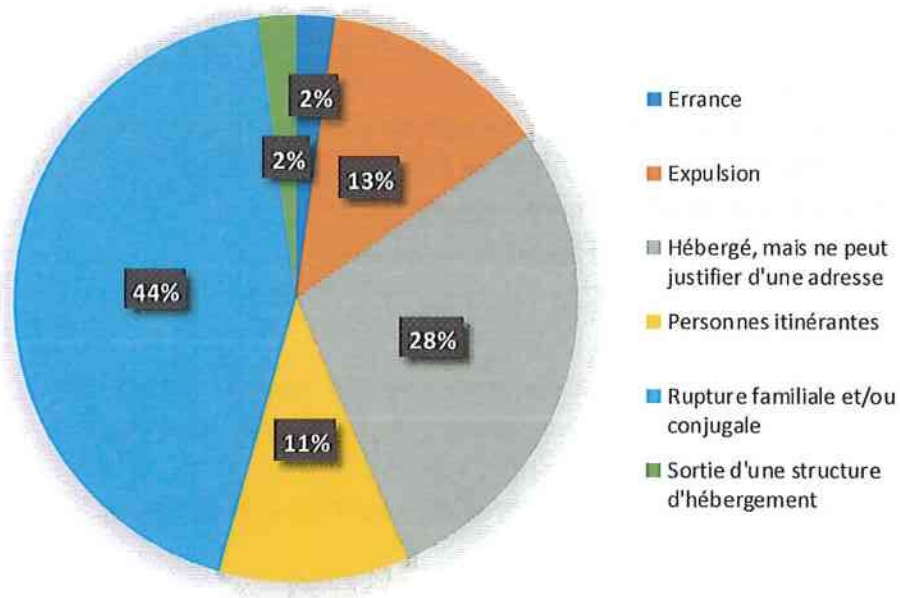
61  
Hommes

19  
Femmes

Nombre de domiciliés actifs par type de ménage au 31.12.25



Cause de l'instabilité du logement au 31.12.25



## LA PROCÉDURE DES ÉLECTIONS DE DOMICILIATION

### ➤ LE PUBLIC

- Toutes les personnes ne disposant pas d'une adresse pour consulter leur courrier de façon constante et confidentielle et leurs ayants-droits SAUF les demandeurs d'asile (qui sont domiciliés par COALLIA).

### ➤ LA DEMANDE

- Possibilité de recueillir une demande par voie électronique (uniquement pour les CCAS et CIAS).
- Obligation de délivrer un accusé de réception.

### ➤ L'ENTRETIEN

- Informer sur les droits et obligations liés à la domiciliation et sur l'importance de retirer son courrier.
- Possibilité d'identifier les droits auxquels la personne pourrait avoir accès.
- Expliquer les inconvénients de la domiciliation multiple si la personne est déjà domiciliée (pour autant ce n'est pas un motif de refus).
- Evaluer le lien avec la commune pour les CCAS et CIAS (définition très large).

### ➤ LA DÉCISION

- Doit être rendue dans un délai de 2 mois.
- En cas de refus : écrit mentionnant les voies et délais de recours + démarches pour obtenir la domiciliation.
- En cas d'acceptation : obligation de délivrer une attestation mentionnant les ayants-droits ; valable 1 an renouvelable tant que les conditions sont remplies (un nouvel entretien a lieu au moment du renouvellement).
- Cette attestation sert de justificatif de domicile.

### ➤ LE COURRIER

- L'organisme devra réceptionner, conserver et mettre à disposition les courriers postaux simples et les avis de passage de l'ensemble des objets à mettre contre signature (courriers recommandés et colis).
- L'organisme n'est pas tenu de réexpédier le courrier vers une autre adresse.

### ➤ LA RADIATION

- Peut se faire à la demande de l'intéressé.
- Peut se faire au CCAS / l'organisme si :
  - La personne a retrouvé un domicile stable ou n'a plus de lien avec la commune,
  - La personne ne s'est pas manifestée pendant 3 mois,
  - Utilisation abusive de l'élection de domicile ou trouble à l'ordre public (il faut toutefois que la personne puisse être suivie par un autre organisme). Remarque : le fait de ne pas utiliser son élection de domicile pour ces prestations sociales n'est pas un motif de radiation.

## L'outil DOMIFA : depuis 2019, le CCAS de Redon expérimente un nouvel outil, gratuit

Domifa est un outil numérique permettant aux organismes domiciliataires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable. Domifa est un service de l'État développé au sein de la Fabrique des Ministères Sociaux dans le cadre du programme Startups d'État. Une Startup d'État est un service public sans personnalité juridique propre, constituée d'une petite équipe totalement autonome. Elle est financée par une administration porteuse qui lui garantit un espace de liberté pour innover. Elle naît de l'identification d'un problème rencontré par les citoyens comme par les agents publics, qu'elle se donne pour objectif de résoudre grâce à un service numérique.



### Comment ça marche ?

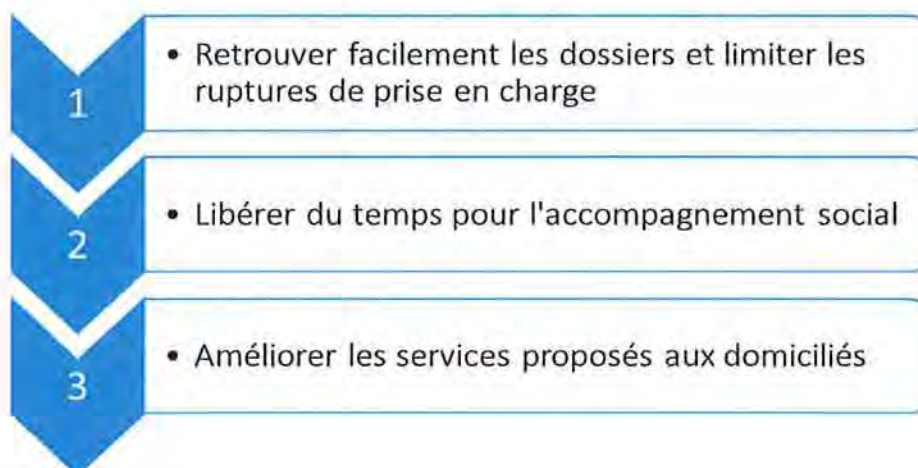


Enregistrement en ligne des demandes de domiciliation, des renouvellements et des entretiens sociaux



Suivi du courrier, des passages, des appels et des échéances

### À quoi ça sert ?



### Son objectif :

Domifa a pour objectifs de sécuriser le processus de domiciliation tout en permettant de libérer du temps pour l'accompagnement social.

La personne domiciliée reçoit un sms pour l'avertir de passer au CCAS afin de récupérer un courrier ainsi que pour lui signifier que son élection de domicile arrive à échéance. Ce qui permet de diminuer le nombre d'appels et de passages à l'accueil.

Total des interactions du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appels téléphoniques	38
Courriers enregistrés	1 714
Courriers remis	1 738
Courriers réexpédiés	102
Colis enregistrés	6
Colis remis	6
Passages enregistrés	793
Passages avec remise de courrier	684
Passages sans remises de courrier	109

## LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES DES PERSONNES INDIGENTES

Le législateur a disposé que la commune doit prendre en charge l'organisation des funérailles des personnes décédées sur son territoire en l'absence de personnes habilitées à le faire. Cette obligation s'inscrit dans les pouvoirs de police du Maire, garant du maintien de la salubrité. *Article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*

La loi prévoit que « le Maire ou, en cas d'inaction, le représentant de l'Etat dans le Département, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée déceimment sans distinction de culte ni de croyance ».

L'obligation d'inhumer, que la personne soit indigente ou sans ressource, à charge pour elle de récupérer les sommes auprès des éventuels débiteurs de l'obligation alimentaire. Cette obligation s'impose au Maire que la personne décédée soit domiciliée ou non dans la commune. Ainsi en cas de décès à l'hôpital, les défunts devront être inhumés aux frais de la commune, siège de l'hôpital si personne ne s'est manifesté pour faire rapatrier et inhumer le corps dans la ville de résidence.

Le CCAS a pour mission d'aider les familles résidant sur son territoire à supporter les frais d'inhumation par l'octroi d'un secours financier ou d'un prêt. Il effectue aussi des démarches pour rechercher des obligés alimentaires et accompagne les familles dans les démarches.

Suite à la signature de la charte départementale « pour des obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolée » par la commune de Redon en octobre 2018, le CCAS prévient le collectif Fraternité Dignité Obsèques de Redon dans ce cadre. De plus, un avis d'obsèques paraît dans la presse locale.

→ En 2025, le CCAS a été sollicité une fois pour la prise en charge des frais d'obsèques de personnes isolées.

Octobre 2025

1 homme de 72 ans, domicilié à Saint-Jean la Poterie, décédé à l'hôpital de Redon.

Les fonds personnels du défunt ont pu financer 1 127,18 €. Il est donc resté à la charge du CCAS une participation de 880,61 €.

# CHARTRE CULTURE ET SOLIDARITÉ

## Présentation et objectifs du service

Les services et organismes publics, les associations chargées de l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion font valoir que l'insertion est un processus global qui ne recouvre pas seulement l'aspect professionnel, mais plus largement, le logement, la santé, la gestion du quotidien, etc. Parmi ces facteurs d'insertion figure l'accès à la culture, facteur de développement personnel tout autant que facteur d'intégration et de cohésion sociale.

À cet égard, la « Charte Culture et Solidarité » a pour objet de faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à l'offre culturelle qui se déploie sur le territoire communal, notamment aux spectacles (programmation du théâtre Intercommunal du Pays de Redon, du cinéma Manivel, du Carré 9 et le 7 Conservatoire), aux services culturels, soit en groupe avec l'accompagnement du partenaire référent, soit seul et de façon autonome. L'objectif final est de favoriser l'autonomie des personnes dans leur choix culturel.

## Public visé

Bénéficiaires des minimas sociaux et leurs ayants droit, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, jeunes adultes en insertion professionnelle, jeunes résidents de la MAPAR, jeunes éligibles au Fonds d'Aide aux Jeunes, les familles accompagnées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, les résidents d' AIS 35 et des 2 Vallées 35.

## Rôle du Centre Communal d'Action Sociale de Redon

Le CCAS de Redon coordonne et évalue l'action. Il favorise la relation entre les différents partenaires.

## Partenaires

Ville de Redon, Mission Locale du Pays de Redon, AIDE, Département d'Ille-et-Vilaine, Centre Social Confluence, CLPS, MAPAR, Chantier d'insertion, Lever Le Rideau, GEM La Bicoque, l'ADAPEI (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), AIS 35, la Maison Relais du Pays de Redon, les 2 Vallées 35, Coallia, Amisep, Maison de retraite Les Mariniers, EHPAD Les Charmilles, Club de l'amitié, Club de la Houssaye et l'Association les Aînés de Bellevue-Patton.

## Prestataires

Théâtre Intercommunal du Pays de Redon, Cinéma Manivel, le 7 Conservatoire et le Carré 9.

## Principe d'action

Le CCAS met en relation les différents promoteurs de l'offre culturelle sur le territoire avec les partenaires. Les partenaires s'engagent à mener une campagne d'information et de sensibilisation de cette offre auprès des personnes qu'ils accompagnent. Cette campagne d'information et de sensibilisation doit s'inscrire dans une démarche pédagogique forte : motivation des personnes, mise en place d'une dynamique collective, accompagnement vers l'autonomie. Les partenaires s'engagent également à assurer l'accompagnement des personnes concernées vers les sorties culturelles. Les sorties sont l'occasion d'une découverte globale de la culture par des spectacles, des rencontres avec des artistes, des visites du théâtre, des visites d'exposition... Les sorties s'effectuent prioritairement en groupe. Toutefois, elles peuvent s'effectuer individuellement selon les moyens et l'activité de la structure et suivant le niveau d'autonomie des personnes.

## Organisation

- Le partenaire détermine le groupe de bénéficiaires ou le bénéficiaire : il motive les personnes quant à l'intérêt de la démarche, les aides à surmonter les obstacles psychologiques et sociaux, les informe sur l'actualité des spectacles à venir ;
- Le CCAS de Redon assure la coordination des différents acteurs. Il organise avec les prestataires des rencontres de présentation de l'offre culturelle ;
- Le partenaire réserve les billets auprès du CCAS de Redon pour les personnes relevant du « public visé » pour les groupes ou à titre individuel ;
- La participation de l'utilisateur s'élève à 2 €.

Le Carré 9 et le 7 Conservatoire sont devenus prestataires de cette charte avec la nouvelle convention qui a été signée en fin d'année 2024.

L'accès est limité à 3 entrées dans l'année civile par personne et tous prestataires confondus.

## Évolution annuelle du dispositif

Par prestataire :

MANIVEL CINÉMA											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Spectacles	87	65	44	38	28	6	12	15	18	32	16
Bénéficiaires	251	168	148	145	97	16	34	41	64	91	44
Coût spectacles (en €)	968	700	812	549	709	258	135	152	283	387	227
Participation des usagers (en €)	550	154	398	200	194	86	42	82	128	182	88

THÉÂTRE DU PAYS DE REDON											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Spectacles	30	30	26	24	34	13	10	16	16	17	11
Bénéficiaires	192	189	167	102	128	43	37	95	52	54	37
Coût spectacles (en €)	762	2 171	1 633	711	1 191	738	329	840	455	540	380
Participation des usagers (en €)	400	500	400	202	282	104	22	190	104	108	74

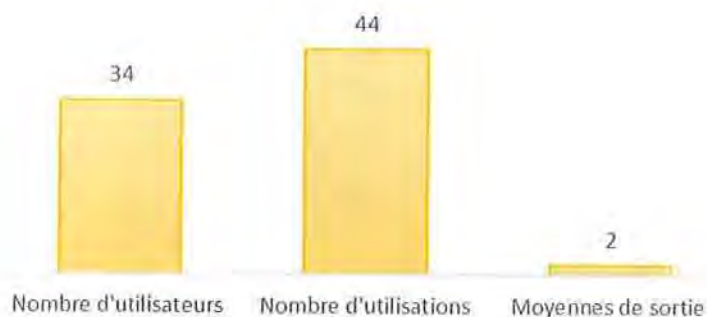
Nouveau depuis septembre 2024 :

LE CARRÉ 9		
	2024	2025
Spectacles	3	3
Bénéficiaires	7	8
Coût spectacles (en €)	132	44
Participation des usagers (en €)	14	16

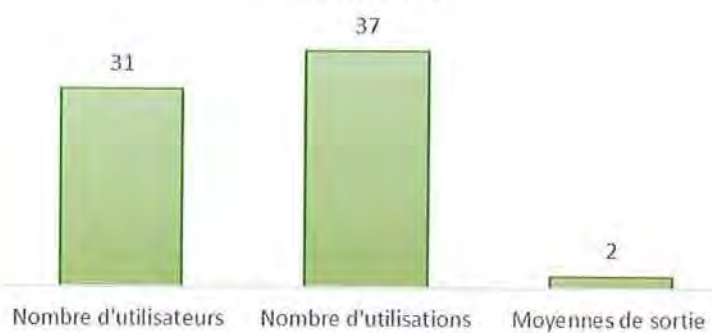
Nombre de bénéficiaires par structure :

	Bénéficiaires											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CCAS	22	43	16	10	3	7	0	5	2	2	14	4
Centre Social	92	79	62	72	18	12	4	0	0	0	0	0
CLPS	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAPAR	16	32	32	34	49	19	8	6	25	2	12	0
Lever le Rideau	72	120	122	51	72	52	17	10	16	10	3	8
Mission Locale	84	95	56	82	46	53	10	6	11	11	37	14
CDAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Bicoque	49	46	53	48	28	17	0	8	5	27	37	34
SAVS	0	0	3	0	4	0	0	3	0	13	6	3
ADSAO	0	7	0	0	0	5	0	0	2	15	6	6
2 Vallées 35	2	0	10	7	16	19	6	9	2	8	14	8
Maison Relais	2	18	3	8	11	23	14	4	13	28	19	12
Tiers-Lieu	-	-	-	-	-	-	-	20	60	0	4	0

## CINÉ'MANIVEL

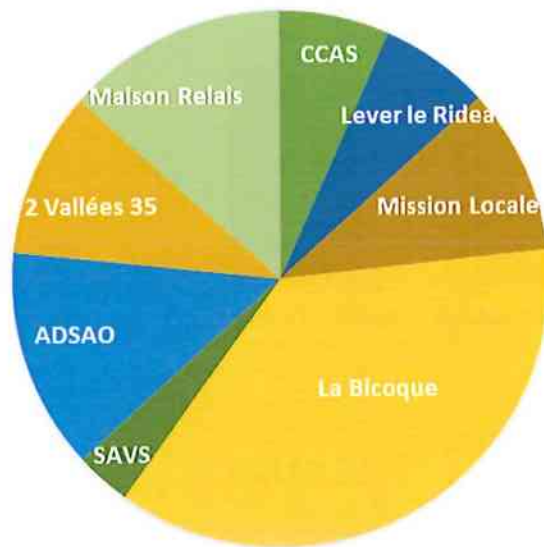


## LE CANAL



Nombre de sorties par structure :

	Sorties											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CCAS	9	15	7	3	2	2	0	1	1	1	8	2
Centre Social	6	8	5	8	5	6	3	0	0	0	0	0
CLPS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAPAR	7	10	7	6	12	2	2	3	4	2	6	0
Lever le Rideau	15	31	32	15	19	17	5	7	8	3	3	2
Mission Locale	37	39	27	23	10	12	4	3	4	4	8	3
CDAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Bicoque	1	8	10	8	5	5	0	2	3	6	10	11
SAVS	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	1	1
ADSAO	0	2	0	0	0	2	0	0	1	5	3	4
2 Vallées 35	1	0	4	4	5	7	2	3	2	4	4	3
Maison Relais	1	3	1	2	3	7	3	1	4	7	7	4
Tiers-Lieu	-	-	-	-	-	-	-	1	3	0	2	0



Répartition par type de public :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RSA	155	236	190	114	79	68	19	16	22	17	16	7
Jeunes	128	126	87	116	95	54	12	32	89	12	58	14
Autres minimas sociaux	72	81	80	85	73	103	28	23	25	87	78	68
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>443</b>	<b>357</b>	<b>315</b>	<b>247</b>	<b>225</b>	<b>59</b>	<b>71</b>	<b>136</b>	<b>116</b>	<b>152</b>	<b>89</b>

Une réunion est organisée une fois par an, avec l'ensemble des partenaires, afin d'échanger sur la mise en application du dispositif et de présenter la programmation de chacun des prestataires.



En septembre 2024, la charte a évolué afin de s'ouvrir à de nouveaux partenaires. A ce jour, ils ne se sont pas manifestés pour accéder à la charte. Concomitamment, l'accès a été limité à trois entrées dans l'année civile **par personne et non plus par prestataire**. Faut-il revenir sur cette consigne au vu des éléments chiffrés présentés ci-dessus ?



5

## HÉBERGEMENT ET LOGEMENT SOCIAL

- Le service logement social
- La Halte aux passants
- Le plan hivernal
- Le logement temporaire

## SERVICE LOGEMENT

Les demandes de logement sont enregistrées au CCAS, lieu d'enregistrement du Département, via le logiciel Imhoweb. Après instruction des dossiers de demande de logement, les dossiers complets sont présentés à la Commission Municipale de proposition de logement HLM qui se réunit une fois par mois pour effectuer des propositions de logements.

Suite à cette commission, trois candidats sont positionnés par logement proposé. Le bailleur social présente ces candidatures à la Commission d'Attribution de Logement (CAL) pour attribuer le logement à un seul foyer.

Qu'est-ce qu'une Commission d'Attribution de Logement ?

Dans chaque organisme d'habitat social, les logements sont attribués nominativement par la commission d'attribution, seule décisionnaire. Cette commission définie réglementairement (art. L442-2 et R.441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation) est composée :

- de membres désignés par le Conseil d'Administration et de surveillance de l'organisme, dont un représentant des locataires,
- du Maire de la commune d'implantation des logements, ou son représentant,
- des représentants d'associations d'insertion agréées, des établissements publics intercommunaux, et de l'Etat, à sa demande (avec voix consultative).

Chaque commission dispose d'un règlement intérieur qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement.

Les décisions sont prises à la majorité. Sauf insuffisance de candidats, la commission examine au moins 3 candidats par logement à attribuer et priorise chacune de ces demandes.

### Processus d'attribution

#### Etape 1

Dépôt du dossier de demande de logement social auprès d'un partenaire ou enregistrement du dossier en ligne.



*demande saisie sur Internet*



*formulaire Cerfa à retirer  
chez un partenaire*

ou

Les justificatifs à fournir pour enregistrer une demande de logement HLM :

- la pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport) pour le demandeur et conjoint ou colocataire (obligatoire) ;
- le titre de séjour en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère (obligatoire) ;
- l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu des 2 dernières années, pour toute personne vivant dans le foyer ;

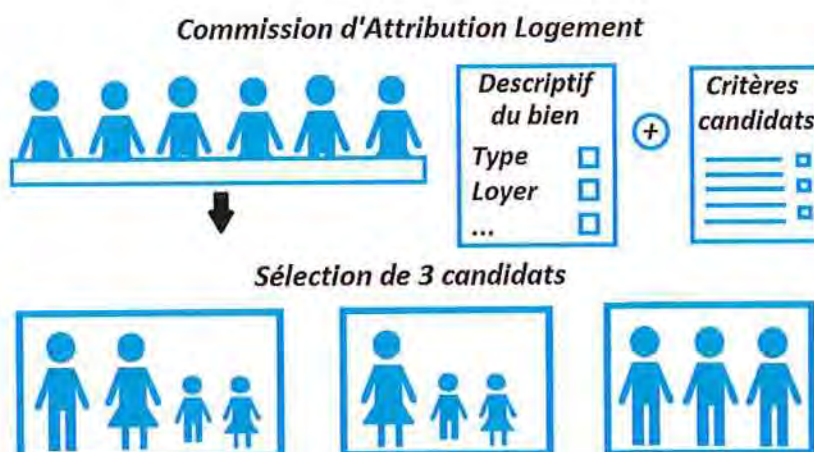
## Etape 2

Enregistrement du dossier papier ou vérification du dossier saisi en ligne par le CCAS de Redon.



Après vérification du dossier par un organisme, le demandeur reçoit une attestation d'enregistrement avec un numéro unique départemental dans les 30 jours. Le dossier est ensuite visible par l'ensemble des bailleurs sociaux et leurs partenaires sur tout le Département.

## Etape 3



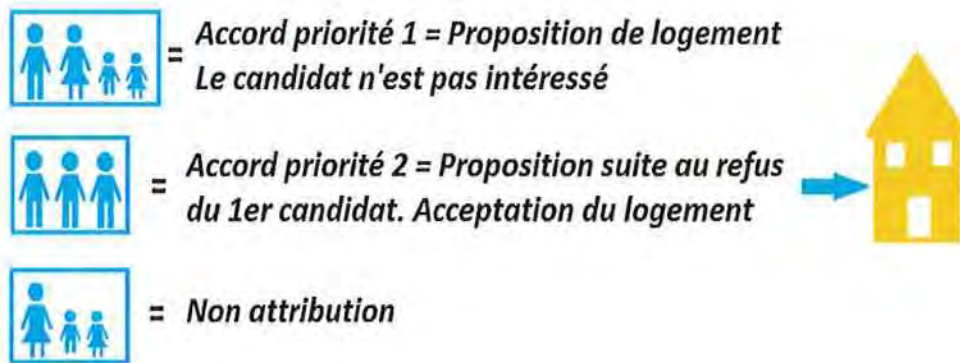
Etape 4

*Décision de la Commission d'Attribution Logement*



Etape 5

Proposition de logement décidée par la commission d'attribution logement



Les propositions sont effectuées suivant l'ordre de priorité des candidats. Le candidat peut accepter ou refuser la proposition.

## Détail des demandes de logement sociaux étudiées

	Demande	Renouvellement	Nombre de propositions	OUI	NON	Sans réponse	Orientation Relogement Social Prioritaire (RSP)	Refus Commission Bailleurs sociaux	Motifs Refus
Janvier	28	20	5	3	0	1	1	0	
Février	30	24	Pas de commission HLM – Aucun logement à proposer						
Mars	37	31	3	2	0	0	1	0	
Avril	21	19	Pas de commission HLM – Aucun logement à proposer						
Mai	33	15	7	3	2	0	1	1	Refus bailleur : Inadéquation loyer-ressources Voie ferrée
Juin	33	16	2	0	0	0	0	2	Refus bailleur : Dossier incomplet
Juillet	31	12	4	3	0	1	0	0	
Août	20	17	Pas de commission HLM – Aucun logement à proposer						
Septembre	32	20	3	3	0	0	0	0	
Octobre	29	18	3	0	0	3	0	0	
Novembre	17	15	6	5	0	0	1	0	
Décembre	22	15	3	2	1	0	0	0	Trop petit
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>222</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	
	<b>555 dossiers</b>								

En 2025, 555 dossiers de demande d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) ont été enregistrés, ce qui représente une moyenne de 46 dossiers étudiés par mois (520 dossiers en 2024).

Malgré le peu de logements proposés par les bailleurs sociaux, il a été décidé de réunir les commissions, sauf pour les mois de février, avril et août 2025.

Les Commissions d'Attribution de Logements (CAL) se déroulent toutes les semaines. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le bailleur social Neotoa présentent les dossiers une fois tous les 15 jours.

Les locataires peuvent accéder, sous certaines conditions, à des logements à loyer modéré. Ceux-ci sont désignés selon le mode de financement qui a permis de les construire : logements PLAI, PLUS, PLS et PLI. En contrepartie, les bailleurs, qu'ils soient privés ou publics sont tenus d'appliquer des plafonds de loyer.

### Les bénéficiaires :

- Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social, correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- Les logements PLS, financés par le Prêt Locatif Social, sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.
- Les logements PLI, financés par le Prêt Locatif Intermédiaire, sont également attribués aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir être éligible à un logement HLM, mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

### Les conditions d'accès au logement locatif :

Pour accéder à un logement à loyer modéré, le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés. Ces plafonds varient selon le type de logement social (PLAI, PLUS, PLS et PLI).

Les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires des logements locatifs sociaux sont définis en termes de revenu fiscal de référence de l'année N-2 en fonction :

- De la composition du ménage (ensemble des personnes occupant le logement),
- De la localisation du bien.

Ils sont indexés, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en tenant compte notamment de l'évolution de l'indice de référence des loyers. Sauf pour le PLI qui correspond aux plafonds de ressources et de loyers du dispositif d'investissement locatif Pinel.

**Logement PLAI :** Le logement PLAI permet aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales de se loger. Il est financé par le prêt locatif aidé d'intégration.

**Logement PLUS :** Dispositif le plus majoritairement utilisé par les bailleurs sociaux, le logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) répond à l'objectif de mixité sociale.

**Logement PLS :** Les logements PLS (Prêt Locatif Social) sont des logements locatifs intermédiaires :

- Le logement intermédiaire est principalement destiné aux classes moyennes.
- Ce type de logement est attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.
- Quatre conditions sont requises. Le logement intermédiaire doit :
  - Être destiné aux classes moyennes,
  - Être situé dans une zone tendue,
  - Faire l'objet d'une aide de l'État ou d'une collectivité locale,
  - Respecter un plafonnement de loyers.

**Logement PLI** : Les logements PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) sont également des logements locatifs intermédiaires :

- Le logement intermédiaire est principalement destiné aux classes moyennes.
- Ce type de logement est attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.
- Les quatre conditions requises à ce type de logement sont qu'il :
  - Est à destination des classes moyennes,
  - Se trouve dans une zone tendue,
  - Fait l'objet d'une aide de l'État ou d'une collectivité locale,
  - Respecte un plafonnement de loyers.

Chaque mois, l'agent en charge du suivi des demandes de logement social assiste à la Commission de Relogement Social Prioritaire (RSP), à la Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Il participe également 3 fois par an à la Commission des expulsions locatives à la Sous-Préfecture de Redon.

### La Commission RSP

**Son rôle** : Afin d'améliorer la transparence dans le processus de désignation des candidats demandant un logement locatif social, les critères et les priorités sont, depuis la Loi égalité citoyenneté, arrêtés et rendus publics. Ces priorités sont reprises à l'échelle territoriale dans Les Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

### En quelques phrases :

La loi Égalité Citoyenneté, datée du 27 janvier 2017, a arrêté la liste des publics prioritaires pour l'accès à un logement social. Le public dit "prioritaire" au regard de l'attribution des logements sociaux est composé des personnes :

- en situation de handicap ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- sortant d'un appartement de coordination thérapeutique ;
- mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;
- hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- exposées à des situations d'habitat indigne ;
- mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires ;
- victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords ;
- engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;
- victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ;
- ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;

- dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;
- menacées d'expulsion sans relogement.

### LA CCAPEX

**Son rôle :** Chaque Département est doté, depuis 2009 d'une Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives dont les pouvoirs ont été renforcés par la loi ALUR.

**Sa mission :** Dans le cadre de sa mission de coordination et de prévention des expulsions, la CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) établit et transmet chaque année au comité responsable du plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de chaque Département :

- un bilan des procédures d'expulsions locatives en cours dans le Département ;
- une évaluation de son activité ;
- un recensement des propositions d'amélioration du dispositif de prévention des expulsions locatives au sein du Département.

La commission peut donner un avis sur les ménages menacés d'expulsion : dans le cadre de sa mission d'examen et de traitement des situations des ménages menacés d'expulsion, la CCAPEX peut adresser au propriétaire bailleur et au locataire concernés des avis et recommandations, ainsi qu'à tout organisme contribuant à la prévention des expulsions (tels que le Fonds de Solidarité Logement, la commission de surendettement des particuliers, la commission de médiation DALO...).

**Son organisation :** dans le cadre de l'exercice de ses missions, la CCAPEX peut proposer la création de sous-commissions qui détiendraient les mêmes compétences que celles des instances locales du plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ou des circonscriptions d'action sociale des Départements par exemple.

**Orienter au mieux les ménages en souffrance locative :** dans chaque Département, un arrêté préfectoral détermine le montant et l'ancienneté de la dette au-delà desquels les commandements de payer, délivrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le compte d'un propriétaire personne physique ou assimilé, sont signalés par l'huissier de justice à la CCAPEX. Ce signalement est indispensable à la commission dans le cadre de sa mission de coordination, d'évaluation et d'orientation de la politique de prévention des expulsions locatives. Elle émettra un avis ou une recommandation en vue d'orienter au mieux les ménages menacés d'expulsion.

### LA COMMISSION DES EXPULSIONS LOCATIVES

L'expulsion locative correspond à la situation où le bailleur ou propriétaire d'un local, habitable ou non, décide d'engager une procédure judiciaire ayant pour objet de faire prononcer l'expulsion du locataire, afin de récupérer la jouissance du logement ou du local.

Le propriétaire et le locataire sont liés par un contrat de bail, oral ou écrit, qui pose le cadre des obligations de chacun. Ainsi, l'expulsion interviendra lorsque le locataire ne respecte pas les obligations prévues par le contrat de bail ; le propriétaire souhaitera alors mettre fin au contrat.

Plusieurs motifs peuvent intervenir dans la décision d'engager une procédure d'expulsion :

- la question du défaut d'assurance habitation auquel le locataire est obligé de souscrire ;
- les dégradations du logement ;
- les troubles de voisinage ;
- le non-versement du dépôt de garantie ;
- le congé pour vente ou pour reprise ;
- la plus fréquente correspond aux loyers impayés, ce que l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 érige en obligation du locataire dont le non-respect peut justifier la résiliation du contrat de bail.

La commission des expulsions locatives de Redon se réunit 3 fois dans l'année, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Redon, de bailleurs sociaux, de commissaire de justice, de la gendarmerie, du CDAS et du CCAS.



La loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite a créé de nouveaux délits, notamment envers les locataires en situation d'impayé de loyers qui restent dans leur logement après une décision d'expulsion définitive. Tous les contrats de location souscrits depuis le 29 juillet doivent comporter une clause de résiliation automatique en cas de non-paiement du loyer ou des charges, ou en cas de non-versement du dépôt de garantie.

Un propriétaire peut ainsi demander à un commissaire de justice de délivrer un commandement de payer à un locataire en situation d'impayé. Sur le document remis au locataire, il doit notamment être indiqué les sommes qui lui sont réclamées. Le locataire dispose alors de 6 semaines pour payer les sommes dues. S'il ne rembourse pas sa dette et qu'il ne conteste pas le montant de celle-ci, le propriétaire peut saisir le juge des contentieux de la protection afin qu'il constate que le bail est résilié et qu'il ordonne l'expulsion du locataire.

Si un locataire reste plus de 2 mois dans un logement après une décision d'expulsion définitive, qui a donné lieu à un commandement régulier de quitter les lieux, il peut désormais être condamné à 7 500 € d'amende. Cette sanction ne s'applique pas durant la trêve hivernale, ni si le locataire bénéficie d'une décision de sursis à expulsion.



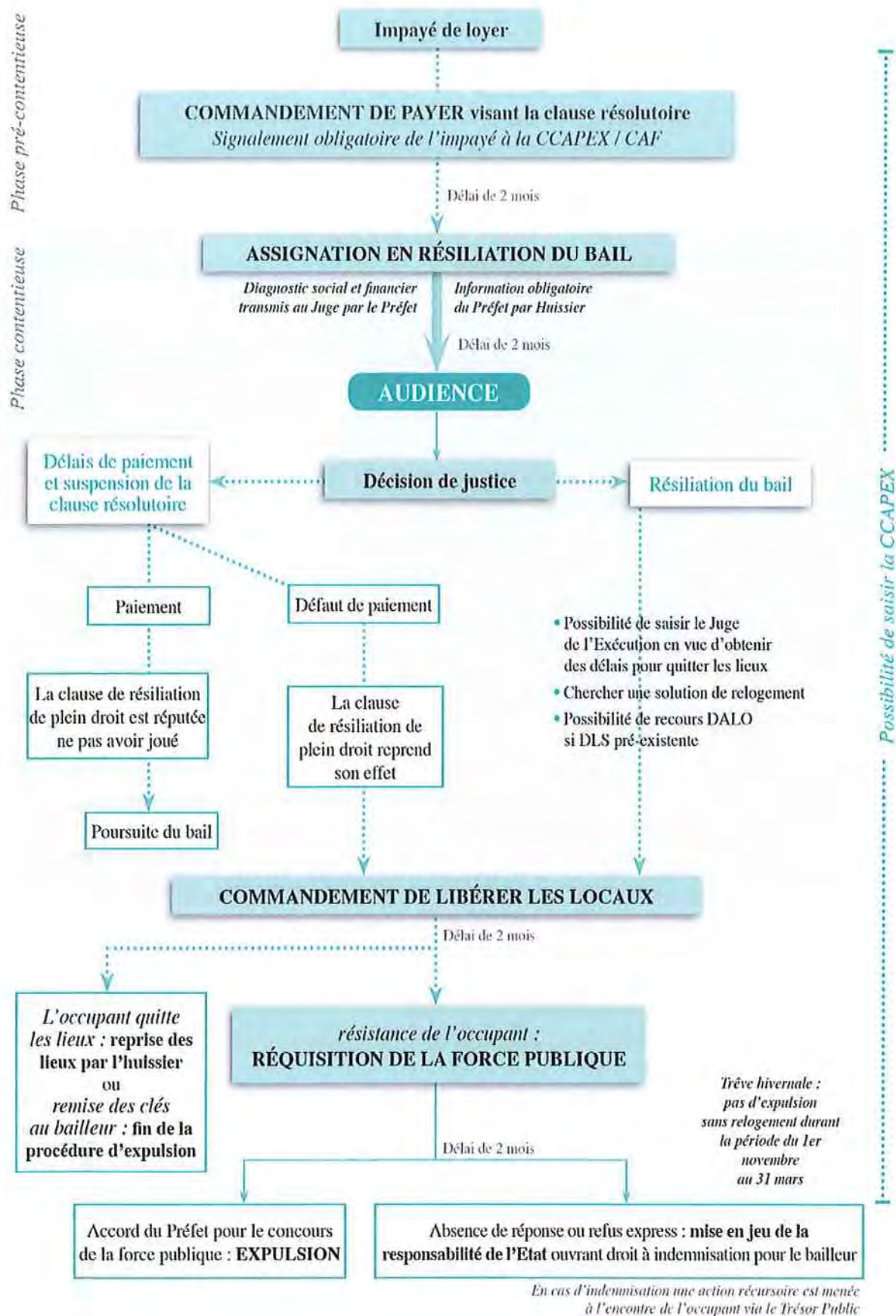
À noter : la loi du 27 juillet 2023 a raccourci le délai dont dispose un locataire pour verser les sommes qui lui sont réclamées après un commandement de payer : précédemment, il avait 2 mois pour rembourser sa dette ; désormais, il doit le faire au maximum 6 semaines après le commandement à payer.

### Des sanctions plus sévères contre les squatteurs

Les sanctions envers les squatteurs sont désormais plus importantes : le fait de s'introduire de manière illicite dans le logement d'une personne est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende (contre 1 an de prison et 15 000 € d'amende auparavant) ; et le fait d'avoir occupé ce logement est puni des mêmes sanctions.

Par ailleurs, la loi du 27 juillet 2023 a précisé la définition pénale de domicile : « constitue notamment le domicile d'une personne, tout local d'habitation contenant des biens meubles lui appartenant, que cette personne y habite ou non et qu'il s'agisse de sa résidence principale ou non. » Les résidences secondaires sont donc également concernées par le délit de violation de domicile.

## Schéma de la procédure d'expulsion dans le cadre de l'impayé de loyer



## LA COMMISSION DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Le droit au logement opposable est instauré par la loi du 5 mars 2007. Il vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant à toute personne qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.

Le Dalo est un droit. Ce n'est pas un dispositif d'accès à un logement ou à un hébergement. C'est un recours quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins. Toute personne éligible doit pouvoir se saisir de ce droit.

### ▪ **Le droit au logement opposable (Dalo) :**

Pour déposer un recours au titre du droit au logement opposable, le requérant doit résider sur le territoire français de façon régulière et ce, sans condition d'ancienneté de son titre de séjour, ne pas être en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, être de « bonne foi » et répondre aux conditions d'accès à un logement social.

Les publics susceptibles d'être reconnus au titre du droit au logement opposable doivent répondre à un ou plusieurs des 7 critères suivants :

- Être sans domicile ;
- Être menacé d'expulsion sans relogement ;
- Être hébergé dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) de façon continue depuis plus de 6 mois ou logé temporairement dans un logement de transition ou un logement foyer depuis plus de 18 mois ;
- Être logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- Être logé dans un logement ne présentant pas d'éléments d'équipement et de confort exigés (absence de chauffage, eau potable...) ; à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap ;
- Être logé dans un logement dont la surface habitable n'est pas supérieure ou égale à 16 m<sup>2</sup> pour un ménage sans enfant ou 2 personnes, augmentée de 9 m<sup>2</sup> par personne en plus dans la limite de 70 m<sup>2</sup> pour 8 personnes et plus, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap ;
- Être demandeur d'un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long (délai qui varie d'un Département à un autre) sans avoir reçu de proposition adaptée aux besoins ;
- Être, ou une personne à sa charge, logé dans un logement non adapté à son handicap, au sens de l'article L.114 CASF.

La procédure de recours implique que le demandeur ait fait des démarches préalables pour accéder ou se maintenir dans un logement adapté à ses besoins. La principale démarche consiste à avoir déposé une demande de logement social. Le décret du 11 février 2014 prévoit que le dépôt d'une demande de logement social attesté par le numéro unique est un préalable nécessaire au dépôt d'un recours Dalo sauf en cas de situation exceptionnelle justifiée par le requérant. D'autres démarches peuvent avoir été entreprises : recherche dans le parc privé,

démarche auprès du propriétaire ou saisine des services d'hygiène en cas de logement insalubre, etc.

### La procédure de reconnaissance au titre du Dalo

**Saisine de la commission de médiation** : Pour être reconnu au titre du Dalo, il faut saisir la commission de médiation (COMED) du Département du requérant.

**Accusé de réception** : Le demandeur reçoit un accusé de réception qui mentionne le numéro et la date d'enregistrement, lequel fait courir le délai de décision de la commission.

**Instruction de la demande** : Les délais d'instruction des commissions de médiation sont de :

- 3 mois pour une demande de logement au titre du Dalo dans les départements métropolitains et de 6 mois à titre dérogatoire dans les Départements d'outre-mer.
- 6 semaines pour une demande d'accueil dans une structure d'hébergement au titre du Dalo.

La commission reçoit du ou des bailleurs chargés de la demande ou ayant eu à connaître la situation locative antérieure du demandeur tous les éléments d'information sur la qualité du demandeur et les motifs invoqués pour expliquer l'absence de proposition de logement. Elle reçoit également les informations des représentants des services sociaux qui sont en contact avec le demandeur, et des instances du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ayant eu à connaître la situation de celui-ci. L'objectif est de rassembler les informations relatives aux besoins, aux capacités du requérant, et aux obstacles que celui-ci a pu rencontrer dans l'accès ou le maintien dans un logement décent et indépendant.

**Critères d'appréciation** : Pour l'appréciation du caractère prioritaire et urgent d'un recours, la commission de médiation considère :

- Pour les personnes dépourvues de logement, la commission apprécie la situation du demandeur au regard de l'obligation alimentaire dont il peut bénéficier ;
- Pour les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux, la commission doit tenir compte des dispositions législatives qui mettent le relogement à la charge du propriétaire ou d'une collectivité ;
- Pour les personnes menacées d'expulsion sans relogement, elles doivent avoir fait l'objet d'une décision de justice prononçant l'expulsion ;
- Les personnes hébergées dans une structure, elles doivent l'être de façon continue depuis plus de 6 mois, ou logées dans un logement de transition depuis plus de 18 mois ;
- Un logement est considéré comme « manifestement sur occupé s'il ne dispose pas de la surface suivante :
  - ✓ 9 m<sup>2</sup> pour une personne seule
  - ✓ 16 m<sup>2</sup> pour 2 personnes
  - ✓ 16 m<sup>2</sup> + 9 m<sup>2</sup> pour chaque personne à partir de la 3e dans la limite de 70 m<sup>2</sup> (ce qui signifie qu'un logement de 70 m<sup>2</sup> ou plus ne peut pas être considéré comme suroccupé).

- Pour l'appréciation de l'indécence du logement, le décret précise que celui-ci doit manquer d'au moins 2 des éléments d'équipement et de confort mentionnés à l'article 3 du décret du 30 janvier 2002, à savoir :
  - ✓ une installation permettant un chauffage normal,
  - ✓ une installation d'alimentation en eau potable,
  - ✓ des installations d'évacuation des eaux ménagères et eaux-vannes,
  - ✓ une cuisine ou un coin cuisine avec un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide,
  - ✓ une installation sanitaire comprenant WC et baignoire ou douche, avec eau froide et chaude. Le WC extérieur, mais dans le bâtiment, est accepté si le logement ne comporte qu'une pièce,
  - ✓ un réseau électrique permettant l'éclairage et le fonctionnement des appareils ménagers courants.

Mais la commission de médiation dispose d'une large marge d'appréciation : « Si la situation particulière du demandeur le justifie, la commission peut, par une décision spécialement motivée, désigner comme prioritaire une personne ne répondant qu'incomplètement aux caractéristiques définies ci-dessus. »

### Décision de la Commission de Médiation (Comed)

La Commission de Médiation peut prendre 5 types de décision :

- **Reconnaissance au titre du Dalo** : La décision indique qu'en cas de refus d'une proposition de logement ou d'hébergement adaptée, le requérant peut perdre le bénéfice de la décision le reconnaissant au titre du droit au logement opposable.
- **Refus de reconnaissance au titre du Dalo** : La commission doit motiver sa décision. Le demandeur dispose alors de la possibilité de contester la décision à travers le dépôt d'un recours gracieux ou contentieux pour excès de pouvoir.
- **Sans objet** : La commission peut qualifier le recours de « sans objet » lorsque le demandeur a trouvé une solution de logement/hébergement avant le passage en commission, ou lorsqu'il n'y a plus lieu de statuer : départ du territoire, décès, etc. En cas de refus de la commission de médiation de reconnaître la personne au titre du Dalo.
- **Le recours gracieux devant la Comed** : En cas de contestation du refus d'une commission de médiation, le requérant dispose de la possibilité de déposer un recours gracieux. Celui-ci prend la forme d'un courrier signé par le demandeur en recommandé auprès du président de la commission de médiation exposant des arguments allant à l'encontre du motif de rejet. Il doit être envoyé dans les deux mois à compter de la notification de rejet de la commission de médiation.
- **Le recours contentieux « en annulation » ou « pour excès de pouvoir » au tribunal administratif** : Dans le cas où le recours gracieux aboutit à un deuxième rejet, ou en l'absence de recours gracieux, il est possible de contester la décision auprès du tribunal administratif. Le délai de dépôt d'un tel recours est de 2 mois à partir de la notification de rejet du recours gracieux ou de la décision de la commission de médiation.

## Le relogement ou l'accès à l'hébergement des personnes reconnues au titre du Dalo

### ▪ L'accès à un logement dans le cadre du Dalo

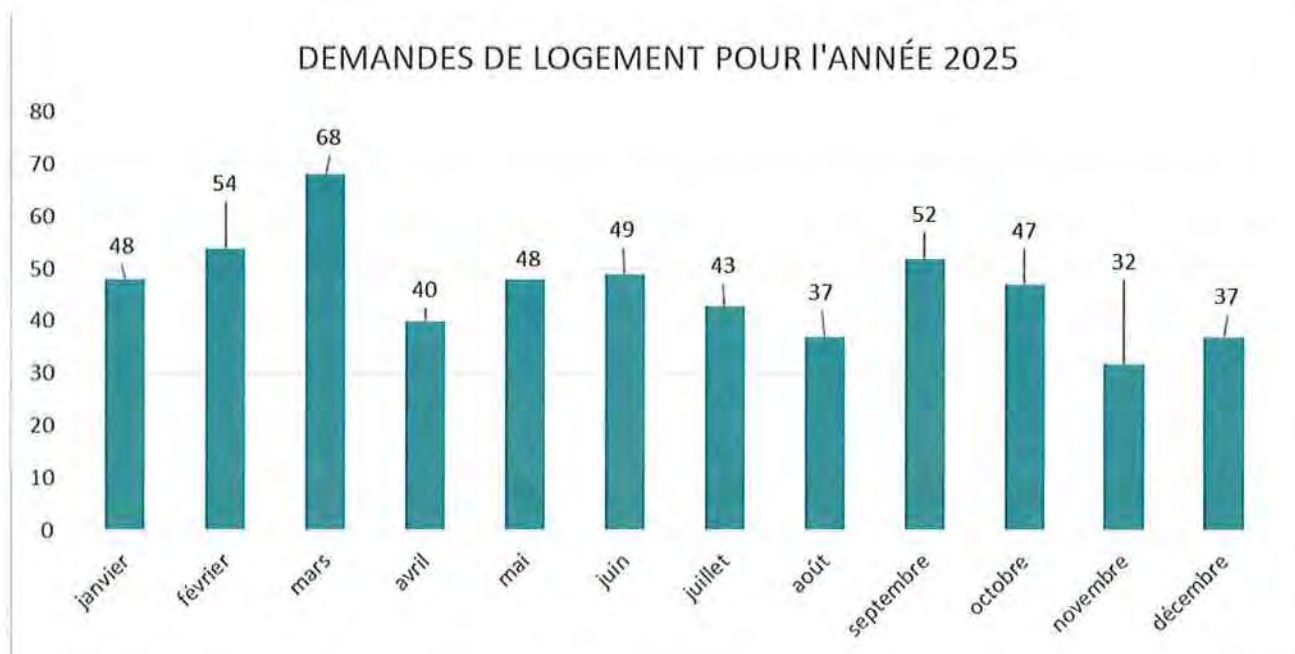
Le Préfet dispose d'un délai de 3 mois à compter de la décision de la commission de médiation pour faire une proposition de logement au requérant. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce délai est porté à six mois à titre dérogatoire dans les départements comportant au moins une agglomération ou une partie d'une agglomération de plus de 300 000 habitants, et dans les départements d'outre-mer.

Le représentant de l'Etat dans le département définit le périmètre au sein duquel les propositions de logements doivent être situées, et le délai dans lequel celui-ci doit être logé. En Île-de-France, elles peuvent porter sur des territoires situés dans d'autres départements de la région après consultation du représentant de l'Etat territorialement compétent. Le Préfet désigne chaque demandeur à un organisme bailleur disposant de logements correspondant à la demande.

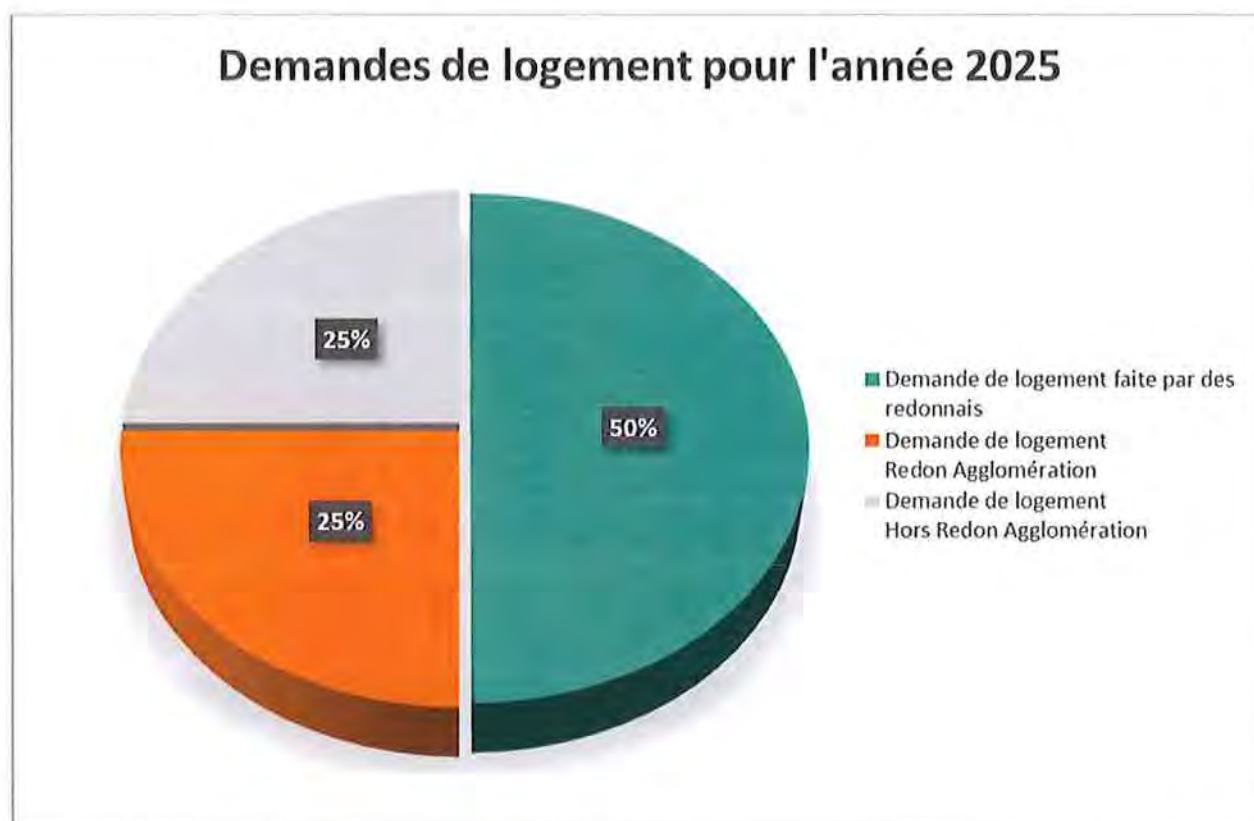
### DÉTAIL DES DEMANDES DE LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2025

	Couple	Personnes seules	Personnes seules et avec enfants	Personnes Redonnoises	Personnes Redon Agglomération	Autres Départements
JANVIER	6	30	12	24	12	12
FÉVRIER	11	32	11	23	16	15
MARS	12	32	24	30	15	23
AVRIL	6	24	10	25	5	10
MAI	5	27	16	22	18	8
JUIN	6	27	16	27	7	15
JUILLET	3	21	19	14	14	15
AOÛT	7	19	11	13	14	10
SEPTEMBRE	8	26	18	25	11	16
OCTOBRE	8	34	5	23	8	16
NOVEMBRE	5	16	11	12	10	10
DECEMBRE	9	22	6	17	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>310</b>	<b>159</b>	<b>255</b>	<b>140</b>	<b>160</b>

310 personnes seules demandent un logement en 2025 (309 en 2024). Le nombre de dossiers déposés par des personnes redonnoises atteint une hausse de + 7,14 % (255 contre 238 en 2024).

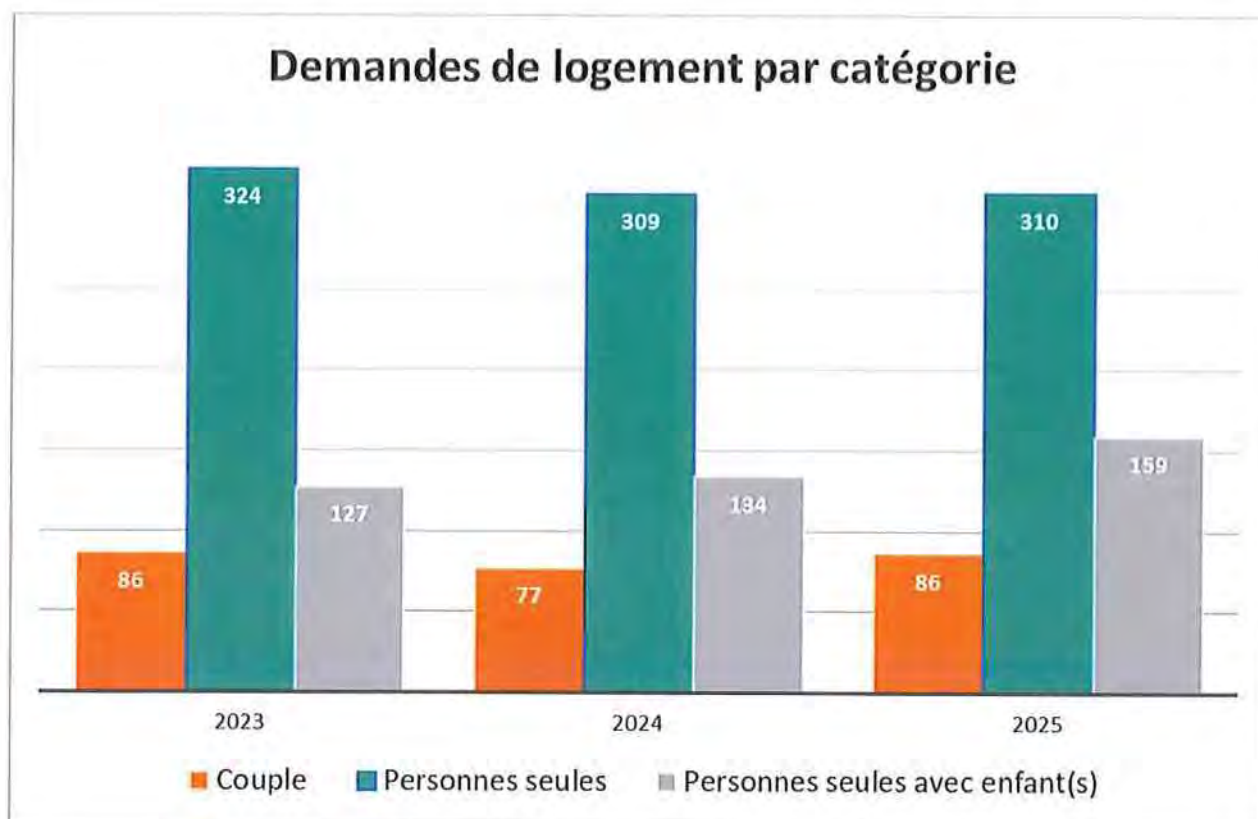


On remarque une légère augmentation des dossiers étudiés par mois (46 dossiers étudiés en 2025, 43 dossiers traités en 2024, sauf pour le mois de novembre).



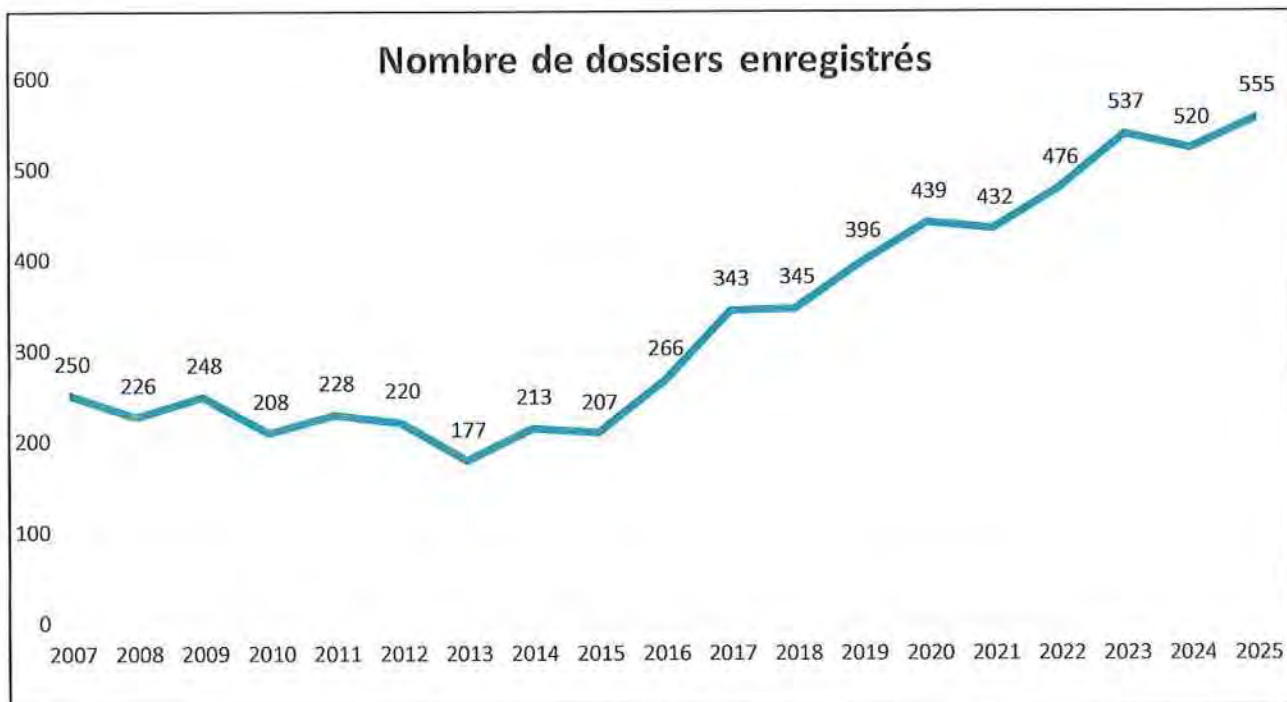
50 % des demandes de logement HLM émanent de la population redonnaise.

## Demandes de logement par catégorie

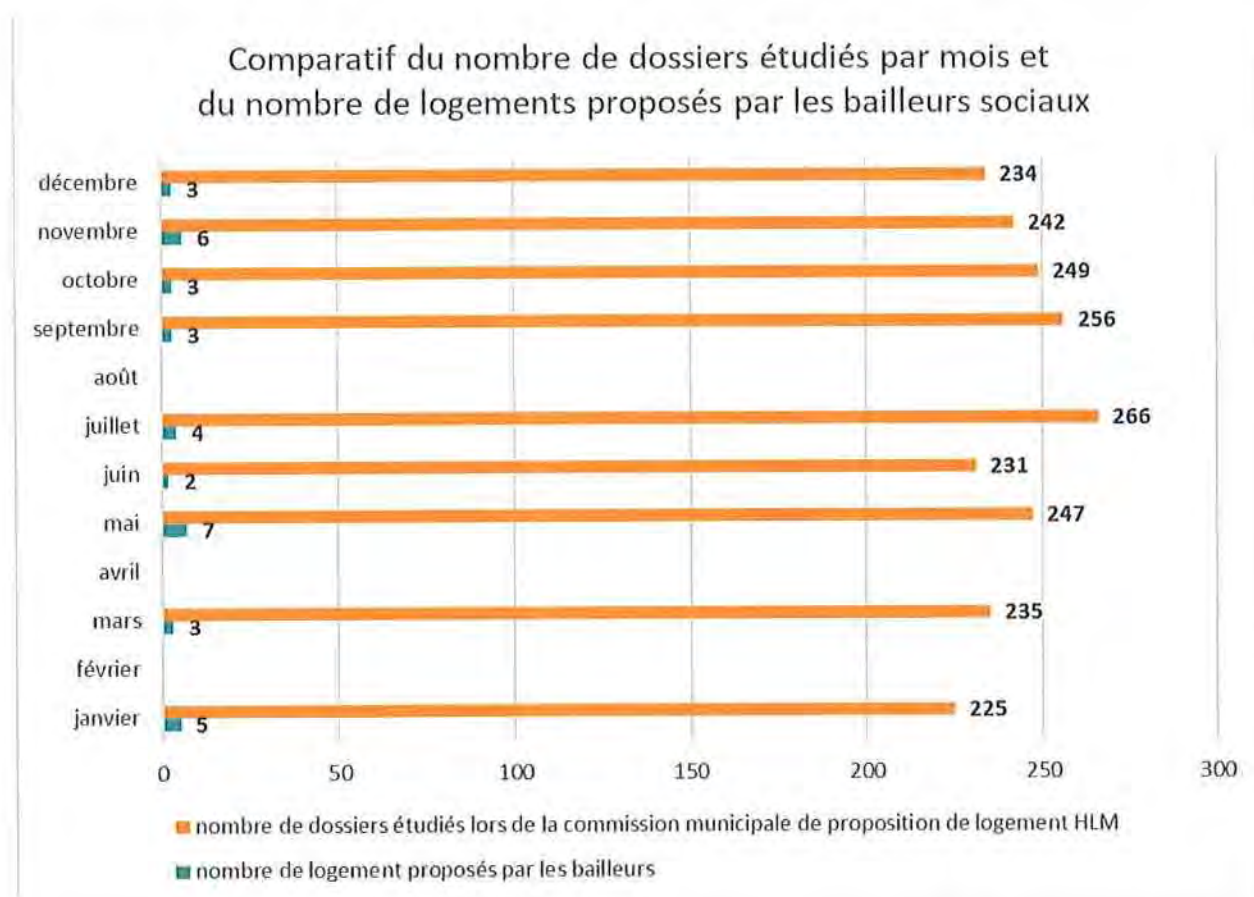


### Comparatif des commissions d'attribution de logements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers (a)	207	266	343	345	396	439	432	476	537	520	555
Propositions	82	69	70	66	84	48	52	26	28	44	36
Acceptation du demandeur (b)	35	32	31	31	41	32	31	17	16	23	21
Refus du demandeur	29	26	29	14	25	11	8	4	6	5	3
Propositions restées sans suite (c)	9	7	8	14	11	4	6	0	0	2	5
Refus du bailleur	3	4	2	7	5	1	6	2	1	6	3
RSP (d)	6	0	0	0	2	0	1	3	5	8	4
Demandes restantes (a-b-c-d)	157	227	304	300	342	403	394	447	516	487	525



Depuis 2015, le nombre de demandeur de logement sociaux ne cesse de s'accroître, avec un chiffre encore élevé en 2025.



Ce graphique démontre l'inadéquation du nombre de logements étudiés chaque mois en Commission Municipale de proposition de logement HLM et du nombre de logements proposés par les bailleurs sociaux. Cela illustre un « taux de rotation » faible.

Autre mission, la gestion locative de 3 logements :

- ✓ 3 appartements de type T1 bis, T2 et T3 sur 3 étages au 6 rue Saint-Pierre, appartenant à BSB Les Foyers. Pour ces logements, le CCAS est gestionnaire. L'agent dédié au service logement en assure le suivi et la mise en location : état des lieux d'entrée et de sortie, établissement du bail, suivi des travaux effectués en lien avec le bailleur social.

## HALTE AUX PASSANTS

La Halte aux Passants est la structure municipale chargée de recevoir les personnes sans domicile fixe, de passage sur la commune. Elle est ouverte pendant la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

Chaque routard ne peut y être admis plus de 4 nuits par mois (sauf en périodes de « Grand Froid » ou intempérie déterminées par arrêté préfectoral). Une dérogation exceptionnelle peut être accordée si la personne justifie d'une démarche active de relogement auprès de structures partenaires du CCAS comme le C.H.R.S. via la P.A.O. notamment.

Elle fonctionne grâce à un fort partenariat local :

- **24 bénévoles** (saison passée : 19 bénévoles) assurent en binôme les permanences chaque soir entre 18 heures et 20 heures. Les bénévoles assurent une permanence seulement si un passant est venu demander l'accès à la halte dans la journée, à l'accueil du CCAS.
- L'association caritative redonnaise la Croix Rouge fournit des denrées alimentaires, avec un complément apporté par le CCAS, sur son budget de fonctionnement.
- Il est remis à chaque passant un kit avec des draps et du linge de toilette à usage unique.
- En octobre 2025, l'Institut Médico-Educatif « La Rive » a informé le CCAS de l'arrêt du partenariat pour l'entretien du linge. L'organisation scolaire 2025-2026 n'a pas permis de dégager du temps pour cette activité. Ces travaux étaient assurés sans contrepartie financière dans le cadre de la formation et des apprentissages de l'IME.  
À la suite d'un échange avec la blanchisserie de l'ESAT Utopi, le linge est désormais nettoyé par cette structure contre rémunération.
- Les associations caritatives fournissent le linge de corps et les vêtements.
- L'hôpital détient la clé à disposition des bénévoles 24h/24h.

Chaque passant orienté par le 115 ou venant de lui-même est tenu de respecter un règlement intérieur dont il prend connaissance à son arrivée.

A quoi sert la halte en dehors de la période officielle d'ouverture ?

Elle a permis de loger :

- 1 jeune en rupture familiale orienté par l'APASE ;
- 1 femme suite à l'incendie de l'immeuble 5 quai de Surcouf ;
- 1 homme suite à l'expulsion de son logement social ;
- 1 SDF nécessitant des soins infirmiers.

## Les chiffres pour la saison 2024-2025

- 37 personnes différentes ont été hébergées pour un total de 223 nuitées.

Fréquentation mensuelle :

Mois	Nuitées par mois	Nombre de personnes hébergées	Nombre de nuits sans passants
Novembre	51	12	4
Décembre	14	8	24
Janvier	83	13	6
Février	54	13	5
Mars	21	7	20
<b>TOTAL de la saison</b>	<b>223</b>	<b>53 personnes dont 37 différentes</b>	<b>59</b>

Janvier : 15 jours ouverts toute la journée dont 7 pour vigilance jaune « vague de froid », 3 pour vigilance « inondations et tempête », et 5 pour vigilance rouge « crue ».

Février : 5 jours ouverts toute la journée « décrue »

2 douches en décembre – 1 personne

1 douche en février

Répartition par âge

Age	Total	Hommes	Femmes
18	2	1	1
20-25	5	4	1
26-30	5	4	1
31-35	4	4	0
36-40	5	5	0
41-45	3	3	0
46-50	5	5	0
51-55	3	3	0
56-60	1	1	0
61-65	2	1	1
71	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>4</b>

## Évolution de l'utilisation de la Halte depuis sa création

Années	Nuitées	Hébergés
2007-2008	161	61
2008-2009	200	59
2009-2010	304	66
2010-2011	147	51
2011-2012	217	59
2012-2013	160	63
2013-2014	153	49
2014-2015	91	44
2015-2016	142	46
2016-2017	145	42
2017-2018	93	36
2018-2019	109	30
2019-2020	169	29
2020-2021	85	14
2021-2022	225	25
2022-2023	187	31
2023-2024	146	28
2024-2025	223	37



Machine à laver  
utilisée très  
régulièrement



1 personne a profité  
de la douche à  
2 reprises

## La Halte du Passant ne pourrait pas fonctionner sans ses bénévoles !!!

Chaque année, des bénévoles occupent un stand à la foire aux associations afin de présenter la Halte du Passant et recueillir de nouvelles inscriptions. Un nombre élevé de bénévoles facilitent l'organisation de la Halte.



Pique-nique de fin de saison avec les bénévoles de la Halte du Passant



Repas de Noël avec les bénévoles de la halte du passant.



## PLAN HIVERNAL

Dans le cadre du plan hivernal déclenché le 1<sup>er</sup> novembre, l'instruction ministérielle stipule qu'il est « demandé aux Préfets de renforcer l'action auprès des personnes en situation de détresse à la rue » et que « cette mobilisation repose sur une coopération étroite et quotidienne entre les services de l'Etat, les associations et les collectivités ».

Concrètement et par arrêté, le Préfet peut déclencher le « plan hivernal » : le Préfet prend les mesures qui s'imposent en fonction des spécificités et de la température sur le territoire.

### Les niveaux de vigilance :

⇒ vigilance météorologique « verte » : veille saisonnière du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

⇒ vigilance météorologique « jaune » : vigilance pic de froid éventuellement persistant. Températures ressenties comprises entre -10°C et -18°C. Froid de courte durée (1 à 2 jours) ou qui dure dans le temps, constituant un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées, du fait de leurs conditions de vie ou de travail.

⇒ vigilance météorologique « orange » : grand froid. Températures ressenties comprises entre -18°C et -25°C. Période de froid intense caractérisée par des températures ressenties minimales très basses. Cette période constitue un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées, du fait de leurs conditions de vie ou de travail, et potentiellement pour l'ensemble de la population exposée.

⇒ vigilance météorologique « rouge » : épisode de froid extrême. Températures ressenties inférieures ou égales à -25°C. Période de froid avérée, exceptionnelle, très intense et durable, étendue, qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités...).

L'activation opérationnelle du dispositif ORSEC « Grand froid » s'appuie sur la vigilance météorologique. Elle est déclenchée dès que le département est placé en vigilance « jaune », « orange » ou « rouge » par Météo-France, avec un suivi des données à caractère sanitaire et social et une mise à œuvre de mesures adaptées à la situation par les acteurs concernés.

Le CCAS de la Ville de Redon est partenaire du dispositif hivernal. Il coordonne le dispositif local en lien étroit avec les équipes du 115.

Nombre de jours pour lesquels le plan « Grand froid » a été déclenché :

- 9 jours pour la saison 2024-2025 (vigilance jaune)
- 8 jours pour la saison 2023-2024 (vigilance jaune)
- 4 jours pour la saison 2022-2023 (vigilance jaune)
- 0 jour pour la saison 2021-2022
- 0 jour pour la saison 2020-2021
- 0 jour pour la saison 2019-2020
- 0 jour pour la saison 2018-2019
- 0 jour pour la saison 2017-2018
- 14 jours pour la saison 2016-2017
- 0 jour pour la saison 2015-2016
- 0 jour pour la saison 2014-2015
- 0 jour pour la saison 2013-2014
- 4 jours en niveau 2 pour la saison 2012-2013
- 13 jours en niveau 2 et 3 jours en niveau 3 pour la saison 2011-2012
- 0 jour en 2010-2011
- 21 jours en 2009-2010

Nombre de jours pour lesquels la vigilance « inondation et tempête » a été déclenchée :

- 3 jours pour la saison 2024-2025 (vigilance jaune)

Nombre de jours pour lesquels la vigilance « crue » a été déclenchée :

- 5 jours pour la saison 2024-2025 (vigilance rouge)

Nombre de jours pour lesquels la vigilance « décrue » a été déclenchée :

- 5 jours pour la saison 2024-2025 (vigilance jaune)

## LOGEMENT TEMPORAIRE

### Ouverture d'un logement temporaire début 2022

#### Contexte du projet :

La Ville ne dispose pas d'hébergement temporaire de longue durée notamment pour accueillir une famille et/ou des personnes isolées se retrouvant subitement sans logement.

Ce logement doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome. Il nécessite la mise en place d'un accompagnement social afin d'évaluer la situation et de mettre en place les dispositions qui s'imposent.

#### Conventionnement :

Une convention a été signée en date du 14 janvier 2022 afin de permettre la mise à disposition par la Ville d'un logement au CCAS de type 5, d'une surface de 121,07 m<sup>2</sup>.

#### Fonctionnement :

Ce logement doit répondre aux besoins des personnes défavorisées sans logement, des personnes en situation de précarité et/ou confrontées à de grandes difficultés sociales ou à des personnes ayant subi un accident de la vie de type incendie.

- La gestion locative et administrative sera assurée par le personnel du CCAS ;
- Les modalités de gestion entre les services de la Ville et du CCAS sont détaillées au sein de la convention de mise à disposition du logement communal.

#### Conditions d'accès :

Toute demande d'occupation de ce logement devra être réalisée auprès des services du CCAS. La personne et son référent social devront motiver la demande et fournir les justificatifs de ressources. L'entrée dans ce logement se fera seulement après accord du Président et/ou de l'Adjointe aux Affaires Sociales, à défaut de la Directrice du CCAS ou de son représentant.

#### Public accueilli :

- Familles,
  - Personnes isolées
- Être redonnais,  
- Être majeure,  
- Être en situation régulière,

- Bénéficiaire d'un accompagnement social. Il sera tenu compte de l'engagement réel du ou des candidats à s'engager dans des actions et démarches notamment avec le CCAS, pour s'insérer socialement et trouver rapidement un logement stable,
- L'absence de faits qui seraient imputables aux candidats à l'origine de troubles à l'ordre public.

Le public prioritaire :

1. Les personnes sinistrées à reloger en urgence (ex : incendie du logement, dégât des eaux, ...), sans prise en charge par une assurance,
2. Les personnes exposées à des situations d'habitat indigne,
3. Les situations de violences intrafamiliales,
4. Les familles se retrouvant sans logement suite à un événement de type séparation avec des enfants scolarisés à Redon dont les revenus ne permettent pas l'accès au logement privé, ou ne permettent pas de se maintenir dans le logement actuel,
5. Les personnes seules ou en couple en situation de rupture familiale soudaine,
6. Les personnes hébergées de manière précaire,
7. Les personnes en rupture attendant un hébergement en Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale, seulement si le dossier est accepté.

Ce logement ne peut pas accueillir de personnes ne pouvant pas vivre en autonomie. Les personnes relevant de soins réguliers ne peuvent pas être accueillies. Elles doivent être orientées vers des structures pouvant les encadrer dans de bonnes conditions.

Formalités demandées :

- Contrat d'hébergement temporaire,
- Charte du « bien vivre ensemble »,
- Etat des lieux d'entrée et de sortie,
- Une attestation d'assurance sera exigée,
- Justificatifs de ressources.

A noter : Ce logement peut être mis à disposition sous forme de colocation.

Dans le cas d'un accueil d'une personne avec enfant, le logement leur sera strictement réservé sans possibilité de mettre à disposition les autres chambres sauf pour une femme seule.

Tarifification :

Un dépôt de garantie d'un montant de 50 euros est demandé à la personne hébergée dès l'entrée dans le logement. Celui-ci est restitué au terme du contrat en fonction de l'état des lieux de sortie.

La ou les personnes hébergées doivent s'acquitter mensuellement d'une participation financière fixée à 15 % des ressources correspondant au loyer et à aux charges (électricité, eau) et taxes afférentes à l'occupation du logement (taxe d'habitation, taxe d'ordures ménagères, etc...).

## Logement temporaire

### Rez de chaussée



*Entrée*



*Cuisine*



*Salle à manger*



*Chambre 1*

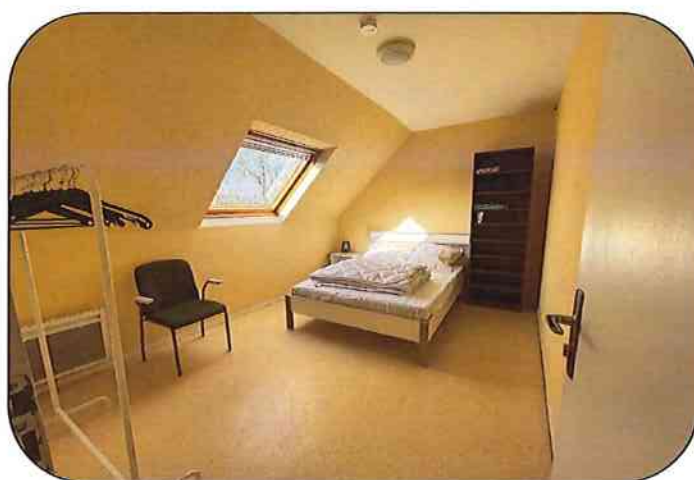


*Placard de rangement*

Etage



*Salle de bains*



*Chambre 2*



*Chambre 3*



*Chambre 4*

### Occupation du logement temporaire en 2025

→ Du 18.11.24 au 18.06.25 : une femme de 18 ans, parcours ASE.

Orientée par le CDAS de Redon

→ Du 24.03.25 au 23.04.25 : une femme de 25 ans, pour violences conjugales.

Orientée par le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir

→ Du 31.10.25 au 01.05.2026 : un homme de 44 ans, expulsé de son logement.

Orienté par le CCAS de Redon

### Sollicitations n'ayant pas donné suite à un hébergement :

→ Du 20.01.25 au 20.01.2025 : une femme de 50 ans, victime de violences conjugales. Madame n'a pas souhaité intégrer le logement temporaire.

Orientée par le Centre Médico-Social d'Allaire

→ Du 27.06.25 au 27.06.2025 : une femme de 50 ans victime de violences conjugales. Madame n'a pas souhaité intégrer le logement temporaire

Orientée par le Centre Médico-Social d'Allaire

→ Du 01.08.25 au 01.08.2025 : une femme de 24 ans, sous mesure de protection, pour problème de santé.

Orientée par le Centre Médico-Social de la Gacilly

→ Du 28.08.25 au 28.08.2025 : un homme de 50 ans, pour mesure d'éloignement du domicile familiale.

Orienté par le CDAS de Redon

→ Du 30.09.25 au 30.09.25 : une femme retraitée, qui était hébergée chez son employeur. Madame n'a pas souhaité intégrer le logement temporaire.

Orientée par le CDAS de Redon

→ Du 09.10.25 au 09.10.25 : un homme, sous curatelle renforcée qui était hébergé dans une maison familiale.

Orienté par l'APASE

→ Du 19.12.25 au 19.12.25 : une femme de 65 ans, victime de violences conjugales. Madame n'a pas pu intégrer le logement temporaire car présence d'un homme au logement.

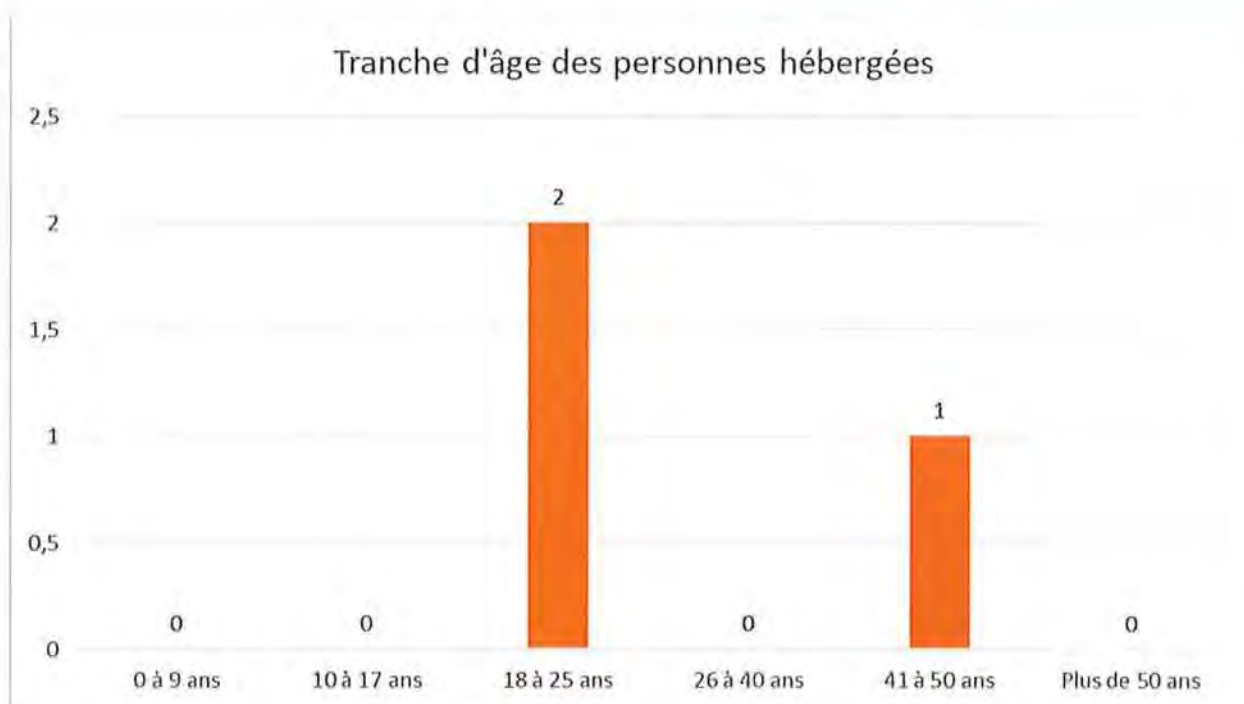
Orientée par le CDAS de Bain de Bretagne

### Suite à l'accueil au sein du logement temporaire :

- 1 personne a mis fin au contrat d'hébergement pour hospitalisation,
- 1 personne a intégré un logement à la Mapar.

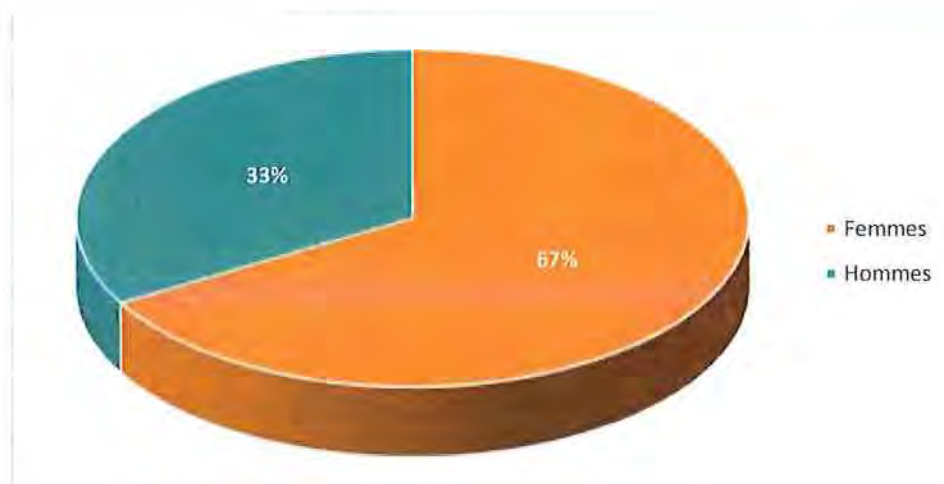
#### 1. Répartition par âges

Age	Nombre	%
0 à 9 ans	0	0 %
10 à 17 ans	0	0 %
De 18 à 25 ans	2	67 %
De 26 à 40 ans	1	33 %
De 41 à 50 ans	0	0 %
Plus de 50 ans	0	0 %
	3	100%



## 2. Répartition Femmes/Hommes

	Nombre	%
Femmes	2	67 %
Hommes	1	33 %
	3	100 %



## 3. Fréquentation mensuelle :

Mois	Jour par mois occupé dans le logement	Taux d'occupation du logement
Janvier	31	13 %
Février	28	12 %
Mars	31	13 %
Avril	30	13 %
Mai	31	13 %
Juin	18	8 %
Juillet	0	0 %
Août	0	0 %
Septembre	0	0 %
Octobre	1	1 %
Novembre	30	13 %
Décembre	31	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>99 %</b>

231 jours d'occupation dans le logement temporaire, 41 jours de moins qu'en 2024. La durée moyenne de séjour est d'environ 19 jours (23 jours en 2024).

Une plaquette de présentation du logement a été réalisée et est en cours de diffusion auprès des professionnels.

## BON À SAVOIR

L'adresse du logement ne doit en aucun cas être communiqué.

La présence d'animaux domestiques est tolérée uniquement dans le garage.

Le logement peut être mis à disposition sous forme de colocation.

L'obligation d'une souscription à une assurance à responsabilité civile.



### Contact

☎ 02 99 71 22 97

✉ ccas@mairie-redon.fr



## Logement Temporaire

*Cette brochure est à destination des professionnels.*

## LE PUBLIC ACCUEILLI

- Familles,
- Personnes isolées.

## CRITÈRES

- Être Redonnais (à l'exception des femmes victimes de violences),
- Être majeure,
- Être en situation régulière,
- Bénéficier d'un accompagnement social.



## LE LOGEMENT

C'est une maison de type 5. Il dispose de 3 chambres doubles et une chambre d'enfants.



## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une participation financière est fixée à 15 % des ressources qui correspond au montant du loyer et aux charges (électricité, eau).

Ainsi qu'un dépôt de garantie d'un montant de 50 € sera demandé dès l'entrée dans le logement.





6

## POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- La feuille de route Égalité Femmes-Hommes
- Le Programme de Réussite Éducative
- La médiation sociale

## La feuille de route « Égalité femmes-hommes »

La Ville de Redon a créé en 2020 une délégation sur l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de son Conseil Municipal afin de mettre en place une approche intégrée du genre dans ses politiques publiques.

M. le Maire a sollicité la rédaction d'un document cadre sur la question de l'égalité femmes-hommes. Il a aussi demandé d'écrire le plan d'actions politique. Ce document recense l'ensemble du travail et des dispositifs déjà engagés par la Ville et le CCAS et propose des actions concrètes à venir pour renforcer l'égalité des femmes et des hommes à l'échelle de la Ville.

La feuille de route se décline de la façon suivante :

### 1. Un état des lieux

Ce travail permet de valoriser les actions et dispositifs déjà mis en œuvre par la collectivité et de rendre compte des éventuels déséquilibres et inégalités entre les femmes et les hommes. Chacun des services de la collectivité a été sollicité pour réaliser ce travail de recensement et alimenter les réflexions pour le futur plan d'action.

Cette partie est composée :

- D'un volet sociodémographique relatif à la population redonnaise,
- D'un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- D'un recensement des actions en faveur de l'égalité dans les politiques municipales.

### 2. Un plan d'actions

Il permet de formaliser l'engagement de la Ville et du CCAS à travers une série d'actions déclinées en axes prioritaires.

La finalité de ce travail est :

- ✓ D'aller vers une culture commune de l'égalité,
- ✓ De s'engager à décliner sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques publiques et en tant qu'employeur.

La feuille de route « Égalité femmes-hommes » a été adoptée par le Conseil Municipal le 22 juin 2023 et le Conseil d'Administration du CCAS le 27 juin 2023.

# Bilan des actions 2025

Le CCAS poursuit ses actions inscrites dans la feuille de route "Égalité femmes-hommes".

## Un cours de karaté self-défense

À l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CCAS a de nouveau proposé aux habitants un cours de karaté self-défense gratuit, animé par Émilie Fruaut, professeure de karaté.

Il s'agit d'une sensibilisation au corps et à ses mécanismes lors d'une agression physique à travers des exercices éducatifs de karaté et de self-défense (praticables par toutes et tous), pour comprendre ce qu'il se passe chez une victime d'agression et proposer des méthodes de réaction pour réagir en cas d'agression physique. La séance est suivie d'un temps d'échange autour des violences faites aux femmes, où Émilie partage notamment son témoignage et parcours de vie.

Environ cinquante personnes ont participé à la séance (tout âge confondu), toutes ravies de cette formation et ce temps d'échanges avec l'intervenante.

## Une bibliothèque « égalité » mis à disposition des agents

La collectivité s'est dotée d'une collection d'ouvrages féministes, abordant divers sujets : portraits de femmes militantes ou du quotidien, histoire et luttes féminines, etc.

Depuis juin 2025, les agents ont la possibilité d'emprunter gratuitement un à plusieurs livres pour une durée de 4 semaines, via la page Intranet. La collection d'ouvrages sera alimentée au fur et à mesure, selon l'ampleur de la demande.



Depuis août 2025, 6 livres ont été empruntés par 3 agents de la collectivité.

## Action partenariale « Un temps pour soi »

Les assistantes sociales du CCAS, du CDAS et du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir ont noté que dans la majorité de leurs accompagnements réalisés auprès des femmes, la notion de « temps pour soi, ou de prendre soin d'elle-même » n'est pas une priorité. Les femmes ne se sentent pas légitimes pour profiter de ces temps de « respiration ». Or, ces temps sont nécessaires pour se sentir bien, contourner des obstacles et avancer dans leur parcours. Aussi, les assistantes sociales souhaitent mettre en place des « temps officiels » où les femmes se sentent légitimes à y participer et peuvent évaluer l'impact positif de ces temps sur leur vie quotidienne.

### Objectifs :

- ✓ Permettre aux femmes accompagnées de prendre du temps pour elles.
- ✓ Se retrouver soi-même.
- ✓ (Re)prendre confiance en soi.
- ✓ Rompre l'isolement.
- ✓ Construire pour soi et pour les autres - Participer à l'animation d'un temps pour elles.
- ✓ Valoriser les compétences.
- ✓ Construire une action collective avec différents partenaires dont le public se croise.

Public : Femmes accompagnées par les travailleurs sociaux du CDAS et l'assistante sociale de l'hôpital. Destinée aux femmes en situation d'isolement, de précarité, en manque de confiance en elles.

Quand : 1 fois par mois, de janvier en juin 2025

### Des actions de bien être :

- Conception de produits cosmétiques
- Intervention d'une socio-esthéticienne
- Ateliers cuisine
- Atelier de réflexologie plantaire
- Atelier Yoga
- Marche

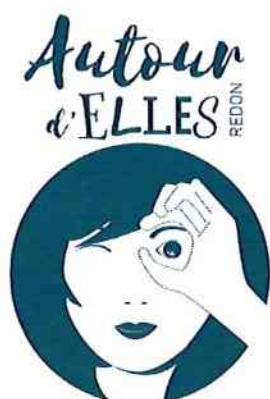
## ▪ Événement municipal « Autour d'Elles »

À l'initiative de Karen Lanson, Adjointe déléguée aux droits des femmes, la Ville et le CCAS organisent chaque année au mois de mars, l'évènement « Autour d'Elles ». Il s'agit d'un programme d'actions de sensibilisation autour des droits des femmes et la promotion de l'égalité des genres.

Par sa transversalité, cette action municipale mobilise le service de la culture, de la communication, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, etc. Elle invite les agents et les élu.e.s à réfléchir à des manifestations visant à promouvoir la place et les droits des femmes.

Cet évènement renforce aussi les liens avec les partenaires du territoire : le Centre social Confluence, la médiathèque, le Parallèle, le 7 conservatoire de Redon Agglomération, etc.

Grâce à leur mobilisation, chaque année des animations riches et variées sont proposées auprès du tout public, sur différents quartiers de la ville. Conférences, rendez-vous festifs, sportifs, visites guidées, groupes de paroles... La question de l'égalité des sexes est abordée de diverses manières.



## Bilan de l'édition 2025

### UNE PROGRAMMATION QUI PREND DE L'AMPLEUR

A collage of photos showing various events: a group of people outdoors, a group of people indoors, a presentation slide titled 'LES ECHAPPEES', a woman speaking at a podium, and a group of people sitting in a room. A central text box contains the following information:

- Edition 2025 : 24 évènements ouverts au public
  - ✓ 18 actions en 2024,
  - ✓ 16 actions en 2023,
  - ✓ 14 actions en 2022,
  - ✓ 13 actions en 2021 mais annulées en raison du Covid,
- ➔ Plus de 2658 participants quantifiés, toutes actions confondues, (environ 1130 participants en 2024).
- 3 expositions proposées tout au long du mois de mars 2025
  - ✓ Dont une création de la Ville et du CCAS : « PIONNIÈRES DE L'INNOVATION » / prêt au collège Le Cjeu de mai à juin 2025

# DES PARTENAIRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

- 18 partenaires (14 partenaires en 2024, 11 en 2023, 13 en 2022, 4 en 2021)

dont 5 nouveaux :

- ✓ La Bicoque
- ✓ La Sonnette
- ✓ La compagnie Orange Givrée et association des parents d'élèves
- ✓ Lizzie Daudens, professeure de danse
- ✓ Fanny Froc, formatrice & Coach Certifiée en EMDR & Santé Intégrative



Subvention dans le cadre de l'appel à projet du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



# ÉVOLUTION DE LA PLAQUETTE DU PROGRAMME

Les raisons :

- Volonté de rendre le programme le plus accessible et lisible possible : texte aéré, illustrations, QR code pour faciliter l'inscription aux événements,
- Prise en compte des remarques et améliorations lors des réunions avec les partenaires,
- Augmentation du nombre de partenaires et par conséquent du nombre d'événements proposés tout au long du mois de mars.



- ✓ Co-financement de la création d'une pièce de théâtre

Le CCAS a signé un contrat de coproduction avec la compagnie de théâtre Orange Givrée pour la création du projet de théâtre-forum « L'égalité filles-garçons... Parlons-en ! » dans le cadre du festival « Autour d'Elles ». Le CCAS, étant coproducteur, apporte un soutien financier à la création pour un montant de 500 €. La résidence du projet a été accueillie dans la salle Le Carré 9, le mardi 12 mars 2025.

La compagnie Orange Givrée anime la soirée d'échanges sur le thème de l'égalité filles-garçons. Anthony Sérazin et Graziella Hurtel commencent à jouer des saynètes et celles et ceux qui le souhaitent peuvent réagir, la rectifier, l'améliorer en proposant des alternatives ou pourquoi pas en les remplaçant sur scène. Une approche ludique pour un sujet de société toujours très actuel et sensible.



- ✓ Création de l'exposition « Pionnières de l'innovation, inventions et découvertes au féminin » à l'occasion du festival « Autour d'Elles »

Le CCAS s'est associé à la Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle et au service communication pour créer une exposition à l'occasion du festival « Autour d'Elles ». Cette exposition met à l'honneur 19 femmes dont les inventions et découvertes ont révolutionné notre quotidien. Trop souvent oubliées, elles ont marqué leur époque par leur audace et leur créativité, surmontant les injustices pour imposer leurs idées.



L'exposition a été empruntée par le collège Le Cleu Saint-Joseph de mai à juin 2025.



## PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Issu de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Educative (PRE) s'inscrit dans la logique de l'égalité des chances. Il a inversé la logique des politiques d'accompagnement qui privilégiaient jusque-là l'offre des acteurs, pour mettre en avant les besoins repérés des enfants, en tenant compte de leurs familles.

Le quartier de Bellevue à Redon, présentant des écarts significatifs par rapport au reste du territoire de l'intercommunalité « Redon Agglomération », a été retenu comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville et a été inscrit dans le décret du 30 décembre 2014. Il a été reconnu quartier prioritaire jusqu'en décembre 2023.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est avant tout un outil à disposition des acteurs locaux, visant une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants en difficulté et venant en complément des dispositifs éducatifs existants. Il doit permettre de faciliter la mobilisation des ressources existantes, chaque acteur ayant potentiellement une partie de réponse à apporter. Les objectifs principaux restent inchangés :



Au-delà des parcours mis en place, le dispositif permet de faire évoluer les représentations de chacun (professionnels, parents, jeunes), favorise l'interconnaissance entre professionnels et renforce, la possibilité, pour les parents, d'exprimer et de faire entendre leur parole au travers d'un accompagnement global et individuel. Le dispositif permet de privilégier un travail autour des ressources et potentiels des enfants et parents.

### La réorganisation pour 2024-2026

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a fait le choix d'étendre le PRE à tous les enfants et jeunes étant scolarisés et habitants à Redon. Un médiateur éducatif et social est venu compléter l'équipe en tant que référent de parcours pour les 12-16 ans afin de faciliter le lien avec les établissements du second degré. Dans le même temps, les champs d'intervention du PRE se sont affinés :



### Le pilotage institutionnel reste lui inchangé

*Le Conseil d'Administration du CCAS :*

Le Centre Communal d'Action Sociale est la structure juridique et budgétaire porteuse du PRE. A ce titre, son Conseil d'Administration est destinataire d'informations et de données non nominatives relatives à l'activité du PRE. Les délibérations nécessaires au fonctionnement du dispositif y sont votées.

*Le Comité de Pilotage :*

Un Comité de Pilotage s'est tenu en décembre 2024 en présence des représentants de la Ville, du CCAS, de la Sous-Préfecture et de la DDETS. L'objectif était de faire un point sur la fin du Contrat de Ville, la poursuite des engagements de la Ville/CCAS et sur la nouvelle organisation du PRE.

### Le fonctionnement : un partenariat local

Le partenariat local se décline autour de 2 dimensions : l'EPS et les actions d'accompagnement.

- L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) dont le rôle est « d'orienter les publics, construire les parcours et mobiliser les moyens de droit commun par une étude approfondie des situations individuelles dans une approche globale et multidimensionnelle » (*note interministérielle, Instruction relative au PRE, octobre 2016*).

Sa composition : Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté de la Ville (Coordinatrice PRE/référent de parcours), établissements scolaires du premier degré représentés par les CP, AS ou/et infirmière, Éducation Nationale 1<sup>er</sup> degré (IEN de la Circonscription de Redon, Enseignant spécialisé du RASED, Psychologue du RASED, l'enseignant référent MDPH, les directeurs et directrices d'établissements scolaire), Centre Social Confluence (Responsable enfance/jeunesse).

La coordinatrice du PRE (DSEC) anime cette instance.

- Les actions d'accompagnements se décident en EPS et en lien avec les familles. Pour cette année 2025, une action collective a été mise en place.



Les Corbeaux Dynamite ont accompagné un groupe de jeunes filles du quartier de Bellevue dans la réalisation d'une exposition collective autour de leur rapport au monde, à la Terre et à l'avenir.



Ce projet, mené de janvier à avril 2025 sur une durée de quatre mois, avait pour objectif de redonner une place visible et légitime à ces jeunes filles dans les espaces publics qu'elles fréquentent, souvent occupés majoritairement par des garçons. Il s'agissait également de leur permettre de vivre l'ensemble du processus de création d'une exposition : de l'émergence des idées jusqu'au vernissage.



À travers une série d'ateliers artistiques, elles ont pu expérimenter différentes techniques (dessin, peinture, collage...) et exprimer librement leurs émotions, leurs rêves, leurs colères et leurs espoirs. Leurs œuvres abordent à la fois leurs aspirations personnelles et leur vision du monde de demain, avec une sensibilité particulière portée à la planète et aux enjeux écologiques.



Dans une seconde phase du projet, elles ont participé activement à la préparation du vernissage : création des affiches en risographie, encadrement des œuvres, rédaction des cartels et réflexion autour de la scénographie. Cette implication leur a permis de comprendre les coulisses d'une exposition et de s'appropriier pleinement l'événement.

La restitution a eu lieu au sein de l'espace Ti Dudi à Redon, lors d'un vernissage réunissant les familles, les partenaires et les jeunes du quartier. Ce moment a constitué un temps fort du projet, valorisant les participantes et renforçant leur sentiment de légitimité et de reconnaissance.

Au-delà des actions collectives, le PRE repose fortement sur un accompagnement individualisé des enfants et de leurs familles. Cet accompagnement se construit dans une relation de confiance, favorisant l'écoute, la compréhension des besoins spécifiques et la co-construction de réponses adaptées. Les temps d'échange réguliers permettent de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, de valoriser leurs compétences et de les associer pleinement aux décisions concernant le parcours de leur enfant. Cette approche globale vise à renforcer les liens entre la famille et les institutions, à lever certains freins (scolaires, sociaux, éducatifs) et à favoriser une dynamique positive autour de l'enfant, en s'appuyant sur ses ressources et celles de son environnement.

#### Les chiffres phares de 2025.

- 16 accompagnements



- 51 sollicitations dont 2 entrées dans le PRE ;
- 4 sorties ;
- 9 familles accompagnées.

### Les perspectives.

Malgré la fin du Contrat de Ville, les services de l'Etat ont souhaité poursuivre le soutien au PRE sur la période 2024 -2026 et de façon dégressive :

2024	2025	2026
25 000 €	15 000 €	10 000 €

Néanmoins les actions liées aux accompagnements vont continuer avec un renforcement de certains axes :

- **Accompagner la parentalité** suite aux constats partagés en EPS mais aussi pour répondre aux besoins des familles.
- **Renforcer le travail de prévention** et poursuivre le travail de transversalité engagé avec le service Prévention-Médiation.
- **Préparer la suite / fin du PRE** en lien avec la fin des contrats de projets des professionnels du PRE et la baisse de la participation financière de l'Etat.

## MÉDIATION SOCIALE

### Définition

La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

### L'action du CCAS en termes de médiation sociale

La médiatrice sociale assure une posture de tiers impartial et indépendant : elle écoute, dialogue, prévient et gère des situations conflictuelles, accompagnent des projets...Présente sur le terrain, elle va au-devant des habitants et tente de faire advenir des solutions par les parties elles-mêmes. C'est la double approche de « l'aller vers » et du « faire avec ».

La médiation sociale est une forme innovante d'intervention et de régulation sociale qui vise à favoriser le « mieux vivre ensemble ». C'est pour cette raison que l'agent en charge de la médiation sociale participe à la commission de logement social. Ayant une connaissance du public sur le terrain, elle aide les bailleurs sociaux lors des attributions de logements, afin de promouvoir une mixité sociale et de prévenir d'éventuels conflits de voisinage.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, le CCAS organise une fois tous les 15 jours un point intitulé « médiation sociale » en présence de l' élu de référence, la Directrice du CCAS et l'agent en charge de la médiation sociale (dont le temps de travail consacré à cette mission est de 60%).

Lors de ces entretiens, des situations individuelles sont évoquées avec des problématiques en lien avec le logement social ou suite à des signalements réalisés par les redonnais et des professionnels de l'action sociale.

Une problématique a émergé au cours des situations évoquées et travaillées avec les différents professionnels : le manque d'hygiène dans le logement.

### La médiation c'est l'accompagnement du public ayant des problèmes d'occupation du logement

Lorsque le CCAS reçoit un signalement concernant une occupation problématique d'un logement, la médiatrice intervient auprès de cette personne pour faire un constat de la situation. Nous constatons deux catégories : l'habitat indigne et l'incurie.



L'habitat indigne vise deux catégories de locaux, ceux qui sont mis à disposition alors qu'ils sont par nature impropres à un usage d'habitation et ceux qui présentent des risques manifestes pour la sécurité physique ou la santé de leurs occupants ou des tiers.



L'incurie, est l'absence de souci de soi ou d'autre personne. Elle se caractérise principalement par un abandon total de norme d'hygiène corporelle mais également par une négligence du logement. Il est fréquent qu'une personne atteinte d'incurie soit également atteinte de dépression ou peut présenter un cumul de plusieurs pathologies, telle que la syllogomanie, cela se traduit par une accumulation très élevée d'objets de toute sorte. Le syndrome de diogène est également une pathologie associée à l'incurie, car cette personne va accumuler des déchets au sein de son logement.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec le service hygiène et environnement de la Ville et la Police Municipale afin de gérer ces situations. La médiatrice sociale est également associée au rendez-vous avec la professionnelle des services techniques pour des visites à domicile liées à des signalements concernant des logements « insalubres ». Elle fait un point avec la famille pour comprendre leur situation actuelle et ce qui les a amenés dans cette problématique de logement. Ensemble, ils trouveront des solutions concrètes comme la mise en place d'une aide à domicile ou réaliser un dossier MDPH pour obtenir une aide humaine...

Ces situations d'occupation problématique du logement, amènent la médiatrice sociale à faire le lien avec la personne accompagnée et les partenaires du secteur. Dans la plupart de ces situations, des visites à domicile peuvent être envisagées et un suivi social régulier au domicile est mis en place, notamment sur la question du soin, car l'incurie demande de remettre en place un suivi médical régulier. L'accompagnement de ce public peut prendre du temps. Nous sommes généralement confrontés à des personnes en situation de précarité financière et d'isolement social. Dans la plupart des cas, nous devons mettre en place une aide financière avec le Département, pour que l'on puisse envisager de faire un nettoyage du logement. La médiatrice peut également accompagner les personnes dans la recherche d'entreprises professionnelles de nettoyage. Elle est aussi présente pour aider la famille à aménager le logement après le nettoyage (orientation associations caritatives du secteur pour se meubler). Pour ces situations, la médiatrice apporte un soutien et un appui concret aux familles leur permettant d'aller jusqu'au bout de cette démarche de nettoyage.

Le lien récréé avec l'institution et la continuité du suivi au domicile permet aux personnes de se remobiliser sur leur quotidien. La médiatrice sociale fait le relais avec l'assistante sociale du CCAS pour que les personnes puissent bénéficier des aides sociales.

La médiatrice sociale participe à certaines instances partenariales, telle que la commission HYLO. Cette instance permet aux différents professionnels du secteur d'échanger, de manière anonyme, sur des situations complexes, de croiser les regards et de trouver de nouvelles solutions à mettre en place.

Voici en images un des suivis du CCAS, concernant un mauvais entretien du logement. Le CCAS a accompagné cette personne durant une année pour qu'elle puisse obtenir une aide financière pour nettoyer son logement par une société professionnelle de nettoyage.

Avant le nettoyage :



Après le nettoyage :



### **La médiation sociale est un appui de l'aide sociale :**

La médiatrice sociale travaille étroitement et régulièrement avec l'assistante sociale du CCAS. Parfois, elle fait le relais auprès des personnes accompagnées par le CCAS en allant au domicile pour la mise en place d'une aide sociale, pour maintenir le lien du suivi administratif. La médiatrice est l'agent de terrain du CCAS et peut plus facilement se déplacer au domicile.

La médiatrice sociale est également un des premiers agents du CCAS à aller à la rencontre des habitants lorsque le CCAS a un signalement et qu'il faut entrer en contact avec la personne qui fait l'objet de ce signalement.

### **Chaque signalement est très différent :**

- ✓ La médiatrice a pu aider à mettre à l'abri une personne, en travaillant avec la famille et les acteurs médicaux pour une mise en sécurité dans une maison de retraite, car cette personne était en grande perte d'autonomie.
- ✓ Un signalement peut également révéler des situations d'habitat indigne, elle sera donc la première partenaire à mettre en place un suivi social régulier avec la famille.
- ✓ Cela peut aussi mettre en avant des relations conflictuelles entre voisins, membres de la même famille...

La prise en compte du signalement permet également aux personnes qui émettent le signalement d'être entendu, et d'être aidé, c'est important de prendre du temps avec eux pour qu'ils puissent parfois tourner la page de cette posture d'aidant non choisie.

### **La médiation sociale : c'est aussi un soutien des initiatives populaires :**

La médiatrice sociale a également un rôle dans le soutien des initiatives des habitants, aides administratives, conseil apporté à des projets d'habitants. Par exemple, le soutien aux aînés de Bellevue-Patton, qui se sont montés en association lorsque le quartier est sorti du QPV. La médiatrice sociale, fait le lien avec services de la Ville sur les actions qu'ils mènent au sein de leur association. La plupart du temps, la médiatrice fait de l'échange informel auprès des habitants, ce qui rend l'information plus accessible. Par la suite, les habitants s'en saisissent, et montent des actions, projets sur leur quartier. Par exemple, la médiatrice sociale a pu aider à la mise en place d'un groupe d'habitants pour qu'ils travaillent ensemble sur le projet participatif de la Ville. Un autre exemple ; la médiatrice sociale, a pu être sollicitée par des habitants du quartier de la Butte pour une aide au soutien de leur projet « bac potager ». Le rôle de la médiatrice est alors de mettre en relation les différents acteurs de ce projet, afin qu'ils puissent en échanger et voir ensemble si le projet est réalisable.

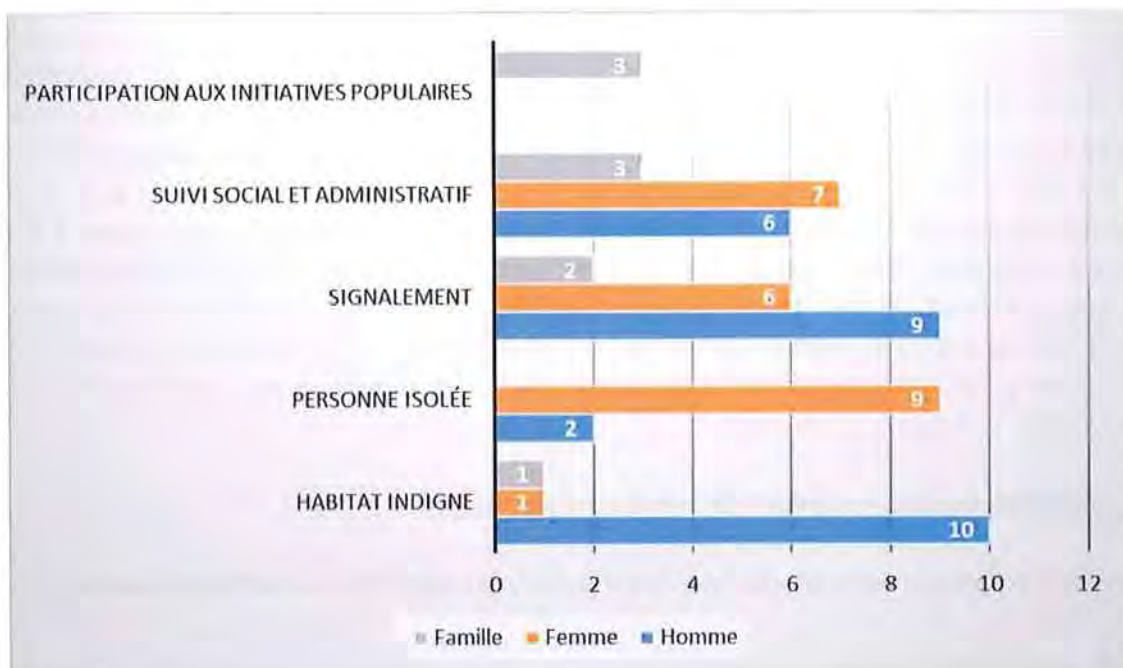
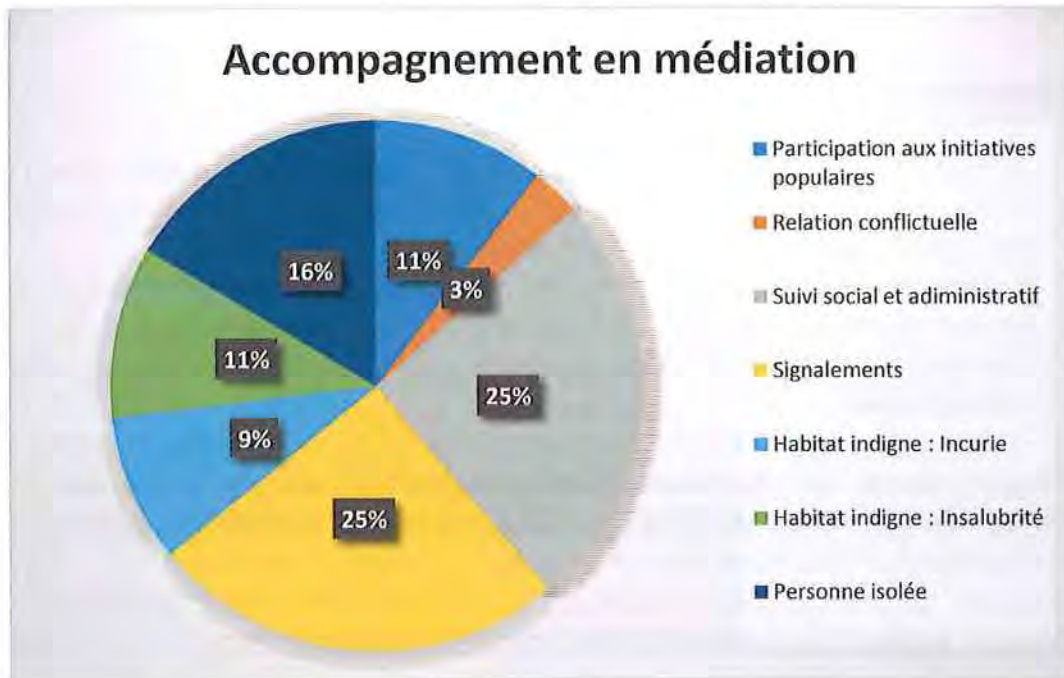
### **La médiation sociale, un travail de manière transversale :**

Dans le cadre de la médiation sociale, le service travaille en lien avec différents partenaires :

- La Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- La Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté (DSEC).

Certaines situations peuvent être évoquées au sein de la Cellule de Veille de la Ville. C'est pourquoi, le CCAS y participe ainsi qu'à une rencontre de coordination avec la Police Municipale, organisée par la DSEC en charge de la prévention de la délinquance. Cette rencontre a lieu une fois par mois. Elle a pour objet de faire le point sur les situations complexes dont chacun peut avoir connaissance (troubles de l'ordre public, troubles de voisinage, errance, et autres faits de délinquance) et de préparer l'ordre du jour de la Cellule de Veille.

**La médiation sociale en quelques chiffres :**



15 mai 2025 : Le rôle du CCAS, c'est aussi l'accompagnement de personnes qui viennent de subir un incendie



Les flammes ont ravagé une bonne partie de la toiture de l'immeuble. ©DR

A la suite de cet incendie, l'activité du CCAS a été impactée par l'accompagnement de plusieurs personnes sinistrées : hébergement d'urgence, accompagnement aux démarches avec les assurances.

La médiatrice sociale a notamment continué à accompagner une personne pendant plusieurs mois afin de l'aider à retrouver une situation d'hébergement stable et à faire valoir ses droits.

**Les Jardins Familiaux de Redon :**

Les jardins familiaux de la Ville de Redon comptent 24 parcelles. Ils sont situés rue Abbé-Ange-Lemoine.

Ces jardins sont loués par la Ville de Redon à des familles redonnaises. Ces jardins ont une vocation sociale et permettent à des familles ne possédant pas de jardin d'accéder à une alimentation de qualité. Les élus et les agents tiennent compte de ce critère lors des attributions des parcelles. L'agent en charge de la médiation sociale participe à cette commission d'attribution.

Un partenariat existe depuis plusieurs années avec la Société d'Horticulture du Pays de Redon. Cette association possède un jardin à titre gracieux, en échange, elle propose des animations autour de la culture et de l'entretien d'un potager. Ces animations sont proposées aux jardiniers des jardins familiaux mais également à tous redonnais souhaitant avoir des connaissances sur les plantations. Cette année, au vu des fortes chaleurs, la Société d'Horticulture du Pays de Redon a fait un don de bottes de pailles à chaque jardinier afin qu'il puisse pailler leur culture pour maintenir la fraîcheur des plants.

Cette année, le CCAS a reconduit, le pot de convivialité entre les jardiniers, afin de maintenir le lien entre eux et de mieux connaître ses voisins. L'agent de médiation a le rôle d'organiser ce temps de rencontre.

L'agent de médiation passe régulièrement sur les jardins afin de créer du lien avec les jardiniers. Parfois, cet agent peut, par le biais de ses missions, amener de nouvelles candidatures de familles voulant travailler la terre.

Cette année, nous avons 2 jardins qui se sont libérés, nous avons dû prolonger la campagne d'information afin d'avoir plus de candidatures :



**ENTREZ DANS VOTRE FUTUR JARDIN**

**JARDINS FAMILIAUX DE REDON**  
Des parcelles disponibles en 2026 et 2027  
pour les habitants de Redon

+ d'infos : [www.redon.fr](http://www.redon.fr)  
Pour déposer votre candidature :  
[servicetechniques@mairie-redon.fr](mailto:servicetechniques@mairie-redon.fr)  
02 99 71 05 27

*Les jardins en images :*



Jardin  
de la Société d'Horticulture  
du Pays de Redon





### **Accompagnement et repérage des personnes isolées et âgées**

La médiatrice sociale a un rôle de repérage et d'accompagnement des personnes isolées sur la Ville de Redon. Ce repérage, se fait la plupart du temps par les signalements des habitants, voisinage, de professionnels (ex : hôpital, CDAS, association...), mais aussi lorsqu'ils se présentent au CCAS pour une autre demande. La médiatrice intervient auprès de la personne et fait le point sur leur situation actuelle, elle peut orienter la personne vers des associations caritatives, ou faire une inscription sur le registre des personnes vulnérables et isolées du CCAS. En fonction du besoin, la médiatrice aide à rompre l'isolement de la personne.

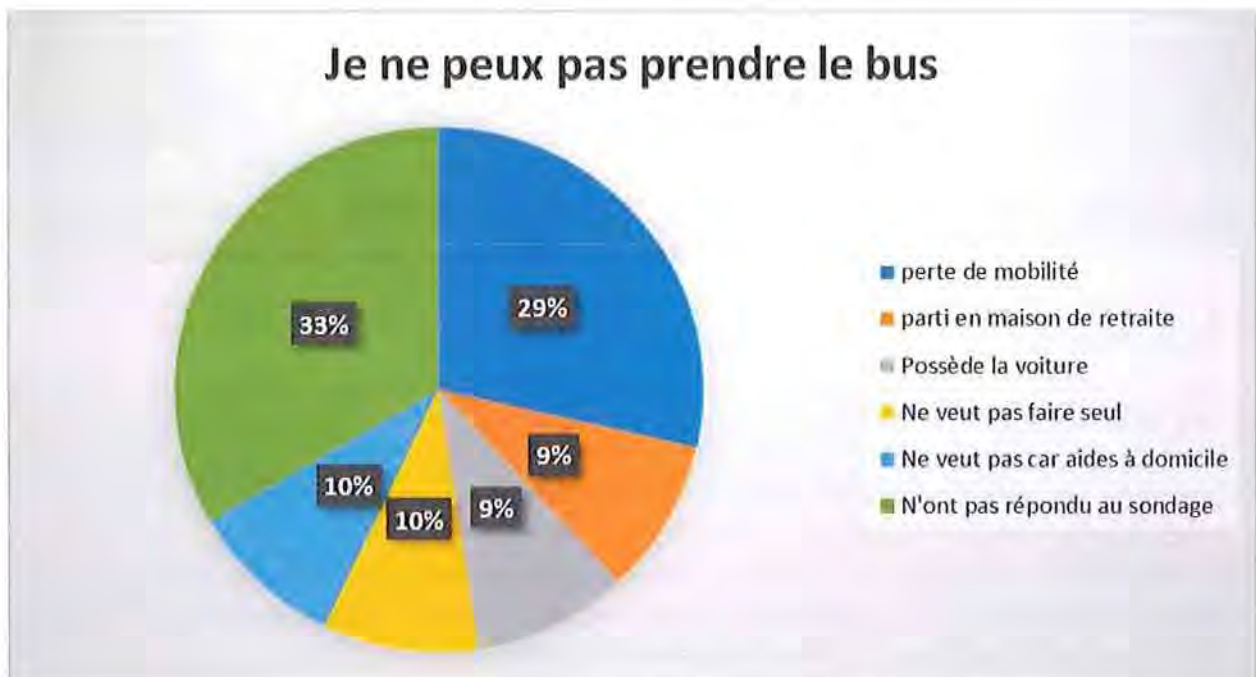
Cette année, le CCAS a mis en place une action auprès du nouveau transport urbain : le bus RED :



31 personnes ont été sondées par rapport à cette nouvelle offre de transport RED. Le CCAS de Redon, souhaitait faire un accompagnement auprès des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables et isolées de la Ville de Redon, pour qu'elles puissent utiliser ce nouveau service. L'idée est de pouvoir accompagner ce public fragile et isolé afin qu'ils gardent leur autonomie le plus longtemps possible.

Notre action s'est déroulée en 3 temps d'accompagnement, un après-midi de 14h à 15h. Un second après-midi de 14h30 à 15h. Et une troisième rencontre en fin d'après-midi de 17h30 à 18h.

Cette action n'a pas touché un grand nombre de personnes, seulement 4 personnes, car soit elles sont en capacité de le faire seule et sont assez autonomes pour trouver l'information. 29 % des personnes ayant répondu au sondage n'ont plus assez de mobilité pour se déplacer seule, elles ont besoin d'une aide humaine. Et 33 % n'ont pas répondu à l'appel. En faisant cette action, nous avons touché les femmes les plus isolées de la Ville et celles qui sont encore en capacité de se déplacer et de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie. Cette action a été bien reçue par les redonnais et les redonnaises, beaucoup auraient souhaité y participer mais ne peuvent plus le faire pour des raisons de perte d'autonomie.





7

## FINANCES

- Le budget du CCAS
- Le budget de l'EHPAD Les Charmilles
- Le budget du SAAD GIR 1 à 4
- Le budget du SAAD GIR 5 et 6

### Organisation du service financier

Depuis juillet 2020, le service financier du CCAS a été mutualisé avec la Direction des Finances et de la Contractualisation de la Ville.

### Répartition des missions :

*Le Centre Communal d'Action Sociale et l'EHPAD Les Charmilles assurent, sous la responsabilité des Directeurs de structure, les missions suivantes :*

- Suivi budgétaire et comptable des structures : élaboration des prévisions budgétaires initiales et modificatives, suivi des réalisations, contrôle des crédits,
- Visa des factures et des titres relatives aux structures selon les délégations en vigueur,
- Signature électronique des bordereaux de dépenses et de recettes selon les délégations en vigueur,
- Calcul, détermination des tarifs de prestations de chacune des structures,
- Rédaction, suivi et exécution des délibérations nécessaires à la fonction Finances,
- Mise en place d'une comptabilité d'engagement,
- Relation avec les autorités de tarification et les autorités de tutelle,
- Validation des données comptables périodiquement,
- Gestion de la dette et de la trésorerie et relations avec les organismes bancaires.

*La Direction des Finances et de la Contractualisation assure les missions suivantes :*

- Paramétrage de l'applicatif : utilisateurs, circuits de visas, structures de gestion et réglementaires,
- Gestion de la nomenclature comptable et de la base de tiers,
- Veille comptable et financières sur les nomenclatures utilisées,
- Saisi et suivi des écritures (dépenses et recettes).

→ Afin de favoriser les saisies au plus proche des gestionnaires et de favoriser la décentralisation des écritures, les structures peuvent réaliser elles-mêmes les écritures d'engagement, de mandatement et de titrage.

- Accompagnement des utilisateurs aux bonnes pratiques et à l'utilisation du logiciel,
- Passation des écritures de fin d'exercice en lien avec les responsables de structures,
- Relation avec la DGFIP,
- Traitements des rejets et des annulations de mandats et de titres,
- Saisie des maquettes annuelles dans le logiciel comptable.

## Résultats budgétaires 2025 (provisoires)

### CCAS

#### A. Section de fonctionnement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
002 - Déficit de fonctionnement reporté	14 981,04 €	14 981,04 €
011 - Charges à caractère général	129 000,00 €	120 032,51 €
012 - Charges de personnel	1 363 000,00 €	1 307 708,04 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 380,00 €	11 380,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 638,96 €	13 635,16 €
<b>Total</b>	<b>1 533 000,00 €</b>	<b>1 467 736,75 €</b>
<b>Recettes</b>		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
70 - produits de service, du domaine et ventes directes	857 000,00 €	730 027,41 €
74 - Dotations et participations	612 780,00 €	614 901,52 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 220,00 €	23 749,54 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	6 730,58 €
013 - Atténuation de charges	40 000,00 €	2 311,82 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00 €	2 660,00 €
<b>Total</b>	<b>1 533 000,00 €</b>	<b>1 380 380,87 €</b>
		<b><i>Résultat avec report de la section de fonctionnement</i></b>
		<b><i>- 87 355,88 €</i></b>
		<b>Résultat sur l'exercice de la section de fonctionnement</b>
		<b>- 72 374,84 €</b>

#### B. Section d'Investissement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
16 - Emprunts et dettes assimilées	200,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	87 800,00 €	10 218,66 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00 €	2 660,00 €
<b>Total</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>12 878,66 €</b>
<b>Recettes</b>		
001 - Excédent d'investissement reporté	74 328,45 €	74 328,45 €
10 - Dotations et fonds divers	2 951,68 €	2 951,68 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	80,91 €	50,00 €
040 - Opérations de transfert entre sections	13 638,96 €	13 635,16 €
<b>Total</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>90 965,29 €</b>
		<b><i>Résultat avec report de la section d'investissement</i></b>
		<b><i>78 086,63 €</i></b>
		<b>Résultat sur l'exercice de la section d'investissement</b>
		<b>3 758,18 €</b>

A. Section de fonctionnement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
011 - Charges à caractère général	930 526,51 €	737 025,74 €
012 - Charges de personnel	4 582 413,59 €	4 468 070,50 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	796 475,88 €	784 031,28 €
<b>Total</b>	<b>6 309 415,98 €</b>	<b>5 989 127,52 €</b>
<b>Recettes</b>		
017 - Produits de la tarification	5 984 344,21 €	6 075 965,16 €
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	169 300,00 €	331 185,69 €
019 - Produits financiers et non encaissables	155 771,77 €	70 467,24 €
<b>Total</b>	<b>6 309 415,98 €</b>	<b>6 477 618,09 €</b>
<b>Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement</b>		<b>488 490,57 €</b>

B. Section d'investissement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
16 - Emprunts et dettes assimilées	177 000,00 €	176 428,71 €
20 - Immobilisations incorporelles	57 500,00 €	31 338,60 €
21 - Immobilisations corporelles	13 000,00 €	58 021,19 €
022- Dépenses imprévues	518 500,00 €	460 064,07 €
<b>Total</b>	<b>766 000,00 €</b>	<b>725 852,57 €</b>
<b>Recettes</b>		
10 - Dotations et fonds divers	15 000,00 €	17 743,24 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	34 227,65 €
027 - Augmentation des capitaux propres	26 088,00 €	0,00 €
028 - Augmentation des dettes financières	400 000,00 €	400 000,00 €
029 - Autres ressources	0,00 €	0,00 €
Prélèvement sur fonds de roulement	294 912,00 €	99 227,28 €
<b>Total</b>	<b>766 000,00 €</b>	<b>551 198,17 €</b>
<b>Résultat de l'exercice de la section d'investissement</b>		<b>- 174 654,40 €</b>

A. Section de fonctionnement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
011 - Charges à caractère général	427 029,00 €	425 834,68 €
012 - Charges de personnel	1 470,00 €	530,10 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	148 045,65 €	8 760,00 €
<b>Total</b>	<b>576 544,65 €</b>	<b>435 124,78 €</b>
<b>Recettes</b>		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	144 542,77 €	144 542,77 €
017 - Produits de la tarification	386 000,00 €	422 704,15 €
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	46 001,88 €	29 938,00 €
019 - Produits financiers et non encaissables	0,00 €	16,74 €
<b>Total</b>	<b>576 544,65 €</b>	<b>597 201,66 €</b>

<i>Résultat avec report de la section de fonctionnement</i>	<b>162 076,88 €</b>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	17 534,11 €

B. Section d'investissement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
21 - Immobilisations corporelles	17 618,90 €	0,00 €
49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	17 437,14 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>35 056,04 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
001 - Excédent d'investissement reporté	34 874,93 €	34 874,93 €
28 - Amortissement des immobilisations	156,96 €	156,96 €
49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	24,15 €	24,15 €
<b>Total</b>	<b>35 056,04 €</b>	<b>35 056,04 €</b>

<i>Résultat avec report de la section d'investissement</i>	<b>35 056,04 €</b>
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	181,11 €

A. Section de fonctionnement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
002 - Déficit de fonctionnement reporté	169 529,23 €	169 529,23 €
011 - Charges à caractère général	284 473,00 €	228 073,21 €
012 - Charges de personnel	680,00 €	353,40 €
016 - Dépenses afférentes à la structure	18 509,70 €	16 734,08 €
Total	473 191,93 €	414 689,92 €
<b>Recettes</b>		
017 - Produits de la tarification	204 000,00 €	178 854,70 €
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	4 100,00 €	13 290,01 €
019 - Produits financiers et non encaissables	265 091,93 €	4 948,98 €
Total	473 191,93 €	197 093,69 €
<i>Résultat avec report de la section de fonctionnement</i>		<i>- 217 596,23 €</i>
<i>Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement</i>		<i>- 48 067,00 €</i>

B. Section d'investissement

	Voté 2025	Réalisé 2025
<b>Dépenses</b>		
21 - Immobilisations corporelles	12 557,92 €	0,00 €
49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	17 376,52 €	4 926,92 €
022 - Dépenses imprévues	41,68 €	0,00 €
Total	29 976,12 €	4 926,92 €
<b>Recettes</b>		
001 - Excédent d'investissement reporté	29 967,48 €	29 967,48 €
28 - Amortissements des immobilisations	8,64 €	8,64 €
49 - Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00 €	0,00 €
Total	29 976,12 €	29 976,12 €
<i>Résultat avec report de la section d'investissement</i>		<i>25 049,20 €</i>
<i>Résultat de l'exercice de la section d'investissement</i>		<i>- 4 918,28 €</i>

## Résultats budgétaires 2025 agrégés (provisaires)

Budget	Résultat 2025 (hors reports) Fonctionnement	Résultat 2025 (hors reports) Investissement
CCAS	- 72 374,84 €	3 758,18 €
EHPAD Les Charmilles	488 490,57 €	- 174 654,40 €
SAAD GIR 1 à 4	17 534,11 €	181,11 €
SAAD GIR 5 et 6	- 48 067,00 €	- 4 918,28 €

<i>Agrégé</i>	385 582,84 €	- 175 633,39 €
---------------	--------------	----------------

## LISTE DES ABREVIATIONS

A.A.H. :	Allocation Adulte Handicapé
A.C.T.P. :	Allocation de Compensation Tierce Personne
A.D.A.P.E.I. :	Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales
A.I.D.E. :	Aide Emplois Service Redon
A.I.P. :	Aide Individuelle de la Personne
A.I.S. 35 :	Association pour l'Insertion Sociale 35
A.L.S.H. :	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
A.M.E. :	Aide Médicale de l'État
A.M.P. :	Aide Médico-Psychologique
A.P.A. :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
A.P.A.S.E. :	Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ille-et-Vilaine
A.P.F. :	Association France Handicap
A.P.R.E. :	Allocation Personnalisée de retour à l'emploi
A.S.H. :	Agent des Services Hospitaliers
A.S.L. :	Accompagnement Social lié au Logement
A.S.P.A. :	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
A.S.S. :	Allocation Solidarité Spécifique
A.T.I. :	Association tutélaire d'Ille et Vilaine
C.A.E. :	Centre d'Accueil Educatif
C.A.F. :	Caisse d'Allocation Familiale
C.A.R.S. :	Contrat d'Accompagnement Renforcé et Sécurisé
C.A.R.S.A.T. :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (ex-CRAM)
C.C.A.S. :	Centre Communal d'Action Sociale
C.D.A.S. :	Centre Départemental d'Action Sociale
C.D.D.I. :	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
C.E.R. :	Contrat d'Engagement Réciproque
C.E.S.U. :	Chèque Emploi Service Universel
C.H.R.S. :	Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
C.I.S.P.D. :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
C.I.V.I.S. :	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
C.L.A.S. :	Contrat local d'accompagnement scolaire
C.L.I.C. :	Centre Locale d'Information et de Coordination Gérontologique
C.L.P.S. :	Coopération pour la Promotion Sociale
C.M.J. :	Conseil Municipal des Jeunes
C.M.P. :	Centre Médico-Psychologique
C.M.P.P. :	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
C.M.U.C. :	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
C.P.A.M. :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.O.M. :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
C.P.T.S. :	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
C.R.S.P. :	Commission de Relogement Social Prioritaire

C.S.A.P.A.	Centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions
C.S.S. :	Complémentaire Santé Solidaire
C.U.I-C.U.E. :	Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
D.E.L.D. :	Demandeur d'Emploi de Longue Durée
D.D.C.S.P.P. :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
D.S.D.E.N. :	Direction Départementale de l'Education Nationale
E.H.P.A.D. :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
E.R.E.A. :	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
E.S.A.T. :	Etablissement et Service d'Aide au Travail
E.T.P. :	Equivalent Temps Plein
I.E.M. :	Institut d'Éducation Motrice
I.M.E. :	Institut Médico-Éducatif
I.E.N. :	Inspecteur de l'éducation nationale
F.S.L. :	Fonds Solidarité pour le Logement
G.E.M. :	Groupe d'Entraide Mutuelle
G.I.R. :	Groupe Iso-Ressource (évaluation de la dépendance)
H.L.M.	Habitation à loyer modéré
I.T.R. :	Instance Technique de Régulation
M.A.P.A.R. :	Maison d'Accueil du Pays de Redon
M.A.S.P. :	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
M.D.P.H. :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
O.F.I.S. :	Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon
O.M.C.L.	Office Municipal Culture et Loisirs
O.M.S. :	Office Municipal des Sports
P.A.O :	Permanence d'Accueil et d'Orientation
P.C.H. :	Prestation de Compensation du Handicap
P.E.C.	Parcours Emploi Compétences
P.J.J. :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
P.M.I. :	Protection Maternelle et Infantile
P.M.P. :	Projet Management Professionnel
P.P.A. :	Prime d'activités
P.R.E. :	Programme de Réussite Educative
P.S.Q. :	Police de Sécurité du Quotidien
Q.P.V. :	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
R.A.S.E.D.	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
R.Q.T.H. :	Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé
R.S.A. :	Revenu de Solidarité Active
S.A.A.D. :	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
S.A.V.S.	Service d'accompagnement à la vie sociale
S.E.S.S.A.D. :	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
S.I.A.E.	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
S.I.A.O. :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
S.S.T. :	Sauvetage et Secourisme au Travail
T.M.S. :	Trouble Musculo-Squelettique
U.D.C.C.A.S.	Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
U.N.A.F.A.M. :	Union des Familles et Amis de personnes souffrant de troubles psychiques